

Abbe C. E. ROY

PERCÉ

PERCÉ

OUVRAGES DU MEME AUTEUR

- « La Gaspésie intérieure », 1928 ; épuisée.
 - « Le petit catéchisme » ; 1ère éd. 1933 ; 15e mille, 1943.
 - « Thérèse Neuman » ; 1ère éd. 1934 ; 2e éd., Granger, 1944.
 - « Theresa Neuman », version anglaise ; 1ère éd. 1937 ; 2e éd. Ousley, London, 1941.
 - « Gaspé depuis Cartier » et « Historical Gaspé », en collaboration avec le Dr L. Brault, 1934.
 - « Méthode pédagogique », Casterman, 1937.
 - « Organisation catéchistique », Beauchemin, 1942.
- Collaboration à diverses revues et journaux.

Abbé C.-E. ROY

PERCÉ

*sa nature
son histoire*

PERCÉ

1947

PERCE

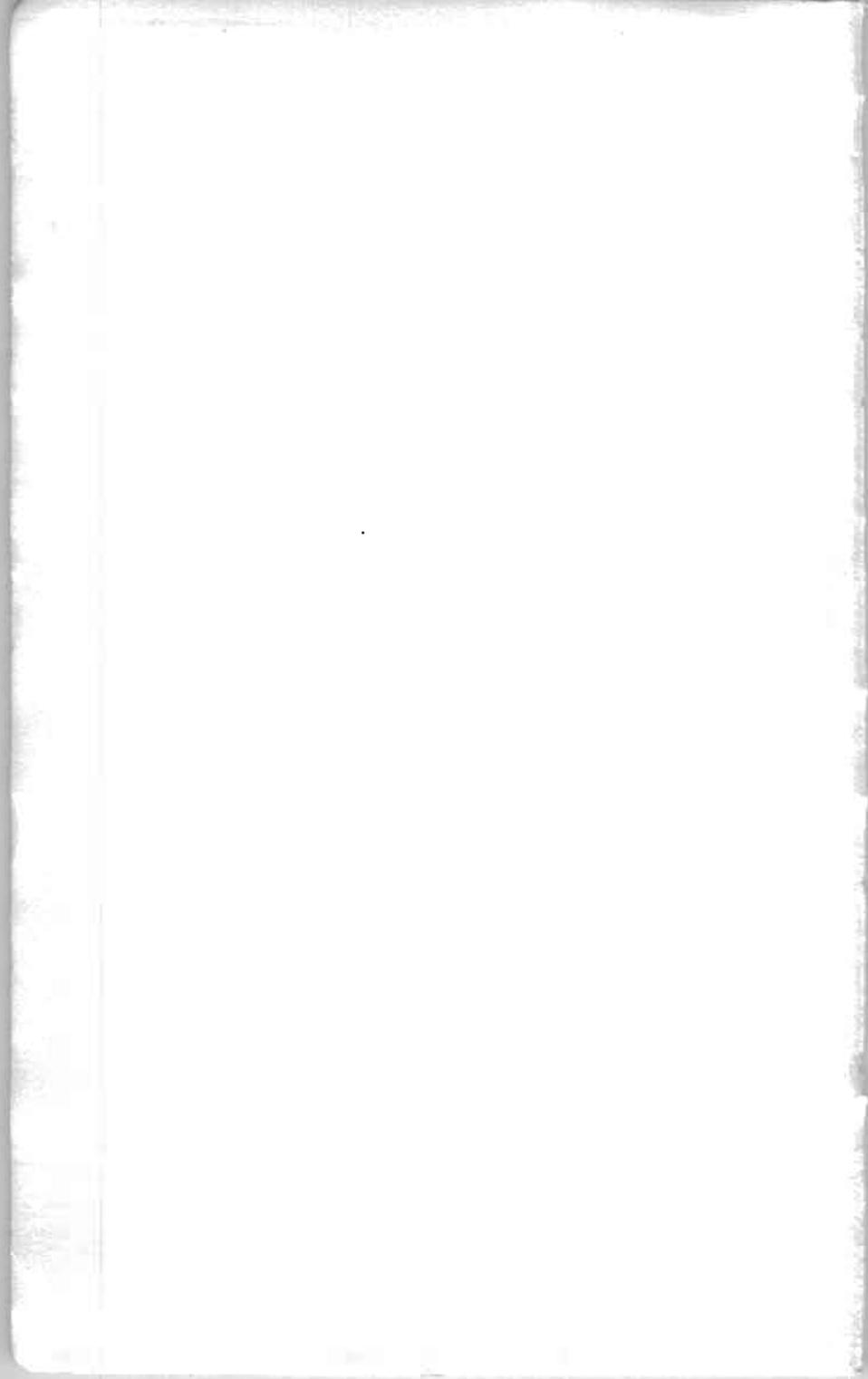
NIHIL OBSTAT

Camille LEBEL
Gaspé, 29 janvier 1947.

IMPRIMATUR

Albini LEBLANC,
Evêque de Gaspé
Gaspé, 30 janvier 1947.

*À
MON
PÈRE*





PRÉFACE

La tâche de présenter au public, « l'Histoire de Percé » nous est particulièrement agréable. Œuvre d'un bon curé de chez nous, elle fera connaître et apprécier toujours davantage, une parcelle grandiose de la petite patrie. L'auteur, Monsieur l'abbé C.-E. Roy, curé de Saint-Michel de Percé, n'en est pas à ses débuts. Ses publications, dans le domaine scientifique et littéraire, l'ont déjà fait connaître et louer à juste titre, dans les milieux français et anglais.

Ce nouvel ouvrage est la seconde de ses monographies paroissiales. En 1934, lors des fêtes du quatrième centenaire de la découverte du Canada, il publiait « Gaspé depuis Cartier ». Le succès de cette première œuvre historique fut tellement encourageant que, devenu quelques années plus tard curé de Percé, après un séjour de trois ans dans les Universités romaines, ce dévoué pasteur s'est mis tout de suite à la tâche de préparer, avec une ardeur renouvelée et une expérience accrue, une histoire de Percé.

L'entreprise n'était pas facile à mener à bonne fin. Ces travaux d'histoire régionale supposent tant de connaissances diverses, tant de recherches historiques et scientifiques. Chacun sera à même de s'en rendre compte en lisant l'ouvrage que nous présentons aujourd'hui.

Pour résumer notre pensée, sans plus tarder, nous voudrions, en guise de préface, souligner l'importance de l'œuvre au point de vue touristique et dégager la leçon de ces quatre siècles d'histoire.

Percé est depuis longtemps un centre d'attraction. Historiens, naturalistes, botanistes, géologues, artistes, s'y donnent rendez-vous. Comme l'écrivait naguère le Révérend Frère Antoine Bernard, c.s.v., l'un des principaux historiens de la Gaspésie, « A Percé s'arrêtent et séjournent le peintre, le poète en quête d'inspiration, l'intellectuel surmené qui cherche du repos, le convalescent pâli, et tout simplement le voyageur sensible à la beauté ». Un touriste digne de ce nom ne peut manquer de séjourner quelque peu, en cet endroit enchanteur. Tous rêvent de voir Percé. Il n'y a pas lieu d'énumérer les raisons maintes fois redites.

Déjà sous la domination française, important centre de commerce, renommé pour ses beautés naturelles, établissement religieux remontant à l'aube des premiers efforts d'évangélisation, Percé est un joyau d'histoire et de beauté, aux multiples reflets. Et le touriste d'aujourd'hui doit repartir bien souvent, sans avoir épuisé les intérêts divers, sans pouvoir s'expliquer à lui-même ces problèmes qui se posent à sa légitime curiosité. Il y avait donc là une lacune à combler.

Monsieur le Curé de Percé a réussi, — au prix de quel labeur ! — à la fois une large fresque d'histoire et une brillante synthèse scientifique. Le visiteur trouvera désormais dans son livre,

abondamment illustré, tous les renseignements qu'il désirera, la solution de tous ces problèmes complexes, en histoire, en science, voire en esthétique.

On nous permettra de plus de souligner la leçon qui se dégage de cette histoire d'une paroisse de chez nous. Elle intéressera même l'étranger. L'histoire de Percé ressemble à celle de tous les établissements gaspésiens. C'est la montée lente, — et combien pénible parfois ! — de groupes dispersés, vers la vie paroissiale, sous la direction et l'influence de l'Église.

Au début, simples rendez-vous commerciaux, postes d'exploitation maritime, agricole ou forestière, aux populations d'origines raciales souvent diverses, missions lointaines ensuite, sous la surveillance des missionnaires ambulants, ils se transforment lentement en groupes homogènes, répondant à l'appel du même clocher.

L'histoire de Percé, c'est le défilé de ces admirables apôtres gaspésiens : Jésuites, Récollets, prêtres du clergé diocésain, sillonnant nos mers, débarquant sur nos rives, en quête des âmes. C'est, nous semble-t-il, la leçon d'énergie, de zèle apostolique qui se dégage de cette monographie. Nos diocésains la comprendront, cette grande leçon de « Notre Maître, le passé », et sauront à leur tour profiter des immenses possibilités que leur offre cette magnifique région qui est leur.

Plus favorisés que nos ancêtres qui ont lutté, au cours de ces quatre siècles d'histoire, contre la mer, la forêt, la nature sauvage, nous pouvons agrandir le domaine, le rendre plus hospitalier, plus fécond et plus chrétien. Comme l'écrit l'auteur dans son épilogue : « Nos pères ont taillé le domaine qu'ils nous ont légué alors que, non seulement ils étaient abandonnés à eux-mêmes, mais qu'ils avaient tout contre eux ; et nous serions incapables d'agrandir, d'améliorer et d'embellir ce même domaine. Allons-nous confesser déchéance à ce point ? Gravons bien dans notre esprit que l'histoire de demain sera inexorable... »

A la génération présente de récolter les fruits de la semence du passé. Elle lève sous nos yeux, cette semence douloureuse, sanctifiée par les labeurs des valeureux apôtres, des évêques héroïques ! Qu'elle croisse, qu'elle s'épanouisse en une moisson de vie, gage de survivance et de prospérité pour nos familles, nos paroisses, pour notre Gaspésie tout entière !

Nous souhaitons donc au beau livre de Monsieur le Curé de Percé, la plus large diffusion. Nous le remercions et le félicitons de son courage et de son succès.

Retenons bien que c'est en vivant des vertus fécondes de nos pères que nous organiserons pour les nôtres un avenir plus prospère et plus chrétien.

Albini LEBLANC,

Evêché de Gaspé,

le 28 février, 1947.

Evêque de Gaspé.

PROLOGUE

Il y a quelques années, au début du tourisme « sur le pouce » et de mon ministère à Percé, un petit fait vécu, — les Américains diraient « une expérience » — me découvrait tout un monde... Un certain lundi, je me rendais à Chandler. Chemin faisant, deux jeunes scouts, havresac et rouleau de couvertures sur le dos, me font signe d'arrêter. Je les fait monter et continue. Heureux d'avoir bien *frappé*, tous deux se prêtent de bonne grâce à l'interrogatoire d'usage. J'apprends ainsi qu'ils ont respectivement 17 et 18 ans, sont fils de professionnels et élèves d'un grand collège de Montréal, où ils viennent de terminer, l'un ses Belles-Lettres, l'autre sa Rhétorique ; qu'ils ont quitté Montréal depuis huit jours, ont passé le dimanche à Percé et n'ont pas un sou dans leurs poches. Je constate au surplus qu'ils sont intelligents et de bonne volonté.

Je leur demande alors s'ils ont remarqué sur leur parcours quelque site particulièrement attrayant ; si à Percé notamment ils ont été *frappés* par la vue de quelques curiosités naturelles... J'en fus pour ma propre curiosité... Si loquaces jusque-là, mes deux jeunes gens se trouvent subitement bouche bée... Ils me regardent... se regardent, risquent un sourire confus et embarrassé, étonnés eux-mêmes de se voir si peu avancés après tant d'études et tant de chemin. Après s'être gratté le front et creusé les méninges quelques instants, ils m'apprennent triomphalement que « Matane est une grosse place » ... Tel était le résultat d'une excursion touristique de huit jours... J'étais moi-même gêné de les avoir amenés à cette impasse.

Moyennant une petite sermonce qui voulut se faire paternelle et amicale, je les ramenai avec moi à Percé ; je leur donnai gîte, pension et... leçon de choses : le lendemain soir, ils savaient pour l'avoir VU et SENTI, que Percé renferme des attractions uniques au monde : son Rocher et son sanctuaire d'oiseaux ; et d'autres encore, d'un haut intérêt quoique d'ordre secondaire : un Mont-Sainte-Anne dominant toute la région, des paysages et des points de vue ravissants, une église architecturale digne de mention. Je laissai alors mes jeunes amis, heureux de se sentir les yeux et l'imagination remplis à déborder d'images, auxquelles ils étaient d'abord restés insensibles et dont ils appréciaient maintenant toute la valeur, profiter d'une occasion opportune pour continuer leur randonnée...

Depuis, je n'ai pas entendu parler de mes scouts, mais il m'a été donné de rencontrer beaucoup de leurs frères, car leur famille est nombreuse, et j'ai souvent pensé à eux...

Et je me suis souvent demandé, si nous ne sommes pas les premiers responsables du fait que tant de touristes, venus ici avides

de tout voir et de tout connaître, s'en retournent souvent cependant, nouveaux tonneaux des Danaïdes, sans avoir rien vu ni rien appris.

Le présent ouvrage veut être à la fois une réponse de fait à cette question et une réparation de droit de la lacune qu'elle nous a révélée. Nous avons cherché à y emmagasiner une nourriture abondante, substantielle et savoureuse. Nous nous sommes efforcé en même temps d'atténuer l'aridité des descriptions topographiques, des chiffres-statistiques et des données historiques, par une cuisson assaisonnée des mets, une disposition pratique des plats et une garniture artistique des assiettes...

Les deux parties qui divisent notre travail sont bien distinctes l'une de l'autre : la première, qui est descriptive, présente Percé au naturel ; la seconde, qui est historique, retrace l'évolution de sa population et de sa vie. Pour plus d'équilibre toutefois, nous avons soulagé la seconde partie de deux chapitres : celui qui traite du tourisme et celui dans lequel nous avons condensé certaines données documentaires. Nous avons de même tenu à donner, au fur et à mesure du déploiement descriptif, les détails historiques dont le touriste est généralement avide. Nous avons ainsi réservé pour la deuxième partie l'exposé de la trame historique proprement dite. Après avoir vu Percé sur place le lecteur plus curieux sera sans doute heureux de l'étudier dans son passé.

De plus comme les idées ont besoin d'arrhes pour pouvoir voyager, nous n'avons pas cru déparer notre travail en annexant à son chapitre documentaire un guide pratique présenté sous forme historique, ce dont nous remercions nos annonceurs.

Puisse-t-il, tel quel, mériter l'indulgence dont il sait avoir besoin et contribuer pour sa part à faire mieux connaître et aimer davantage ce coin de Percésie et de Gaspésie, que la nature a fait si beau et que ses enfants aiment tant, mais qui n'a malheureusement pas toujours eu le traitement verbal et réel auquel il avait droit.

Nous devons au lecteur de lui signaler les précieuses collaborations que nous a ménagées la préparation de notre ouvrage : Son Excellence M^{gr} l'Evêque de Gaspé, d'abord, dont la si bienveillante préface nous confond ; notre ami, le D^r Brault¹, Directeur du Service des recherches historiques aux Archives publiques du Canada, qui nous a aimablement fourni une documentation importante et s'est chargé de la traduction anglaise ; puis les administrations fédérales, provinciales, municipales et scolaires, qui ont répondu avec tant de bonne grâce à nos multiples demandes de renseignements ; ensuite, les écrivains et artistes dont les citations et les œuvres nous ont été si précieuses : le Rév. Frère Bernard et la Cie MacMillan de Toronto ; MM. Seferovicz, de Percé ; Eugène

1. Auteur de plusieurs ouvrages, entre autres, de l'histoire d'Ottawa et de l'histoire de Gaspé, en collaboration avec nous-même.

Stucker, rédacteur à la Patrie ; E.-L. Désilets, de Chandler ; le professeur Réginald Pitre, de Percé, à qui nous avons eu recours pour nos dessins ; H. V. Henderson, de Bathurst ; H. G. Hall, de Montréal ; M^{sr} Wm. Scarlett, de St-Louis, Mo. ; M. S. V. Cattermull, inspecteur d'écoles, de New Carlisle, qui nous a si gracieusement permis de reproduire, sous format réduit sa carte gaspésienne, la meilleure que nous connaissions ; au Révérend Frère Siméon, directeur de l'Imprimerie Saint-Joseph qui a mis à notre disposition, non seulement ses presses mais encore son expérience et ses talents artistiques ; à M^{me} Loretta Frith, du Ministère des Pêcheries, qui a multiplié des démarches pour nous obtenir des collaborations nécessaires ; à M^{lle} Thérèse Lebel, enfin, de Percé, qui nous a fait tout le travail ingrat de copie ¹.

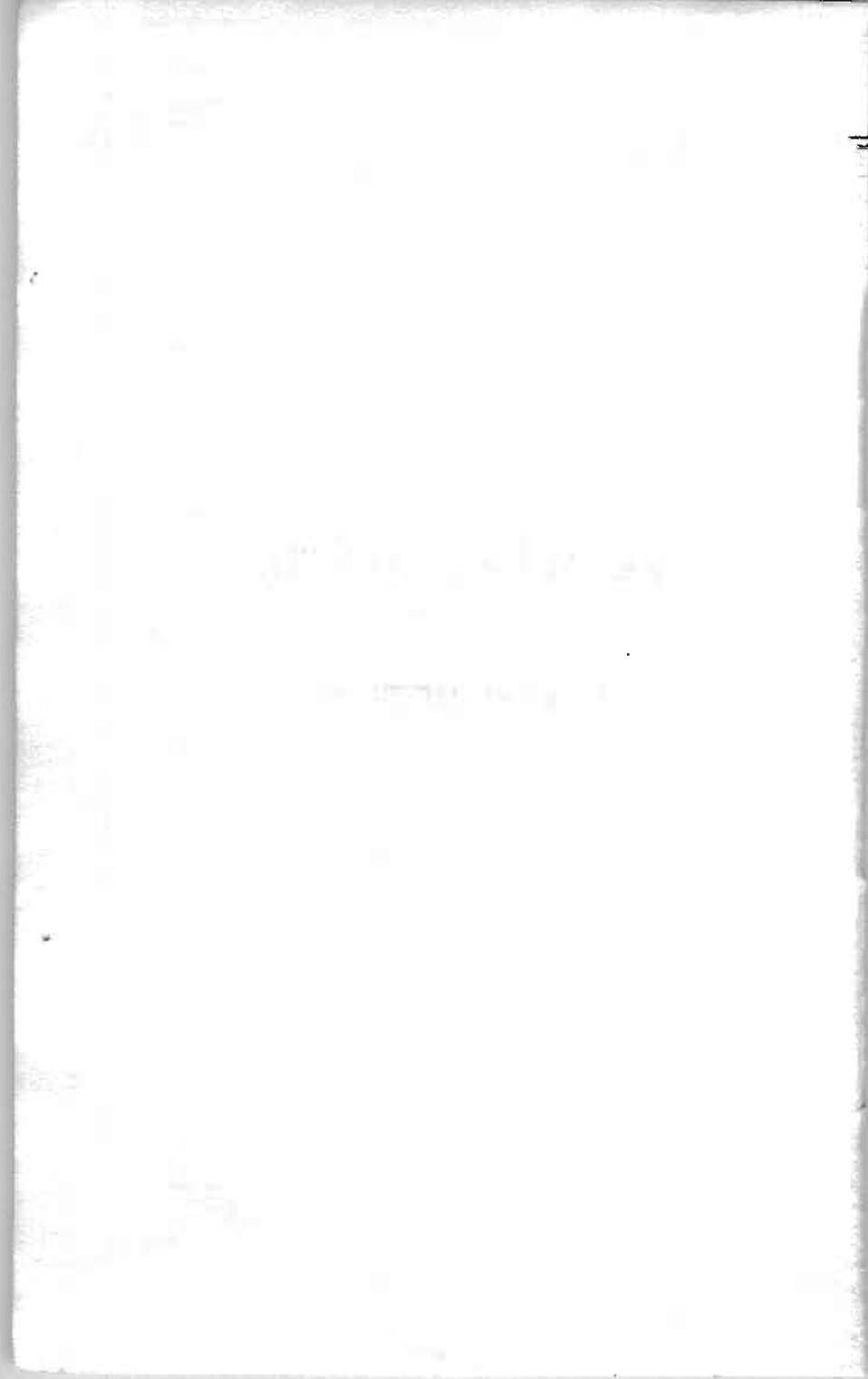
1. La traduction anglaise est l'œuvre du Dr Buxton de l'Université d'Ottawa, sous la direction du Dr Brault.

Journal de la Société de Médecine de Paris
Séance du 14 Mars 1877
Président: M. le Docteur Brouardel
Vice-Président: M. le Docteur Richerand
Secrétaire: M. le Docteur Béhier
M. le Docteur Brouardel a lu un rapport sur
le cas de M. L. âgé de 55 ans, atteint
d'une affection chronique du système
nerveux, caractérisée par des accès
de délire et de stupeur, alternant
avec des périodes de calme et de
raisonnement. Les accès se produisent
à intervalles irréguliers, et sont
accompagnés de troubles de la sensibilité
et de la motricité. Les symptômes
sont identiques à ceux observés
dans les cas de folie intermittente.

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

PREMIÈRE PARTIE

NATURE DE PERCÉ



G A S P E S I A I L A G A S P E S I E



VIVE LE ROI DE FRANCE

Le 27 Juillet 1759, l'Anglais...
 Le village de Gaspé pour...
 l'histoire de Gaspé...
 l'histoire de Gaspé...
 l'histoire de Gaspé...

AREA - 14,000 sq miles
 The Gaspé Peninsula...
 The Gaspé Peninsula...
 The Gaspé Peninsula...

The Gaspé Peninsula...
 The Gaspé Peninsula...
 The Gaspé Peninsula...
 The Gaspé Peninsula...



Share and Two Great Wars
 The Gaspé Peninsula...
 The Gaspé Peninsula...
 The Gaspé Peninsula...

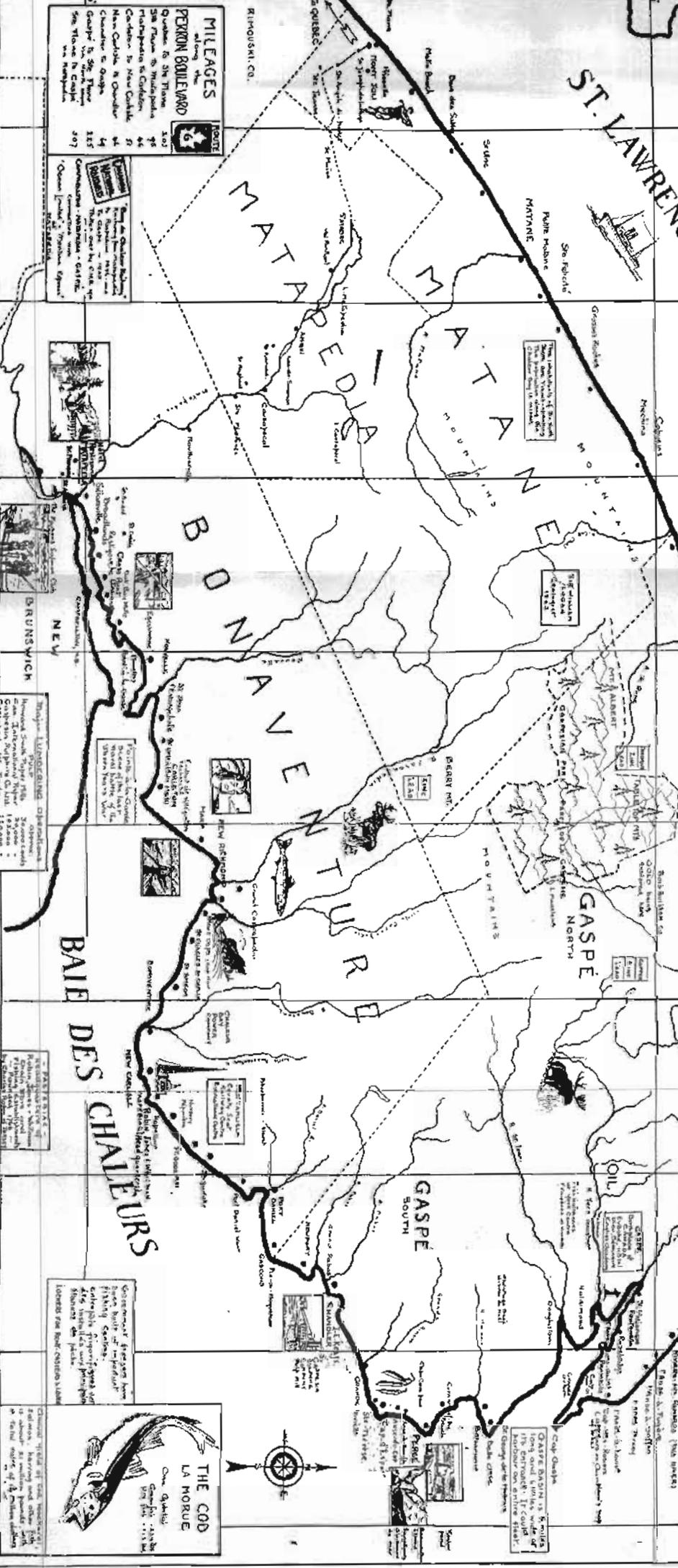
POPULATION
 The Gaspé Peninsula...
 The Gaspé Peninsula...
 The Gaspé Peninsula...

Nicknamed 'The Gaspé...
 The Gaspé Peninsula...
 The Gaspé Peninsula...
 The Gaspé Peninsula...



LA GRANDE VIGILANCE
 1834
 The Gaspé Peninsula...
 The Gaspé Peninsula...

ST. LAWRENCE RIVER
 MOUNTAINS
 BONAVENTURE

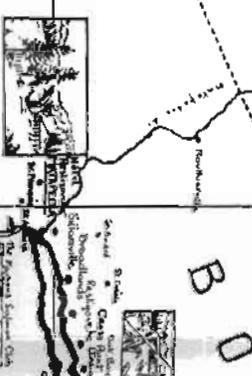


MILEAGES

PERRON BOULEVARD

Quebec to St. Thomas	302
St. Thomas to Miramichi	95
Miramichi to Gaspé	44
Gaspé to New Brunswick	4
New Brunswick to Gaspé	4
Gaspé to St. John's	157
St. John's to Gaspé	157
Gaspé to Halifax	497

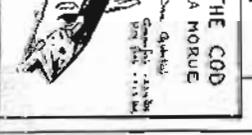
Quebec to St. Thomas 302
 St. Thomas to Miramichi 95
 Miramichi to Gaspé 44
 Gaspé to New Brunswick 4
 New Brunswick to Gaspé 4
 Gaspé to St. John's 157
 St. John's to Gaspé 157
 Gaspé to Halifax 497



BAIE DES CHALEURS
 GASPÉ SOUTH
 GASPÉ NORTH

BAIE DES CHALEURS
 GASPÉ SOUTH
 GASPÉ NORTH

BAIE DES CHALEURS
 GASPÉ SOUTH
 GASPÉ NORTH



THE COD
 LA MORUE
 Gaspé is famous for its cod fishery...
 Gaspé is famous for its cod fishery...
 Gaspé is famous for its cod fishery...

VOIR PERCEZ ET DE SOUVENIR

Drawn by S.V. Gagnon

I — NATURE PHYSIQUE DE PERCÉ

A — Vers Percé

1 — EN ROUTE...

- Route 2 Québec..... Où s'est décidé le sort du Canada, en 1760.
15 m. Saint-Michel..... Avant-goût de St-Michel-de-Percé.
35 m. Montmagny..... D'où viennent beaucoup de Gaspésiens.
41 m. Cap-St-Ignace..... D'où viennent beaucoup de Gaspésiens.
57 m. St-Jean-Port-Joli..... Célèbre par les ateliers des Bourgaults.
75 m. S.-A.-de-la-Pocatière. École supérieure des pêcheries.
91 m. Kamouraska..... D'où viennent beaucoup de Gaspésiens.
117 m. Rivière-du-Loup..... Où on prend le bateau pour la Côte-nord.
145 m. Trois-Pistoles..... Station biologique du Bas-St-Laurent.
172 m. Bic..... Célèbre par ses îlots et ses naufrages.
179 m. Sacré-Cœur..... Où l'on se baigne avec agrément.
183 m. Rimouski..... Archevêché, dont Gaspé est suffragant.
S. E. Mgr G. Courchesne, Archevêque ;
S. E. Mgr C.-E. Parent, Évêque auxiliaire.
189 m. Pointe-au-Père..... Célèbre par son sanctuaire à Ste-Anne.
Route 6
202 m. Sainte-Flavie..... Où commence le Chemin de ceinture de la Gaspésie.
N.B. — Suivre la direction suivante, si l'on est sage...
204 m. Mont-Joli..... Jonction des communications de la Gaspésie.
231 m. Sayebec..... En pleine vallée de la Matapédia.
238 m. Val-Brillant..... La Reine de la Matapédia. Église artistique.
247 m. Amqui..... Centre typique de culture et de chantiers.
254 m. Lac-au-Saumon..... Où la rivière se fait invitante.
262 m. Causapsal..... Où il y avait anciennement des Indiens.
275 m. Routherville..... Relais accueillant.
291 m. Saint-Alexis..... Si l'on veut voir l'intérieur des terres.
296 m. Matapédia..... Où Québec rencontre les Maritimes et Rimouski, Gaspé ; où l'on commence à se dire Gaspésien.
303 m. Restigouche..... Où l'on vénère Sainte-Anne avec entrain.
316 m. Pointe-à-la-Garde..... Où on s'est battu en 1760.
331 m. S.-J.-l'Évangéliste... Centre de culture gaspésienne.
335 m. Saint-Omer..... Où règnent la paix et la tranquillité.
342 m. Carleton..... Place de villégiature réputée.
350 m. Maria..... Centre acadien progressif.
362 m. New-Richmond..... Un des trois centres loyalistes de 1784.
372 m. S.-Chs-de-Caplan..... Où se fait avec succès la culture du lin.
377 m. Saint-Siméon..... Nunc dimittis, Domine...
382 m. Bonaventure..... Métropole de la Baie-des-Chaleurs.
392 m. New-Carlisle..... Seul établissement loyaliste réussi.
397 m. Paspébiac..... Où la morue fait son apparition. Centre le plus peuplé de la Gaspésie.
404 m. St-Godefroi..... Célèbre par son église.
415 m. Port-Daniel..... Où le touriste ouvre les yeux grands pour admirer.

- 420 m. Anse-aux-Gascons... Où les paysages sont encore beaux.
- 427 m. Newport..... Où la pêche a rapporté \$200,000 en 1945.
- 438 m. Chandier..... Où les moulages mâchent 300 cordes de pulpe par jour.
- 442 m. Pabos..... Un des plus anciens postes de la côte.
- 447 m. Grande-Rivière..... Où s'élèvent deux stations biologiques et une école moyenne des pêcheries.
- 452 m. Sainte-Thérèse..... Centre gaspésien de dévotion à la Petite Fleur.
- 457 m. Cap-d'Espoir..... Où vit la légende du bateau-fantôme.
- Val-d'Espoir..... École d'agriculture Sainte-Marie, à 5 milles.
- 467 m. PERCÉ..... Où l'on s'arrête.
- 472 m. Cannec-de-Roches... Où l'on rend hommage à saint Michel.
- 480 m. Barachois..... Où s'étale une baie magnifique.
- 485 m. Pointe-St-Pierre..... Où l'on jette un dernier regard sur Percé..
- 491 m. Saint-Georges..... Où il y avait jadis un chien blanc.
- 502 m. Douglstown..... Établissement d'Irlandais loyalistes de 1784.
- 518 m. Gaspé..... Siège épiscopal et des institutions diocésaines ;
S. E. Mgr A. LeBlanc, deuxième Évêque.
- 523 m. Pointe-Navarre..... Centre de dévotion à N.-D.-des-Sept-Doul.
- 525 m. Saint-Majorique..... Sur la Rivière Dartmouth.
- 530 m. Penouille..... Poste de pêche important avant 1760.
- 535 m. Cap-aux-Os..... Dont l'établissement remonte avant la Conquête.
- 545 m. Cap-des-Rosiers..... Où 87 Irlandais naufragés du Carrick sont enterrés.
- 552 m. Anse-à-Griffon..... Où le Griffon fit naufrage... long ago.
- 559 m. Rivière-au-Renard... Entrepôts importants et usile d'huile de foie de morue.
- 564 m. Saint-Maurice..... Où s'élève le Petit Cap.
- 574 m. Anse-à-Yalleau..... Charmant hameau.
- 579 m. Grand-Étang..... Oasis délicieux.
- 585 m. Cloridorme..... Où une torpille vint... s'échouer en 1942.
- 600 m. Grande-Vallée..... Côte du Grand-Ruisseau, 800 pieds.
Où l'on admire le parterre du presbytère.
- 609 m. Rivière-Madeleine... Où se trouve le principal pouvoir hydraulique.
- 613 m. Sainte-Madeleine... Où Madeleine n'aurait pas pleuré...
- 623 m. Gros-Morne..... Où l'on prend des photos... Pic de 1400 pds.
- 633 m. Mont-Louis..... Où le nom de Louis XIV vit encore.
- 637 m. Mt-St-Pierre..... D'un pittoresque achevé. Caps de 2,000 pds.
- 642 m. Rivière-à-Claude..... Où la rivière ne cesse de chanter.
- 650 m. Marsoui..... Où l'on fait chantier. Caps de 2,800 pieds
- 655 m. Sainte-Marthe..... Où la tour en impose toujours.
- 660 m. Cap-au-Renard..... Où s'échappe en cascade le Ruisseau Sorel.
- 666 m. Saint-Joachim..... Compagnon fidèle de Sainte-Anne.
- 671 m. Ste-Anne-des-Monts Par où l'on monte au Parc national gaspésien.
Centre religieux, commercial et économique.
- 680 m. Cap-Chat..... Où finit la Gaspésie. Célèbre par son cap.
- 714 m. Sainte-Félicité..... Où l'on n'aime plus à se dire Gaspésien.
- 726 m. Matane..... Centre industriel et commercial important.
- 756 m. Métis-sur-mer..... Centre de villégiature.
- 766 m. Sainte-Flavie..... Où l'on pense à rentrer chez soi par la Route 2, après avoir dit à la Gaspésie AU REVOIR...

Le célèbre géologue John M. Clarke, à qui nous devons les études géologiques les plus sérieuses sur la Gaspésie, et sur Percé spécialement, n'a pas reculé devant la création d'une appellation nouvelle pour bien caractériser l'autonomie, pour ainsi dire, de sa formation géologique : « La Percésie ». Les Frères Bernard et Marie-Victorin et l'Honorable Juge Pouliot l'acceptent eux aussi.

Faut-il les en blâmer ?... Nous croyons au contraire qu'il faut en presser l'emploi davantage. Charmante appellation d'une part et, d'autre part, la seule semble-t-il qui exprime vraiment la chose qu'elle représente. Voyons plutôt :

a) *Tas de roches*

La Percésie n'est autre chose en somme qu'un tas... des tas de roches... entassées les unes à côté des autres, les unes sur les autres, les unes autour des autres, en des lignes bizarres, des poses hardies, des contours fantastiques, d'où résultent les formes les plus esthétiques, les figures les plus mouvementées, les contrastes les plus violents... qui forment un ensemble du plus haut pittoresque, une vraie *merveille géologique* tout à fait distincte et complètement autonome.

Au dire des géologues Hunt, Logan, Alcock, Bell, Clarke et autres, qui l'ont étudiée pour ainsi dire de fond en comble, la Gaspésie dérouta leurs données les plus solides et déjoua leurs lois les mieux établies. D'où la difficulté, selon Alcock, de localiser les dépôts de minerais susceptibles d'exploitation payante et le fameux réservoir naturel destiné à recueillir cette huile précieuse que, à coup d'argent et de travail, l'on recherche depuis plus de soixante-quinze ans.

Or, selon Clarke, les révolutions qui ont marqué la formation et l'évolution géologiques de la Percésie sont les plus extraordinaires de toute la côte de l'Atlantique. C'est toute la crête des anciens monts Apalaches, beaucoup plus élevés que ce que nous voyons aujourd'hui, qui se serait fracassée et effondrée. Sur ses fragments concassés se seraient accumulés des monceaux de conglomérat rougeâtre qui, au retrait de la mer, auraient fini par donner les rocs et les pics que nous voyons aujourd'hui. Cette explication concorde avec celles données par Sir Wm. Logan et Thomas Pye, en 1860 et 1866 respectivement.

b) *Massif*

Quoi qu'il en soit de son origine géologique, un fait indiscutable demeure : la Percésie n'est autre qu'un massif de montagnes formant la pointe la plus hardie de la Gaspésie et qui se dégage,

en appendice, de la chaîne de montagnes gaspésienne dite des « shickshocks », distincte elle-même de la chaîne des Monts Notre-Dame, avec laquelle elle forme la double ramification canadienne de la chaîne américaine des Alleghany, ou Apalaches¹.

Qu'il contourne en effet le Forillon (pointe du Petit Gaspé), qu'il vienne du haut de la Baie des Chaleurs ou débouche du Déroit de Northumberland; d'aussi loin que sa vue peut porter (certains navigateurs disent jusqu'à quatre-vingts milles de distance), c'est ce massif que le navigateur aperçoit d'abord. Et, ainsi vu de loin, il revêt l'apparence d'une forme humaine gigantesque, couchée sur un immense divan, la tête appuyée sur le Mont-Sainte-Anne et s'étendant du Pic-de-l'Aurore à l'Anse-à-Beaufils, à l'ouest, et au Coin-du-Banc, à l'est.

Mais ce massif se distingue surtout par la variété surprenante des formations géologiques qui le composent; il en compte seize, depuis les couches paléozoïques et le calcaire de l'ère primaire jusqu'à l'argile glaciaire et au grès percésien de l'époque quaternaire¹. C'est ce que révèle précisément la carte géologique ci-jointe.

La Percésie n'est-elle pas vraiment une merveille géologique ?

3 — NOUS ARRIVONS

C'est à travers ce massif imposant que le besoin, l'industrie et la recherche du pittoresque violent se sont ouvert des chemins vers Percé, autrefois fermé à toute communication terrestre et accessible seulement par eau.

a) *Chemin-d'en-bas*

A l'heure qu'il est, trois chemins y conduisent, faisant tous trois partie de la route 6. Le premier, appelé communément « Chemin-d'en-bas » et venant de Matapédia, Carleton, Grande Rivière, dévale dans le village par une pente un peu abrupte, après avoir grimpé et descendu les pentes douces du Cap-Rouge et du Cap-Blanc (où se trouve un phare), élevés de quelque deux cents pieds au-dessus de la mer et qui doivent leur nom respectif à la couleur rouge et blanche de leur roc. Le sommet du Cap-Blanc, à quelques pas de son versant nord, a reçu le nom de Côte-de-la-Surprise;

1. « L'Est du Canada Français, Province de Québec », de Raoul Blanchard.

« Géographie économique du Canada », de Raymond Tanghe.

« Atlas descriptif du Canada », du Ministère des Mines d'Ottawa.

1. L'ère primaire, qui reporte à des millions d'années en arrière, est celle des plus anciennes formations géologiques, tandis que l'ère quaternaire, qui coïncide avec l'apparition de l'homme en Europe, est celle des plus récentes.

c'est qu'à cet endroit précis, ni avant ni après, Percé offre à l'œil émerveillé, comme en un moment d'oubli et d'abandon, la vision d'une nature sauvagement enchanteresse, aux formes fantastiques et saisissantes parées de dentelles frustes et revêtues du seul mantau transparent de mystère qui les enveloppe jalousement, pour n'en faire goûter que plus savoureusement les grâces indescriptibles. Cette pointe dépassée, la vision disparaît aussitôt pour ne reparaitre qu'à l'entrée du village. C'est aussi à cet endroit que se détache le plus nettement le monument de sainte Anne élevé sur le mont du même nom.

b) *Chemin-du-Fowl*

Le deuxième chemin, venant de Gaspé et qu'une route transversale allant du Coin-du-Banc à l'Anse-à-Beaufils (l'un et l'autre à sept milles de Percé) relie au premier, s'insinue dans les premiers replis des montagnes et grimpe à une couple de cents pieds d'altitude. Puis, à un endroit communément appelé le *Fall*, une première ramification dite *Chemin-du-Fowl* bifurque à droite et entreprend hardiment de traverser les montagnes en escaladant péniblement leurs falaises en tire-bouchons, par un jeu de serpentins des plus acrobatiques, sur une distance de cinq milles, pour venir dégringoler, de la façon la plus inattendue et la plus dangereuse parfois, à l'entrée du village, au pied de la Côte-de-la-Surprise. En compensation, toutefois, des tourments qu'il impose et des frissons de frayeur qu'il fait courir sur l'épiderme, ce parcours réserve des sensations particulièrement prenantes d'admiration, à la vue de la singulière majesté et de la beauté captivante des paysages. Qu'il nous suffise de mentionner la *Falaise (Muraille)*, vrai amphithéâtre aux proportions gigantesques dont la paroi lisse, haute de 300 pieds environ, fut certainement, aux temps préhistoriques, soigneusement léchée par quelque cascade puissante ; et l'*OBSERVATOIRE*, point culminant de ce chemin, de 800 pieds d'altitude, d'où la vue s'étend, par derrière, sur un panorama fait d'un mélange de pics altiers et de ravins profonds dont les teintes se succèdent les unes aux autres, au rythme des saisons, des jours et des heures.

En face, la vue embrasse graduellement, en un déploiement grandiose, l'Île Bonaventure et la mer immense, le Rocher et le Mont-Sainte-Anne, le Mont-Joli, le Cap-Canon et le village tout entier. Ce deuxième chemin n'est ouvert que l'été et n'est pas peuplé.

Depuis toujours, semble-t-il, on a donné à ce chemin le nom de « Chemin DU FALL », ou simplement « LE FALL ». Puis, on a traduit ce nom, évidemment anglais en partie, par « Chemin DES FALAISES » ou « DES MURAILLES » ... Qu'y a-t-il là-dedans ?

S'agit-il vraiment de FALL, avec la signification de CHUTE,

EBOULEMENT, CASCADE, CATARACTE, PENTE, en raison de cette FALAISE, que nous avons signalée et qui fut certainement jadis le lit d'une impétueuse cascade ? En soi, cette explication serait plausible. Linguistiquement toutefois, elle répugne. Car, alors, on aurait certainement dit : « Chemin de LA FALL », et on aurait certainement traduit par « Chemin DE LA CHUTE », ou « DE LA CASCADE », ou « DE L'EBOULEMENT », ou « DE LA FALAISE », ou « DE LA PENTE ». Il faut donc chercher ailleurs.

Voici la petite anecdote que nous avons dénichée quelque part, et qui soulève le coin du voile. Bien anciennement, alors que ce chemin n'était encore qu'un sentier, un grand nombre d'oiseaux y avaient établi leurs quartiers-généraux. Or, un arpenteur anglais y étant venu pour y tracer un « chemin du Roi » et ayant remarqué, et admiré, cette population volatile nombreuse, échappa cette exclamation à l'adresse de son assistant qui, lui, était de langue française : « Ca vâ étree une chémin DU FOWL... » « Chemin des oiseaux... » Cette remarque, façonnée sur nature et pleine de bonne volonté linguistique, mi-française mi-anglaise, et prononcée à l'avenant, amusa beaucoup son assistant qui s'empressa de la répéter à qui voulut l'entendre : « Ca vâ étree une chémin DU FOWL ». Et l'appellation fit son chemin...

N'avons-nous pas là l'origine réelle et historique de cette appellation, enveloppée de mystère ? En plus d'être savoureuse, elle se fonde sur un fait géographique et historique, intimement apparenté à celui sur lequel repose l'origine du nom des CANNES-DE-ROCHES et amplement justifié encore aujourd'hui par le fait de la célébrité que les oiseaux comportent pour Percé ? « Le chemin DU FOWL » est vraiment « Le chemin DES OISEAUX ».

Qui sait, du reste, si cet arpenteur, revenant aujourd'hui sur les lieux et rencontrant, non plus des oiseaux mais de charmants petits chevreuils, ne s'exclamerait pas plutôt : « Ca vâ étree une chémin du ROE-DEER » ? Et ce serait alors le « Chemin-du-Chevreuil ».

c) *Chemin-des-Caps*

Ce troisième chemin¹, qui est la bifurcation de gauche du précédent, se tient à un niveau moins élevé. Après avoir gravi une pente douce assez longue, contourné les Caps — d'où son nom — monté et descendu ce que le langage courant appelle des buttes, il s'agrippe enfin à une falaise qui l'amène au sommet de la dernière montagne (le Pic-de-l'Aurore), à environ 600 pieds d'altitude, d'où il accélère en une pente assez raide jusqu'au pied du

1. « Les chemins à travers ces montagnes ne sont pas sans ressemblance avec bien des paysages de Suisse » (Lemoyne, 1878).

Cap-Barré¹ — ou Grand-Père — qui ferme le contour des Caps proprement dits.

Les beautés esthétiques de ce troisième chemin l'emportent sur celles des deux autres : outre qu'il a lui aussi son amphithéâtre, sa falaise et ses panoramas alpins, il offre de plus une vue magnifique sur la Baie de Barachois et la grande mer, ménage la sensation d'un frisson à la Grand'Coupe (appelée aussi Trou-du-chat ; ce serait, à Jérusalem, le Trou de l'aiguille) et permet un coup d'œil admiratif sur la double pointe du Pic-de-l'Aurore (en anglais Rosy Peak, à cause de sa couleur) et sur les Trois-Sœurs, imposantes en leur attitude hautaine et ainsi appelées à cause de leur configuration siamoise. « Le voyageur en quête de pittoresque le trouvera dans ces montagnes ; le panorama en est extraordinaire, sinon vraiment unique... certainement *Alpin*... dont la beauté grandit à mesure que la côte monte... » (Clarke). Sans compter que la Montagne-Blanche lui découvre ses flancs dénudés, rougeâtres et verdoyants à la fois, sur presque tout le long de son parcours.

Ouvert il y a une cinquantaine d'années par le curé Lavoie, ce chemin porte le nom de « Chemin-du-Curé ». A ses attraits touristiques il ajoute des avantages pratiques : plus court que l'autre de plus d'un mille, on l'appelle aussi pour cela le « Petit Chemin » ; comme enfin son parcours est peuplé de quelques familles et qu'il est seul accessible pendant l'hiver, il accommode ainsi davantage la population. Il est présentement en voie de parachèvement, grâce à l'esprit pratique et civique de l'Honorable Dr C.-E. Pouliot.

B — À Percé

1 — LE NOM

Est-il bien nécessaire de signaler que *Percé* doit son nom uniquement au trou de son Rocher ? A tel point que, si ce trou n'existait pas — si tant est qu'un trou puisse exister — personne ne parlerait de *Percé*...

a) *Cap-de-Pratto*

Voilà pourquoi précisément *Percé* fait son apparition dans l'histoire sous un autre nom : « Nous estans certains, écrit Cartier, qu'i n'y avoict passaige par ladite baye (des Chaleurs) fysmes voille et aparouillames (du port Daniel) le dimanche, douzième jour de juillet, pour aller chercher et découvriez oultre ladite baye jus-

1. Ce cap doit son nom au Capitaine Jean Barré, qui fut armateur dans notre région de 1745 à 1760, et qui perdit alors tout ce qu'il avait... sauf son nom.

qu'au Cap-de-Pratto. Et le lendemain au matin, fismes voile pour ranger la coste ; mais il sourvint tant de vant contraire, qu'i nous convint relacher de là où nous étions partiz. Et y fismes ledit jour et la nuyt, jusques au lendemain... » Même signalement, le 21 mai 1536, lors de son retour en France, après son deuxième voyage : « Et fismes courir jusques le travers du Cap-de-Pratto... »

C'est qu'à ce moment-là, semble-t-il, il n'y avait ni Rocher proprement dit ni... trou ; le Rocher, relié alors à la pointe du Mont-Joli par un cran de batture, qui émergeait à haute marée et qui s'est effrité depuis, était simplement un « Cap ». D'où la raison pour laquelle Cartier ne parle ni de rocher ni de trou, comme le fera Champlain en 1603, mais seulement de « Cap ». Et ce « Cap », Cartier *dit* que c'est le « Cap-de-Pratto » ; il ne le nomme donc pas lui-même mais lui donne simplement le nom qu'il porte déjà. Ramusio et Hackluyt, qui ont traduit sa « Relation », disent de même : « Capo di Prato », « Cape of Prato ». Le cartographe Desceliers retraduit à son tour en « Cap-de-Prey ».

Mais alors, d'où vient ce « de Pratto », qui, incidemment, a fait couler beaucoup d'encre et donné lieu à bien des hypothèses ? L'opinion générale a délaissé complètement la traduction de « Cap-du-Pré » pour se rallier à l'hypothèse suivante : Percé doit son appellation originale au chanoine italien Albert de Prato, attaché au Chapitre de St-Paul de Londres, qui avait accompagné John Rut en 1527, dans son expédition à Terre-Neuve, expédition qui, vraisemblablement, se serait prolongée jusque dans nos parages. Le bon Chanoine avait fait rapport de son voyage au Cardinal Woolsey, de Londres.

Nous comprenons alors pourquoi Cartier, dont le voyage avait pour but la découverte de nouvelles terres pour le roi de France, n'ait pas signalé cette visite antérieure d'un navigateur étranger.

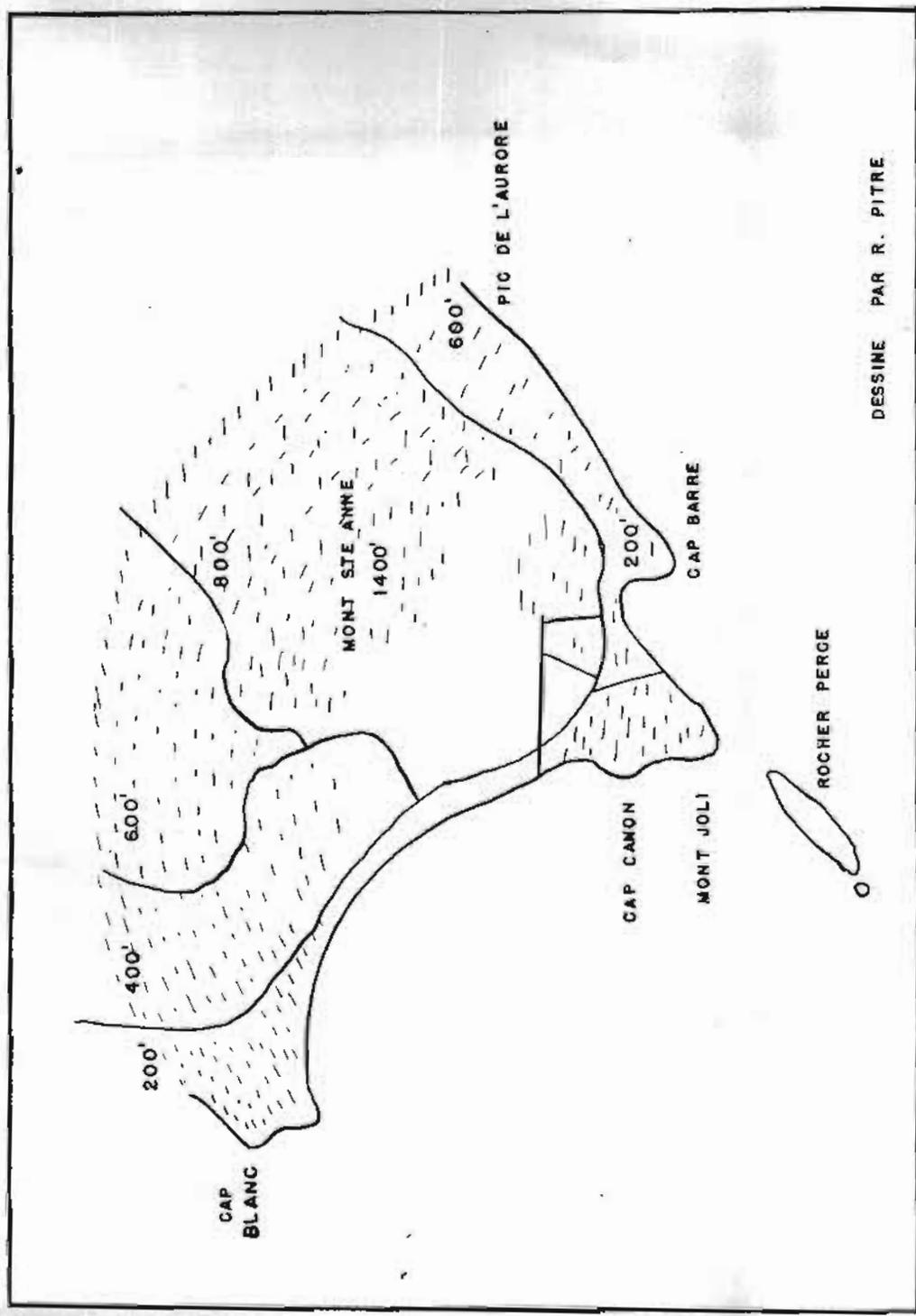
Nous trouvons là aussi l'origine du nom donné au Cap Canon : l'humble Chanoine de St-Paul avait tenu à donner son nom de famille « de Prato » à la pointe nord du Mont-Joli, prolongée par le Rocher et, à la deuxième, le nom de sa dignité : « Cap Canon », « Cap Chanoine »¹.

b) *Isle Percée*

L'appellation actuelle de « Percé » commence à s'esquisser avec la venue de Champlain, en 1603 : « On vint à l'*Isle Percée*, écrit-il, qui est comme un rocher fort haut... où il y a un trou... »

C'est donc qu'alors : 1 — le rocher s'était détaché complètement de la terre ferme ; 2 — une arche s'y était formée. A partir de ce moment jusqu'à la Conquête, il n'est question que d'« *Isle* »

1. Les études présentées à la Société Royale, en 1934, par les Professeurs W. F. Ganong et Harrison Lewis semblent décisives à ce sujet.



DESSINE PAR R. PITRE

ou « Isle Percée » et, encore jusque vers 1850, la plupart des écrits de langue française conservent la même appellation². « Ile », « Isle », évidemment parce qu'entourée d'eau de tous côtés, au moins à marée haute³. L'appellation actuelle de « Percé » tout court semble avoir été adoptée par les fonctionnaires et écrivains de langue anglaise, parce que plus facile à prononcer. Nous en voyons même quelques-uns écrire « Percy », « Piercie », « Piercee ».

Depuis 1850, on ne parle plus que de « Percé », à la française. Voilà pour le nom !

2 — LE VILLAGE

Qui dit « Percé » simplement entend d'ordinaire le village.

Ainsi compris, Percé se présente dans son ensemble confortablement blotti au pied de la crête montagneuse qui, suivant une pente ascendante et descendante de 200 à 800 pieds, s'étend en un hémicycle allant du Cap-Blanc au Cap-Barré, que surplombe au centre la tête altièrre du Mont-Sainte-Anne et qu'une végétation variée décore de teintes multicolores.

L'ensemble du village de Percé revêt assez bien la forme d'un plateau à fruits qui, fracassé par le milieu, est resté avec des échancrures dont le contour ressemble aux lignes d'une ancre largement aplatie, dont la tige raccourcie a le Mont-Sainte-Anne pour diamant, dont le jas accroche ses deux bouts au Mont-Joli et au Cap-Canon, et dont les deux bras, d'inégales longueurs, enfoncent pattes, becs et oreilles dans les roches du Cap-Blanc et de Cap-Barré.

Le jas de cette ancre divise ainsi Percé en deux anses bien distinctes, mais d'étendues inégales : l'Anse-du-Nord (North Beach), plus courte, qui va du Cap-Barré au Mont-Joli, et l'Anse-du-Sud (South Beach), plus longue, qui va du Cap-Canon au Cap-Blanc.

Vu du Mont-Sainte-Anne, on dirait un immense parterre rempli de fleurs et d'arbres aux couleurs brillantes et variées, sillonné d'allées irrégulières et planté de constructions contrastant les unes avec les autres par les décorations, les formes et les dimensions.

La vue du village de Percé donne une impression de recueillement et de solitude qui se ressent de son isolement géographique et de sa formation géologique : où l'on voit que les géographes et les géologues ont raison quand ils disent que les facteurs géologiques et géographiques conditionnent tous les autres.

Les grèves des deux anses servent au travail du pêcheur et à l'agrément du touriste. Le baigneur y découvre des endroits de rêve et le naturaliste y trouve son compte : agathes et fossiles y

2. Cf. Nicolas Denys, le Père LeClercq, l'Abbé Ferland, et combien d'autres !

3. Le Père Leclercq note qu'il s'agit d'une presqu'île et non d'une île, pas assez étendue d'ailleurs pour être habitée.

foisonnent, dont M^{me} Ranger, de Montréal et habituée de Percé, possède une belle collection. Tantôt la batture se prolonge assez loin, tantôt l'eau profonde est à peu de distance de la grève. Tout le long s'échelonnent les hôtels, les résidences des villégiateurs, les établissements de commerce et de pêche.

L'établissement de la Coopérative des pêcheurs est situé à l'endroit le plus abaissé de l'Anse-du-Nord ; à l'endroit le plus élevé émerge l'église catholique. Tout à côté, le cimetière, le presbytère, le couvent des Sœurs de la Présentation et la salle paroissiale. Un peu plus bas, le Palais de justice et le bureau d'enregistrement. L'église protestante est délicieusement nichée au milieu d'un bosquet, à l'entrée du chemin qui conduit au deuxième rang (Irish Town). Le bureau de poste est voisin du Palais de justice.

3 — LA PAROISSE

Percé est toutefois plus qu'un village : c'est aussi une paroisse, du nom de Saint-Michel, qui s'étend du Coin-du-Banc à l'Anse-à-Beaufils et comprend tout le territoire que nous avons décrit plus haut sous le nom de Percésie, ainsi que l'Île Bonaventure.

Érigée canoniquement en 1860 seulement, elle existait cependant depuis toujours comme port de pêche et servit longtemps, à partir de 1800, de pied-à-terre au missionnaire qui desservait la côte de Newport au Mont-Louis.

Bien qu'elle ne revête pas partout la même importance touristique, partout cependant elle recèle quelque charmante attraction, quelque curiosité intéressante : Nid-du-Corbeau (que Clarke appelle « Gris Nez ») ; Irlande et Petite-France, ainsi appelée en raison de l'origine raciale des habitants ; Cap-Blanc et Cap-Rouge, à cause de la couleur de leur roc : tous endroits où il vaut la peine de faire une excursion, si l'on veut jouir des vues superbes qu'ils offrent, soit sur le village, l'Île et le Rocher, soit sur l'Anse finement découpée du Cap-d'Espoir ; Coin-du-Banc, réputé pour sa plage profonde au sable fin et sa vue sur la grande baie et le coquet village de Barachois.

Cannes-de-Roches, que Clarke qualifie de « vallon d'une extraordinaire beauté » est une desserte de Percé qui compte plus de quarante familles de langue française. Située dans les montagnes, sur le chemin de Gaspé, à cinq milles de Percé, Cannes-de-Roches doit son nom aux canards de ce nom, qui fréquentaient autrefois ses battures et dont on trouve des spécimens encore aujourd'hui au Lac-Saint-Jean.

Bien que saint Michel soit le titulaire de Percé, c'est cependant sainte Anne qui draine la dévotion des habitants. C'est pour suppléer à cette anomalie que la chapelle des Cannes-de-Roches, dédiée à l'apparition de saint Michel, est appelée à devenir un centre régional de dévotion envers le Prince des Milices célestes.

4 — LA MUNICIPALITÉ

Les limites de la paroisse ne concordent pas avec celles de la municipalité ; celle-ci en effet commence au pont de l'Anse-à-Beaufils, à sept milles au sud-ouest du village, et s'étend jusqu'au point de jonction des deux chemins des Caps et du Fowl, à cinq milles au nord-ouest du village, excluant ainsi le groupement des Cannes-de-Roches, qui appartient à la municipalité de Bridgeville.

Nous verrons dans la deuxième partie que le premier Conseil de Percé fut un Conseil cantonal, organisé en 1855 et comprenant les municipalités actuelles de Sainte-Thérèse, Cap-d'Espoir, Percé et Bridgeville. Le Conseil municipal proprement dit fut organisé en 1870. Le Conseil de Bridgeville lui emprunta les Cannes-de-Roches, lors de sa fondation en 1932.

5 — LA COMMISSION SCOLAIRE

Les limites de la Commission scolaire sont les mêmes que celles de la paroisse : du Coin-du-Banc à l'Anse-à-Beaufils. La date de l'organisation de ce corps public nous est inconnue. Ses archives remontent à 1895. La Commission scolaire de Percé contrôle huit écoles, dont une modèle, au village, dirigée par les Religieuses de la Présentation, de Saint-Hyacinthe. Le couvent a été construit en 1944, grâce à une contribution de 75% du Gouvernement. Le coût de sa construction et de son aménagement a été de \$20,000. en chiffres ronds. Il y a trois classes françaises au couvent. En plus, une classe de garçons, tenue par un professeur.

Les sept autres sont respectivement au Cap-Blanc, au Cap-Rouge, à la Petite-France, en Irlande, aux Cannes-de-Roches et derrière les Caps. Elles ne comptent qu'une classe chacune. Quatre de ces classes sont bilingues ; les autres, françaises. Il y eut une Académie de garçons tenue par les Frères de la Croix, en 1912-13-14. Cette communauté a été dissoute en 1920.

6 — LE CHEF-LIEU

En plus d'être à la fois village, paroisse et municipalité, Percé est aussi Chef-lieu. Dès le début du Régime anglais, Percé fut l'un des quatre centres de la Gaspésie où siégèrent la Cour des Commissaires de la Paix et la Cour provinciale ; les trois autres étaient Carleton, New Carlisle et Douglastown.

Une première prison y fut construite en 1811, à laquelle on adjoignit une salle d'audience en 1817, l'une et l'autre terminées en 1828. La prison actuelle fut construite en 1870.

L'organisation du système judiciaire et du Chef-lieu sous leur forme actuelle remonte à 1844. Depuis longtemps cependant le Chef-lieu est à Percé *de fait* seulement, mais à Gaspé *de droit*.

Une première loi en effet avait jadis, en 1868, décidé de reconstruire le Palais de justice à cet endroit, tandis qu'une seconde loi, passée en 1943, décidait d'y transférer le Chef-lieu même.

Le fait d'être Chef-lieu vaut à Percé d'avoir le Bureau d'enregistrement du District et d'être le centre de ralliement du Conseil de Comté, depuis la fondation de cet organisme, en 1867. Gaspé lui enleva cet honneur jadis, mais pour l'année 1868 seulement. Il y a deux autres Bureaux d'Enregistrement, l'un à New Carlisle et l'autre, à Sainte-Anne-des-Monts.

II — NATURE ESTHÉTIQUE

Autour de Percé

1 — MONT-SAINTE-ANNE

Un des tas de roches les plus intéressants de Percé est sans contredit le Mont-Sainte-Anne. Curiosité géologique, point de repère géographique, relique historique, jardin botanique, centre de piété catholique : le Mont-Sainte-Anne est tout cela à la fois.

a) *Description*

D'abord appelé par Champlain, Denys et autres « Table-à-Rolante », « Table-à-Rolland », « Table-Roulante », parce que « platte et de forme carrée » et roulant pour ainsi dire vers la mer, le Mont-Sainte-Anne doit son nom actuel à la dévotion des premiers pêcheurs bretons, auxquels il servit plus d'une fois de point de repère dans la tempête. Les premiers Récollets qui vinrent à Percé, au début de la colonie, s'en servent comme d'une appellation connue et reçue de tous. Qui sait si nous ne leur en sommes pas redevables ?

D'une altitude de 1,400 pieds, le Mont-Sainte-Anne est accessible du côté nord seulement. Ses trois autres faces sont des falaises abruptes et inaccessibles. Il est formé de stries verticales, superposées, de conglomérat rougeâtre semblable à celui de l'Île, qui, dans la nuit des temps, s'en est violemment détachée.

Des navigateurs affirment que, dans les temps clairs, ils l'aperçoivent jusqu'à 75 et 80 milles de distance et qu'il les aide à se reconnaître. Plus d'un pêcheur lui doit ainsi la vie. Du Mont-Sainte-Anne le rayon visuel se projette indéfiniment : « La mer, écrit le Frère Bernard, d'un bleu très vif, telle qu'on la voit des hauteurs de Naples et de Marseille, la mer vous apparaît comme un abîme de saphir, quelque chose d'immatériel qui se confond avec l'azur impalpable, création suspendue tenant à la fois du mirage et de la réalité. »

On y distingue bien, entre autres choses, la Vieille du Petit-Gaspé, la pointe de Newport, Miscou, Anticostie, Shippegan. Tandis que le Rocher et l'Île Bonaventure défient sa puissance, la vue sur le village, qui s'étale à ses pieds, est particulièrement délicieuse. « Les amateurs de pittoresque et les artistes trouvent ici une scène incomparable, un déploiement insurpassable des forces et des beautés de la nature ; un décor achevé ; un tableau unique... Ce sommet est un observatoire aérien à peu d'autres pareil. Il

n'a de comparable que le spectacle unique déployé à ses pieds » (Stucker, « La Patrie », 27 août 1944).

Le Mont-Sainte-Anne fut de tous temps un centre de pieux ralliements. Le Père Chrestien LeClerc, qui travailla à l'évangélisation des Indiens de la région de Percé pendant une douzaine d'années (1674-1686), nous a laissé des détails intéressants à ce sujet. Ces sauvages, qu'il nomme « Gaspésiens », parce qu'ils avaient ici leurs quartiers généraux, et qu'il surnomme « Porte-Croix », parce qu'ils avaient la coutume de porter des petites croix en amulettes et d'en planter de grandes partout où ils s'établissaient, s'y rendaient parfois en pèlerinage.

L'origine de cette coutume ? Vestige d'une évangélisation ancienne, apportée au X^e siècle par les Normands, en cette terre qui est peut-être le Markland de Leif, fils d'Eric le Rouge ? Toujours est-il que les Gaspésiens Porte-Croix se réunissaient parfois sur le sommet du Mont-Sainte-Anne, au jour de l'équinoxe du printemps, pour assister au lever du soleil, qu'ils adoraient comme leur dieu. Ils y avaient aussi élevé une croix, ce qui fut une cause d'étonnement pour les premiers missionnaires Récollets qui l'aperçurent en 1619, et qui la relevèrent lorsqu'elle tomba. Le Père Juneau nous apprend qu'il en a planté une lui-même vers 1685.

b) *Légende*

« La tradition veut, écrit le Père LeClerc, que le pays de Gaspé, étant affligé d'une maladie dangereuse et pestilentielle, quelques vieillards, les plus sages et les plus considérables s'étant endormis de langueur et de chagrin, un jeune beau par excellence leur apparut avec une croix à la main, leur disant de prendre courage, de s'en retourner chez eux faire des croix semblables et de les présenter aux chefs de familles, les assurant que, s'ils les recevaient avec estime, ils y trouveraient indubitablement le remède à tous leurs maux. Ce fut ainsi que la croix arrêta tout court ce torrent de maladies et de mortalités.

C'est pourquoi ils prirent dans leur conseil la résolution qu'ils porteraient toujours la croix, sans en excepter même les petits enfants, sans avoir en sa main, sur sa chair et sur les habits le signe sacré du salut. Ils n'entreprenaient rien sans la croix, soit pour conclure la paix ou déclarer la guerre. Sur les tombeaux, ils plantaient une croix, de même que les lieux de pêches et de chasses considérables étaient distingués par la croix. »

c) *Monument*

Le Mont-Sainte-Anne devait conserver son caractère religieux. Ayant été acquis par l'Evêché de Rimouski, en 1884, à la suite des démarches du curé d'alors, M. Pérusse, il devint de ce fait

bien ecclésiastique, pour se transformer ultérieurement en un centre de pèlerinage régional.

Ayant acquis les droits de passage nécessaires, M. Pérusse entreprit en effet d'y élever un monument à la grande patronne des pêcheurs. A coups de corvées et de généreuses contributions de leur part, il y réussit. Le bois et les autres matériaux requis pour la construction y furent tirés par des bœufs et à dos d'hommes. Le monument, de 40 pieds carrés à la base et haut de 40 pieds, fut terminé en 1886 et béni solennellement par M^{sr} Blais, le 26 juillet 1892. Et le pèlerinage annuel à Sainte-Anne, sur sa montagne, fut dès lors inauguré. On y vint de partout, depuis Gaspé jusqu'à Paspébiac.

Lorsque le diocèse de Gaspé fut fondé, la propriété du Mont-Sainte-Anne lui fut transférée.

Vers 1925, ce premier monument étant tombé en ruines, le pèlerinage fut provisoirement interrompu. En 1933, un second monument y était élevé par les soins d'un vieux citoyen de Percé, le D^r Simon Grenier, fervent dévôt de Sainte-Anne. On y voit l'ancienne statue de bois, enveloppée de feuilles de cuivre, qu'avait installée M. Pérusse en 1886. Haute de dix pieds, elle est montée sur un piédestal de huit pieds faisant corps avec un socle de forme octogonale, de quinze pieds de diamètre et de douze pieds de hauteur.

Inauguré solennellement par M^{sr} Ross, le 26 juillet de la même année, il vit à son tour les foules affluer et l'ancienne coutume du pèlerinage annuel reparaître. Plus de deux mille personnes y prirent part en 1946. A cette occasion, un autel rustique est élevé au pied du monument, on y célèbre une messe solennelle, on y distribue la sainte communion et on y fait vénérer la relique de Sainte-Anne. « Cette année, écrit M. Stucker, il nous fut possible de prendre part à ce pèlerinage... C'était pour des yeux neufs un spectacle peu ordinaire que ces centaines de grimpeurs, bâton rustique d'une main et rosaire de l'autre, s'obstinant à gravir le mont sacré, priant et chantant, afin d'y déposer leurs hommages aux pieds de Sainte-Anne » (*La Patrie*, 27 août 1944).

En plus du monument, il y a d'ordinaire une croix sur le Mont-Sainte-Anne. Il n'en existe pas présentement, la tempête ayant renversé la dernière, plantée en 1933.

Tout à côté du Mont-Sainte-Anne se trouve une seconde table, de forme carrée aussi, mais moins élevée, à laquelle on a donné le nom de « Petite-Sainte-Anne ».

Derrière le Mont-Sainte-Anne s'élève une autre montagne, un peu plus haute, appelée la Montagne-Blanche. Puis, entre les deux, diverses curiosités naturelles des plus intéressantes, vrais caprices de la nature, retiennent l'attention : la Grande-Crevasse, faille profonde de 200 pieds, qui mesure sept pieds de largeur à son orifice et va se rétrécissant jusqu'au fond ; une autre crevasse, plus petite,

appelée la Petite-Crevasse ; une grotte sauvage, un ruisseau en cascades et quelques cavernes étranges tendues de stalagmites et de stalactites, dont l'exploration réserve toutes sortes de sensations.

Un peu partout, autour du Mont-Sainte-Anne et sur son sommet, des sentiers sous bois ménagent aux villégiateurs des promenades sentimentales fort goûtées et très reposantes. Ces sentiers, tracés et entretenus pendant près de vingt ans par une vieille dame Chauvin, de Montréal (sœur de M. Henri Bourassa), fervente admiratrice des beautés de Percé, reçoivent maintenant les soins assidus d'une demoiselle américaine, M^{lle} Ann Williams.

Ajoutons cette constatation du naturaliste : « Enfin, la féerie de Gaspé complète heureusement le périple : Rocher de légende, Ile Bonaventure aux millions (!) d'oiseaux, Mont-Sainte-Anne, paradis du botaniste... Ce dernier endroit livre à l'explorateur des botryches peu communs, l'antennaire de Gaspé, une dryade aux fruits plumeux, un saule velu et combien d'autres additions encore ! » (Marcel Raymond : « J'herborise en Gaspésie », Radio-Collège, 11-4-44).

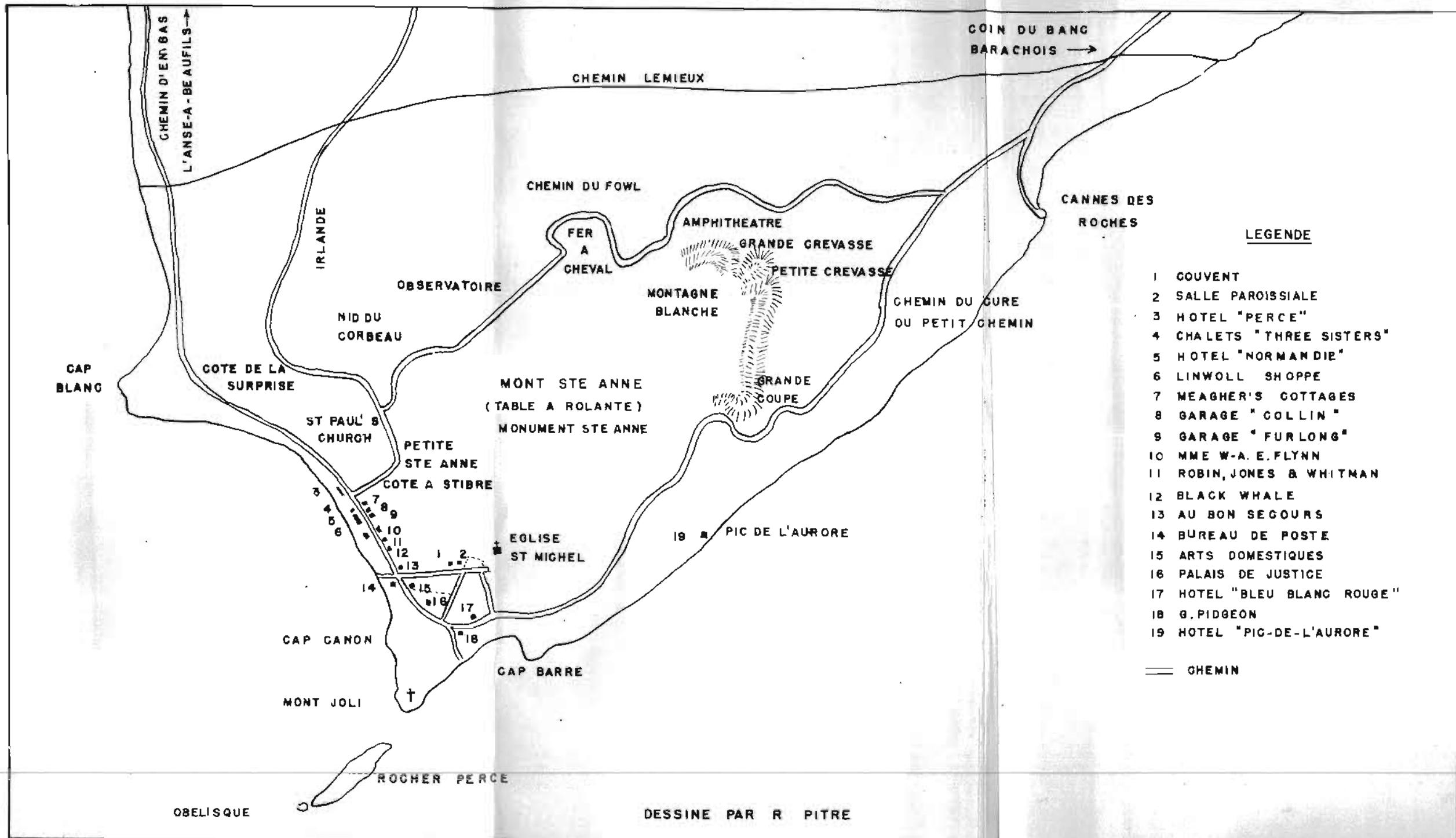
2 — LE ROCHER

Un autre tas de roches... de haut intérêt, auquel la « Gaspésie doit surtout d'être célèbre » (Juge Pouliot). Vrai monolythe aux proportions imposantes, percé d'un trou et doublé d'une réplique en miniature qu'il traîne en remorque et qu'on appelle « l'obélisque ».

1,420 pieds de longueur (1,565, y compris l'obélisque) ; 300 pieds à sa plus grande largeur ; 288 pieds de hauteur à sa pointe ouest, la plus élevée, où un V se creuse d'année en année — le V pour victoire de M. Churchill ; 215 pieds au-dessus du trou et 154 pieds à sa pointe est.

Sorte de bateau-fantôme contournant la pointe du Mont-Joli pour donner de la proue en direction de l'Anse-du-Nord... qu'une torpille magique a traversé de part en part, près de la poupe et a laissé avec une ouverture béante de quelque 100 pieds de largeur par 60 pieds de hauteur... et qui, refusant de couler à fond, s'est raidi dans sa fierté humiliée pour braver la mer et les vents, et causer à travers les siècles l'étonnement du passant.

La pesanteur de sa masse au-dessus de l'eau a été évaluée à 4,000,000 de tonnes. La mer et la gelée le grugent graduellement. Comme toutefois cette désagrégation procède à un rythme moyen de 300 tonnes par année, le touriste est assuré d'en voir quelque chose d'ici 13,000 ans encore ; d'autant que les agents naturels acharnés à sa destruction semblent avoir terminé la partie principale de leur tâche, avec la chute de la clé de voûte de l'arche qui, jadis, reliait l'obélisque au bloc principal. L'obélisque s'est lui aussi paré d'un trou, à angle droit avec celui du bloc principal.



LEGENDE

- 1 COUVENT
- 2 SALLE PAROISSIALE
- 3 HOTEL "PERCE"
- 4 CHALETS "THREE SISTERS"
- 5 HOTEL "NORMANDIE"
- 6 LINWOLL SHOPPE
- 7 MEAGHER'S COTTAGES
- 8 GARAGE "COLLIN"
- 9 GARAGE "FURLONG"
- 10 MME W-A. E. FLYNN
- 11 ROBIN, JONES & WHITMAN
- 12 BLACK WHALE
- 13 AU BON SEGOURS
- 14 BUREAU DE POSTE
- 15 ARTS DOMESTIQUES
- 16 PALAIS DE JUSTICE
- 17 HOTEL "BLEU BLANC ROUGE"
- 18 G. PIDGEON
- 19 HOTEL "PIC-DE-L'AURORE"

== CHEMIN

DESSINE PAR R PITRE

Une batture, que la marée basse dégage complètement, le relie au Mont-Joli : cette même batture qui, au temps de Cartier, s'élevait en cran et émergeait même à marée haute. A marée basse, une grève faite de sable et de batture émerge tout à l'entour, permettant au curieux de le contourner jusqu'à pied sec... à moins que l'impression de crainte décrite par le professeur Béchard, en 1857, ne s'empare de lui : « Vous vous sentez mal à l'aise, écrit-il, lorsque, marchant au pied de ce rocher altier, vous jetez la vue au-dessus de vous et apercevez, suspendue sur votre tête, cette masse énorme qui semble vouloir vous écraser. »

A marée basse, on peut passer sous l'arche à pied sec. A marée haute, même une barge à voiles pourrait y passer, si le fond était déblayé des blocs immenses de pierre qui s'en sont détachés et en obstruent l'entrée. Observation intéressante : sous l'arche, l'air est beaucoup plus frais qu'à l'extérieur et l'on se sent pris de frissons... de froid et de... frayer, quand on y pénètre pour la première fois. Cette « gueule béante, selon le professeur Béchard, aurait fourni une belle description à Virgile pour son entrée aux enfers. »

Les fossiles abondent dans la formation géologique du Rocher : brachiopodes d'espèces variées, bivalves, patelles, buccins et trilobites. Clarke, qui qualifie lui-même ses estimés d' « absurde-ment petits », évalue à plus de 4,000,000 le nombre d'individus de l'espèce gracieuse de brachiopode appelée *Chonetes Canadensis*, qui s'y trouvent pétrifiés. Le même géologue y signale l'existence de trilobites géants atteignant jusqu'à deux pieds de longueur (*Dalmanites Perceensis*) et d'autres, au nez surmonté d'un trident (*Dalmanites Biardi*). « Que cela suffise, conclut le savant géologue, pour nous donner une idée de l'énorme profusion de vie que représente ce petit coin du lit préhistorique de l'Océan et qui ajoute une note intéressante à cet endroit déjà si riche naturellement. Le nombre de morues prises depuis l'établissement des pêches gaspésiennes, qui atteindrait facilement quelques milliards, est encore inférieur à celui des animaux pétrifiés dans le Rocher Percé. » Imaginons, si possible, une procession où tous ces êtres chemineraient deux par deux... ou même quatre par quatre : Noé lui-même en serait tout abasourdi.

Le Rocher a toujours été et est encore aujourd'hui, pour les pêcheurs et les navigateurs, un excellent abri contre les vents de nord et nord-est, sud et sud-ouest ; il leur suffit de se réfugier, selon le cas, dans l'Anse-du-Sud ou dans l'Anse-du-Nord. C'est précisément à l'abri du rocher et de l'Île que, les 12 et 13 juillet 1534, Cartier vint chercher refuge contre une tempête de *nordais*.

Le Rocher ne frappe pas la vue de si loin que le Mont-Sainte-Anne. L'œil n'en est que plus émerveillé lorsqu'il l'aperçoit, au détour du Cap-Blanc et de la Pointe-Saint-Pierre, ou de la Grand'Côte et du Pic-de-l'Aurore ; cet émerveillement grandit, à mesure qu'on en approche, non pas tant à cause des proportions

imposantes du Rocher qu'à cause de la symphonie de ses couleurs brillantes : « rouge-pourpre, jaune-clair, gris-bleu, qui caractérisent sa formation calcaire, mais ici largement striées de veines de calcite blanc. Ajoutez à cela le tapis de mousse verdoyante qui recouvre sa tête ondulée et la couronne de lichen rouge-orange qui surmonte son front » (Clarke).

Le sommet du Rocher est inaccessible à l'homme. La tradition s'est affirmée que, jusque vers 1850, quelques hardis fermiers y grimpaient pour recueillir le foin qui y poussait. Un imprudent se serait alors tué et l'ascension en aurait été pour cela défendue... C'est possible ! Il y a toutefois lieu d'en douter.

Outre, en effet, que les anciens n'en disent rien (cette tradition remonte à 1850 et semble reposer sur des oui-dire), les récits de ceux qui vraisemblablement en auraient eu connaissance ne concordent pas. Les uns parlent de corde attachée au sommet ; d'autres, de rames aboutées les unes aux autres... Mais comment les téméraires grimpeurs auraient-ils fait tenir tout cela ? Légende inventée pour amuser l'étranger en quête d'émotions, tout autant semble-t-il que celles du Génie du Rocher et des combats homériques que se seraient livrés jadis les oiseaux qui l'habitent, et que Pye et Lemoyne sont les premiers à raconter au long. « MM. Moriarty et Dugai, écrit Pye, en entreprirent l'ascension en 1818. Une fois sur le sommet, ils y fixèrent une corde solide, dont on se servit par la suite pour continuer à grimper... On y récolta jusqu'à trois tonnes de foin par année. » Lemoyne donne 1805. Aussi fantastique que de vouloir transporter le Rocher dans la Baie de New York pour le transformer en Hôtel de la Liberté.

Si le sommet du Rocher est inaccessible à l'homme, il est par contre peuplé d'une multitude d'oiseaux : c'est le paradis des Cormorans et des Goélands bleus (ordinaires).

Nous avons relaté plus haut l'histoire de son nom.

Disons enfin que le Rocher a toujours été un objet de fascination indescriptible. « Cette vue, écrit Pye, représente pour le marin et le voyageur un des objets les plus remarquables de toute la côte canadienne... un des monuments les plus extraordinaires de l'Architecte tout-puissant. » Comment après cela se surprendre du grand nombre d'artistes qui l'ont couché sur leur chevalet ?

Qu'il s'y attache quelques légendes, rien de plus naturel... Ainsi, ce matelot qui, épris d'une brunette de Percé, aurait, pour dépister les recherches du Capitaine et échapper aux coups de feu tirés pour l'effrayer, cherché refuge sur son sommet et n'en serait redescendu qu'après le départ de son bateau... pour convoler en justes noces avec Brunette... Charmant, mais légendaire.

Le trou du Rocher a lui aussi son histoire, ou ses histoires. Combien de trous a-t-il vraiment eus, un, deux, trois ou quatre ? Dans son récit de voyage (1603), Champlain parle d'un trou seu-

lement : « On vint à l'Isle Percé, qui est comme un rocher fort haut... où il y a UN trou... »

Nicolas Denys mentionne en 1672 qu'il l'a vu (à son premier voyage probablement), alors qu'il n'avait qu'une arche mais que, depuis, il s'en est formé *deux autres* qui vont en agrandissant. De son côté, le Père LeClercq parle, en 1675, des *trois ou quatre* arches du Rocher. Quoi qu'il en soit de ces témoignages, qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute, deux documents établissent à l'évidence que le Rocher eut réellement anciennement *deux* arches.

Il s'agit de deux dessins : un de 1812, exécuté par S. Owen, de Londres, et l'autre, de 1760, exécuté sur place par le Capitaine Hervey Smyth, Aide-de-Camp de Wolfe. Ce dessin, l'un des sept que Smyth exécuta pendant son séjour au Canada, excita beaucoup la curiosité des Anglais : par suite d'un Acte du Parlement, il fut imprimé et reproduit sur une plaque de cuivre et l'auteur se fit un honneur de placer sa frégate à l'arrière-plan.

L'arche dont parlent Champlain et Denys est-elle celle qui s'est effondrée ou celle que l'on voit aujourd'hui ? Il semble bien qu'il s'agit de la première. Toujours est-il que celle de l'extrémité s'effondra « il y a quatre ans, écrit Béchard en 1857, avec un fracas épouvantable, et heureusement sans causer aucun accident. »

Dans les relations qu'il fit de son voyage en Gaspésie avec M^{sr} Turgeon, en 1836, l'abbé Ferland entrevoit le jour où, toute arche ayant disparu, « l'Isle Percée sera formée de trois immenses colonnes dont le volume pourra rivaliser avec les pyramides d'Égypte. » Ce jour est éloigné, si l'on en juge par les calculs que nous avons faits plus haut. Et « les peintres et les poètes... auront bien le temps de naître, de peindre, de rimer et de mourir. » (Bernard)

Curiosité à remarquer : A peu près à mi-chemin en revenant de l'île par le sud-ouest, le profil du rocher décrit assez bien, à un endroit, une figure qui donne l'illusion de celle de la Reine Victoria, et, à un autre endroit, une autre figure qui ressemble à celle de Churchill, moins le cigare... Au touriste à user de son... imagination pour distinguer l'une et l'autre.

3 — MONT-JOLI & CAP-CANON

a) Description

Ces deux caps d'un même promontoire, qui symbolise la guerre et la paix, ne sont pas sans intérêt. Le premier, qui doit son nom à la gracieuseté de ses lignes et qui fut, à titre de parc national, propriété du Gouvernement fédéral jusqu'en 1915, est en effet célèbre par la croix dont il a toujours été surmonté.

L'origine de cette croix ? Probablement la même que celle de la croix qui surplombait déjà le Mont-Sainte-Anne, lors de l'arrivée ici des Récollets : une première croix y aurait d'abord été plantée

par les Indiens Porte-Croix et les Blancs, qui vinrent après eux, auraient pris l'habitude de la relever, à mesure qu'elle tombait, par suite de l'âge ou sous les coups de la tempête.

Celle que nous y voyons présentement fut érigée en 1945 par les soins du M. M.-P. Fennell, propriétaire du Mont-Joli, en remplacement d'une autre, plantée en 1934, qui elle-même avait succédé à celle bénite en 1919, avant laquelle une autre avait été bénite en 1899, en remplacement... ainsi jusqu'aux Indiens Porte-Croix.

C'est sur la pointe du Mont-Joli, qu'il avait acquise du Gouvernement fédéral en 1915, dans la maison appartenant aujourd'hui à M. M.-P. Fennell, que le Dr Mireault, de Montréal, avait entrepris d'organiser un sanatorium, où M^{gr} Gauthier, ancien Evêque de Montréal et beau-frère du docteur, vint pendant plusieurs années passer ses vacances. Le sanatorium fut par la suite transporté de l'autre côté de la Côte-de-la-Surprise. Ce nouveau site étant malheureusement trop marécageux, on dut renoncer à donner à l'établissement déjà esquissé le caractère permanent qu'on avait projeté.

Sur la deuxième pointe, appelée CAP-CANON, un vieux canon est assis sur son... ventre. Reliquat, selon les uns, du naufrage de l'Amiral Walker, en 1711, ou vestige, selon d'autres, d'une batterie côtière que M. de Frontenac y installa jadis, à la veille de l'expédition de Phipps, pour garantir la côte contre les incursions des corsaires bostonnais. Ce canon a servi surtout de pièce d'agrémentation, à l'occasion des réceptions civiques et des réjouissances nationales, comme en font foi les RELATIONS de l'abbé Ferland : « Sur la crête du Mont-Joli, écrit l'abbé, un groupe nombreux d'hommes et de femmes paraît occupé à nous souhaiter la bienvenue. Quelques hourrahs parviennent faiblement jusqu'à nous ; une fumée blanchâtre jaillit en tourbillonnant ; et le grondement du canon, répété puissamment par les échos, porte l'épouvante au milieu des habitants ailés du Cap Percé, qui s'élèvent par nuages et remplissent l'air de leurs cris aigus... »

Un canon s'y trouve encore sur l'ancienne propriété de M. Frederick James, qui appartient aujourd'hui à M^{me} Dr Ethier.

Nous avons préféré toutefois, on se le rappelle, rattacher l'origine de cette appellation de CAP-CANON à la venue ici du Chanoine (Canon) de Prato.

Sur le flanc de chacun des deux caps se retrouve ce qui semble être l'emplacement de deux anciens cimetières, l'un indien, sur le flanc nord du Mont-Joli et l'autre, protestant, sur le flanc sud du Cap-Canon.

Le sémaphore que l'on voit sur le Cap-Canon, et qui a pour but d'annoncer le mouvement des vents aux pêcheurs, y a été installé vers 1910 en remplacement de celui qui existait antérieurement sur la propriété du Dr Mireault.

b) *Monuments*

On y voit aussi, sur les deux faces d'un monolythe de 40 pieds de hauteur, que la nature semble avoir destiné à cette fin, une plaque commémorative dédiée au « Fondateur de la Géologie canadienne et premier Directeur de l'Institut géologique du Canada », Sir William Logan, et dont le dévoilement, en 1913, donna lieu à la tenue à Percé d'un Congrès international de géologie. L'autre rappelle la participation proportionnellement imposante de la jeunesse de Percé à la première Grande guerre. La voici...

MORTS au champ d'honneur :

Lt. J. Herbert Lamb	Antonio Garneau
John Boucher	Henri Gendreau
Jean Laflamme	John Gagné
ONT SERVI :	Arthur Laflamme
Jos. Arbour	Rodolphe Langlois
Omer Arbour	Alph. L'Espérance
Gustave Beaudry	Arthur Méthot
Joseph Blais	Alphonse Méthot
Edward Brochet	Alex. Picard
Horace Bourget	P.-J. Quirion
Wilfrid Bourget	Edward Quirion
Emile Caron	Arthur Rail
J.-B. Caron	Edouard Rail
Leslie Cromble	Joseph Seymour
Michael Donohue	Devey Vibert
George A. Flynn	Rupert J. Vibert
Lt. Francis Flynn	Harvey G. Vibert
Herman Vibert	Wilson Vibert

Nous formons le vœu qu'une autre plaque honorifique y trouve bientôt sa place, à côté de la première, à la mémoire de ceux qui sont morts, ont été faits prisonniers ou ont servi outre-mer pendant la seconde Grande guerre, et dont voici les noms...

MORTS au champ d'honneur :

Lanfesty, Francis tué en Italie en 1944
LeBlanc, Moïse tué en Hollande en 1944
Mahan, Ralph tué en Italie en 1944
Pidgeon, Joseph mort à Hong Kong en 1943

PRISONNIERS à Hong-Kong :

Boulanger, Benoît	O'Leary, Lloyd
Bourget, Robert	Quirion, Raymond
Caron, Hermandy	

Ont servi OUTRE-MER :

Beck, Lawrence	Lemieux, Rodolphe
Bisson, Watson	Lévesque, Albert
Boulangier, Toussaint	Lévesque, J.-Baptiste
Brochet, Lewis	Mahan, Harry
Caron, Jules	Maloney, Sydney
Despard, Adélar	Méhot, Raymond
Despard, Paul	Paget, Walter
Després, Joseph	Pellerin, Roland
Dolbel, Teddy	Rail, Raymond
Donohue, Austin	Rail, Salomon
Dorion, Onésime	Savard, Robert
Duval, Elwood	Simoneau, Gustave
Duval, Howard	Trottier, Benoît
Gendreau, Herménégilde	Trottier, Jules
Gendreau, Maurice	Valpy, Dick
Labbé, Ls-Georges	Vibert, Clifton
LeBlanc, Bruno	Vibert, Leo
LeBlanc, Maurice	Vibert, Rexford
LeBreton, Philippe	Vibert, Vincent

4 — ILE BONAVENTURE

a) *L'île*

Un dernier tas de roches, à trois milles de la terre ferme... « Banquise immense » ou « Radeau en détresse », selon les uns (Bouchette et Bernard) ; « Tapis oval de velours vert partiellement frangé de rouge », selon d'autres (Clarke), l'île décrit une circonférence irrégulière de six milles de tour, qui donne plutôt l'impression d'une baleine géante échouée sur un récif, la tête reposant au nord sur un oreiller sous-marin de 300 pieds d'épaisseur et s'élevant de 400 pieds au-dessus de la surface de la mer, et la queue posée au sud, à fleur d'eau, tandis que tout son corps s'allonge immobile, en une pente douce et régulière.

Surgie de l'océan préhistorique, comme le Mont-Sainte-Anne, dont elle s'est détachée et dont elle retient la formation géologique, l'île Bonaventure doit son nom à Cartier, qui le lui donna en l'honneur du grand Séraphique dont il anticipa la fête, lors de son ancrage ici, les 12 et 13 juillet 1934 (la fête de saint Bonaventure est le 14 juillet). Brise-lames naturel, où viennent s'abattre avec fracas les vagues du large, et entourée de falaises sous-marines anciennement très poissonneuses (les *bancs* de l'île), l'île Bonaventure a certainement été dans le passé la Bonne Aventure des pêcheurs ; rien de surprenant alors que, sur certaines cartes et dans plusieurs écrits, on la désigne de ce nom composé : BONNE-AVENTURE.

Par ailleurs, à peine ouverte au monde extérieur par deux petites anses, une au nord-est ne pouvant accommoder que quelques

petits bateaux à la fois, et une au sud-ouest, toute minuscule, elle est peu accessible, inaccessible même dès que la tempête se déchaîne. Boisée de sapins et d'épinettes rabougris, et plus propre à l'élevage du monton qu'à la culture, sa population, qui atteignit jusqu'à deux cents âmes dans le passé, va constamment en diminuant : une petite dizaine de familles l'habitent présentement (1947), une trentaine d'âmes en tout, insulaires indéracinables et obstinément réfractaires à l'appel de la terre ferme. Son système de voirie, très rudimentaire, explique assez l'absence à peu près complète de chevaux ; de même, la pauvreté de sa végétation fait comprendre pourquoi il ne s'y trouve que quelques têtes de bétail.

Par contre, le mouton de l'île est réputé chez les gourmets pour sa saveur spéciale. Quelques renards y montrent le nez, qui y sont parvenus à la nage. Nicolas Denys nous apprend dans son Histoire Naturelle que, de son temps, « la chasse des lapins y est bonne, de trente collets tendus le soir, l'on a du moins 20 lapins le lendemain matin ; les tourtres y abondent par la quantité de fraises et de framboises dont elles sont friandes. »

Pauvre en produits palpables, l'île Bonaventure est riche en produits de l'imagination. Les anfractuosités profondes, que la vague a patiemment grugées dans ses flancs et qui prennent facilement l'aspect de grottes cavernueuses, parfois décorées de stalactites et de stalagmites, rappelant tantôt la Grotte d'Azur de Capri, tantôt les nombreuses grottes du chien ou du loup, du roi ou de la reine, des Pyrénées, auraient jadis servi de caches aux pirates et aux corsaires pour la subtilisation de leur butin et de leurs râbles diverses.

Des trésors y auraient même été entreposés, que d'intrépides fouilleurs seraient venus bien près de retrouver, n'eût été la déman-gaison de quelque associé trop empressé à extérioriser ses impressions : on sait que le silence le plus rigoureux fait partie du rite établi pour la découverte des trésors.

Que l'île Bonaventure ait été le témoin de naufrages et de désastres maritimes divers, voilà qui n'appartient pas seulement au domaine du folklore, mais bien à la réalité. Écoutons le récit suivant du Père LeClercq :

« Pour rendre la dédicace (de l'église construite par le Frère Didace Pelletier, en 1687) plus célèbre, plus pompeuse et plus magnifique, m'étant embarqué dans un canot avec trois de nos Sauvages afin d'y apporter tout ce que j'aurais pu trouver d'ornements, le mauvais temps nous surprit : la mer changea presque en un moment. Il s'éleva enfin un orage et une tempête, si furieuse qu'elle brisa et emporta les deux extrémités de notre canot, de manière que nous nous trouvâmes dans l'eau jusqu'à la ceinture et dans un danger manifeste de périr et de nous perdre tous, sans le secours charitable de nos Sauvages ; car ces barbares, qui étaient alors par bonheur pour nous cabanés sur les rivages de la mer, s'aperçurent

heureusement de notre disgrâce. Ils en furent si sensiblement touchés qu'ils quittèrent promptement leurs habits, et par une générosité que nous ne pouvons assez reconnaître ni admirer, les uns se jetèrent tout nus à la nage, et quelques autres s'embarquèrent avec tant de succès dans leurs canots qu'ils nous délivrèrent enfin du péril où nous nous étions malheureusement engagés. Nos Capitaines Français voulurent reconnaître par leurs festins et leurs présents, qu'ils firent généreusement à tous ces Sauvages, les bons offices qu'ils venaient de rendre à leurs missionnaires. »

Du reste, qu'est-il besoin de faire appel à l'histoire ? Il n'est pas un seul habitant de Percé qui ne puisse attester de ce fait.

Les curiosités de l'Île ne sont pas moins charmantes, tant sur son sommet que tout autour : sa vieille chapelle, construite en 1865 ; son école, qui en a remplacé une autre dont l'existence est soulignée par Lemoyne, en 1878 ; l'ancien emplacement du poste de pêche ; le promontoire où nous pouvons approcher les oiseaux et ceux-ci venir à nous ; et cet autre promontoire, second Mont-Saint-Michel, d'où la vue embrasse l'Océan vers le nord.

Tout autour : la Gondole, le Pain de sucre, le Sphinx, le Vieux et la Vieille ; Lazy Beach (« Grève du paresseux »), où allaient autrefois se rafraîchir ceux dont la besogne monotone de retourner la morue séchante était trop incommodée par les ardeurs du soleil. Fait à noter : un pont de glace entre l'Île et la terre ferme se forme à peu près tous les deux ans, en moyenne ; bien qu'il arrive parfois que ce pont se forme deux années de suite, par contre, il arrive qu'il se passe deux ou trois ans sans qu'il se forme. Sa formation et sa conservation exigent un froid très intense sans vent ni mer houleuse. Lorsqu'il se forme, les communications entre l'Île et Percé se font par son moyen, car alors, on le *balise*.

b) *Le sanctuaire des oiseaux*

Ce qui toutefois a attiré à l'Île Bonaventure l'attention universelle, c'est qu'elle est avant tout un sanctuaire d'oiseaux *unique au monde*, à la fois par la grande variété d'espèces qui s'y réfugient et y vivent en parfaite harmonie et la facilité avec laquelle on peut les atteindre par mer et par terre. D'où ce fait remarquable que, de tous les sanctuaires d'oiseaux de l'hémisphère occidental, celui qui attire le plus l'attention, auquel on fait le plus de publicité et que l'on visite davantage, est celui de l'Île Bonaventure.

Aussi, à la suite de la Convention des oiseaux migrateurs de 1919, des lois fédérale et provinciale l'ont déclaré officiellement Sanctuaire d'oiseaux, soumis au contrôle d'une Commission chargée d'en prendre soin. C'est depuis ce temps qu'il est défendu de faire quoi que ce soit — crier du porte-voix ou de la sirène, tirer du fusil — pour les exciter.

A quand remonte l'invasion de l'Île Bonaventure par la po-

pulation ailée ? Ces oiseaux sont très traditionalistes : une fois logés quelque part, ils y reviennent de génération en génération — in saecula saeculorum — s'ils n'y sont pas violemment molestés ; d'où la conclusion qu'ils devraient s'y trouver depuis toujours.

Or, Cartier, si fidèle par ailleurs à signaler l'existence et la variété des oiseaux qu'il rencontre sur les îles qu'il découvre, et qui passa un jour et deux nuits à l'abri de l'Île, n'en dit cependant pas un mot... Faudrait-il en conclure : ou bien qu'à ce moment-là, l'Île n'était pas encore peuplée d'oiseaux et que ceux-ci y vinrent seulement plus tard, forcés par les circonstances d'abandonner leur premier domaine et de s'installer ailleurs ? Les « Îles-aux-Oiseaux », qui sont situées à 125 milles plus à l'est, sont en effet mangées graduellement par la mer et la gelée, et il n'en reste presque plus rien aujourd'hui. Ou bien que, ayant ancré du côté du nord-ouest de l'Île, alors que les oiseaux logent du côté sud-est, il n'en a pas eu connaissance ?... Hypothèse assez difficile à avaler.

A supposer que Cartier n'aurait pas VU les oiseaux, il les aurait certainement ENTENDUS. Ce seraient alors les habitants des « Îles-aux-Oiseaux », dont parle Cartier, qui auraient graduellement immigré ici. « Et le XXI^e jour... de May, écrit-il, fumes portés jusques l'isle des Ouaisaultz... desqueuls y a si grant nombre que c'est une chose incroyable, qui ne la voyt ; car... la dite isle... en est si pleine qu'i semble que on les ayt arimez... qui sont blancs, qui se mettent à part des aultres... qui sont fort mauvais à assaillir ; car ils mordent comme chiens et sont nommez MARGAULZ. »

Ou bien — dernière hypothèse — y aurait-il eu alors trop de brume pour que Cartier pût les voir ? Ce qui expliquerait en même temps pourquoi il ne parle pas de Mont-Sainte-Anne... Mais alors, pourquoi ne l'aurait-il pas signalée, cette brume, pire que la tempête elle-même, dont il parle cependant ?

Les oiseaux de l'Île Bonaventure se diversifient les uns des autres sous bien des rapports : par l'origine, la couleur, la grosseur, la pesanteur, les cris, les habitudes de vie.

1 — Sous le rapport de l'origine, il y en a qui appartiennent à la famille :

- | | | |
|------------------|---|---|
| a) du Pélican | { | le Margaulx
le Cormoran |
| b) de la Mouette | { | le Goéland noir
le Goéland bleu
le Mauve |
| c) du Pingouin | { | le Gode
le Marmette
le Pigeon
le Perroquet |
| d) du Vieillot | — | le Vieillot |

2 — Sous le rapport de la couleur, il y a :

- | | | |
|---------------------------|---|--------------------------|
| a) les blancs | { | le Margaulx ¹ |
| | | le Goéland bleu |
| | | le Mauve |
| b) les noirs | { | le Cormoran |
| | | le Goéland noir |
| | | le Vieillot |
| c) les blancs
et noirs | { | le Gode |
| | | le Marmette |
| | | le Pigeon |
| | | le Perroquet |

3 — Sous le rapport de la grosseur, il y a :

- | | | |
|-----------------------------|---|------------------------------|
| a) les gros | { | le Margaulx 10 lbs |
| | | le Goéland noir . . . 5 lbs |
| | | le Goéland bleu . . . 3 lbs |
| | | le Cormoran 3 lbs |
| b) les moyens | { | le Gode 1½ lb |
| | | le Marmette 2 lbs |
| c) les petits | { | le Pigeon 1 lb |
| | | le Perroquet 1 lb |
| | | le Mauve ¼ lb |
| d) le tout petit Vieillot — | | ¼ lb |

4 — Sous le rapport de la ponte, il y en a qui pondent :

- | | | |
|-----------|---|-----------------|
| a) 3 œufs | { | le Cormoran |
| | | le Goéland noir |
| | | le Goéland bleu |
| | | le Mauve |
| b) 2 œufs | { | le Pigeon |
| | | le Perroquet |
| c) 1 œuf | { | le Margaulx |
| | | le Gode |
| | | le Marmette |
| | | le Vieillot |

1. Comme le vrai nom de cet oiseau est « Fou de Bassan », en raison de l'île Bassan, en Écosse, où il est réputé, et que son nom vulgaire de *Margot* est introuvable dans le Larousse du XX^e siècle, nous préférons garder l'épellation savoureuse de Cartier.

5 — Quant au nombre, il y en a qui comptent environ :

- a) 10,000 couples { le Margaulx
le Goéland bleu
- b) 1,000 couples — le Cormoran
- c) quelques centaines { le Gode
le Marmette
le Pigeon
le Perroquet
- d) quelques dizaines { le Goéland noir
le Mauve
le Vieillot

6 — Il y en a enfin qui hivernent dans les parages :

- a) de l'Atlantique-sud { le Margaulx
le Vieillot
- b) de l'Atlantique-nord — le Mauve
- c) de la région { le Gode
le Marmette
le Pigeon
le Perroquet
le Cormoran
le Goéland noir
le Goéland bleu

REMARQUES

1 — L'arrivée des oiseaux suit l'arrivée du hareng et s'échelonne entre la mi-avril et la mi-mai ; la ponte a lieu en mai ; l'éclosion se produit en juin ; les petits prennent la mer, les uns en juillet (tels les Goélands) ; d'autres en août (comme le Cormoran) ; d'autres en septembre (tels le Margaulx et le Gode).

2 — Les Margaulx et les Cormorans nourrissent leurs petits à même la nourriture digérée et conservée dans leurs gosiers, par le moyen d'un sac intérieur semblable au sac extérieur du Pélican.

3 — La plupart des oiseaux de l'île se nourrissent de bon poisson frais qu'ils se procurent à la plongée : ainsi procèdent, par exemple, le Margaulx, le Cormoran, l'Esterlet, le Gode. D'autres, tel le Goéland bleu, se nourrissent d'un peu n'importe quoi : poisson frais, déchets, vers marins, crustacés, qu'ils peuvent atteindre sur la grève ou à la surface de l'eau, car ils ne plongent pas.

Ce goéland, d'ailleurs, a une manière bien à lui de démantibuler les carapaces des crustacés : crabes et bivalves divers qui lui

tombent... dans le bec. Il s'élève dans les airs tenant l'animal dans son bec, puis le laisse tomber sur les cailloux... autant de fois qu'il en faut pour l'éventrer.

Le Mauve se nourrit d'herbes et de vers marins qu'il trouve à la surface seulement.

Seul le Goéland noir est rapace et paresseux : il ne plonge pas mais se contente d'avaler tout ce qu'il trouve à portée facile, même les petits des autres familles.

La quantité de poissons détruite ainsi annuellement par les oiseaux de l'île peut être facilement estimée à cent cinquante mille quintaux, ce qui ne semble pas nuire à la pêche. Le margaulx à lui seul mange sa propre pesanté en poisson, chaque jour.

4 — Les Pingouins dont il est question ici n'ont rien à faire avec les Pingouins proprement dits, qui sont des oiseaux spécifiques des climats chauds.

5 — Le Perroquet est l'oiseau de mer le plus bizarre : face de clown ; plumage aux couleurs les plus disparates, depuis le noir jusqu'au blanc, en passant par le gris-fer, le jaune-pâle et le rouge-clair.

6 — Les oiseaux de l'île ne sont pas comestibles en général. Si l'on en juge toutefois par la chasse qu'on leur faisait autrefois, il faudrait croire le contraire. Voici la description que nous en a laissée le professeur Béchard (1857) : « Les œufs éclosent... Les petits, qui savent à peine voler alors, se jettent à l'eau, ou plutôt s'y laissent tomber, pour se baigner. Une fois leurs jeunes ailes mouillées, ils sortent bien difficilement de l'eau et, le plus souvent, il leur faut attendre que le soleil les ait séchés avant de pouvoir s'envoler. C'est alors qu'on leur donne la chasse : il y en a tellement que, bien souvent, on les tue avec les rames ou à coups de bâton. C'est généralement depuis quatre jusqu'à neuf heures du soir que se fait cette chasse amusante, et rien de plus beau, rien de plus excitant. Les embarcations, ordinairement montées par trois hommes, un chasseur et deux rameurs, courent et croisent en tous sens : les uns abattent leur proie à coups de rames et les autres, avec une adresse admirable, tirent au vol ceux des jeunes oiseaux qui peuvent s'élever. Les vieux oiseaux s'agitent et tournoient au-dessus des cruels chasseurs et font entendre des cris de détresse. Le feu roulant des fusils, dont les détonations résonnent dans les flancs du Rocher, fait lever une nuée de Goélands et de Cormorans qui, tous ensemble, font entendre une variété de cris aigus et assourdissants. Il n'est pas rare de voir des chasseurs revenir avec 30 et 40 pièces de gibier par canot, et après quelques heures seulement de chasse. Ces jeunes oiseaux forment un mets exquis et très recherché. »

7 — Il n'est pas sans intérêt, enfin, de souligner que, en plus des oiseaux qui viennent passer l'été ici et vont hiverner ailleurs, il y en a aussi qui passent l'été ailleurs et viennent hiverner ici, tels le « Moignac », le « Cacaoui » (Noms vulgaires).

<i>Noms</i>	<i>Famille</i>	<i>Cou- leur</i>	<i>Enver- gure (ailes)</i>	<i>Pesan- teur</i>	<i>Ponte</i>	<i>Nom- bre</i>	<i>Cri</i>	<i>Particularités</i>
MARGAULX --- Gannets Fous de Bassan.	Pélican	Blanc	72 pes	10-12 lbs	1 œuf	20,000	Currach Currach	« D'une stupidité proverbiale » (Larousse) Adulte à 4 ans ; les autres, à 2 ans ; vit jusqu'à 50 ans. Naît noir, puis blanchit. Plus gros oiseau de mer. Long bec recourbé.
CORMORAN --- Double-crested cormorant	Pélican	Noir	50 pes	3 lbs	3 œufs	5,000	Grogne	Oiseau solitaire. Dessus des ailes noir.
GOELAND NOIR --- Great black backed gull.	Mouette	Noir- blanc	60 pes	5 lbs	3 œufs	Peu		Manière à lui de casser les cara- paces. Goéland ordinaire.
GOÉLAND BLEU. Herring gull.	Mouette	Blanc	56 pes	3 lbs	3 œufs	20,000	Kek- Kek	Vit sur la haute mer.
MAUVE --- Kittiwake.	Mouette	Blanc	35 pes	¼lb	3 œufs	Peu	Kitti- wake	Ailes très courtes ; ne s'envole pas de terre ; ligne blanche sur le bec. Cercle blanc autour des yeux.
GODE --- Razor billed auk	Pingouin	Noir- blanc	30 pes	1½ lb	1 œuf	1,000		N'a rien de commun avec le pigeon ordinaire.
MARMETTE --- Common Murre.	Pingouin	Noir- blanc	30 pes	2 lbs	1 œuf	1,000		Conserve plusieurs poissons dans son bec en même temps.
PIGEON de mer --- Black guillemot.	Pingouin	Noir- blanc	30 pes	1 lb	2 œufs	1,000		Sorte de chauve-souris ; vit sur la haute mer ; oiseau des tempêtes ; oiseau de St Pierre ; plus petit oiseau marin ; sort seulement la nuit ; blanchit à l'automne.
PERROQUET --- Atlantic puffin.	Pingouin	Noir- blanc	30 pes	1 lbs	2 œufs	1,000		
VIEILLOT --- Leach's storm petrel.	Vieillot	Noir	20 pes	3 oz.	1 œuf	100	Kok- Kok Pit-tr- aall	

8 — Voici, en tableau, le résumé de tout ce qui précède :

N.B. — Il va de soi que certains chiffres donnés ici ne sont qu'approximatifs et ne constituent qu'une moyenne.

Est-il nécessaire, après cela, d'insister sur la valeur de l'attraction que constitue une excursion autour de l'Île ? Déjà en 1878, Lemoyne, copiant Pye, écrivait : « Pour aucune raison au monde le voyageur ne devrait omettre l'excursion autour de l'Île Bonaventure. » Et que dire de la même excursion, au clair de lune ?

Plusieurs qui, sous le coup de l'émerveillement, évaluent facilement à « des millions » le nombre des oiseaux de l'Île, seront peut-être portés à trouver nos chiffres trop bas... Nous leur suggérons alors le petit calcul suivant : à supposer que la section de la falaise où se trouvent les oiseaux couvrirait une superficie de un demi-mille de longueur (soit 2,640 pds) par 100 pieds de hauteur, et qu'il y eût un oiseau par pied carré — ce qui dépasse certainement de beaucoup la réalité — combien aurions-nous d'oiseaux ? Des millions ?... Il semble donc qu'un estimé de 50,000 est bien généreux¹.

5 — MONUMENTS RELIGIEUX

a) *L'église Saint-Michel*

Les monuments religieux méritent certainement une mention spéciale. L'église Saint-Michel d'abord, vrai bijou artistique, « le plus beau spécimen des grès gaspésiens », selon Clarke.

Construite d'après les plans de l'architecte Joseph Venne, de Montréal, l'église de Percé comporte un heureux mélange des styles byzantin et roman, semblable en cela à l'église de Saint-Léon de Westmount. Ses dimensions sont les suivantes : carré, 84 pieds de longueur par 70 pieds de largeur ; voûte, 42 pieds au carré et 35 pieds au sanctuaire ; sanctuaire, 42 pieds de profondeur par 30 pieds de largeur ; transepts, 15 pieds de profondeur par 25 pieds de largeur ; sacristie, 30 pieds de profondeur par 59 pieds de largeur et 16 pieds de voûte.

Le sanctuaire est élevé et surmonté de colonnades en hémicycle ; deux transepts et deux jubés, trois nefs et quatre plafonds à panneaux en sont les principales caractéristiques.

Sa grande tour, haute de 100 pieds et où se dissimule un carillon de quatre cloches au son argentin, n'est pas encore terminée ; il lui manque une flèche de cinquante pieds, surmontée d'une croix ; la petite tour attend elle aussi sa statue de Saint-Michel, titulaire de l'église et de la paroisse. Dans la sacristie, une magnifique pièce de menuiserie constitue son vestiaire.

Terminée à l'extérieur en 1903, sous la direction du Curé Lavoie, l'intérieur en fut fini en 1912 par les soins de M. Martin. Sa restauration eut lieu en 1939 ; la décoration intérieure, sobre et artistique à la fois, est l'œuvre du peintre-décorateur J.-H. Sasse-

1. Le Département de la Chasse, de Québec, vient de publier que le dernier estimé de la population totale des Margaux est de 20,000 (Radio-Canada, 22 janv. 1947). Peut-être n'est-il pas assez libéral...

ville, de Sainte-Anne-des-Monts. C'est le 24 novembre 1901 que fut célébrée la première messe dans la sacristie et le 14 mai 1905 que fut célébrée la première dans l'église.

Clarke a fait un magnifique éloge de l'église de Percé : « La teinte brun-rouge de la pierre, écrit-il, adoucie par les taches qu'y font les cristaux de roche, donne un air de noblesse aux lignes pures de cet édifice majestueux, tandis que les linteaux de grès vert tempèrent l'aspect sombre de l'ensemble. L'édifice entier est une glorification des productions brutes de la nature. »¹ C'est à ce point qu'il semble avoir été jeté là au moment de la création, tellement il s'harmonise avec l'ensemble du paysage.

CARILLON

Voici la description du carillon :

Spécifications	1ère cloche	2e cloche	3e cloche	4e cloche
Don de	M. et Mme LeBas	M. et Mme F. James	Paroissiens	Paroissiens
Nom	Charles-Godfroy Eleonore	Frédéric-Lucie	André-Albert	Louis-Côme
Note	Re	Mi	Fa	Sol
Pesanteur	3,400 lbs	2,400 lbs	1,700 lbs	1,545 lbs
Coût	\$1222.80	\$850.10	\$599.60	\$483.60
Effigies	St-Michel Oeil	Jésus-crucifié Tiare	Ste-Trinité Galion	Notre-Dame Mt Ste-Anne
Inscriptions	Ad A Laudis De Louange*	Majorem La Plus Grande Hostiam l'Hostie	Gloriam Gloire Tibi A Toi	Dei De Dieu Sacrificabo Je Sacrifierai

1. Dans sa vignette de l'église, Clarke ajoute cette légende : « Gloria of the old red sandstone. »

2. Lire de droite à gauche.

De plus, toutes les quatre sont décorées de gravures enguirlandées, composées d'ostensoirs et de gerbes de blé. Toutes les quatre portent aussi le nom de la paroisse « Saint Michel de Percé » ainsi que le nom Francisque Paccard, Annecy-le-Vieux, Savoie, France où elles ont été fondues et de Emile Morissette, par l'intermédiaire duquel elles ont été achetées. Leur composition consiste en un alliage de 78 parties de cuivre rouge pur et 22 parties d'étain fin.

b) *Apparition de saint Michel*

En 1944, une filiale de l'église de Percé était construite aux Cannes-de-Roches, sous le vocable de l'Apparition de Saint-Michel. Dimensions : 72 pieds de longueur par 30 pieds de largeur et 22 pieds de voûte. La première messe y fut célébrée le 11 février 1945, fête de l'Apparition de Notre-Dame-de-Lourdes.

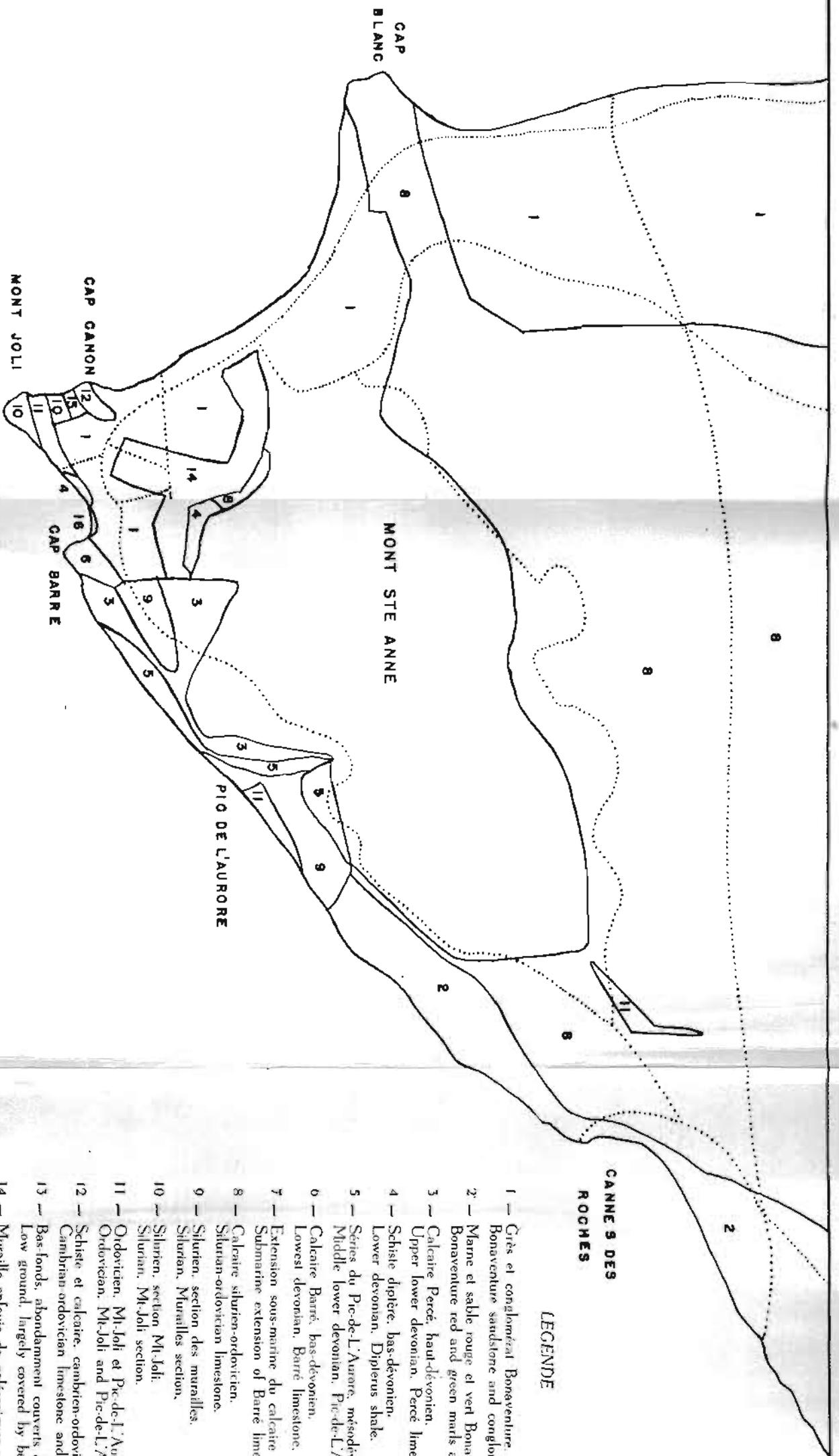
Précédée d'un escalier massif et imposant, elle est surmontée de deux tours : l'une de 65 pieds de hauteur, surmontée d'une croix et qui sert de beffroi ; l'autre, de 30 pieds, surmontée d'une statue de Saint-Michel. Elle comprend un vestibule, une nef à une voûte, deux transepts, deux chaires, le sanctuaire et la sacristie. Une galerie de statues artistiques décore le sanctuaire, pendant qu'une galerie de peintures non moins artistiques, dues au talent d'artistes différents, fait du bas-chœur, des transepts et des murs un vrai catéchisme en images, pieux, vivant et instructif, qui rappelle les églises du Moyen-Age.

Voici la liste des sujets et des auteurs de ces tableaux :

ILE BONAVENTURE
NO 1



DESSINE PAR R. PITRE



CANNE 9 DES
ROCHES

LEGENDE

- 1 — Grès et conglomérat Bonaventure, Bonaventure sandstone and conglomerate.
- 2 — Marne et sable rouge et vert Bonaventure, Bonaventure red and green marls and sands
- 3 — Calcaire Percé, haut-dévonien, Upper lower devonian, Percé limestone.
- 4 — Schiste diptère, bas-dévonien, Lower devonian, Dipterous shale.
- 5 — Séries du Pic-de-L'Aurore, méso-dévonien, Middle lower devonian, Pic-de-L'Aurore series
- 6 — Calcaire Barré, bas-dévonien, Lower devonian, Barré limestone.
- 7 — Extension sous-marine du calcaire Barré, Submarine extension of Barré limestone.
- 8 — Calcaire silurien-ordovicien, Silurian-ordovician limestone.
- 9 — Silurien, section des murailles, Silurian, Murailles section.
- 10 — Silurien, section Mt. Joli, Silurian, Mt. Joli section.
- 11 — Ordovicien, Mt. Joli et Pic-de-L'Aurore, Ordovician, Mt. Joli and Pic-de-L'Aurore.
- 12 — Schiste et calcaire, cambrien-ordovicien, Cambrian ordovician limestone and slates.
- 13 — Bas-fonds, abondamment couverts de galets, Low ground, largely covered by beach wash and stingle.
- 14 — Muraille enfouie de paléozoïques verticaux, Buried pavement of vertical paleozoics.
- 15 — Argile glaciaire locale, Glacial till, probably local.
- 16 — Grèves, Reaches.

<i>Endroits</i>	<i>Sujets</i>	<i>Auteurs</i>
Bas-chœur.....	Apparition du Sacré-Cœur.....	Sœurs de la Charité de Rimouski
	Apparition de Notre-Dame.....	" " " " " "
Transepts.....	St-Michel au Mont-Gargan.....	Sœurs de la Charité de Québec
	St-Michel à Fatima.....	" " " " " "
Mur de l'Évangile.....	Jésus et les docteurs.....	Mlle M. Delfosse, de Montréal
	Jésus marche sur les flots.....	Sœurs de la Charité de Rimouski
	Pêche miraculeuse.....	Rév. Frère D. Raphael, I.C.
	Choix des Apôtres.....	Sœurs de la Charité de Rimouski
Mur de l'Épître.....	Sainte Famille.....	Rév. F. D. Raphaël, I.C.
	Jésus prêche de la barque.....	Mlle M. Delfosse, de Montréal
	Multiplication des pains.....	Rév. F. D. Raphael, I.C., Montréal
	Jerus calme la tempête.....	Sœurs de la Charité de Rimouski
Mur du fond.....	Synthèse hiérarchique.....	Sœurs de la Charité de Québec
	Martyrs canadiens.....	" " " " " "
	Synthèse historique.....	" " " " " "
Rampe du jubé.....	Ange de la prière.....	M. Seferovicz, de Percé.
	Sa Sainteté Pie XII.....	" " " "
	S. E. Mgr LeBlanc.....	" " " "

Sa décoration d'ensemble, voûte, sanctuaire, autel, impressionnante de simplicité, de sobriété et de clarté, est due au talent de l'artiste-peintre J.-H. Sasseville, de Sainte-Anne-des-Monts.

Cette modeste chapelle de l'Apparition de Saint-Michel mérite certainement une visite pieuse, sinon nécessairement une critique élogieuse.

c) *Chapelle de l'île*

La chapelle de l'île Bonaventure, dédiée aux Saints Anges, qui ne paie pas d'apparence, n'en constitue pas moins une précieuse relique remplie de souvenirs du passé, témoin muet du zèle héroïque de nos hardis missionnaires et de la solide trempe d'un groupement humain, pauvre et décroissant mais vigoureux et patient.

d) *Eglises anglicanes*

Une église anglicane, l'église Saint-Paul, de style gothique et blottie au pied du Mont-Sainte-Anne, se dissimule pour ainsi dire dans un gracieux bosquet de verdure, au tournant de la Côte du Fowl. Remarquable par un vitrail particulièrement artistique, dédié à la mémoire d'un ancien missionnaire protestant, M. W.-G. Lyster, est dû à la générosité de M. Frederick James.

Remarquable aussi par son sanctuaire, son autel et l'aspect de propreté qui caractérise son emplacement et le cimetière qui y est adjoint.

Une autre église anglicane, dédiée à saint Luc, est sise au pied des côtes des Cannes-de-Roches, au tournant qui marque l'entrée du Coin-du-Banc.

III — NATURE TOURISTIQUE

1 — TOURISME MODERNE

a) *Evolution*

L'homme recherche naturellement le beau, le bon et le bien. L'a-t-il trouvé qu'il s'en empare ou s'y installe, selon le cas, ou du moins le visite et y revient, s'il ne peut l'acquérir ou s'y installer. Par ailleurs, aucune beauté terrestre n'étant capable de rassasier sa soif d'un bien, d'une bonté, d'une beauté toujours plus parfaite, sa vie se passe à courir d'un objet à un autre, dégoûté aujourd'hui de ce qui comblait ses vœux hier. Nous avons là toute la raison d'être philosophique du tourisme, sa profonde explication théologique.

Il est évident alors que le beau, le bon et le bien naturels, uniques, dont Percé est doté le destinaient à attirer... impressionner... subjuguier... « A Percé, remarque le Frère Bernard, s'arrêtent et séjournent le peintre et le poète en quête d'inspiration, l'intellectuel surmené qui cherche le repos, le convalescent pâli, et tout simplement le voyageur sensible à la beauté... Percé, continue-t-il, grande nature inviolée, superbe de force et de grâce, consciente pour ainsi dire de sa puissance d'attraction, de son mystérieux magnétisme. Dès l'abord, on s'y trouve saisi, dominé par la lutte incessante que se livrent en toute liberté, dans une arène grandiose, la lumière et l'ombre. Lutte qui renaît avec les premières teintes d'aurore au bout de l'océan, combat silencieux dont les péripéties se succèdent sans trêve, au rythme des heures et des saisons, mettant aux prises les grandes masses d'ombre des montagnes, des falaises, du rocher, et le vaste scintillement des eaux uni à la vibrante clarté qui tombe des profondeurs de l'azur. Immensité de cadre ; hardiesse, variété, harmonie des lignes ; incomparable richesse des couleurs ; telles sont les qualités de fond du paysage percésien dont l'œil observateur ne peut se rassasier, tant y abondent les détails charmants, tant les jeux de lumière y possèdent de secrètes ressources. »

Pouvons-nous dire que M^{sr} de Laval en 1659, M^{sr} de Saint-Vallier en 1685 et 1686, M^{sr} Hubert en 1811, l'Evêque anglican Jehosaphat Mountain en 1826, M^{sr} Turgeon en 1836, le Prince de Galles en 1860 — et combien d'autres — furent les précurseurs du flot de touristes qui, avec le temps, devait inonder Percé ? Oui et non : amenés ici par les obligations de leurs charges respectives,

et uniquement préoccupés par le souci de bien s'en acquitter, plusieurs se laissèrent quand même subjugués jusqu'à faire en faveur de Percé la publicité la plus influente possible.

Il reste cependant que les vrais pionniers du tourisme à Percé furent ces nombreux voyageurs qui, venus ici à titre d'officiers de marine (Capt. H. Smyth en 1759) ou de Cour (Cox en 1777) ; d'écrivains (Lemoyne en 1878), d'arpenteurs (Bouchette en 1812), d'enquêteurs (J.-T. Taschereau en 1820), de reporters (Ths. Pye en 1866), de géologues (J. M. Clarke en 1903), de professeurs (Bécharde en 1857) ou de psychiatres (D^r Mireault en 1912), se sont vite métamorphosés en artistes ravis.

Quoi qu'il en soit, il y a lieu de supposer que le tourisme pur et simple connu, de bonne heure, *de bonnes heures* ; dès 1862 (7 avril), le Conseil décrète que « tout artiste venant ici pour une période de deux ou trois mois... devra payer une licence de six dollars ». Et le préambule des résolutions importantes du Conseil : « Vu que Percé est un endroit recherché de tourisme... » est plus vieux... que son chemin !...

Faute de chemins, le trajet se faisait alors par eau. Qui n'a entendu parler du Miramichi, du Beaver, de l'Amiral, du Ristigouche, du Canada (construit à Percé même), du Gaspésien, du Percésien, du Campana, du Cascapédia, du Lady of Gaspé, du Lady Eileen, du Trinidad, du... Brumath, dont le passage et les escales constituaient un centre d'intérêt et fournissaient un bon moment de distraction ? Sans compter que le débarquement par le moyen de barges à voiles ne manquait pas de poésie et de pittoresque.

A partir de 1911, en dépit du détour respectueux du chef-lieu imposé à la voie ferrée, l'inauguration du transport par chemin de fer contribua cependant beaucoup à faire connaître Percé, et partant à le faire aimer et à y amener chaque été des centaines de pèlerins du beau, du bien et du bon.

Mais il était réservé à l'ouverture des chemins d'autos d'ouvrir par le fait même les écluses touristiques. Jusqu'à 1925, l'état des chemins de la Gaspésie ne permettait pas d'en faire le tour convenablement en tout temps de l'été.

En 1925, le Gouvernement provincial entreprit de refaire les anciens chemins, d'en construire de nouveaux quand il n'en existait pas, et de coordonner toutes les sections afin de donner à la Péninsule la route de ceinture actuelle, l'un des principaux actifs de la Gaspésie. Le travail fut terminé en 1929 et l'inauguration de la route eut lieu dans la semaine du 20 au 25 juillet de la même année. Cette inauguration constitua un événement important pour la Gaspésie, en même temps que la première étape d'une campagne de publicité qui ne devait plus cesser depuis.

La vogue du grand tourisme dans la Gaspésie est née avec la route, s'est développée avec la route et se maintiendra avec la

route. Cette vérité fut si bien comprise que le Ministère de la Voirie a toujours donné la plus minutieuse attention à l'entretien parfait de cette grande voie de ceinture, renommée comme l'une des plus belles artères de la province.

La Péninsule de Gaspé est destinée à devenir pour le visiteur, tant canadien qu'américain, la région préférée du tourisme. Depuis quinze ans, grâce à la construction de la route de ceinture, la Gaspésie a vu une affluence de touristes qui ne fait que s'accroître d'année en année. En 1933, en dépit d'une diminution générale du tourisme dans le reste du Canada, le nombre de visiteurs s'était déjà accru d'environ vingt-cinq pour cent dans la Gaspésie. La Péninsule a reçu des visiteurs de tous les coins du Canada et de tous les états de l'Union américaine. C'est dire la renommée que la Gaspésie s'est acquise. Cette renommée certes, lui vient d'abord de ses attraits insurpassables, mais aussi de sa route de ceinture et de la publicité continue que lui ont faite le Ministère de la Voirie et les organisations touristiques. Cette publicité, du reste, est amplement justifiée du fait que la Gaspésie ne doit pas être considérée comme un actif touristique purement régional, mais comme un actif provincial et national.

Et le tourisme continua d'augmenter, de grandir, au point d'amener à Percé, pendant la période de 1934 à 1939, de 25,000 à 50,000 touristes annuellement. Un bureau provincial de renseignements, sous la direction de M. Jos. Meagher, fut organisé en 1938. Malheureusement, la guerre de 1939 et ses pénibles exigences imposèrent à cette vague fiévreuse un ressac subit. Le retour de la paix par contre rouvrit la digue et l'inondation recommença... 1945 et 1946 furent des années d'or et... d'argent.

Or, jusqu'ici, le chemin de ceinture n'était que gravelé, et donc, aussi riche en poussière et en planche à laver que pauvre en confort et en roulement régulier. Que sera-ce lorsque son pavage en asphalte, commencé en 1945, sera terminé ?

b) Industries

Mais le touriste, il faut d'abord le loger : d'où l'organisation à Percé d'une hôtellerie de toutes classes, hôtels et pensions privées, restaurants et cabines de tout ordre qui, d'une capacité d'une cinquantaine d'hôtes en 1910, peut accommoder aujourd'hui quelque mille visiteurs à la fois.

Le touriste doit aussi s'assurer que sa voiture est en ordre ; d'où l'établissement et le perfectionnement à Percé des services de garages. Le touriste arrivé par le train a besoin, lui, de taxis : d'où les affaires florissantes de cette industrie.

Mais le touriste ne vit pas seulement de pain et de gasoline ; il lui faut des attractions : d'où l'inauguration des services de bateaux pour l'excursion impressionnante au Rocher, à l'Île Bona-

venture et au Sanctuaire des oiseaux. D'un bateau qu'il y avait en 1910, engagé dans cette industrie, il y en avait plus de vingt en 1939, qui transportèrent une vingtaine de mille touristes, heureux de s'extasier devant la multitude et les carambolages des oiseaux, d'expérimenter les sensations de la pêche... sans poissons, ou de visiter l'oasis solitaire des Cannes-de-Roches, la grève balnéaire du Coin-du-Banc, les havres de pêche de l'Anse-à-Beaufils et de Barachois, la ferme expérimentale Sainte-Marie et le coquet village de colonisation de Val-d'Espoir ; d'où les nombreux sentiers, ouverts et entretenus dans les montagnes, conduisant aux crevasses, derrière les Caps, à travers les falaises.

A quand un chemin carrossable qui permette à tous les touristes, et non plus à quelques-uns seulement, d'atteindre le sommet du Mont-Sainte-Anne, pour y jouir des émotions indescriptibles qu'il réserve ? Privilégiés ceux dont le passage à Percé peut coïncider avec le pèlerinage sur le Mont-Sainte-Anne ou la bénédiction des barges.

Le touriste désire enfin rapporter de Percé des souvenirs, pour lui-même et à l'intention de ceux qui attendent son retour : d'où l'ouverture, en 1934, d'un premier comptoir d'artisanat domestique sous le nom de « Percé Handicraft Guild », ou Blackwhale, et d'un second, mis sur pied en 1944 sous le nom d'« Arts Domestiques » ; le premier sous forme d'agence, le second sous forme de coopérative ; d'où l'existence aussi de plusieurs magasins de souvenirs de toutes sortes.

Au nombre des initiatives heureuses mises sur pied dans le but d'agrémenter le paysage touristique de Percé, signalons d'abord l'émulation de l'ensemble de la population à embellir les propriétés et les bâtisses, et l'art manifeste dont plusieurs font preuve dans la culture des fleurs et l'aménagement de leurs jardins.

En 1934 et au cours des années qui suivirent, il fut question d'un musée Gaspésien à Percé : « Percé est sur le point d'être doté d'un musée Gaspésien, écrivait le promoteur du projet, le Juge C. Pouliot (« Glanures Gaspésiennes »)... L'idée... fait son chemin... Bien qu'encore à l'état embryonnaire, il contient déjà quelques centaines d'articles... (entre autres, une vieille horloge avec mouvement en bois)... L'érection d'une bâtisse à l'épreuve du feu s'impose... Le parc Logan serait un endroit idéal pour une telle construction... » Souhaitons que ce projet, encore en plan à l'heure qu'il est, finisse par se réaliser.

En 1938, alors que le courant touristique était à son plus fort, s'organisait un « Syndicat du tour de l'Île », groupant la plupart des propriétaires de bateaux adonnés à l'excursion au Sanctuaire des oiseaux, avec, comme complément, un groupe de jeunes guides. Le résultat immédiat du Syndicat fut de faire disparaître la compétition déloyale existant à la fois dans la sollicitation des clients et la détermination des prix. Malheureusement,

le mal de mer élimina les guides ; puis vint la guerre, qui fit tomber la raison d'être des excursions elles-mêmes. Nous formons des vœux pour la réorganisation du Syndicat.

2 — TOURISME ANCIEN

Il fut un temps où Percé connut un autre genre de tourisme : la piraterie. Il sera instructif d'en dire un mot.

a) *Avant 1760*

Les mêmes facteurs naturels qui firent de Percé, dès le début, un poste de pêche recherché, devaient en faire aussi une cible de choix pour les pirates, en ces temps où la piraterie était devenue une institution presque honorable, alors qu'à la faveur de l'atmosphère régnante de guerres rarement interrompues, « Anglais, Hollandais et Français renégats » sillonnaient les mers, en vrais écumeurs, dans le seul but criminel de piller les vaisseaux et démolir les postes ennemis.

La piraterie fait son apparition sur les côtes de la Gaspésie en août 1690, à l'occasion de l'expédition de Phipps contre Québec. Cette expédition, organisée à la suite des Congrès provinciaux tenus à Albany et à New York, où les plans d'attaque avaient été dressés, et partie de Boston, échoua misérablement comme l'on sait : Frontenac avait décidé de répondre « par la bouche de ses canons ». Les trente-cinq bateaux de Phipps durent retraiter en désordre. C'est alors que deux frégates anglaises, camouflées sous les couleurs du drapeau français, fondirent sur la mission de Percé et que leurs équipages se laissèrent aller à un de ces actes de vandalisme sauvage et de fanatisme brutal, dont personne ne veut accepter la responsabilité et que l'histoire la plus indulgente n'arrive pas à excuser, encore moins à laver. Aussi a-t-on cherché à faire porter la honte de cette triste randonnée sur une expédition privée conduite par un certain William Mason... Et Boston a tenu à prouver que ce William Mason était commandité par New York... Admettons que la justice exige de reconnaître que l'ordre ne venait pas de Phipps lui-même ni de ses subalternes immédiats.

Voici la relation que le Père Jumeau, dernier missionnaire Récollet à Percé et témoin oculaire de ce débordement, en fait à son Supérieur, le Père LeClercq : l'histoire ne se lasse pas de la reproduire...

« Mon Révérend Père,

« Je passe sous silence le détail affligeant du naufrage que nous fîmes l'année passée, dans une nuit affreuse, le vingt-troisième de Novembre, contre le Cap des Rosiers, à quinze lieues de l'Isle Percée, et du malheur que nous avons en celle-cy, d'avoir été pris

par un Armateur de Flessingue, à cinquante lieues de la Rochelle, pour vous faire part de la douleur qui seule m'occupe entièrement à présent, et qui, je m'assure ne vous affligera pas moins que moy, puisque j'ay été le témoin des peines que vous vous êtes données pour l'établissement de nôtre Mission de l'Isle Percée, et du Zèle avec lequel vous y avez procuré la gloire de Dieu, et le salut des âmes. Il semble que nôtre Seigneur n'ait voulu me conserver la vie dans le naufrage, que pour être aussi le témoin de la ruine totale et de l'entière désolation de ce lieu ; afin de vous en faire moy-même la relation qui donnera assez à connoître à tout le monde, jusqu'à quel excez d'impiété et de fureur l'Hérésie peut monter, quand une fois elle se trouve en état de tout entreprendre et de tout exécuter par le ministère de ses adhérents. C'est peu de vous dire, qu'au commencement du mois d'Août dernier deux frégates Angloises parurent sous le Pavillon de France à la rade de l'Isle de Bonaventure, et par ce stratagème se saisirent aisément de cinq navires Pêcheurs dont les Capitaines et les équipages, qui étaient alors entièrement occupés à la pêche, furent tous obligés de se sauver à Québec, parce qu'ils n'étoient pas en état de se défendre, ni de résister à tant de Nations liguées contre eux. Ensuite ces ennemis jurez de l'Etat et de la Religion aiant tenté une descente à terre (à Percé) qui leur réussit comme ils le souhaitaient, ils y séjournèrent pendant huit jours tout entiers, où ils commirent cent impiétés, avec tous les désordres imaginables ; mais entre autres choses ils pillèrent, ravagèrent et brûlèrent les maisons des Habitants, qui sont bien au nombre de huit ou dix Familles¹, et qui pour la plupart s'étoient déjà réfugiés dans les bois avec précipitation pour éviter la rencontre et la cruauté de ces impitoyables Hérétiques, qui faisoient un horrible carnage, et mettaient tout à feu et à sang. Je frémis d'horreur au simple souvenir des impiétés et des sacrilèges que ces scélérats commirent dans nôtre Eglise, qui leur servoit de corps de garde, et de lieu de débauche ; lesquels animez du même esprit que les iconoclastes, brisèrent et foulèrent aux pieds nos Images contre lesquels il fulminoient mille imprécations, avec des invectives et des injures, comme si elles eussent été vivantes. Les tableaux de la Sainte Vierge et de Saint Pierre

1. L'expédition de Wolfe en Gaspésie, en 1758, se ménageait des scènes du même genre... que ses Mémoires appellent ironiquement « a much needed rest... the time of their lives... » (Wolfe). « Les matelots montrèrent ironiquement leur rage pour le pillage, et cela de la manière la plus honteuse ; ils se saoulèrent à ce point qu'ils se seraient noyés, n'avait été l'adresse d'un habitant français... » (Bell) — « Scène choquante, car ces ennemis n'en étaient pas moins des hommes... » (Gordon), mais qui « réjouit fort notre chapelain anglican (un autre Shields) qui maudissait tous les Français... » (Hamilton). Tant de « glorieux exploits », dont Wolfe rougit lui-même, qui échappent à son contrôle et que l'un des commandants, Hardy, refuse de continuer, « ont répandu la terreur mais n'ont rien ajouté à leur réputation... » (de son armée), conclut avec amertume Wolfe lui-même.

ne furent pas exempts de leur furie ni de leurs emportemens ; puisque tous deux furent criblez de plus de cent cinquante coups de fuzil, que ces malheureux lachoient, à chaque fois qu'ils prononcoient par moquerie et par dérision ces mots de Litanies : Santa Maria, ora pro nobis. Pas une croix n'échappa à leur fureur, à la réserve de celle que j'avois autrefois planté sur la Table à Rolland, qui pour être sur une montagne de trop difficile accez, subsiste encore à présent toute seule, comme le monument sacré de nôtre Christianisme. Les sacrilèges de Balthazar, qui prophana autrefois, au milieu d'un festin, les vases sacrez du Temple de Jérusalem, en y faisant boire ses Courtisans et ses Concubines, furent les mêmes que commirent ces Hérétiques, lesquels au milieu de leurs horribles débauches, tant de jour que de nuit, buvoient dans nos Calices des rasades, à la santé du Prince d'Orange, qu'ils bénissoient ; fulminant au contraire mille imprécations contre leur Roi légitime. Le Commandant, pour se distinguer autant par ses impiétez, qu'il l'étoit par son caractère, se revêtit de la plus belle de nos Chasubles ; et par une ostentation aussi vaine que ridicule, se promenoit sur la grève, avec le Soleil d'argent, qu'il avait fait attacher sur son bonnet, obligeant ses camarades, par mille paroles de dissolution, à luy rendre les mêmes honneurs et les mêmes révérences que les Catholiques rendent dans les Processions les plus solennelles, au Très Saint Sacrement de l'Autel. Ils achevèrent enfin toutes ces impiétez, par une cérémonie autant extraordinaire dans sa forme qu'elle est extravagante et abominable dans toutes ses circonstances. Ils prirent les Couronnes du Saint Sacrement et de la Sainte Vierge, qu'ils posèrent sur la tête d'un mouton ; ils lièrent les pieds de cet animal ; et l'ayant couché sur la Pierre consacrée du maître Autel, ils l'égorgèrent, et le sacrifièrent, en dérision du Sacrifice de la Sainte Messe, pour remercier Dieu (à ce qu'ils disoient) des premiers avantages qu'ils remportoient sur les Papistes de la Nouvelle France. Ils mirent ensuite le feu aux quatre coins de l'Eglise, qui fut bientôt réduite en cendres, de même que celle de nôtre Mission en L'Isle de Bonaventure, qui eut aussi une pareille destinée, après qu'ils en eurent brisé les Images et coupé tous les ornemens à grands coups de sabre. Vous pouvez bien juger, par la douleur que vous ressentez au simple récit que je vous fais de ces désastres, combien je fus sensiblement touché, lorsque dans l'endroit même où avoit été le maître Autel de notre Eglise, j'y trouvay encore le carcasse du mouton qui avait servi de victime au sacrifice abominable de ces Impies. Outré et pénétré de douleur de voir ainsi toutes les Croix de cette Mission *hachées par morceaux ou renversées* par terre je formai en même temps la résolution de rétablir les principales ; à quoi je réussis, avec le secours charitable des Habitans qui se portèrent à ce saint ouvrage avec encore plus de piété et de dévotion, que ces misérables Hérétiques n'avoient fait paroître de fureur et de rage à les

renverser : Mais hélas ! mon cher Père, j'ai grand sujet de croire, et je crains bien qu'elles ne ressentent encore les effets funestes d'une seconde descente de ces ennemis jurez de notre sainte Religion ; puisque deux jours après l'érection de ces Croix, c'est à dire le dixième de Septembre, nous fûmes obligés de couper incessamment nos cables, et de faire voile à la vue de sept navires ennemis, qui nous donnèrent la chasse d'une étrange manière, mais dont nous échapâmes enfin heureusement, à la faveur de la nuit, pendant laquelle nous vîmes avec regret toutes les Habitations en feu. Dieu sçait l'embarras et les inquiétudes où nous nous trouvâmes alors, n'ayant point de lest ce qu'il nous en falloit pour forcer de voile, afin de nous éloigner plus promptement de l'Isle Percée, comme nous le souhaitions ; et outre cela, manquant de pain, d'eau douce, et en un mot, de tout ce qui étoit nécessaire pour une navigation aussi longue et aussi difficile, que celle de Canada en France ; mais enfin, nôtre Seigneur nous délivra de tous ces dangers par sa miséricorde, et particulièrement de l'Armateur de Flessingue, qui s'étant rendu maître de nôtre vaisseau, nous pilla entièrement ; et ne nous ayant retenu que quatre à cinq heures dans son bord, nous renvoia dans nôtre navire, après beaucoup de menaces et de mauvais traitements ; et deux jours après, étant derechef poursuivi par un autre vaisseau, nous découvrîmes heureusement l'Isle-Dieu, où nous venons de mouiller l'ancre à la rade, et d'où je vous écris cette Lettre, dans l'espérance de vous entretenir plus amplement des malheurs de nôtre Mission de l'Isle Percée. Souvenez vous cependant de moy dans vos saints Sacrifices, et me croiez pour l'éternité tout à vous. »

b) *Après 1760*

La piraterie devait réapparaître un siècle plus tard sur la côte de Percé. Ce fut pendant les guerres américaines, de 1774 à 1783 et de 1812 à 1815, et encore des... Bostonnais !

Signalons, entre plusieurs, les quelques documents suivants. Le 3 octobre 1778, une requête est adressée au Lieutenant Gouverneur Nicholas Cox pour le remercier du secours obtenu au cours de l'été et demander que ce secours soit continué jusqu'à la fin de la saison de pêche ; la requête est signée par Félix O'Hara, Peter Fraser, Philip Journeaux, Théophilus Fox, George Geddes et Joseph Arbour. (4 de Percé).

Cette requête n'ayant pas eu de succès, une deuxième est envoyée au Gouverneur Général lui-même, alors Haldimand : « Ayant attendu (en vain) la venue de quelques bateaux de Sa Majesté sur cette côte, nous nous trouvons dans l'obligation de supplier de nouveau votre Excellence de nous envoyer quelques secours.

« Les ports des alentours ont déjà été saccagés et pillés de leur petit avoir. Nous sommes nous-mêmes harcelés tous les jours

et le même sort nous attend si nous sommes laissés à nous-mêmes ». Les signataires sont Peter Fraser, Théophilus Fox, John Urquhart, George Geddes et Geo. Richardson D.S. (3 de Percé). Le Gouverneur demande alors au Capitaine Augustus Hervey, Commandant du Viper, de faire tout en son pouvoir pour venir en aide à Percé. Le Capitaine Hervey répond qu'il aimerait bien faire beaucoup mais qu'il dispose de peu.

Une correspondance de Félix O'Hara, de Gaspé, nous fournit des détails intéressants là-dessus. Elle est adressée au Gouverneur Général Haldimand : « Je profite de la première occasion, dit-il, pour vous informer que, depuis quelque temps, nous avons été dans un état d'alarme continuel à cause de deux pirates américains, dont l'un a atterri à *Peircee* et s'est emparé de toutes les embarcations qu'il y a trouvées... Il m'ont amené prisonnier sur un bateau et, après un long interrogatoire en présence du tribunal le plus misérable, le plus haineux et le plus injuste qu'un pauvre inculpé ait jamais connu, je fus acquitté de l'accusation fautive et sans fondement d'être riche et traité en conséquence. Je fus renvoyé à terre dans un canot avec toutes sortes de marques de mépris.

« Après avoir tout détruit sans discernement, ils profitèrent de la marée basse pour s'approcher et jeter l'ancre. Ils y sont encore et Dieu seul sait si nos propres demeures sont en sûreté. Je passe sous silence les propos désagréables que ces bandits font circuler à Votre sujet. Je souhaiterais être plus calme au moment où je vous écris, mais j'ai encore devant moi la vue de ces vandales et leurs feux diaboliques ne sont pas encore éteints. Que tout cela excuse mon griffonnage... »

Le journal de Charles Robin, dont la rédaction remonte à 1777 — à moins qu'une partie antérieure ait été perdue ou détruite — nous livre lui aussi des détails non moins intéressants. Nous y apprenons que, en juin 1777, Charles Robin et son frère John, lors de leur retour au Canada après avoir passé l'hiver en Jersey, échappèrent de justesse aux pirates américains, qui leur prirent un bateau. Le 11 juin de l'année suivante, deux de leurs bateaux sont capturés : le BEE, chargé de 2,000 qts de morue et d'une partie du stock dont les pirates ont pillé le magasin, et le HOPE, chargé de 1,400 qts de morue. Charles lui-même ne réussit à se sauver qu'en se réfugiant dans les bois. Heureusement, grâce à l'assistance des bateaux côtiers HUNTER et VIPER alertés par le Capitaine Fainton, de Percé, les deux furent repris et la marchandise recouvrée, à l'exception de quelques bagatelles que les pirates avaient troquées avec les sauvages de Ristigouche.

De nouveau, le 25 juillet suivant, leur bateau NEPTUNE est capturé avec 1,050 qts de morue, ainsi que plusieurs barges, dont l'une est reprise par le bateau côtier St. Peter. « Vous pouvez être assuré, conclut Charles dans une lettre à son frère, que nous allons

faire tout en notre pouvoir pour protéger nos personnes et nos biens... Le BEE est tout armé... Nos hommes de Percé et d'ici montent la garde jour et nuit... Nous vivons des temps difficiles et mes responsabilités sont écrasantes... Cet endroit n'est presque plus viable pour un Anglais : les habitants se sentent attirés vers les Américains... » Ce qui prouve que le profit ne va pas sans tracas ni l'exploitation sans mécontentement.

Faut-il attribuer à la piraterie, à l'organisation féniennne ou à une simple manifestation américaine — on sait qu'à ce moment nos voisins étaient à la veille de la guerre civile — ce qui eut lieu en juillet 1858 ? « Je redoute les Américains, écrivait le Curé Guilmet, le 12 juillet ; jeudi dernier, cinquante goélettes américaines étaient mouillées à Percé et plus de sept cents hommes paraient dans nos rues... »

De même, en 1866, on craint les Féniens¹. Le Conseil municipal passe alors la résolution suivante : « Que ce Conseil condamne toute attaque des Féniens et qu'il est prêt à mettre sur pied une compagnie de milice, si nécessaire ». Il ne semble pas qu'il ait été nécessaire de mettre cette résolution à exécution.

Percé lui-même, avec le temps, devait avoir ses propres pirates. C'est ainsi que l'ancêtre Peter du Val, Capitaine du Vautour et à l'emploi des Janvrins, marchands jerseyais installés à l'Île Bonaventure, s'illustra en un exploit célèbre contre une frégate française, au cours des guerres napoléoniennes. C'est à la suite de ces exploits qu'il acquit du Lieutenant Gouverneur Cox la propriété de l'Île Bonaventure et s'y établit.

1. Organisée en Irlande vers 1858, la « Société des Féniens » avait pour but de libérer, par tous les moyens, légitimes ou non, son pays du joug de l'Angleterre, à l'égard de laquelle elle professait une haine féroce et dont elle voulait se venger. Dès 1861, la société était régulièrement organisée aux États-Unis.

IV — SUPPLÉMENT DOCUMENTAIRE

I — UNE POIGNEE DE FAITS ET DE STATISTIQUES

On parle généralement de la Gaspésie d'une façon tout à fait inexacte sans s'en émouvoir... Le doute n'arrive pas à se faire jour. Bien que le présent ouvrage ne porte pas sur l'ensemble de la Gaspésie et que nous devions traiter plus loin de quelques questions particulières, nous voulons quand même signaler immédiatement quelques-unes de ces inexactitudes, confiant de pouvoir en disposer d'une façon plus élaborée un jour ou l'autre.

a) *Délimitation gaspésienne*

Une première source d'inexactitudes réside dans la délimitation de la Gaspésie. Qu'est-ce d'abord que la Gaspésie ?

Selon les circonstances, la Gaspésie a été plus qu'une langue de terre baignée d'eau de trois côtés : ça été une vraie bande de caoutchouc... que l'on a étirée ou resserrée à volonté.

Depuis l'ouverture de l'ère touristique, on donne volontiers Montmagny comme porte d'entrée de la Gaspésie : tel fut le cas nommément d'un manuel de géographie que l'on apprenait dans nos écoles il y a quelques années à peine. De même, depuis que Matane s'est découvert un port de mer naturel destiné à servir de débouché aux produits de l'industrie gaspésienne, ou s'y réclame de la Gaspésie, comme porte d'entrée ou de sortie, peu importe... Qu'en est-il exactement ?

Géographiquement parlant, Blanchard donne à la Gaspésie comme limite ouest la rivière Matane au nord et la Matapédia au sud. Politiquement, les circonscriptions fédérales de Gaspé et de Bonaventure portent les limites de la Gaspésie jusqu'à Causapscal d'un côté, et jusqu'aux Méchins, de l'autre. L'administration de la justice civile supérieure par contre rattache l'extrémité nord-ouest de la Gaspésie à Rimouski, tandis que, pour les mêmes fins, l'extrémité sud-est du comté fédéral de Matane-Matapédia et du diocèse de Rimouski est rattachée au district gaspésien de New Carlisle.

Il semble donc qu'aucun de ces critères n'a la stabilité requise pour déterminer les limites de la Gaspésie. A quel critère alors faut-il en appeler, qui soit assez enraciné dans le passé et justifié par le présent pour assurer à l'avenir cette stabilité nécessaire ?

Il est tout trouvé : parcourez la route 6, de Mont-Joli à Mont-Joli et voyez par vous-mêmes... Vous n'aurez pas à passer deux fois pour constater que, si du Cap-Chat à Ristigouche on éprouve

une fierté enfantine à se dire « Gaspésien » en dépit de ce que cela comporte parfois d'infamant, à partir de Matapédia et des Capucins en montant on se hâte de dire qu'on n'est pas Gaspésien. Puis, une fois faite cette constatation, confrontez-la avec l'opinion publique créée par tout ce qui s'est dit et écrit sur la Gaspésie dans le passé. Vous y trouverez une étrange concordance. C'est que, quelle que soit la dignité ou l'indignité que cela comporte, tout honnête homme préfère se dire et être ce qu'il est. Et la voix du peuple, nous le savons, est souvent la voix de Dieu... et de la nature.

Pourquoi alors ne pas adopter l'élément ethnique comme critère de la délimitation de la Gaspésie ? Aucun inconvénient pratique n'en résultera, au contraire ; et tout le monde sera content.

Ainsi délimitée, la Gaspésie s'identifie avec le diocèse de Gaspé (abstraction faite du territoire des Iles-de-la-Madeleine qui vient de lui être rattaché) et s'étend, sur un parcours presque circulaire de 375 milles, du Cap-Chat à Ristigouche. En ligne droite, de la limite ouest du Cap-Chat à la pointe du Petit Gaspé, elle a environ 110 milles de longueur tandis que sa largeur moyenne est d'environ 70 milles. Sa plus grande largeur est de 87 milles, entre Bonaventure et la Madeleine.

Elle comprend deux comtés fédéraux : Bonaventure et Gaspé, et trois comtés provinciaux : Bonaventure, Gaspé-Sud et Gaspé-Nord ; pour toutes autres fins (municipales, judiciaires et statistiques), Gaspé-Nord et Gaspé-Sud prennent les noms de Gaspé-Ouest et Gaspé-Est et diffèrent de limites, Gaspé-Sud allant jusqu'à la Rivière-au-Renard seulement, tandis que Gaspé-Est s'étend jusqu'à la Grande-Vallée.

La superficie totale de la Gaspésie est ainsi de 8,010 milles carrés ou 5,126,400 acres ; soit, les deux-tiers environ de la Belgique (11,775 m.c.) ou de la Hollande (12,579 m.c.) et la moitié de la Suisse (15,944 m.c.).

b) *Structure*

En second lieu, on parle rarement d'une façon exacte de la structure physique de la Gaspésie.

La Gaspésie est traversée sur sa longueur par la chaîne de montagnes des shickshocks (nom mic-mac qui signifie rochers escarpés), qui forme une des deux ramifications canadiennes — l'autre étant la chaîne des Monts Notre-Dame — de la chaîne américaine des Apalaches.

La crête de cette chaîne montagneuse, qui forme un haut plateau étroit tranché de vallées profondes, s'élève à une altitude moyenne de 3,300 pieds. Les extrémités est et ouest forment des plateaux moins élevés. Son flanc nord dégringole en pente raide jusqu'à une péné-plaine d'une douzaine de cent pieds d'altitude,

qui dévale graduellement vers le fleuve sur une distance d'une dizaine de milles. Son flanc sud, au contraire, descend en une pente plus douce vers la Baie des Chaleurs.

Le sommet central de cette crête montagneuse est formé de pics aplatis, de surfaces plus ou moins étendues, dont les principaux sont : la Montagne de la Table¹, bande ondulée de granite de 4,450 pieds d'altitude, taillée de gorges de quelques centaines de pieds où il y a toujours de la neige ; le Mont Albert, vraie table de trois milles et demi de longueur sur deux milles et demi de largeur et de 3,995 pieds d'altitude, où aucune végétation ni aucune neige ne résiste au vent ; le Mont Logan, haut de 3,740 pieds et le Mont Bayfield, de 3,471 pieds. Les sommets de tous ces pics sont garnis de lacs. C'est au pied du Mont Albert que le gouvernement est en train d'aménager un parc national, dont la renommée ne tardera pas à devenir célèbre : paysages, lacs poissonneux, forêts peuplées de gibier et d'animaux, il y a de tout.

c) *Population*

On se fait aussi souvent une fausse idée des conditions démographiques de la Gaspésie. Voyons donc ce qui en est.

La population totale de la Gaspésie était de 91,845 à la fin de 1944. Cette statistique toutefois est absolue. Pour établir les distinctions et les comparaisons qui s'imposent, nous devons avoir recours au recensement de 1941. Ce recensement donne les chiffres suivants² : population totale, 85,464 ; densité d'ensemble, 10.67 habitants par mille carré ; 83 $\frac{1}{4}$ %, soit 70,359, de langue française ; 88 $\frac{3}{4}$ %, soit 75,740, de religion catholique. La population de langue anglaise est répartie à peu près également au centre du comté de Bonaventure et au sud du Comté de Gaspé-Est, les catholiques de langue anglaise étant en grande partie dans Gaspé-Est et la majorité des protestants dans Bonaventure. L'accroissement de la population est dû uniquement à l'élément français.

Le taux moyen de la natalité est notablement supérieur à ceux de la province et du pays, tandis que le taux de la mortalité leur est égal et celui de la nuptialité, inférieur.

d) *Industries gaspésiennes*

On s'est plu, semble-t-il, à semer de la confusion dans les esprits au sujet des industries gaspésiennes de base. Voici ce qui en est :

1. Appelé par quelques-uns le Mont Jacques-Cartier.

2. Les chiffres de ce recensement incluent une très faible proportion de population appartenant à la Matapédia ; trop faible pour qu'il vaille la peine d'en tenir compte ici.

Les industries gaspésiennes de base sont d'abord l'agriculture ; puis le bois ; et enfin la pêche, que le tourisme est en train de supplanter. L'agriculture domine dans Bonaventure et Gaspé-Ouest ; la pêche et l'agriculture occupent un rang à peu près égal dans Gaspé-Est. Présentement, l'industrie du bois attire davantage et semble devoir prédominer partout, tandis que le tourisme américain semble lui aussi appelé à l'emporter, sur la pêche certainement et peut-être aussi sur l'agriculture et le bois.

D'où l'on voit l'absolue nécessité d'établir d'abord certaines distinctions dès lors que l'on veut parler intelligemment de la vie économique gaspésienne.

Voici comment M. Blanchard résume les conditions industrielles présentes en Gaspésie : « Les nouveaux types de pêcheurs, écrit-il, sont beaucoup plus complexes qu'autrefois : la pêche y est toujours associée avec un peu de culture, fréquemment avec le travail du bois. Mais de plus, elle a fortement diminué d'importance, en ce sens que le pourcentage des hommes qui s'y livrent est beaucoup moins élevé... (Nous avons ainsi les pêcheurs-bûcherons)... C'est à l'agriculture, encore plus qu'à la pêche, qu'est venu s'adjoindre le travail d'hiver du bûcheron. Le type d'agriculteur-bûcheron est aujourd'hui le plus répandu de la péninsule... L'exploitation de la forêt semble donc être un puissant auxiliaire de l'agriculture gaspésienne... Mais cette aide est plus apparente que réelle. Le travail du bois fait en réalité grand tort à la culture, comme il le fait à la pêche... »

L'organisation des syndicats forestiers a précisément pour but de parer à ce danger par une exploitation conjointe et raisonnable du bois et de la terre, de même que l'organisation et le développement des coopératives de pêcheurs sont de nature à faire aimer la pêche davantage et à lui assurer un rendement plus encourageant.

Voici enfin quelques tableaux statistiques résumant bien tout ce que nous avons dit jusqu'ici. Bien qu'il ne soit pas permis d'attribuer aux statistiques une infailibilité qu'elles n'ont pas, elles ont cependant leur valeur.

1. STATISTIQUES ETHNIQUES ET RELIGIEUSES (Recensement 1941)

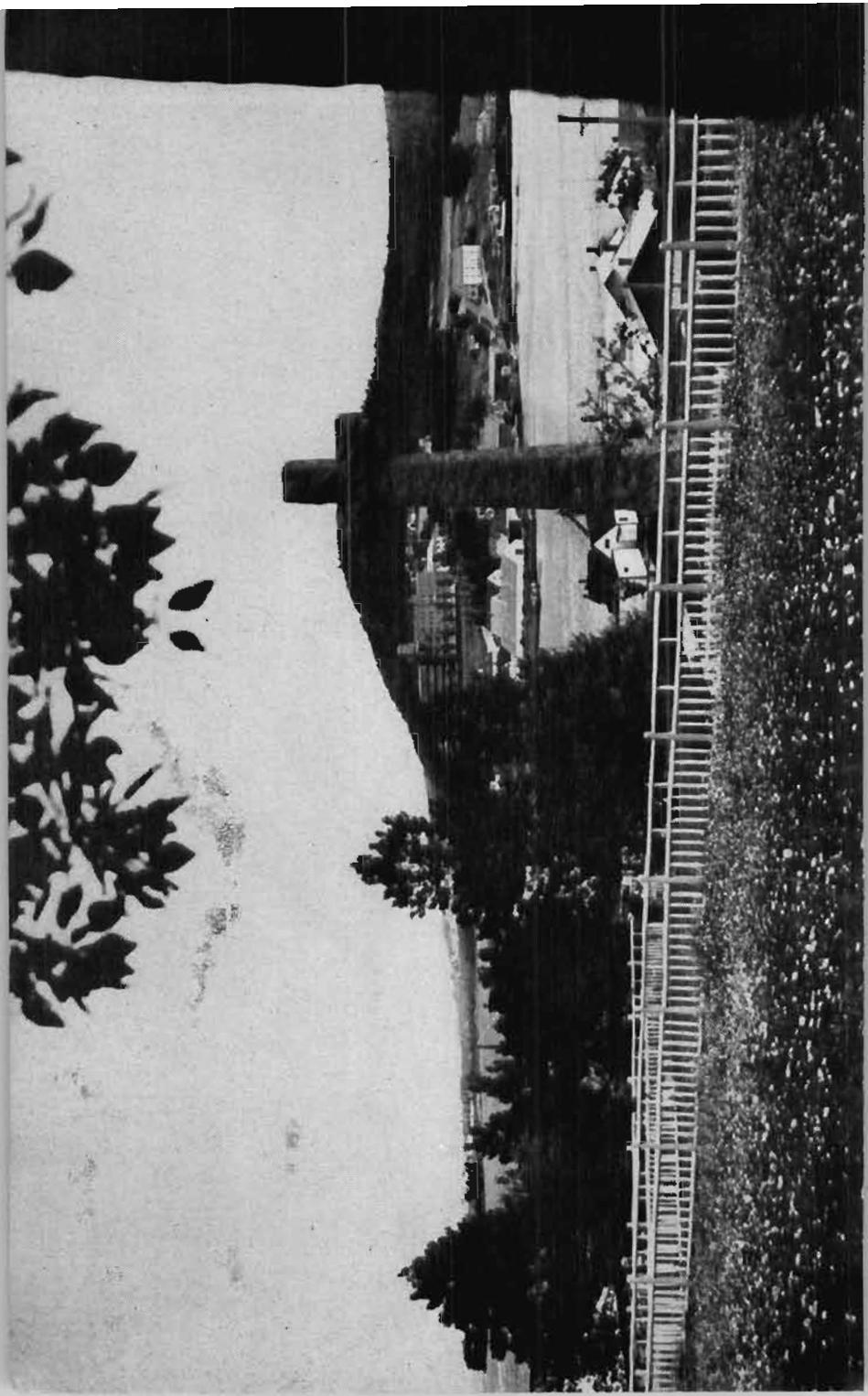
<i>Dénominations</i>	<i>Bona- venture</i>	<i>Gaspé- Est</i>	<i>Gaspé- Ouest</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
Catholiques franç.	31,697	26,334	12,328	70,359	82
angl.	1,664	3,686	31	5,381	7
Protestants	5,835	3,851	38	9,724	11
Total 1941	39,196	33,871	12,397	85,464	100
1944				91,845	

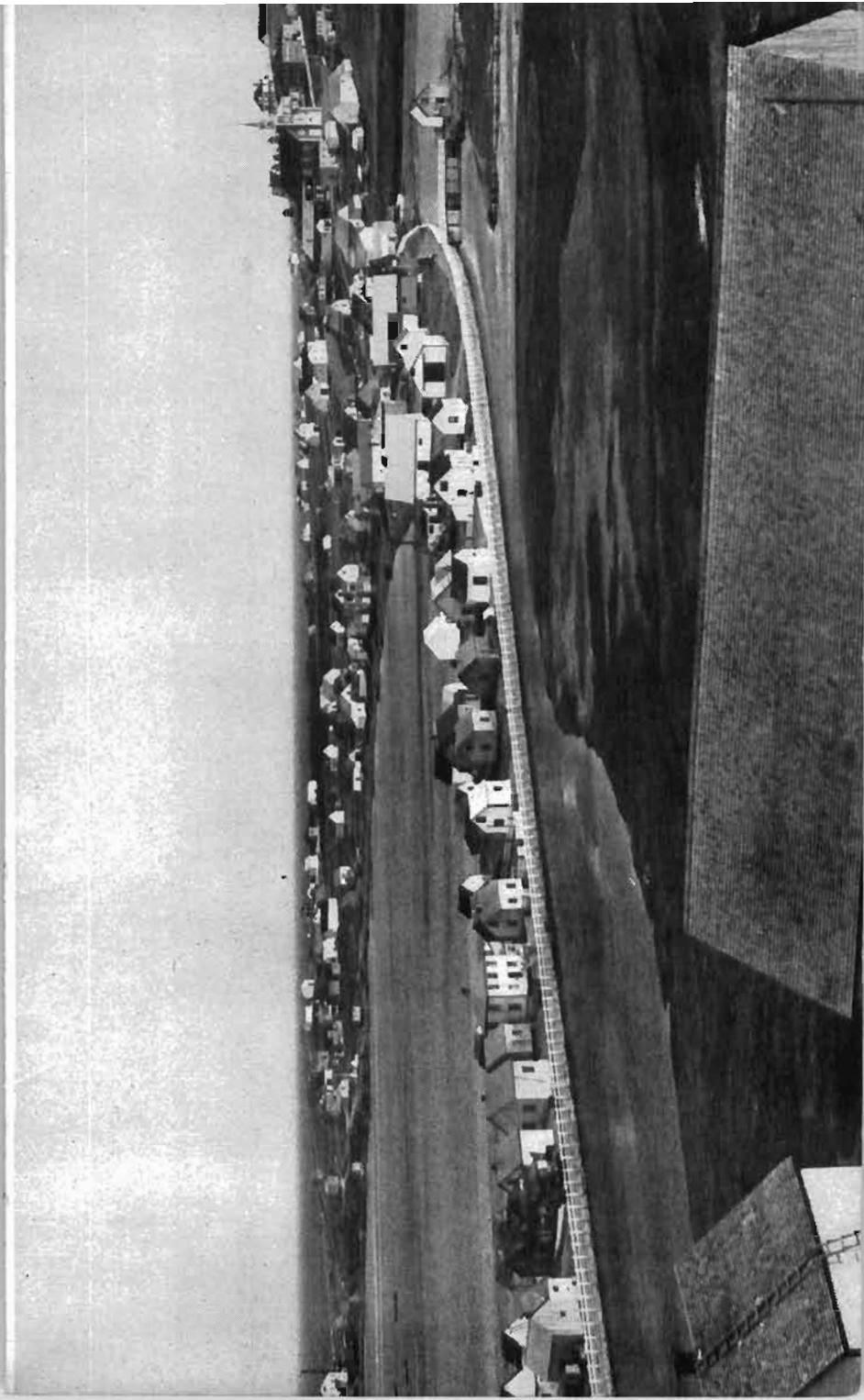


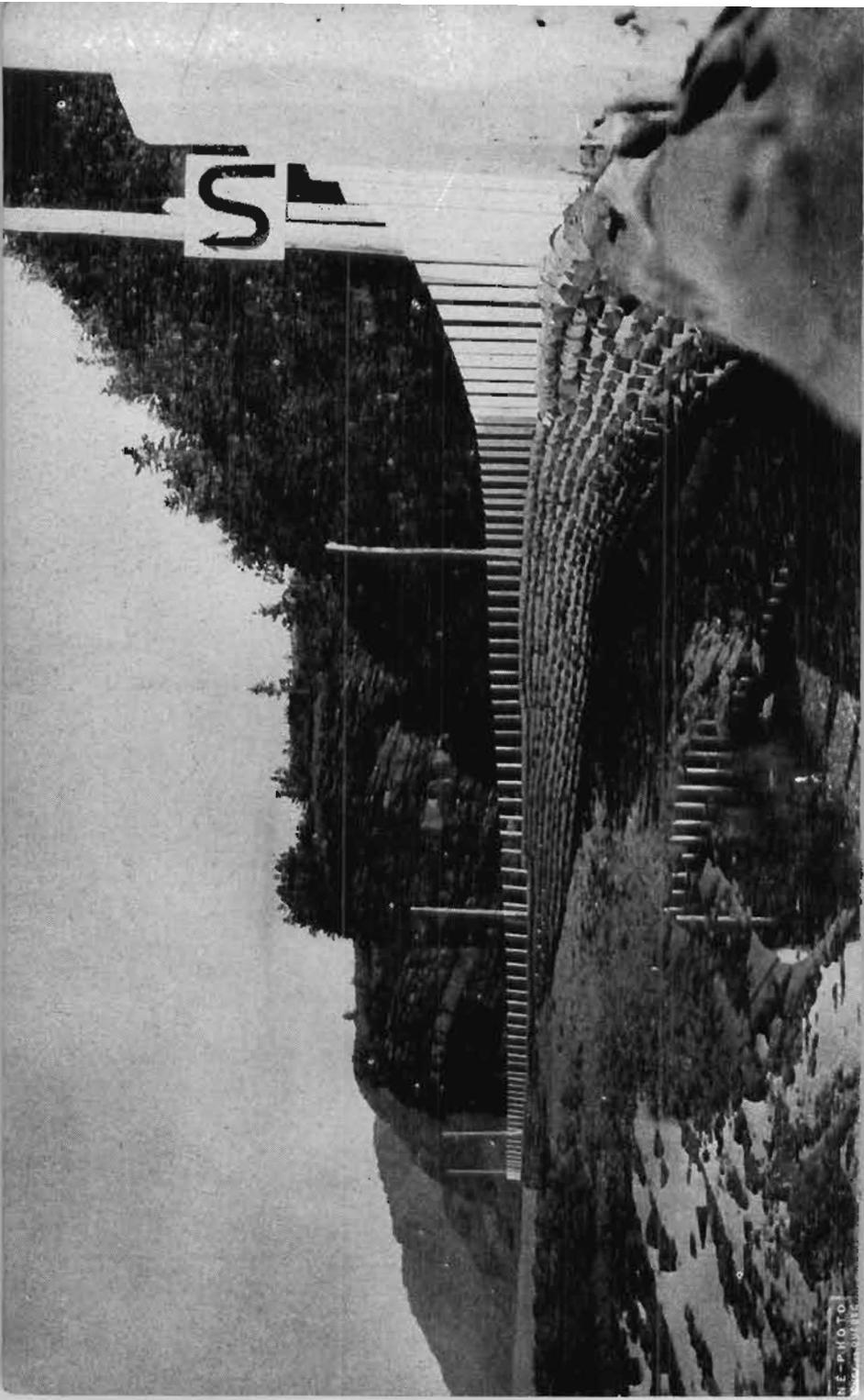
CINE-PRO
KODAK SAFETY FILM



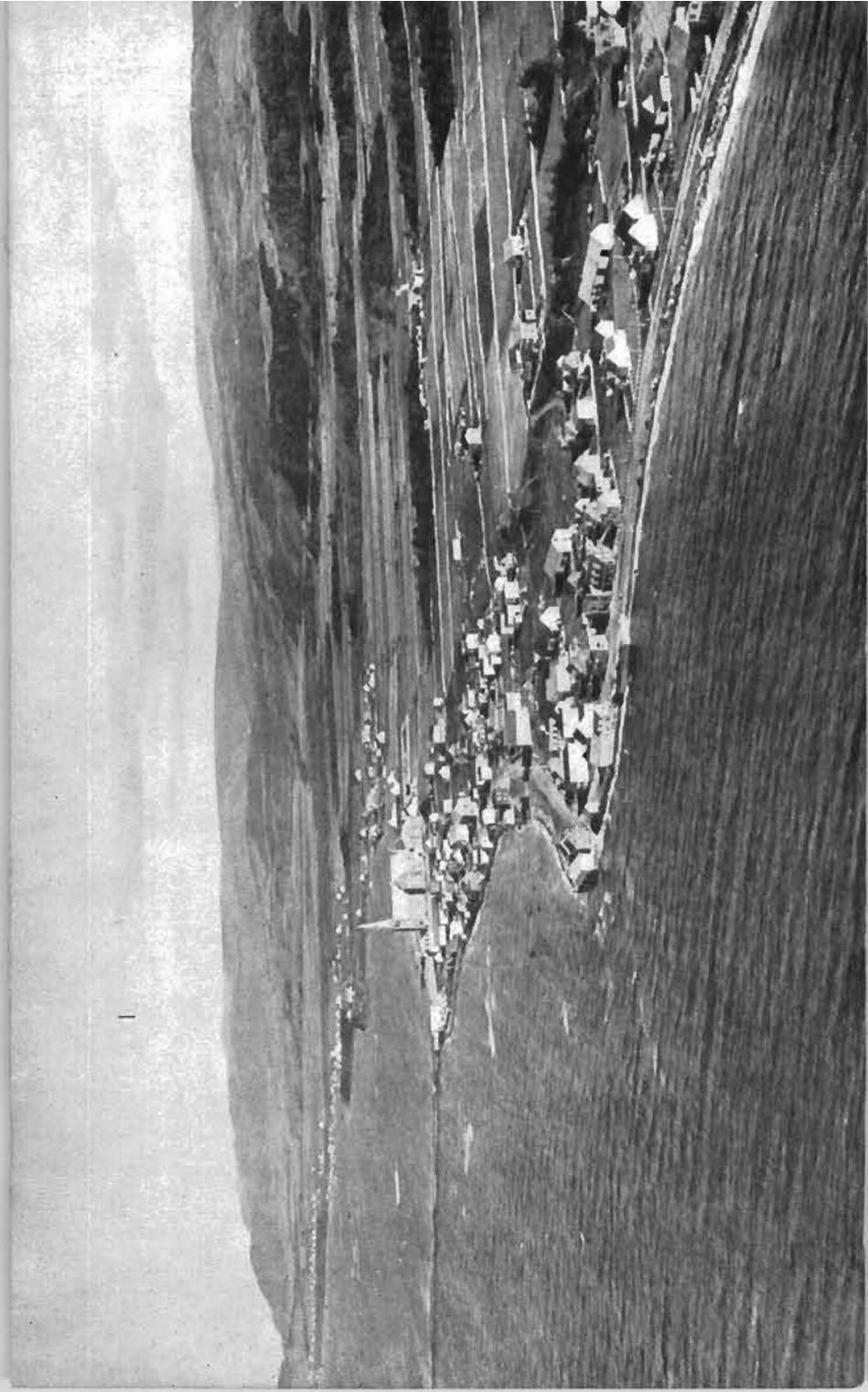








RE-PHOTO
MAGAZINE, 1951





2. TABLEAU DE L'AUGMENTATION DE LA
POPULATION GASPÉSIENNE DEPUIS 1931

<i>Population</i>	<i>Bona- venture</i>	<i>Gaspé (Fédéral sans les Iles)</i>	<i>Total</i>
		(¹)	
Totale : 1931	32,432	37,675	70,107
1941	39,196	46,268	85,464
Catholique			
franç. : 1931	25,135	29,240	54,375
1941	31,697	38,662	70,359 ^a
angl. : 1931	2,450	4,591	7,041
1941	1,664	3,717	5,381
Protestante :			
1931	4,847	3,844	8,691
1941	5,835	3,889	9,724

3. STATISTIQUES VITALES (par 1,000, en 1944)

<i>Circonscriptions</i>	<i>Nata- lité</i>	<i>Nuptia- lité</i>	<i>Mortalité générale</i>	<i>infantile^a</i>	<i>Den- sité^a</i>
Canada	23.7	8.5	9.7		
Québec (Prov.)	29.1	9.1	9.9	67.6	6.36
Bonaventure	31.5	5.8	10.	79.4	11.32
Gaspé-Est	33.9	6.1	9.7	75.	14.43
Gaspé-Ouest	39.5	8.1	7.7	66.8	5.64
Matane	36.2	7.7	8.1	64.8	15.63
Matapédia	39.4	8.	8.7	89.	17.09
Rimouski	38.5	8.3	9.8	71.4	21.17
Rivière-du-Loup	29.2	8.3	8.7	59.4	20.14
Témiscouata	37.8	7.6	9.	90.5	47.71

1. Il s'agit ici en fait de Gaspé-Est, puisque Gaspé-Ouest ne compte que 69 habitants de langue anglaise, dont 38 catholiques et 31 protestants.

2. Où l'on voit que l'augmentation totale de la Gaspésie, entre 1931 et 1941, a été de 15,357 et que l'augmentation catholique française a été de 15,984 ; et cela, en dépit de la saignée qui s'est pratiquée dans nos rangs au cours de la guerre.

3. Par 1,000 naissances vivantes.

4. Recensement 1941. A noter que, d'une façon générale, le taux de la mortalité infantile est d'autant plus élevé que celui de la natalité est plus haut.

4. TABLEAU COMPARATIF DES INDUSTRIES EN GASPÉSIE
ET DE LEURS REVENUS

<i>Items</i>	<i>Bonaventure</i>	<i>%</i>	<i>Gaspé-Est</i>	<i>%</i>	<i>Gaspé-Ouest</i>	<i>%</i>	<i>Total</i>
Population (1941).....	39,196	46	33,871	40	12,397	14	85,464
Cultivateurs (1941).....	7,181	47	6,321	42	1,623	11	15,125
Pêcheurs (1944).....	2,332	42	2,809	51	393	7	5,534
Valeurs-fermes (1941).....	\$12,530,449	56	\$ 6,977,015	31	\$ 2,737,538	13	\$22,245,002
Valeur-bois (1944).....							10,000,000,000 p.c.
Valeur-agrès (1944).....	\$ 400,556	37	\$ 586,330	55	\$ 87,191	8	\$ 1,074,077
Revenus-fermes (1940).....	\$ 2,989,754	56	\$ 1,630,721	30	\$ 697,489	14	\$ 5,317,964
Revenus-pêche (1944).....	\$ 446,926	21	\$ 1,617,808	75	\$ 92,789	4	\$ 2,157,523
Revenus-bois (Coupe annuelle moyenne : 80,000,000 p.c. Revenu approximatif : \$4,000,000 ¹)							
Revenus-tourisme							2,000,000.00

1. Il s'agit ici d'une moyenne bien inférieure il est vrai aux chiffres de 1944 donnés plus loin, mais vraisemblablement supérieure à la normale.

5. ÉTAT ACTUEL DE L'AGRICULTURE EN GASPÉSIE

(Recensement 1941)

<i>Items</i>	<i>Bonaventure</i>	<i>Gaspé-Est</i>	<i>Gaspé-Ouest</i>	<i>Total</i>
Population.....	39,196	33,871	12,397	85,464
Superficie (âcres).....	2,216,960	1,502,720	1,406,720	\$5,126,400
Affermée ".....	418,540	206,091	110,909	735,540
Cultivée ".....	132,885	47,776	34,021	214,862
Animaux (Valeur).....	\$1,520,049	\$ 743,215	\$ 349,438	\$2,612,702
Chevaux (Nombre).....	6,179	2,915	1,095	10,189
Bétail.....	22,603	11,121	4,899	38,623
Vaches laitières.....	11,577	4,948	2,027	18,552
Moutons.....	18,451	3,313	5,305	27,069
Porcs.....	9,854	4,287	2,586	16,727
Volaille.....	135,707	60,622	23,495	219,824

6. TABLEAU DES OPÉRATIONS FORESTIÈRES GASPÉSIENNES DE 1944

<i>Items</i>	<i>Gaspé-Nord</i>	<i>Gaspé-Sud</i>	<i>Bonaventure</i>	<i>Total</i>
Bois de chauffage :				
Quantités.....	12,000 c.	33,000 c.	39,000 c.	84,000 c.
Valeur à \$10 — 100 p....	\$120,000	\$330,000	\$390,000	\$840,000
Scieries.....	44	53	58	155
Bois de sciage :				
Quantité, Couronne.....	23,656,000 p.m.p.	11,361,000 p.m.p.	26,811,000 p.m.p.	61,828,000
Particuliers.....	11,100,000	9,341,000	12,645,000	33,086,000
<i>Totale</i>	34,756,000	20,702,000	39,546,000	94,914,000
Valeur à \$40 — 1,000 p....	\$1,390,000	\$828,000	\$1,578,000	\$3,796,000
Expédition :				
Nouv. Brunswick....		4,140,400	9,864,000	14,004,400
Angl. — E.-U.....	13,902,400	4,140,400	7,891,000	25,934,000
Québec.....	20,853,600	12,421,200	21,700,800	54,975,600
Bois à pulpe :				
Quantité :				
Couronne.....	5,875 c.	66,822 c.	94,181 c.	166,878 c.
Particuliers.....	11,860	32,261	30,835	74,956
<i>Totale</i>	17,735	99,083	125,016	241,834
Valeur à \$13 — corde....	\$200,555	\$1,288,079	\$1,625,208	\$3,113,842
Expédition :				
Nouv. Brunswick....		9,908 c.	118,760 c.	128,668 c.
Angl. — E.-U.....	3,545 c.	2,770 c.		6,315 c.
Québec.....	13,303 c.	84,425 c.	6,256 c.	103,984 c.
Ontario.....	887 c.	1,980 c.		2,867 c.

Revenu total des opérations forestières de 1944 : Approximativement : \$7,749,842

e) *Evolution gaspésienne*

La principale inexactitude qui s'est implantée dans l'opinion publique au sujet de la Gaspésie se rapporte à la façon dont sa population a évolué. On lui a fait toute une réputation, qu'on a tenu à circonscrire au groupement d'origine française et de religion catholique. Pêcheurs furieux, cultivateurs négligents, individus paresseux, imprévoyants et désœuvrés : voilà ce qu'étaient les vieux Gaspésiens...

La preuve ? « On se livre avec fureur aux préparatifs de la pêche... » (Abbé Ferland, 1836) ; « Agriculture extrêmement négligée... » (Le même) ; « On ne travaille pas aux champs ; en dehors de la saison de pêche, ou quand elle manque, c'est... l'oisiveté et le désœuvrement » (Abbé Fafard, 1859) ; « On se croirait au comble de l'opulence si après dix ans d'épargne on parvenait à avoir une vache et à se nourrir de son lait... » (M^{er} Plessis, 1815).

C'est précisément en se basant sur ces témoignages que le géographe éminent Raoul Blanchard décrit la Gaspésie d'alors comme une « contrée perdue, aux mœurs primitives ou patriarcales, dont l'économie était celle d'une colonie africaine... » C'est cru, mais c'est ça !

A l'exception bien entendu des « colons anglo-saxons (chez qui) l'agriculture est en honneur, les loyalistes transplantés ont gardé les traditions agricoles de la Nouvelle-Angleterre. A New Richmond, Ferland trouve plusieurs familles écossaises et irlandaises attirées par M. Cuthbert, riche marchand écossais, qui ont commencé à défricher et sont très satisfaites de leurs premières récoltes... De même à New Carlisle, à l'ouest de Port Daniel puis à Pabos... » (Blanchard). On a toujours eu l'admiration facile pour l'étranger, auquel on sacrifie volontiers le parent honorable mais pauvre.

Qu'en est-il exactement de tout cela ?

i — De ce dernier groupement d'abord, pour lequel on ne trouve que sentiments d'admiration.

j) Sait-on bien ce qu'a coûté à la Couronne britannique l'établissement en Gaspésie de ces colons anglo-saxons ? Terres, animaux, instruments aratoires, semences, provisions pour trois ans, tout leur fut donné, en plus d'un demi-million de subsides. Il est vrai que tout leur était dû, étant donné qu'ils avaient tout sacrifié pour rester fidèles à l'Angleterre. Cela cependant ne change rien au fait.

k) Avec quel résultat ? Le Juge Thompson, envoyé en 1820 pour enquêter sur la façon dont les largesses britanniques avaient été utilisées, concluait avec ironie : « On a dû faire de grands travaux souterrains, car, à la surface, on ne voit rien... »

l) Qu'en serait-il aujourd'hui de la Gaspésie si elle n'avait dû compter que sur l'apport de ce groupement pour se développer ?

Si en effet l'ensemble de la Gaspésie avait évolué au même rythme, elle compterait aujourd'hui à peine 30,000 âmes. Nous savons que les Loyalistes furent tellement dépaysés qu'ils ne purent tirer profit des avantages qui leur étaient offerts. N'y a-t-il pas lieu de se demander si on n'a pas admiré trop vite ?...

ii — Le groupement d'origine française et de religion catholique, maintenant.

1) Nous savons comment s'est formé le groupement gaspésien de langue française : trois contingents, de dates différentes mais d'importance à peu près égale. Un premier contingent venu directement de France, avant et même après la Conquête ; un second, venu d'Acadie après le sinistre de la déportation ; un troisième, venu graduellement des paroisses d'en bas de Québec, même avant la Conquête, comme pêcheurs saisonniers, demander à la mer ce que la terre leur refusait chez eux et qui préférèrent se fixer ici plutôt que d'émigrer aux États-Unis. Tous en tout cas vaincus ou descendants de vaincus, obligés de compter avec l'intérêt du vainqueur tout autant qu'avec sa bienveillance. Notre chapitre des « Courbes démographiques » donne une bonne idée de cette conquête graduelle du sol par les nôtres ; ce que nous disons en effet de Percé est vrai de toute la Gaspésie.

Il est clair que ces pauvres diables durent d'abord s'agripper à la grève ; puis, avec le temps, acquérir du vainqueur un lopin de terre plus ou moins grand ; l'occuper enfin et l'exploiter tout en se bâtissant de maison, de grange et de hangar, sans oublier d'élever leurs familles, généralement nombreuses. Et cela, sans même savoir si ces lopins de terre leur resteraient.

La question de l'exploitation agricole en Gaspésie fut en effet avant tout une question de titres ; absence de titres jusqu'à 1856 et, après 1856, instabilité de ces mêmes titres. Ce n'est qu'en 1898 que l'on entreprit de cadastrer la Gaspésie. Et ce premier cadastre n'étant pas clair, on est à le reviser présentement.

2) Le surprenant alors n'est-il pas que, en dépit de circonstances si peu avantageuses, il y ait eu en Gaspésie, en 1881, une superficie en culture de 102,000 acres pour une population de moins de 40,000 âmes, alors qu'en 1941 la population rimouskoise de 44,233 âmes n'avait que 185,713 acres en culture, la population témiscouataine de 23,182 âmes ne comptait que 98,112 acres en culture, la population matanaise de 25,488 n'en comptait que 103,521 ?

Par ailleurs, M. Blanchard souligne avec joie les « grands progrès » accomplis par l'agriculture gaspésienne, depuis 1881 : « Bien plus que la pêche, dit-il, l'agriculture se trouvait favorisée par les facteurs de transformation. De meilleures méthodes de culture et d'élevage s'introduisaient, les marchés extérieurs s'ouvraient aux produits gaspésiens grâce à l'organisation des transports. Puis l'exploitation du bois, occupant une foule d'hommes qui avaient émigré faute d'occupation, créait un nouveau marché, très actif, pour les

produits de l'agriculture. Celle-ci a donc fait, au moins jusqu'à date récente, de grands progrès »¹.

Or, il arrive ceci que le développement agricole en Gaspésie depuis 1881 a progressé exactement au rythme de l'augmentation de la population et au même rythme qu'avant 1881. Voyons plutôt : quelle différence proportionnelle y a-t-il entre 102,000 acres en culture plus 79,000 têtes de bétail pour une population de 40,000 âmes en 1881, et 214,682 acres en culture plus 125,000 têtes de bétail pour une population de 85,464 en 1941 ? Pourquoi alors, l'évolution étant proportionnellement la même, celle qui a précédé 1881 ne mérite-t-elle pas les mêmes éloges que celle qui a suivi ?... Surtout si l'on songe que les conditions d'alors étaient plus précaires...

Où donc faut-il chercher la différence ? En ceci simplement que, pour cette dernière période, M. Blanchard a contrôlé lui-même ses données, tandis que, pour la période antérieure, il s'en est remis à des témoignages manquant d'objectivité. En ceci encore que l'absence d'esprit d'adaptation fait parfois trouver inacceptable ce qui n'est pas ou ne se fait pas exactement comme chez soi. Il nous est arrivé de rencontrer des Canadiens à qui l'Italie ne revenait pas parce que le mode de vie y diffère du nôtre.

Il y a peut-être encore cette différence-ci que, avec l'ouverture des paroisses et l'augmentation des prêtres résidents, la création du diocèse de Rimouski et la présence plus rapprochée d'une tête dirigeante, l'ouverture graduelle des voies de communications et la multiplication des écoles, la Gaspésie a eu davantage l'occasion d'améliorer son genre de vie dans tous les domaines, pendant que du dehors on pouvait plus facilement constater sa marche en avant. Ce qu'on ne pouvait pas faire jusque-là.

Est-il nécessaire de noter, en contre-partie de la réflexion d'allure un peu méprisante de M^{sr} Plessis, que les recensements anciens enregistrent la présence d'une vache laitière pour à peu près chaque famille comptant des enfants ?

""') Le surprenant n'est-il pas encore que, toujours en dépit de circonstances si précaires, la population française catholique, de minorité qu'elle était avant 1831, ait pris les devants à ce point de compter aujourd'hui 83% de la population totale de la Gaspésie ?¹

Nous ne croyons pas nous illusionner en croyant que, lorsque l'histoire gaspésienne sera exposée sous son vrai jour, on reconnaîtra qu'ici, comme en Acadie et dans le reste du Canada français, un miracle s'est accompli, le miracle des berceaux, que le qualificatif « Gaspésien » ne dépare pas, loin de là.

A ceux qui seraient portés à nous accuser de susceptibilité,

1. Voir aussi notre dernier chapitre.

1. Ce pourcentage atteindra certainement 90% en 1951.

nous demanderons quelles sont leurs réactions en présence de certains écarts de langage de la part d'étrangers à l'adresse des Canadiens français en général. Nous leur demanderons s'il suffit de montrer des haillons et des guenilles pour s'attirer le respect et l'admiration... Certes, il y a telles choses que guenilles honorables et haillons respectables... à condition toutefois qu'on ne les donne pas comme le résultat de la paresse, de l'imprévoyance et du désœuvrement. Car alors, on ne mérite que du mépris, tout au plus de la pitié... ce qu'aucun homme de cœur n'accepte. Nous leur rappellerons enfin cette parole de saint Thomas, vieille comme le monde : « En toute chose, il y a deux choses : la chose elle-même et sa manière ». Manière d'être, manière de parler, manière d'agir, manière d'être représenté, d'être dépeint. Et la manière gâte souvent la chose elle-même. Le « Donnez-moi dix lignes d'un homme et je le ferai pendre » est toujours vrai. Et puis, personne n'aime être représenté sous un faux jour, même par l'ami bien intentionné.

Tout cela, nous le confessons en toute sincérité et avec reconnaissance, sans préjudice pour tout ce que nous devons à tant d'apôtres qui nous ont donné le meilleur d'eux-mêmes. « On ne saurait, remarque M. Blanchard, surestimer l'influence des prêtres sur ces populations si profondément catholiques... Ils ont en particulier contribué largement à libérer les pêcheurs et à développer l'agriculture. D'ailleurs, avec le prêtre arrivait l'école. On est étonné du nombre d'écoles publiques qu'on rencontre en Gaspésie... »

Nous voulons terminer ce chapitre documentaire par trois tableaux-statistiques : l'un qui indique l'accroissement de la population gaspésienne depuis 1777 ; un deuxième qui démontre bien que les différences entre les pourcentages des terres cultivées dans les trois comtés gaspésiens et les cinq comtés avoisinants proviennent surtout des différences de densité de leurs populations respectives et de l'étendue considérable des territoires gaspésiens non arables. Un troisième enfin qui donne une idée de l'état actuel du commerce en Gaspésie.

1. TABLEAU INDIQUANT L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION GASPÉSIENNE

Années	Bonaventure	Gaspé-Est	Gaspé-Ouest	Totaux %
1777				
1808				3,200
1831				7,000
1851				20,748
1871	15,923	—16,000—		31,923
1911	28,110	—30,000—		58,110
1931	32,432	28,433	9,242	70,107
1941	39,196	33,871	12,397	85,466
1944	42,022	36,166	13,657	91,845

2. TABLEAU ÉTABLISSANT UNE COMPARAISON ENTRE LES COMTÉS GASPÉSIENS ET LES COMTÉS AVOISINANTS

Comtés	Population	Superficie	Densité par m.c.	Sup. en fermes	En culture	N. de fermes
Rivière-du-Loup.....	34,493	723	47.71	90%	41%	2,647
Témiscouata.....	23,182	1,151	20.14	40%	13%	2,494
Rimouski.....	44,233	2,089	21.17	35%	13%	3,695
Matapédia.....	29,926	1,751	17.09	40%	11%	3,400
Matane.....	25,488	1,631	15.63	35%	10%	2,168
Bonaventure.....	39,196	3,464	11.32	19%	6%	4,698
Gaspé-Est.....	33,871	2,348	14.43	15%	3%	4,059
Gaspé-Ouest.....	12,397	2,198	5.64	8%	3%	1,017

1. Si l'on tient compte que, d'après les données officielles, 10% seulement de la superficie de la Gaspésie est classé territoire susceptible d'exploitation agricole, on admettra facilement qu'une moyenne de 5% cultivée de fait — soit 335 m.c. sur 8,010 m.c. — n'est pas si mal. On admettra en tout cas que l'étendue en culture peut difficilement être de 10% et ne peut nullement atteindre à 11 ou 13 ou 25%. Sur les 90% favorables à l'exploitation forestière, 1/6 a été détruit par les feux de forêts, 90% de la partie boisée sont faits de résineux; les autres 10% sont faits de feuillus.

Il n'existe aucune statistique précise sur la quantité et valeur du bois debout et exploitable en Gaspésie. On sait cependant que la partie nord a été exploitée avec moins d'intensité que la partie sud et que les incendies en forêts y ont fait moins de dégâts.

Il n'y a actuellement aucune séparation entre le domaine forestier et celui de la colonisation.

3. ÉTAT DU COMMERCE DE DÉTAIL EN GASPÉSIE D'APRÈS LE RECENSEMENT DE 1941

Catégories de commerce Groupe	MAGASINS		VENTES		TOTAL		INDICE ¹		TOTAL 1945 \$
	Bona- venture	Gaspé ²	Bona- \$	Gaspé \$	1941 \$	1945 %	1945 %		
Marchandises générales.....	8			70,000	70,000	145	145	101,500	
Magasins généraux.....	150	213	1,735,000	3,506,000	5,241,000	170	8,909,700		
Vêtements.....	17	16	61,000	116,000	177,000	136	239,720		
Amueublements.....	1	2	X ³	X					
Alimentation.....	167	256	526,000	827,000	1,353,000	145	1,961,850		
Construction.....	3	6	X	X					
Restaurants.....	6	11	19,000	32,000	51,000	156	79,560		
Automobile (Garages, etc.).....	26	40	352,000	250,000	602,000	120	674,240		
Divers.....	16	43	82,000	160,000	242,000	150	363,000		
<i>Total</i>	386	595	2,807,000	5,088,000	7,895,000	123	12,329,5970		

[74]

1. Pour les années autres que celles du recensement, le Bureau fédéral de la Statistique prépare une estimation du commerce de détail par genre de commerce pour l'ensemble de la province seulement. Cette estimation est ensuite convertie en nombre indice en prenant l'année du recensement pour base établie à 100. C'est ce calcul qui donne les indices donnés ici pour 1945.

2. Il s'agit ici des comtés fédéraux de Gaspé et Bonaventure.

3. Les chiffres ne sont pas donnés, lorsqu'il y a risque de dévoiler les chiffres propres à un ou deux marchands.

Et parce que c'était le soir,
 Et qu'à ce temps-là, tout artiste
 Rend réel son plus fol espoir,
 Dieu mit le chef-d'œuvre à sa liste.
 Et ce pays si frais, si beau,
 C'était l'pays de Gaspésie,
 C'était toi, petite Patrie,
 Pays où l'on rêve si haut.

(Lucienne Roy : « Légende gaspésienne »)

Quiconque regarde la Gaspésie d'un œil exercé par l'observation, affiné par l'art ou simplement critique par nature, ne peut s'empêcher de reconnaître en elle une région touristique pittoresque et captivante entre toutes. Tout au long de son parcours, les paysages se déploient dans les plus magnifiques décors de montagnes et de mers que puisse offrir la nature. Aux défilés mystérieux des Montagnes Blanches, aux pics gigantesques des Alpes, au coup d'œil profond sur l'immensité de la mer du Mont-Saint-Michel, elle ajoute ce caractère de nature fruste, que la science ni l'art ne peuvent atténuer, et cet étrange mariage de pics élancés et de vagues altières, de pentes abruptes et de vals ondulés, que la puissance de Dieu peut seule maintenir en une sauvagerie harmonie.

Blanche Lamontagne a VU... et elle a dit qu' « Il n'y a pas de pays, pas d'endroit sur la terre, où souffle un vent plus pur, où vit plus de beauté ». C'est en effet tout un monde de rêve, de mystère et de poésie que le nom seul de Gaspésie évoque.

Or, de toutes ces beautés sauvages, si généreusement multipliées en Gaspésie, Percé est sans contredit la plus riche en paysages variés, la plus captivante en décors étincelants, la plus étonnante en contrastes violents. Percé est plus qu'une merveille, c'est une collection de merveilles...

— Ouf ! Il y vente en tout cas...

— Visiteur, prends courage ; il faut monter encore : « Percé est l'endroit le plus dramatique de la côte gaspésienne ; ni le pinceau ni la plume ne peuvent décrire le réalisme des indescriptibles nuances qui l'enveloppent, ni rendre adéquatement les délicates émotions dont il remplit le cœur et l'être tout entier... »¹ « La Percésie est l'un des endroits les plus remarquables de l'Amérique du Nord au point de vue scientifique... »² « Paradis du géologue... du botaniste... de l'ornithologiste... »³ « Je n'ai jamais rien vu de plus impressionnant... »⁴

— Quels artistes en pâmoison parlent ainsi ?

— *Des savants en sciences naturelles* : John Mason Clarke, célèbre géologue de New York, venu ici pour la première fois

en 1902 et revenu annuellement par la suite, en vue de déceler, si possible, les secrets enfouis au fond des couches géologiques du bébé vagissant qu'était alors la Gaspésie : « Venu ici, écrit-il, non avec les yeux d'un touriste avide de tout voir mais avec l'esprit d'un géologue, absorbé de problèmes scientifiques à résoudre... Je crains d'être devenu trop artiste ; puisse ce dernier ne pas nuire au premier... » Aussi a-t-il intitulé son principal ouvrage sur la Gaspésie : « Le CŒUR de Gaspé », qui contient encore à date les meilleures choses publiées sur la géologie de la Gaspésie, et surtout de Percé et de la Percésie¹.

C'est en deuxième lieu le botaniste renommé, Frère Marie-Victorin² ; c'est David McCord, de l'Université Harvard³ ; c'est le troisième Evêque anglican de Québec, Lord G. J. Mountain⁴.

— Oui, vraiment, il vente à Percé... Et combien d'échos lointains en transmettent fidèlement le bruissement !...

« Marvelous !... Ma chère !... Un rêve !... »

3 — NOTULES DIVERSES

Signalons immédiatement que le site de l'église, du presbytère et du cimetière catholique n'a jamais changé, tandis que celui de l'église anglicane s'est transporté, en 1860, du Cap-Canon à l'endroit qu'il occupe aujourd'hui ; que le bureau de poste a simplement traversé le chemin ; que l'école catholique occupa d'abord le site actuel de l'Hôtel Percé, puis le site actuel de l'Hôtel Normandie, pour se transporter ensuite dans la petite résidence couleur crème, au coin de l'Avenue du couvent et se fixer définitivement où elle est aujourd'hui ; que la première école anglaise occupait le coin de la Grande-Côte (dite Côte-à-Stibre) et de la rue principale ; que le site de la première prison était celui où se trouve aujourd'hui l'hôtel Bleu-Blanc-Rouge et qu'elle remplaçait l'ancienne résidence des Lieutenants-Gouverneurs de Gaspé ; que le petit poste météorologique, à quelques pas à l'est de l'église, a été établi en 1930 ; que deux quais existèrent jadis, dont on voit encore les débris, l'un à l'extrémité sud de l'Anse-du-Nord qui a existé de 1904 à 1915, et l'autre, à l'extrémité nord de l'Anse-du-Sud, qui a duré de 1889 à 1910 ; que l'Avenue de l'église fut ouverte en 1900 par le Curé Lavoie, de concert avec le Conseil municipal ; que le phare du Cap-Blanc, qui sert à la navigation océanique et côtière, a été construit en 1874 ; que le fanal signaleur de l'Anse-du-Nord a été installé en 1909 ; que le canon qui se trouve près

1. « The Heart of Gaspé », Macmillan, New York, 1937 et « Ile Bonaventure », Yale University Press, 1937.

2. Lettre au Juge C. Pouliot, 21 avril 1934.

3. Préface à la dernière édition de « Ile Bonaventure ».

4. « Mémoires » de 1824, publiés en 1866.

de la pharmacie du Bon Secours, en face du salon de peinture de M. Seferovitz, est un vestige du naufrage de Walker, en 1711 ; que, au vieux magasin de la cie Biard, on conserve le coutelas de l'ancien corsaire, Pierre Duval ; que la statue de bois enfin, qui, du pignon d'un hangar de la Cie Robin, Jones & Whitman, attire l'attention de tous, représenterait le centurion Saint Théodote (ou Marin) décapité à Césarée en l'an 262. C'est une magnifique pièce de sculpture avec sa figure expressive, sa barbe sauvage, sa petite jupe verte et sa hache levée pour abattre une proie. Vestige de quelque naufrage inconnu, cette statue atterrit jadis sur le rivage, où elle causa un moment de frayeur chez les pêcheurs, puis fut recueillie et conservée religieusement. La plupart des anciens bateaux norvégiens avaient une statue de ce genre sous leur beaupré... Espèce de mascotte moderne.

4 — CLIMAT ET HIVER

A ceux qui pourraient redouter le climat de Percé, il nous fait plaisir de montrer le tableau suivant dressé par le géographe réputé, Raoul Blanchard (« L'Est du Canada français ; Province de Québec », vol. I, p. 25) :

TEMPERATURES MOYENNES (en Fahrenheit)

Endroits	Janv.	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.
Québec	10	36	50	61	66	64	56
Pointe-au-Père	9	34	44	53	58	56	
Cap-Chat	11	34	44	64	60	58	51
Gaspé	8	33	45	56	64	63	52
Percé		33	44	54	59	60	53
New Richmond	4	33	44	54	60	56	48
Dalhousie	9	33	46	57	63	61	54
Saint-Jean	24	35	44	51	59	60	54

Si l'on tient compte, en outre, que les tourbillonnements incessants des vents, dus à la dentelure violente de la côte de Percé, lui assure une ventilation continuelle, et donc un air frais et sec, on est en mesure de comprendre ce fait que le climat de Percé est très sain. S'il faut d'ailleurs juger de la salubrité du climat par la longévité des habitants, celui de Percé doit certainement mériter une mention spéciale, car les octogénaires et les nonagénaires ne manquent pas. Il y a même eu un centenaire, chez le voisin, à Cap d'Espoir : M. Alfred LeGrand, décédé en 1946 à 101 ans. Voici deux listes, dont la première donne les noms de ceux qui sont décédés au cours des dix dernières années et la seconde, les noms de ceux qui sont actuellement vivants.

1 — *Décédés depuis 1937*

A 96 ans	Emissie Bourget		J. T. Tuzo
95	Hélène Rousseau	83	Baptiste Flynn
94	Georges Dorion		Dr Simon Grenier
	Mathilde Caron		Narcisse Langlois
92	Martha Bunton		Albert Duval
90	Olympe Bélanger		Jos. Simoneau
	Basile Boulanger		Marguerite Dupuis
89	Agnès Dumas	82	Angélique Grenier
88	John Jean	81	Noël Cloutier
	Frank Bower		Mrs. R. Tardif
	Jos. Laflamme	80	Jos.-A. Boucher
	Marie Aupin		Pauline Daraïche
86	Geneviève Bourget		Richard Tardif
85	Virginie Crosnier		Eliza Forbes
84	Jean Laflamme		Mrs. John Cabot

2 — *Actuellement vivants*

93 ans	Mlle Marie McGinnis	84	Miss A. LeBreton
92	M. Georges Rail	82	M. Edouard Langlois
91	Miss Eliza Tuzo		M. J.-Sylva Bourget
87	Mme Dan. Lelièvre		Mme Dom. Laflamme
86	Mme Israel Lemieux	81	Mme J.-Sylva Bourget
	M. Onésime Méthot		M. Edmund Flynn
85	M. Philip Cahill	80	Mme Basile Laflamme
	M. Edouard Rail		M. Octave Méthot
	Mme Noël Cloutier		M. John Lawrence

Aux touristes qui demandent parfois ce que peut être Percé en hiver, répondons simplement que ses beautés ne s'enfouissent pas sous terre après leur départ, que Percé est beau d'un jour de l'an à l'autre et que ses habitants l'aiment douze mois par année...

Soulignons-leur, parmi les plus beaux paysages d'hiver de Percé, ses clairs de lune éblouissants, certaines aurores boréales (marionnettes) multicolores féeriques, les reflets surprenants de l'Île à la surface de l'eau, vivants à ce point que l'Île semble reliée à la terre ferme.

Enfin, *ce qu'on y fait l'hiver ?* Question qui nous est souvent posée par de bonnes âmes, anxieuses de nous manifester au moins de la sympathie pour l'isolement dans lequel nous plonge cette saison maussade et l'ennui qui, selon elles, nous envahit et nous pénètre nécessairement d'un travers à l'autre... Ce qu'on y fait ?... À peu près la même chose que l'on fait ailleurs : le plus grand nombre s'occupe à VIVRE ; à quelques-uns il suffit de se *laisser vivre* ; tous attendent le printemps... Que fait-on de plus ailleurs ?

La manière, dites-vous ? Ceux qui s'occupent de culture doi-

vent voir à leurs animaux et au bois de chauffage, remplissant les temps libres par la coupe du bois à pulpe ou l'amélioration de l'intérieur de la maison ; sans compter les labours d'automne et, le printemps, la préparation de l'été. De ceux qui s'adonnent exclusivement à la pêche ou à peu près, ceux qui le peuvent vont dans les chantiers de Barachois, de Gaspé, de Chandler, de la Côte nord ou de l'Ontario ; ceux dont la présence est requise à la maison... y restent, quitte à guetter les emplois journaliers qui peuvent se présenter.

Quant à l'élément féminin de la population, il va de soi que les femmes mariées continuent d'avoir soin de leurs maisons et de leurs enfants... tout comme en été et... comme ailleurs. Quelques jeunes filles vont en service en ville, alors que les autres s'entraînent aux travaux d'artisanat domestique. Et les enfants vont à l'école... comme ailleurs.

Pas de cinéma, pas de « petits châars », pas de magasins Eaton ni Dupuis, c'est vrai. Mais, dites-moi, est-ce vraiment en cela que vous faites consister le bonheur et la joie de vivre ?... Aux gens de Percé comme aux autres, « Il nous faut l'hiver, ma mignonne, pour nous faire aimer le printemps » ...

5 — PELERINAGE A SAINTE-ANNE

Le pèlerinage annuel sur le Mont-Sainte-Anne constitue en même temps une attraction touristique de haut intérêt. Voici la relation qu'en a faite un journaliste :

« Un pèlerinage annuel est organisé à l'occasion de la fête de Sainte-Anne. Cet acte de dévotion se pratique à Percé encore aujourd'hui, avec le sérieux et la dévotion qu'on apportait jadis à ces actes de piété.

« Comme cette année nous étions arrivés à Percé le samedi soir, veille de la solennité de la Sainte-Anne, il nous fut possible de prendre part à ce pèlerinage. Le curé se met à la tête de la procession qui escalade le mont d'une hauteur de mille cinq cents pieds. Et la pente n'est pas douce tout le long ; la grimper demande autant de vigueur physique que de dévotion vraie.

« Mais c'est là que l'on voit l'état d'âme des Percéens. Nous avons vu dans ce pèlerinage, des personnes de toutes conditions : des hommes dans la force de l'âge ; des jeunes gens et des jeunes filles dans la vigueur de leurs vingt ans ; mais aussi des enfants souffreteux et des personnes très âgées, dont la force de la dévotion devait suppléer à la vigueur physique. Si pour quelques robustes « jeunesses » le pèlerinage fut doublé d'une prouesse d'alpinisme, pour d'autres ce fut certainement un acte religieux doublement méritoire.

« Le chemin est montant et malaisé. Le soleil était pour le moins aussi ardent que les âmes. Pas merveille si les corps suaient

et soufflaient ; mais aucun ne se rendit. Au contraire, on trouva moyen de réciter le chapelet et de chanter « Laudate ». C'était pour des yeux neufs un spectacle peu ordinaire que ces centaines de « grimpeurs », bâton rustique d'une main et rosaire de l'autre, s'obstinant à gravir le mont sacré, afin d'y déposer leurs hommages aux pieds de sainte Anne.

« Tout le monde y arriva. Ce fut une nouvelle occasion de constater le courage et la ferveur d'un bon nombre. En effet, malgré l'heure relativement avancée et l'effort ardu exigé par la montée, il en fut qui s'y approchèrent de la sainte communion, distribuée à la suite du sermon et de la messe. Comme ce furent des religieux de Saint-François, les Pères Récollets, qui cherchèrent les âmes sur ces hauteurs il y a trois siècles, ce fut un Capucin qui y prêcha et célébra la messe en cette solennité de la Sainte-Anne. Pourquoi tairions-nous un détail qui nous a bien édifié, et qui est tout au crédit des pèlerins de Percé ? A la quête, il n'y eut que peu de monnaie sonnante dans l'aumônière pleine.

« Après la cérémonie religieuse, ce fut encore à pied que tout le monde descendit au village.

« Est-il besoin de dire que, même à l'occasion d'un pèlerinage, il est difficile de demander aux amateurs de beauté de quitter un théâtre comme le sommet du Mont-Sainte-Anne de Percé, sans satisfaire une légitime curiosité ? Ce sommet est un observatoire aérien à peu d'autres pareil. Il n'a de comparable que le spectacle unique déployé à ses pieds.

« Encore faut-il user d'une sage prudence en choisissant son point d'observation. A quelques pieds de la statue s'étend un petit plateau de « formation Bonaventure ». Le bord de ce plateau tombe verticalement comme un mur, propre à donner le vertige à plus d'un. Mais il n'est nullement besoin d'avancer jusqu'à une distance dangereuse pour jouir d'un spectacle incomparable. On s'y trouve littéralement sur le sommet d'une colonne gigantesque, au pied de laquelle s'étale comme un musée féerique, dans lequel la nature a disposé ses œuvres les plus variées. Tout touriste qui passe quelques jours à Percé se doit de monter à pied au Mont-Sainte-Anne, par dévotion et comme pèlerin de la beauté paysagiste. » (Eugène Stucker, « La Patrie », 27 août 1944).

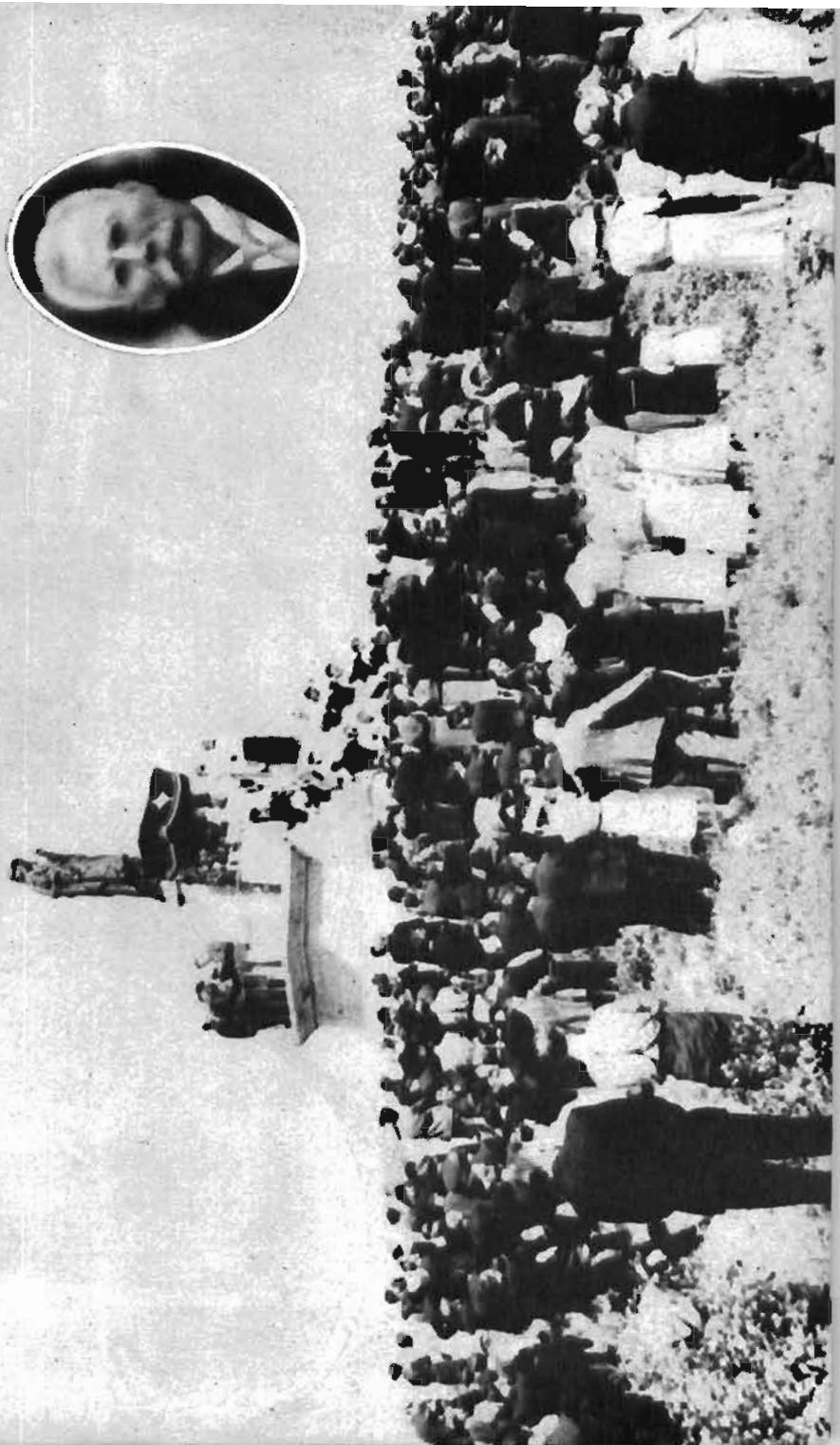
6 — BENEDICTION DES BARGES

En même temps que le pèlerinage sur le Mont-Sainte-Anne, la bénédiction des barges attire tous les touristes présents. Voici ce qu'en écrit une visiteuse :

« Par ce beau dimanche d'été, à l'heure où tinte l'angélus du soir, les fidèles se dirigent vers l'église. On célèbre la solennité de la fête de Saint-Pierre, patron des pêcheurs. Dans le grandiose











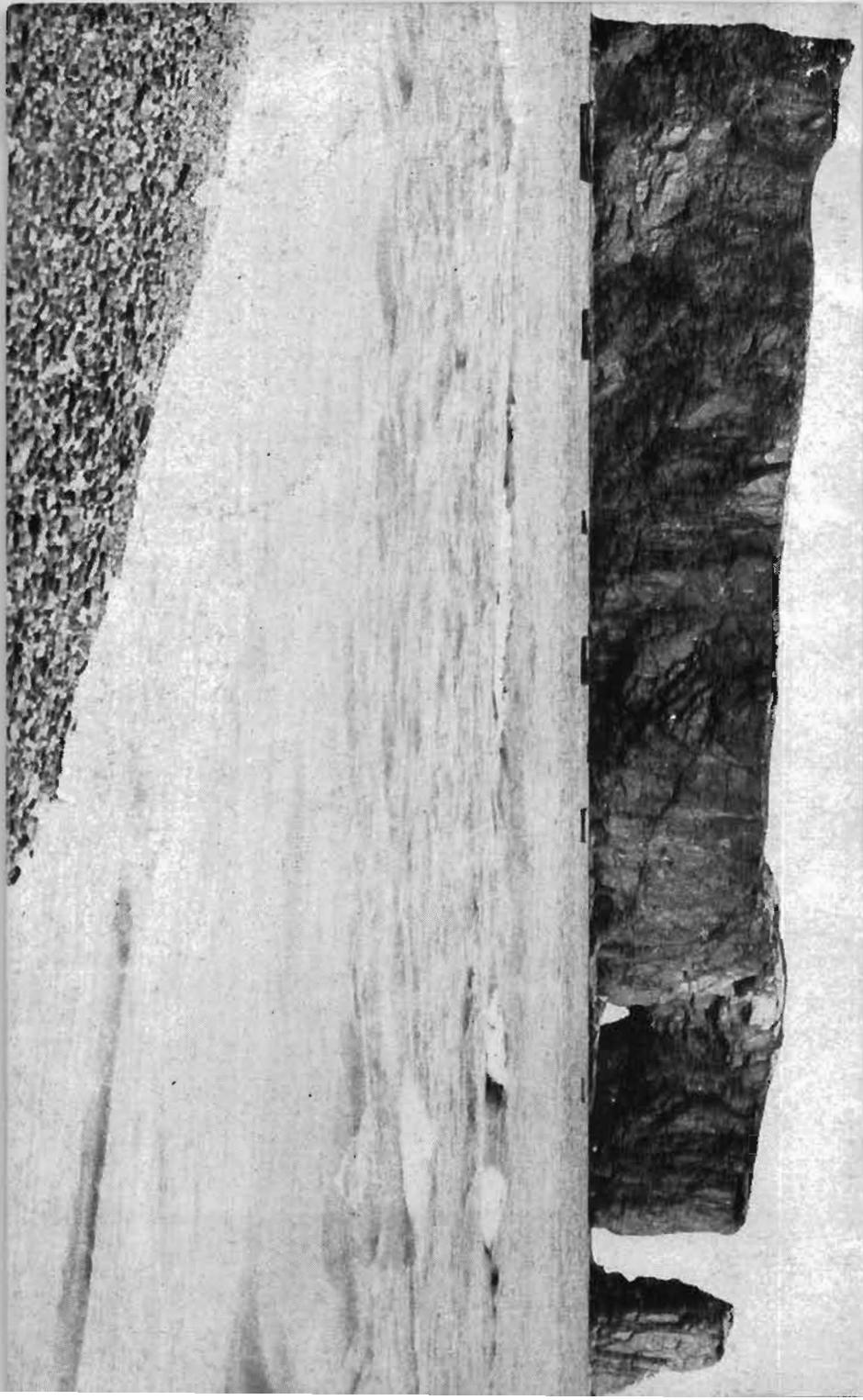


View of the Pierrot Island a remarkable Rock in the Gulf of St. Lawrence,
seen from the Bay of Cap-Haute-Nord, Department of St. Charles,
in the Province of Quebec, May 1854.

Engraved by T. C. Smith

Published by the British Museum, London

View of the Pierrot Island a remarkable Rock in the Gulf of St. Lawrence,
seen from the Bay of Cap-Haute-Nord, Department of St. Charles,
in the Province of Quebec, May 1854.





décor de la nature gaspésienne, une cérémonie touchante va tantôt se dérouler, une bénédiction de barques de pêche.

« La valeur symbolique du rite que l'on verra s'accomplir est mise en lumière.

« Monsieur le Curé, entouré d'enfants de chœur, a revêtu la chape violette. Le cortège se forme, précédé de la haute croix d'argent. On se met en marche vers la mer, récitant des prières, chantant des cantiques. Un dernier détour de la route, et nous voici devant la baie où se dresse l'imposante silhouette du Rocher Percé. Les goélands animent le paysage de leurs gracieux envols.

« Une vingtaine de barques, coques rouges ou vertes, bleues, noires ou grises, se balancent au gré du flot argenté. Une barque se détache de la flottille, s'avance vers le rivage, y accoste. Monsieur le Curé monte à bord, accompagné de deux enfants de chœur et, debout à l'avant, rituel en mains, se met à réciter les prières de la cérémonie. Faisant ainsi le tour des embarcations de pêche réunies là pour être bénites, il prononce les paroles, accomplit le geste par lesquels descend la bénédiction de Dieu. Entre l'immensité de la mer et l'infini du ciel, plane la grande Présence divine.

« Aux fidèles qui se sont groupés sur la plage, un prêtre parle des scènes évangéliques, si pareilles à celle-ci ; le Christ se mêlant aux pêcheurs, choisissant parmi eux ses premiers apôtres, Pierre, André, Jacques.

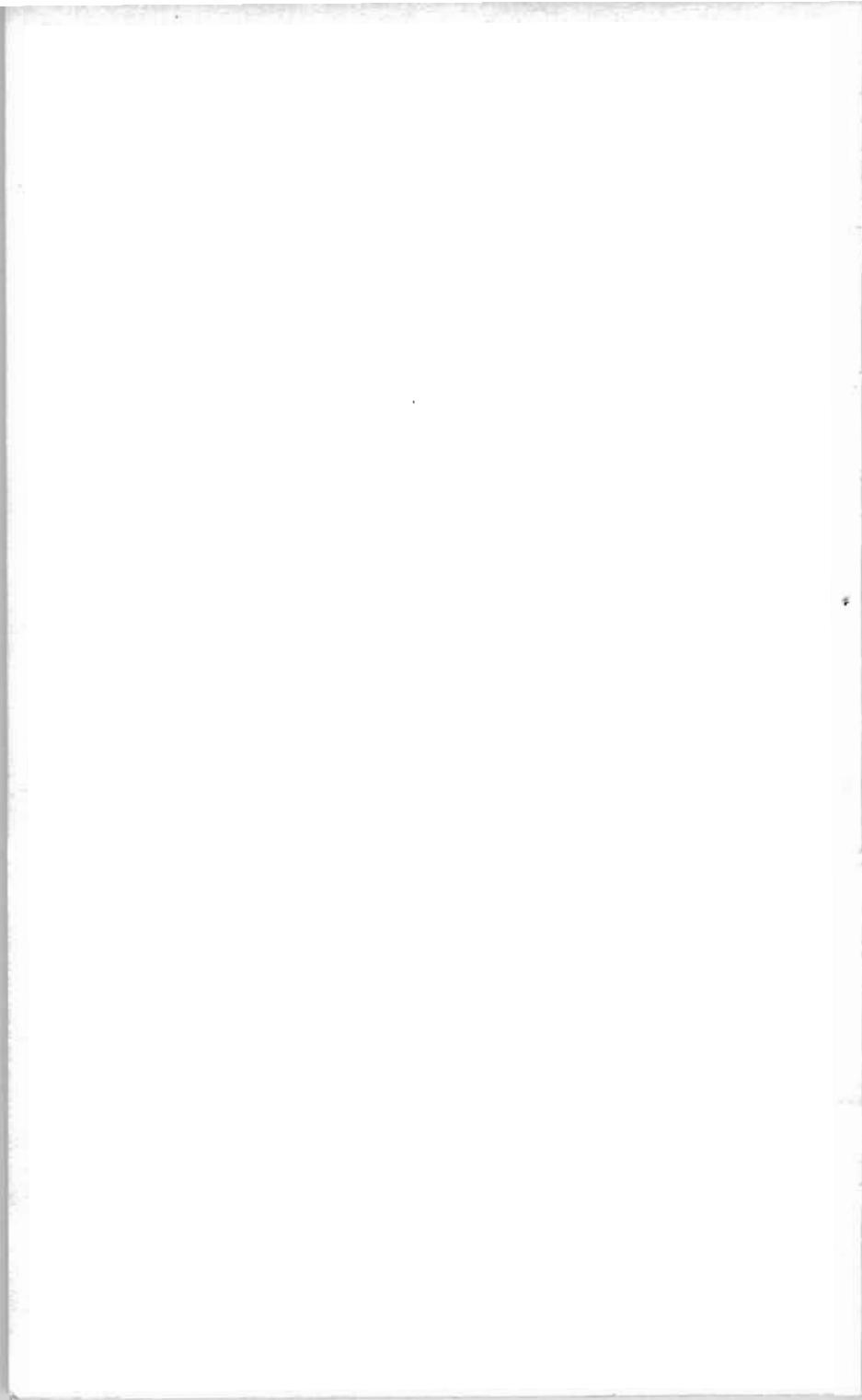
« Après celle des barques on assiste à la bénédiction d'un nouvel établissement de pêche situé tout près de la mer.

« On reprend en procession le chemin de l'église dans laquelle on pénètre aux accents du « Magnificat ». Présent dans l'ostensoir, le Seigneur daigne bénir encore tous ceux qui sont là, agenouillés devant Lui.

« Chacun s'en retourne avec la conviction que, demain, la pêche sera meilleure, l'effort moins coûteux, le fardeau quotidien moins lourd, parce que, sur sa barque, la bénédiction de Dieu est descendue. »

Percé, juillet, 1942.

Mlle Mireille Ethier



DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE DE PERCÉ

Nous avons vu déjà que Percé entre définitivement dans les annales de l'histoire avec la découverte du Canada par Cartier, en 1534. Bien que, en effet, ses côtes aient été visitées antérieurement, comme le démontre bien le nom de *Cap-de-Pratto* sous lequel l'entérine Cartier et qu'il portait alors, ce n'est cependant qu'à la suite du passage et des rapports du grand explorateur malouin que les contingents de pêcheurs commencèrent à affluer vers ses eaux poissonneuses et que ses premiers missionnaires firent leur apparition sur ses bords.

Par ailleurs, centre principal des pêcheries gaspésiennes jusque vers 1880 en même temps que pied-à-terre, pendant une cinquantaine d'années, du missionnaire catholique desservant la région avoisinante ; Chef-lieu du district inférieur de Gaspé depuis son établissement (1842) et centre convergent du courant touristique établi récemment, l'histoire religieuse, civique, économique et touristique de Percé s'identifie nécessairement avec celle de la région. Sans compter que les fluctuations de sa vie, sous toutes ses formes, n'ont souvent été que la résultante de mouvements d'ensemble, auxquels il avait contribué mais dont il n'était pas l'unique promoteur. Rien de surprenant alors que, dans les pages qui vont suivre, il arrive à l'histoire locale d'empiéter occasionnellement sur l'histoire régionale, l'histoire nationale même : il ne suffit pas de relater les faits, il faut encore les expliquer, les situer, les coordonner.

Enfin, bien que, chronologiquement parlant, les premières activités qui se sont déployées à Percé appartiennent au domaine économique, il reste que sa vie religieuse d'abord, puis son organisation civique, les ont, non seulement suivies de très près mais encore dominées, pénétrées, conditionnées même dans une large mesure. D'où la nécessité de consacrer le premier chapitre de ce raccourci historique de Percé à sa vie religieuse et le deuxième à son organisation civique, pour n'aborder qu'au troisième le domaine économique.

I — Histoire religieuse de Percé

A — Avant 1760

1 — ORGANISATION

a) *Missionnaires*

Les facteurs naturels qui caractérisent Percé, et qui déterminent dès le début le mode de sa vie économique, donnent raison

de croire que c'est peut-être ici que les premiers missionnaires Récollets commencèrent leur travail, en 1619. Mais, à cause des contretemps que leur occasionnait l'état de guerre existant alors entre la France et l'Angleterre, ils retournèrent en France dès 1624.

En 1632, les Jésuites succèdent aux Récollets. En 1635, les Pères Charles Turgis et Charles Du Marché sont envoyés à Miscou, avec juridiction sur la côte de Gaspé. Après la mort du premier, en 1637, le père Dolbeau vient rejoindre son confrère survivant. En 1640, c'est au tour du père André Richard, puis du père Martin de Lyonne, après la mort du père Dolbeau. En 1651, le père Buteux visite la côte de Gaspé.

Les Jésuites semblent cependant avoir affectionné davantage Gaspé comme pied-à-terre, tandis que les Récollets préférèrent toujours Percé. Doit-on voir là l'origine de cet antagonisme qui devait exister par la suite entre Gaspé et Percé ? La raison de cette préférence des Récollets existe sans doute en ceci que, Pierre Denys ayant un fils Récollet, la communauté de ce dernier était évidemment préjugée en faveur du Seigneur de Percé, dont elle espérait nécessairement de plus grands privilèges.

Le retour des Récollets à Percé suscita du reste un petit différend entre Monseigneur de Laval, qui s'y opposait, et le Gouverneur Frontenac, qui le favorisait. Tout finit par s'arranger en faveur des Récollets : « Les religieux Récollets de notre pays de la Nouvelle France, écrivait Louis XIV, nous ont très humblement fait remonter qu'ils se sont depuis six ans établis sous notre bon plaisir à l'Isle Percée... suivant la permission qui leur a été accordée par le Sieur Comte de Frontenac, Gouverneur et Lieutenant Général audit pays, et d'autant qu'ils ont besoin de nos lettres pour confirmer cet établissement, ils nous ont très humblement fait supplier de les leur accorder. A quoi nous aurions d'autant plus volontiers incliné que nous connaissons le zèle de ces religieux pour la conversion des sauvages, et pour donner à nos sujets habitants dudit pays tous les secours spirituels dont ils ont besoin. A ces causes et autres à ce nous mouvans... Nous avons par ces présentes signé de notre main, approuvé et confirmé, approuvons et confirmons l'établissement desdits religieux Récollets à l'Isle Percée, ensemble les concessions qui leur ont été faites pour ledit établissement, voulons et nous plaît que lesdits religieux puissent acquérir par toute donation, échanges et autrement tous les terres et héritages qui seront nécessaires pour leur maison, clôture et lieux réguliers, et pour leur subsistance et entretenement ; amortissons dès à présent celles qu'ils possèdent présentement comme à Dieu dédiées et consacrées, voulons qu'ils les tiennent en main morte, et franches et quittes de tous nos droits d'indemnité, nouveaux acquis et tous autres, sans payer pour ce qu'une finance dont nous leur avons fait don... Donné à Saint-Germain en Laye le 12^e jour de Mai

l'an de grâce mil six cent soixante-dix-huit et de notre règne le trente-cinquième. Signé : LOUIS, Par le Roy, Colbert. »

Quoi qu'il en soit, Percé revient à la surface avec le retour des Récollets au Canada, en 1672. D'abord les pères Hilarion Guesnin et Exuper de Thunes ; puis, les pères Chrestien LeClercq et Sixte Le Tac ; enfin, les pères Joseph Denys et Emmanuel Jumeau.

Règle générale, deux pères se tenaient à Percé pendant la saison de pêche, en raison des nombreux pêcheurs et sauvages qui y affluaient alors. Au cours de la saison morte de l'hiver, un père restait à Percé pour desservir les habitants et les employés sédentaires, « qui étaient une poignée », tandis que l'autre allait visiter les sauvages des alentours. Telle avait été aussi la manière de faire des Jésuites, lors de leur séjour à Gaspé.

Le père LeClercq, qui fut certainement la figure dominante de l'époque, tant à cause du travail qu'il fit chez les Français et les sauvages que par les Relations qu'il nous en a laissées, raconte ainsi son arrivée à Percé ; « *Le Lion d'or*, dit-il, commandé par le Capitaine Coûturier, fut le vaisseau sur lequel je m'embarquay, afin de me rendre au plutôt à l'Isle Percée. Nous y arrivâmes le vingt septième octobre de la même année (1671), après avoir essuïé mille dangers ; mais entr'autres une tempête si fâcheuse et si violente, tout proche de la fameuse Isle d'Anticostie, que nôtre Capitaine se voyant dans l'impossibilité de résister à la fureur de l'orage, prit la résolution de repasser en France, sans mouiller l'ancre à la rade de l'Isle de Bonaventure, et ainsi d'y abandonner les hommes qu'il y avait laissés en allant à Québec, pour y faire la pêche de Morue : mais enfin, le calme succédant tout à coup à la tempête, sur les dix heures du matin, fit changer de dessein à nôtre Capitaine, qui continua sa route comme auparavant ; et après beaucoup de peine et de fatigues, nous abordâmes, grâce à Dieu, fort heureusement, à l'Habitation de Monsieur Denys, sur les quatre heures après midi...

« La solitude où je me trouvoy alors, sans y penser, avec trois à quatre personnes qui étaient au service de Monsieur Denys, n'eut rien que d'engageant et d'aimable pour moi : je peux même dire, avec vérité, qu'elle fut la principale de toutes mes consolations, puisqu'elle me procura tout le temps que je pouvais raisonnablement souhaiter pour me disposer saintement aux fonctions pénibles et laborieuses de ma première Mission, que le mérite de l'obéissance venait de confier à mes soins. »

Le Père LeClercq trace plus loin le tableau de son travail : « Je m'appliquay sérieusement pendant tout cet hiver à l'étude de certains Écrits de la langue Algonquine, que l'on m'avait donnés, croyant qu'ils me seraient nécessaires pour l'instruction des Sauvages au retour de leur chasse, qu'ils faisaient à quinze ou vingt lieues de nôtre Habitation. Tout mon travail cependant fut inutile,

car nos Gaspésiens n'entendaient que très imparfaitement l'Algonquin ; et il me fallut tout de nouveau commencer l'étude des Prières Gaspésiennes que l'on m'envoya de Québec par la première barque, qu'au commencement du printemps partit pour l'Isle Percée. Je les appris en fort peu de temps, avec beaucoup plus de facilité que je ne me l'étais persuadé, je les enseignai même pour la première fois à nos Sauvages, avec beaucoup de succès, par des caractères instructifs, dont je parlerai dans la suite de cette Histoire. Mais enfin, comme toute l'application que je donnais pour me rendre savant dans le Gaspésien, dont l'intelligence est absolument nécessaire, quelque difficile qu'il soit, aux Missionnaires qui veulent travailler efficacement au salut de ces peuples, était interrompue pendant l'été, par les services que j'étais obligé de rendre à nos Français, qui viennent quelquefois jusqu'au nombre de quatre à cinq cents, faire la pêche de Morue à l'Isle Percée, je pris résolution, après le départ des navires, de suivre les Sauvages dans le bois pendant l'hiver et de demeurer avec eux dans leurs cabanes, pour m'instruire entièrement dans la langue Gaspésienne, que je me suis enfin rendue assez familière, après beaucoup de peine et de travaux. J'en ai laissé une copie à Québec, dans notre Couvent de Notre Dame des Anges, afin de faciliter à nos Missionnaires, comme il m'a fait, tout le bien qu'il a plu à Notre-Seigneur d'opérer par mon faible ministère, et qu'il voudra faire par leur zèle dans la conversion de ces infidèles... »

Il est facile de comprendre qu'après tant de sacrifices et de dévouement, et en dépit du peu de succès qu'ils y aient connu, les missionnaires se soient attachés à leur mission de Percé et qu'il leur ait été pénible de l'abandonner : « Il est bien vrai, écrit le Père LeClercq, qu'il n'y a que Dieu seul pour adoucir, par l'onction de sa grâce, les travaux apostoliques des missions laborieuses de la Nouvelle-France... Je n'ai jamais fait une expérience plus sensible de cette vérité, que dans le voyage que j'entrepris pour aller... prêcher l'Évangile aux Sauvages Porte-Croix... »

Le même sentiment se retrouve, du reste, chez les sauvages eux-mêmes : « Hé bien donc, mon fils, s'écriait le chef de la tribu au départ du Père LeClercq, tu veux nous abandonner et repasser en France... Ah ! si tu voyais mon cœur à présent, tu verrais qu'il pleure des larmes de sang, dans le temps même que mes yeux pleurent des larmes d'eau, tant il est sensible à cette cruelle séparation... »

Nous ignorons si d'autres missionnaires vinrent se fixer sur la côte de Gaspé ou à Percé, après le départ des Récollets, de 1690 à 1760. Nous savons que des Sulpiciens et des prêtres du Séminaire de Québec furent envoyés en Acadie, mais rien n'indique qu'ils aient visité la côte de Gaspé. Le seul missionnaire dont le passage en Gaspésie soit signalé pendant cette période est le Père

Aulneau, Jésuite : « Nous y entrâmes, dit-il, (à Gaspé) avec un assez bon vent... » (1734).

Nous savons, par ailleurs, que l'armateur Jean Barré s'occupa de pêche dans la région, de 1745 à 1760. Il semble aussi qu'il y ait eu alors quelques familles sédentaires à Percé. Peut-on croire qu'elles ne connurent jamais l'avantage de la visite de quelque missionnaire ?

b) *Visites épiscopales*

La première visite épiscopale qui eut lieu à Percé fut celle de M^{sr} de Laval, le 16 mai 1659. Le premier Evêque de Québec s'y arrête en allant prendre possession de son siège et y confirme cent quarante personnes.

En juin 1685, M^{sr} de St-Vallier, que M^{sr} de Laval vient de faire son Vicaire général, s'y arrête une première fois, avant d'atteindre Québec en compagnie du Marquis de Denonville qui, lui, vient d'être nommé Gouverneur. Il y revient en visite officielle, au mois d'août de l'année suivante ; c'est à cette occasion qu'il adresse à la population les lettres sévères dont nous parlerons.

2 — PRATIQUE

a) *Ce qu'on en a dit*

Les mœurs d'une population nomade comme celle qui vint sur les côtes de Percé sous le régime français pouvaient difficilement être des mœurs d'enfants de chœur...

Le Père LeClerc nous apprend que le Père Dethunes était à peine arrivé à Percé, en 1673, qu'un meurtre s'y commettait sur la personne de Simon Baston, marchand de La Rochelle ; les trois accusés étaient le « Maître vallet », un matelot et le capitaine lui-même du navire « Prince-Maurice ». Il y eut procès devant le Conseil Souverain, à Québec. L'un des interrogatoires fut déterminé par une « lettre missive » écrite de l'Isle Percée par le Père Dethunes au capitaine du « Prince-Maurice », en rade à Québec durant le procès. Le 18 octobre, toutes les pièces du procès furent enregistrées et les accusés furent renvoyés à l'Amirauté de La Rochelle, « attendu la difficulté de trouver ici des interprètes fidèles et qui ayent assez de pratique de la langue basque ».

A l'occasion de sa visite à Percé, à l'été de 1686, M^{sr} de St-Vallier adresse à la population deux lettres sévères (les 4 août et 4 septembre), dans lesquelles il signale la nécessité de redresser les dérèglements suivants : manquement à la messe dominicale ou assistance irrespectueuse, travail ou attroupements dans les cabarets, même pendant les offices divins ; vol, ivrognerie et distribution

de boisson aux sauvages et aux sauvagesses ; discordes, querelles et jalousies...

« Il y en a quelques-uns, écrit-il, qui ont profité de ma visite et dont j'ay lieu d'être content ; mais j'ai trouvé en plusieurs peu de dispositions à vivre chrétiennement... La sainte Messe... ne cesse pas d'être négligée... On croit qu'il suffit d'être à l'église pour mériter... La plupart des Chrétiens s'imaginent... qu'ils peuvent ensuite passer toute la journée dans les cabarets à se divertir... Ayant été instruit que la facilité qu'on a eue de donner depuis bien des années de la boisson aux sauvages et sauvagesses fait que quasi tous ceux qui ont fréquenté cette Ile ont été enivrés... Ayant connu aussi que la raison pourquoi tant de français s'enivrent, c'est qu'on les provoque et presse de boire sans nécessité faisant en cela la fonction de démon... » Aussi demande-t-il aux missionnaires de ne pas tenir les comptes des cabaretiers.

Le point pratique suivant mérite une mention spéciale : « Je ne me sens pas moins obligé de vous avertir que c'est un vol considérable digne des châtements de Dieu et des hommes de se prendre les uns aux autres les lignes ou les autres choses qui peuvent empêcher la pêche, et que c'est un aussi grand mal de les accepter de ceux qui n'ont pas droit de les vendre que si on les volait soi-même, n'étant pas moins obligé à restitution que si on les avait pris soi-même. »

Il demande aussi aux missionnaires de voir à ce que les aumôniers qui viennent sur les bateaux se conforment aux exigences de la discipline du diocèse.

« Avant de finir cette lettre, dit M^{sr} de St-Vallier, il faut que je vous témoigne l'amertume de cœur que j'ay de voir si peu de paix, d'union et de charité dans un lieu où il serait si aisé de l'établir et de la maintenir... »

Monseigneur demande en même temps au Supérieur des Recollets d'envoyer de l'aide au Père Denys, « car, dit-il, ces pêcheurs ne sont pas des gens bien aysés à convertir. »

A en juger par le nombre de cabarets qui semblent avoir existé alors, la population de Percé était, non seulement difficile et dure mais encore très considérable...

b) *Ce qu'il faut en croire*

Un simple fait cependant nous permet d'atténuer quelque peu ces jugements sévères de M^{sr} de St-Vallier.

En même temps qu'il adressait sa lettre sévère aux habitants de Percé, M^{sr} de St-Vallier en adressait une autre à ses fidèles de Québec, conçue exactement sur le même ton : profanation des saints jours... irrévérences dans les églises... luxe qui touche à la luxure... nudité de gorges et d'épaules... misères spirituelles dont son diocèse est accablé... médisance quasi universelle... » Et M.

de Denonville, dans un mémoire au Roi, trouvait le tour de renchérir : « Désordres dans les lois et les habitations... trop de cabarets... usage excessif de l'eau de vie... un certain nombre de garnements, surtout de mauvaises femmes. »

Or, M^{sr} Gosselin, dans son Histoire de l'Eglise du Canada, suggère l'interprétation suivante : « On vivait en général d'une manière très chrétienne ; on s'approchait souvent des sacrements... Mais, alors comme aujourd'hui, le désordre cherchait à pénétrer un peu partout ; il faisait même ça et là quelques adeptes ; et le Prélat n'était pas homme à le laisser impunément étendre ses ravages... »

Pourquoi ce qui est vrai de Québec ne le serait-il pas de Percé?... D'autant que le Père LeClercq rapporte ceci, que, « le soir, selon la coutume très louable et généralement observée dans toutes les Familles de la Nouvelle France, nous disions le Chapelet en commun avec les prières ordinaires, qui étaient suivies de la lecture des Réflexions les plus touchantes du Jugement dernier composé par le Très Révérend Père Hyacinthe Le Febvre... » Et le Père Jumeau, qui rétablit les croix « avec le secours des habitants qui se portèrent à ce saint ouvrage avec encore plus de piété et de dévotion que ces misérables hérétiques n'avaient fait paraître de fureur et de rage à les renverser. »

Il y a plus cependant. M^{sr} de St-Vallier, dans une lettre au Supérieur Récollet rend hommage à la conduite exemplaire du missionnaire de Percé. Les habitants eux-mêmes lui rendent le témoignage de vivre « parmi eux avec beaucoup de régularité ».

Le missionnaire, de son côté, loue la piété du Seigneur. Ecoutons, par exemple, le Père LeClercq parler de Pierre Denys. « Un homme, dit-il, qui dans la bassesse de son extraction, conservoit une vertu peu commune et assez rare, parmi les domestiques les plus zelez pour le service de Dieu et de leurs Maîtres, adoucit beaucoup les rigueurs de notre hivernement. On peut dire que j'étois charmé du plaisir qu'il prenoit dans les entretiens que nous avions souvent ensemble, touchant l'affaire importante de son salut. Il prenoit un soin particulier de m'éveiller tous les jours régulièrement à quatre heures, afin de me disposer à célébrer la sainte Messe que je disois ordinairement à la pointe du jour, avec les Prières du matin. »

Et Nicolas Denys ne projette-t-il pas, sans s'en douter, un rayon pénétrant de lumière sur l'esprit d'honnêteté qui l'animait lui-même, lorsqu'il écrit, au sujet de la réclame organisée en faveur d'une certaine mine que l'on disait exister quelque part aux alentours du Cap-aux-Os : « Sur le haut, dit-il, est le lieu où l'on a voulu faire trouver une mine de plomb, et Messieurs de la Compagnie y ont fait de la dépense, sur ce que des personnes leur en ont apporté quelques morceaux qui véritablement étoient bons, mais c'étoit seulement de quelques petites vaines qui couroient sur

la roche, que la force du Soleil avait purifiées, car toute la mine n'est autre chose qu'antimoine et qui n'est pas abondante, je la connoissois il y a plus de vingt ans ; si elle eust été bonne je ne l'aurois pas laissée inutile, j'ay trouvé assez de personnes qui l'ont voulu entreprendre sur les eschantillons que j'ay fait voir, *je n'ay jamais voulu, sachant bien que je les aurois trompez, c'est ce que je ne suis point capable de faire à moins que je ne fusse moy-mesme trompé sans le connoistre* ».

Comment, après cela, supposer que la population ait pu être si vilaine ?

Ne serions-nous donc pas justifié de conclure avec M^{sr} Gosselin que, chez-nous aussi, « on vivait en général d'une manière très chrétienne... mais (que ici comme à Québec), alors comme aujourd'hui, le désordre cherchait à pénétrer un peu partout... et (que) le Prélat n'était pas homme à le laisser impunément étendre ses ravages ?... » D'où sa sévérité, à base tout autant subjective qu'objective. Du reste, nous toucherons bientôt du doigt sa sévérité excessive au sujet de l'église construite par le Frère Didace, par les soins du Père Joseph Denys.

3 — CONSTRUCTION

a) Eglise

Au début, les offices religieux étaient célébrés dans le magasin du Seigneur Denys.

C'est au Père Joseph Denys et à son compagnon charpentier, le Frère Didace Pelletier, que revient l'honneur d'avoir construit (entre 1683 et 1687) la première et seule église qu'il y ait eu à Percé sous le Régime français. « Eglise de cinquante pieds de longueur, et fort belle pour le lieu, écrit le Père LeClercq, ornée de tableaux et de tous les ornements nécessaires », capable de loger quelques centaines d'assistants. « Destinée » à St-Pierre, patron des pêcheurs et du Seigneur Denys, à qui les Récollets devaient beaucoup, la dédicace en eut lieu au mois d'août 1686.

Cette cérémonie solennelle fut en même temps l'occasion d'un grand concours et « Nos Capitaines Français, écrit le Père LeClercq, par une sainte émulation, voulurent bien donner aussi tout l'éclat, et faire paraître toute la ferveur qu'on pouvait souhaiter dans un Pays barbare et dans une conjoncture si fâcheuse¹, pour honorer la cérémonie de la Dédicace de la première Eglise qu'on ait jamais érigée à la gloire de Dieu dans ce lieu de pêche... »

M^{sr} de St-Vallier, qui arriva sur les lieux vers le même temps, ne partagea pas l'admiration du Père LeClercq. Habitué aux belles

1. C'est à cette occasion que le Père faillit se noyer. Cf. chapitre consacré à l'Île Bonaventure.

églises, il trouve celle du bon Frère Didace peu convenable et demande immédiatement « aux Habitants de l'Île Percée, Messieurs les Capitaines des vaisseaux et autres officiers et matelots », d'en construire une plus belle : « Ayant vu par ma propre expérience, leur écrit-il le 4 août, pendant le peu de séjour que j'ai fait de ma visite à l'Île Percée, le besoin qu'il y avait d'une église où l'on pût faire les fonctions de notre ministère dans la décence convenable pendant tout le cours de l'année, surtout pendant le temps de la pêche, que le nombre de ceux qui y viennent est si grand qu'ils ne pourraient pas contenir dans un si petit lieu, j'ai crû être obligé, pressé par la sollicitude pastorale de cette Eglise que Dieu à commise à nos soins, de vous exhorter par les entrailles de Notre-Seigneur Jésus-Christ de lui élever une église où il puisse être dignement honoré, et laquelle puisse être décentement ornée par vos soins et vos libéralités, dont Notre-Seigneur qui ne laisse pas un verre d'eau donné pour son amour sans récompense ne manquera pas de vous récompenser abondamment. »

N'y avait-il pas là expression exagérée de zèle ? Comment exiger une telle œuvre d'étrangers nomades, pour qui Percé était un lieu d'ennui et où ils n'étaient même pas assurés de revenir d'une année à l'autre ? Ne faudrait-il pas plutôt y voir une conséquence du fait que M^{sr} de Laval (dont la démission n'avait pas encore été acceptée et dont M^{sr} de St Vallier était alors le Vicaire général) s'était d'abord opposé à cette construction ? « J'espère, avait-il écrit au Ministre, que vous ferez connaître au Roi la nécessité qu'il y a de donner aux Récollets un ordre de Sa Majesté... qu'ils n'entreprennent point à l'avenir de se bâtir des maisons, comme ils le veulent faire à... l'Isle Percée ». Il avait cependant par la suite donné son approbation au projet. Toujours est-il que cette exhortation demeura lettre morte.

L'emplacement de cette église ? On le situe généralement dans la déclivité nord-ouest du Mont-Joli... Si cependant l'on songe que toute cette déclivité était bordée d'une falaise abrupte battue par la mer et qu'aucune grève ne s'y était alors formée, il y a vraisemblablement lieu de se demander si le Père Denys n'aurait pas plutôt placé son église quelque part à mi-chemin entre la grève de l'Anse-du-Nord et l'église actuelle... Qui sait, peut-être au même endroit que cette dernière...

Les documents laissent en effet entendre, d'une part, que le poste de pêche d'alors et le lieu d'atterrissage des sauvages, à cause du ruisseau d'eau douce qui y coule, était précisément la partie nord-est de cette anse et, d'autre part, qu'elle était située « proche la grève ». C'est du reste sur un raisonnement analogue que les auteurs se basent pour fixer l'emplacement de la chapelle de l'Île Bonaventure, construite aussi par le Frère Didace, juste en arrière de la grève utilisée pour la pêche. Pourquoi ne pas raisonner de la même façon pour l'église de Percé ?

Le fait de l'existence d'un ancien cimetière sur le Cap-Canon ne prouve rien, puisqu'il s'agit d'un cimetière protestant, postérieur à 1760. Quant aux quelques ossements retrouvés sur la pointe même du Mont-Joli, ne serait-ce pas plutôt les restes de sauvages Porte-Croix ? Conclusion plausible, vu la probabilité de l'existence d'une croix à ce même endroit, plantée par leurs soins. L'étude du mouvement démographique d'alors permet très bien d'ailleurs de croire que la population minuscule de Percé n'eut jamais alors, besoin de cimetière. L'absence enfin de toute mention de cimetière et de sépulture serait plutôt surprenante si réellement il y en avait eu un et qu'il eût été utilisé.

b) *Presbytère*

Au début de la mission de Percé, les missionnaires demeuraient dans la résidence du Seigneur. Ce dernier leur érige une résidence spéciale (appelée Hospice) en 1674, qu'il leur concède en pleine propriété le 28 novembre 1676, « avec un arpent et demy de terre en quarré pour leur faire un jardin. » Le Supérieur des Récollets de Québec, le Père Eustache Maupassant vint personnellement à Percé pour cette transaction.

M^{sr} de St-Vallier, que la vue de l'église laissait si froid, exprime par contre avec emphase le contentement qu'il éprouve de voir le missionnaire bien chez lui : « J'ai trouvé avec bien de l'édification, écrit-il, qu'elle (la régularité de la vie de communauté) était heureusement commencée par le Père Joseph, lequel, suivant la règle et l'esprit de ce diocèse, a pris soin de se séparer des laïcs dans les cabanots desquels il ne prend aucun repas, ayant connu par sa propre expérience qu'il lui avoit été impossible de conserver longtemps l'esprit religieux dans un commerce aussi fréquent, surtout dans les temps des repas où l'on se licentie encore plus volontiers que dans les autres. »

Il est évident qu'il ne fut jamais, alors, question d'école.

c) *Chapelle de l'île*

Une fois l'église St-Pierre de Percé terminée, le Père Joseph et le Frère Didace entreprennent la construction d'une chapelle à l'île Bonaventure, qu'ils dédient à Ste-Claire et qui dépend de l'église de Percé. Il est permis de croire que le site de cette chapelle était quelque part à peu de distance en arrière de la grève d'atterrissage, où se trouvait le magasin du Seigneur, à un demi-mille environ au nord de la chapelle actuelle.

4 — *FIN DE LA MISSION*

La mission de Percé tomba avec la destruction, en 1690, de cette église et de cette chapelle, édifiées avec tant de peines. Les

Récollets reçurent du Roi la maigre compensation de cinq cents livres (soit, \$125.00 de notre monnaie au pair). Elle ne devait que bien plus tard se relever de ses ruines.

Est-il nécessaire de dire que les Récollets en furent navrés : « J'apprends avec bien de la douleur, écrit le Père LeClercq, que l'Hospice (résidence) et l'Eglise que nous y avons fait bâtir, et que les Sauvages les plus barbares de la Nouvelle France avoient en singulière vénération, n'ont pas été à l'abri de la fureur et de la rage des Anglois, Hollandois et François renegats, qui ont tout réduit en cendre, avec des circonstances capables de faire frémir d'horreur l'enfer même... Nous avons sans doute lieu de croire, ajoutait-il, que le Seigneur, qui se joue comme il luy plaît des desseins des méchans, protégera ses fidèles sujets contre les ennemis jurez de son Saint Evangile et délivrera son peuple des Pharaons, et donnera la victoire aux Canadiens... » Comme en toute prophétie, une partie du contenu échappait à son auteur.

B — Après 1760

I — ORGANISATION

a) Catholique

i — MISSIONNAIRES

Le premier missionnaire à desservir la côte gaspésienne, et donc Percé, après 1760, fut le Père LaBrosse, Jésuite, qui y passa les années 1771 et 1772.

Le premier à y résider d'une façon permanente fut l'abbé Mathurin Bourg. Survivant de la déportation de 1755, l'abbé Bourg avait été, après huit ans de détention en Angleterre comme prisonnier de guerre et huit années d'études à Paris, ordonné prêtre à Montréal par M^{sr} Briand, le 19 septembre 1772.

L'abbé Bourg établit son pied-à-terre à Carleton et multiplie ses courses apostoliques annuelles autour de la péninsule. Dans un mémoire de 1787, il signale qu'il vient *tous les ans* à Percé. M. Louis-Joseph Desjardins, qui lui succède, souligne immédiatement que « Percé a besoin d'une résidence un peu longue du missionnaire ». La correspondance de M. Doucet, curé à Percé en 1845, rend hommage au bon souvenir que M. Desjardins avait conservé de la Gaspésie.

En 1797, un second missionnaire, l'abbé La Vaivre, est envoyé à Bonaventure et prend soin de Percé jusqu'à l'arrivée ici de M. Alexis LeFrançois, en 1801. M. LeFrançois et ses successeurs immédiats devaient distribuer leur ministère de la Pointe-à-Genièvre (Newport) au Mont-Louis.

En 1807, Percé, privé de son missionnaire résident, retombe sous les soins du missionnaire de Carleton, alors M. Charles-François Painchaud, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. De 1821 à 1823, M. C. Aubry lui succède à cette tâche.

A partir de 1823 se succèdent à Percé une chaîne ininterrompue de missionnaires résidents et de curés. La voici :

1823-26	MM. C.-F. Caron
1826-28	J.-A. Boisvert
1828-34	J. B. MacMahon
1834-35	M.-J. Huot
1835-37	E. De Montminy
1837-40	Wm. Dunn
1840-42	John O'Grady
1842-44	Ant. Campeau
1844-49	N. Doucet

A partir de 1845, un missionnaire résident ayant été installé à Douglstown avec charge du territoire de la Malbaie à la Rivière-au-Renard, et un autre ayant été placé à Grande-Rivière en 1851, Percé n'eut plus à s'occuper que du Cap-d'Espoir.

1849-56	MM. J.-N. Gingras
1856-57	J.-R. Hamelin
1857-60	Ed. Guilmet

ii — CURES

En 1859, Cap-d'Espoir est détaché de Percé. En 1860, Percé devient paroisse canonique et voit son missionnaire prendre le titre de Curé.

1860-69	MM. Ed. Guilmet
1869-72	P.-N. Thivierge
1872-73	J. Monge
1873-81	F.-X. Bossé
1881-93	J.-A. Pérusse
1893-1907	L.-C. Lavoie
1907-32	J.-E. Martin
1932-37	James LeBlanc
1937-	C.-E. Roy

iii — VISITES EPISCOPALES

Après 1760, le premier Evêque de Québec à honorer Percé de sa visite fut M^{sr} Hubert, le 30 juillet 1795. C'est ensuite M^{sr} Plessis, qui y vient deux fois, en 1811 et 1821, et adresse à

la population de Percé, en 1824, une lettre sévère dont nous parlerons plus loin. Puis, en 1836 et 1841, M^{sr} Turgeon, dont le secrétaire, l'abbé Ferland, nous a laissé ses souvenirs de voyage. M^{sr} Baillargeon, enfin, en 1852 et 1863. De M^{sr} Baillargeon nous avons une nouvelle lettre sévère adressée aux paroissiens de Percé.

A la suite de la fondation du diocèse de Rimouski, Percé connut les visites régulières de M^{sr} Langevin, en 1871, 1876, 1880 et 1884; de M^{sr} Blais, en 1890, 1893, 1897, 1901, 1909, 1913; de M^{sr} Léonard, le 17 juillet 1920. En 1919, M^{sr} Georges Gauthier, de Montréal, confirmait à Percé. Depuis 1923, enfin, année de l'ouverture du diocèse de Gaspé, Percé eut les visites régulières de M^{sr} Ross, en 1924, 1928, 1932, 1936, 1941 et 1944. Le 29 septembre 1946, le deuxième Evêque de Gaspé, S. E. M^{sr} A. LeBlanc y faisait sa première visite officielle.

iv — HOMMAGE

Que dire de l'œuvre et de la personne de nos anciens curés, missionnaires, évêques? Ceci simplement qu'ils ont, comme le Christ, « passé en faisant le bien ». Leur œuvre a été belle et grande : ils ont fait la Gaspésie, comme leurs frères dans l'apostolat ont fait le Canada chrétien et l'Acadie religieuse. Œuvre d'autant plus remarquable qu'elle a été accomplie dans tous les domaines et dans des circonstances excessivement précaires, souvent au milieu des « périls de la mer et des forêts, des trahisons des faux-frères et des perfidies de l'ennemi... (toujours inspirée) par « le souci des églises » (2^e L. de S. Paul aux Corinthiens, XI - 26) ; à force de travail accablant et de veilles prolongées, de privations physiques et de souffrances morales, de prédications constantes et de courses apostoliques exténuantes.

Œuvre, à la vérité, qui s'apparente de près à cette épopée mystique canadienne mise en lumière par Georges Goyau, vraie réplique de l'épopée paulinienne. Il ne serait pas exagéré de lui appliquer cette parole de J.-J. Ampère à Frédéric Ozanam : « C'est l'Eglise qui a fait en grande partie le Canada. Elle y a joué, à peu de chose près, le rôle que vous aviez si bien peint dans votre histoire des premiers siècles. » Et ce que nous disons de l'œuvre de nos apôtres, il convient de le dire de leurs personnes prises collectivement.

Pris individuellement, il est clair que tous n'ont pas laissé leur marque de la même façon : les qualités personnelles, de même que les circonstances de temps et de lieux, sont autant de facteurs naturels qui contribuent à délimiter la part de chacun. Aussi est-il simplement normal de mettre en lumière quelques figures dominantes : M^{sr} de Laval, dont les premières bénédictions épiscopales en terre canadienne descendent sur Percé ; M^{sr} de Saint-Vallier, qui ne recule pas devant les difficultés de visites de la Péninsule

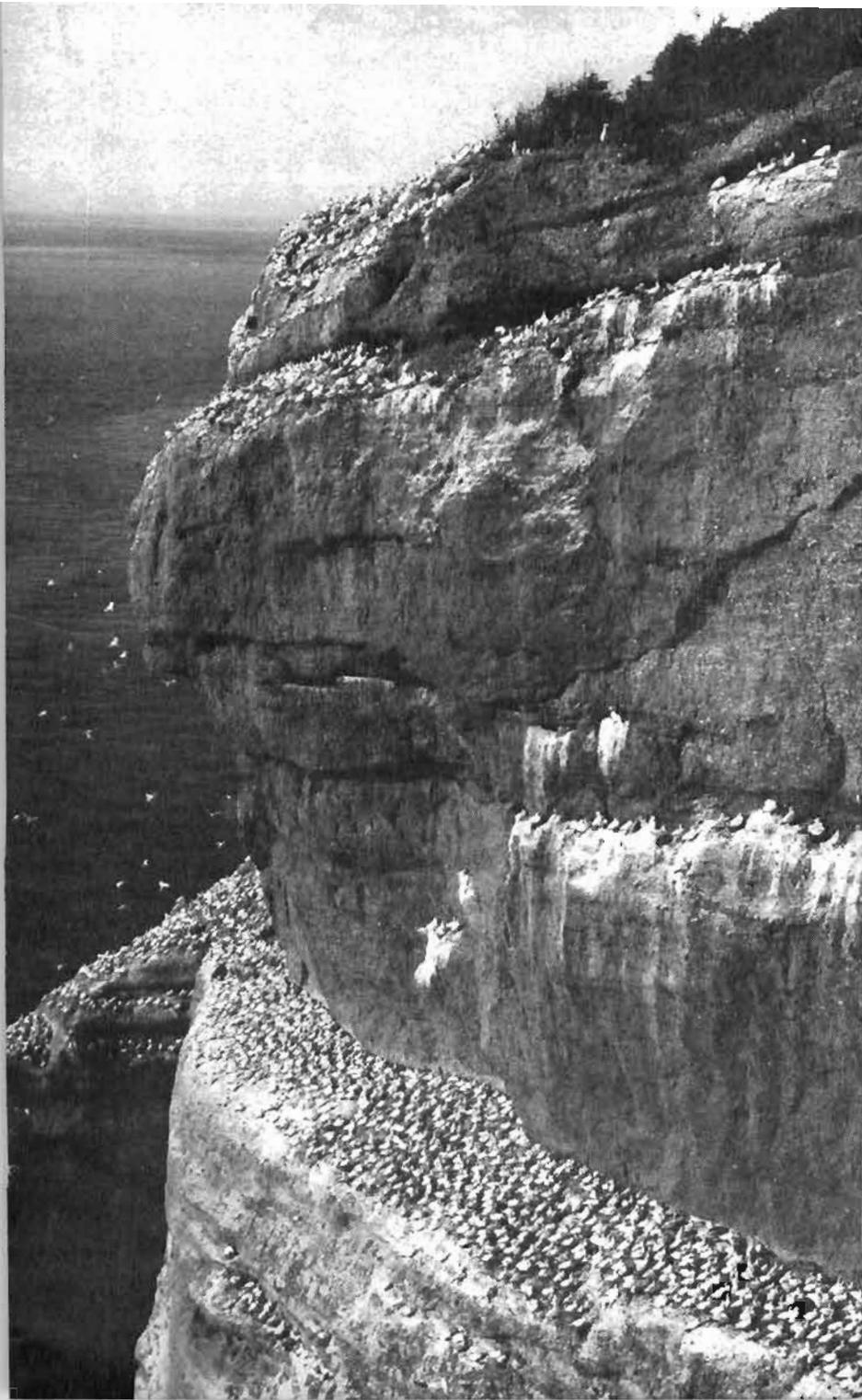
gaspésienne, à pied et en canot ; le Père Chrétien LeClercq, que seul le dévouement des Indiens sauve d'une noyade certaine ; le Frère Didace et le Père Denys, dont le travail ardu ne reçoit que censure pour récompense ; le Père Jumeau, dont les yeux pleurent et le cœur saigne, à la vue de son église incendiée et profanée par les pirates ; M^{sr} Plessis, que le désir de visiter la Gaspésie poursuit et qui, de fait, accepte les hasards et les difficultés de deux visites ; de même, M^{sr} Turgeon, M^{sr} Baillargeon, M^{sr} Langevin et M^{sr} Blais, dont les visites multipliées affermissent l'œuvre déjà établie.

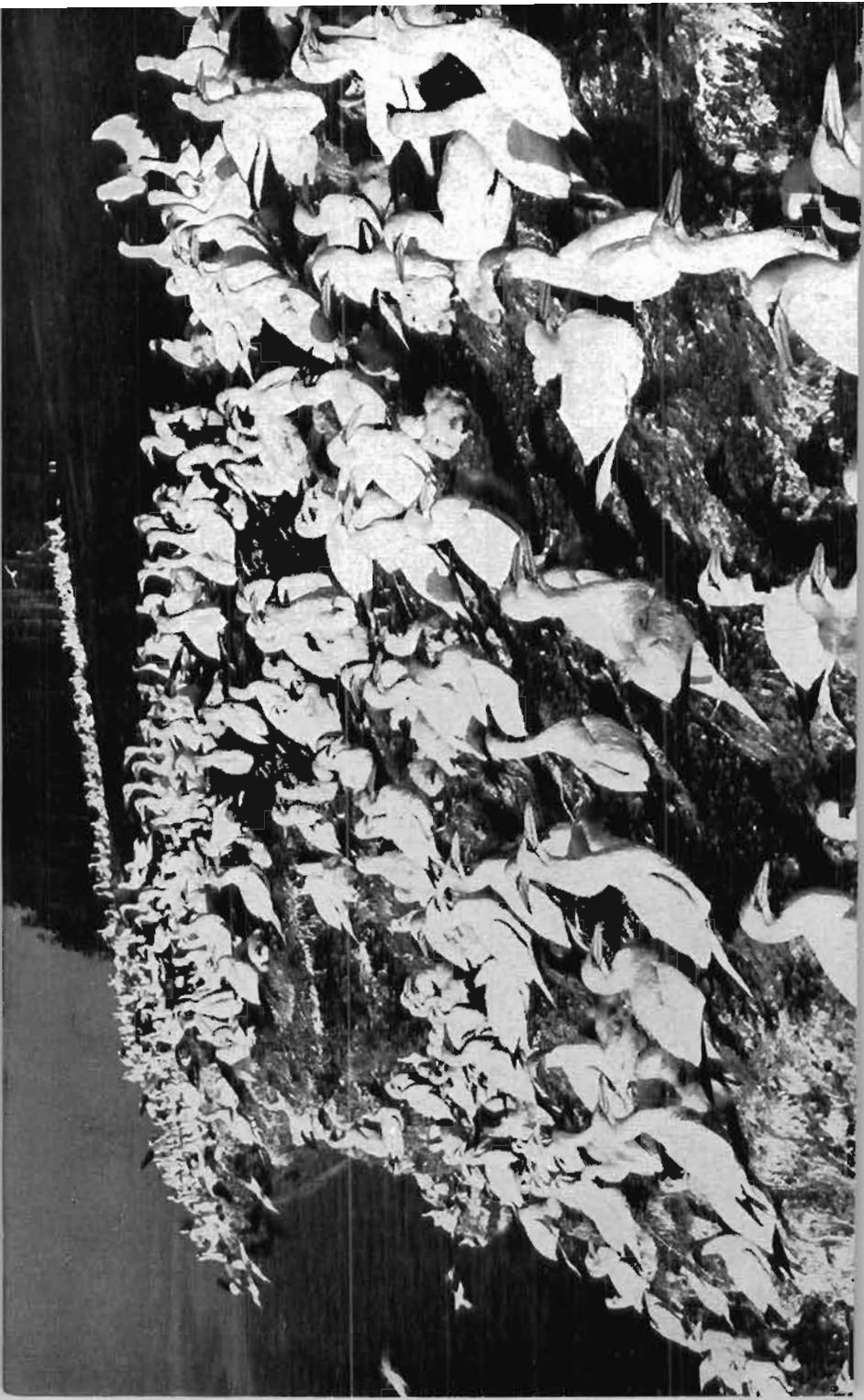
Et que dire d'un abbé Bourg, que « vingt-deux ans de fatigues incroyables essuyées sur mer et sur terre » contraignent à demander quartier ; d'un abbé Guilmet, qui demande à son Evêque « courage... dans les écueils qui m'entourent... » ; d'un M. Bossé, qui n'hésite pas à chasser la raquette et à franchir ainsi de grandes distances, en pleine nuit et aux prises avec la tempête, pour se rendre au chevêt de malades agonisants ; d'un M. Pérusse, dont la patience persévérante parvient à ériger un magnifique monument à Sainte-Anne sur une montagne alors à peu près inaccessible ; d'un M. Lavoie, qu'un faux-frère traîne devant les tribunaux pour avoir accompli une œuvre exceptionnellement méritoire ?

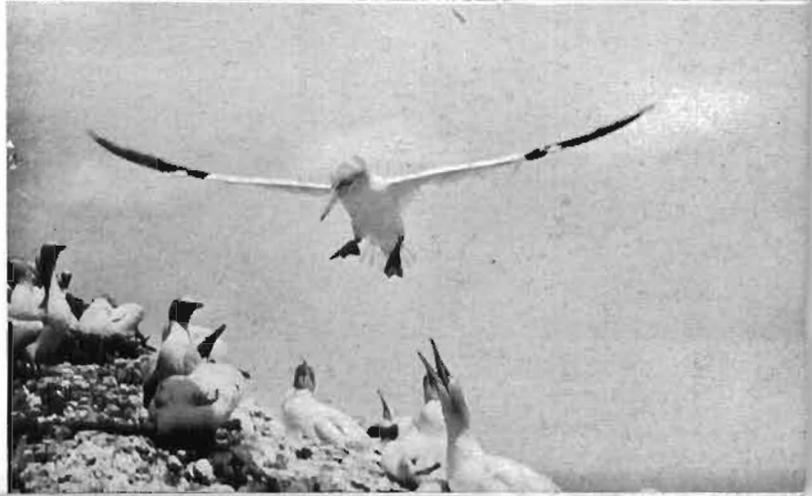
Oui, « missionnaires sublimes », pouvons-nous dire avec l'historien Grant parlant des Jésuites de Québec ; vraiment, « l'histoire ne cite pas de dévouement plus grand. » Et « il n'y a que Dieu seul pour adoucir, par l'onction de sa grâce, (de tels) travaux apostoliques », devons-nous constater avec le Père LeClercq. On comprend alors qu'il ait pu arriver à ces zélés missionnaires de se laisser aller à des récriminations qui pèchent vraiment par sévérité. Ils étaient les premiers à donner l'exemple d'un travail écrasant et d'une vie dépourvue de consolations humaines ; et ils ne pouvaient pas admettre que les autres n'en fissent pas autant.

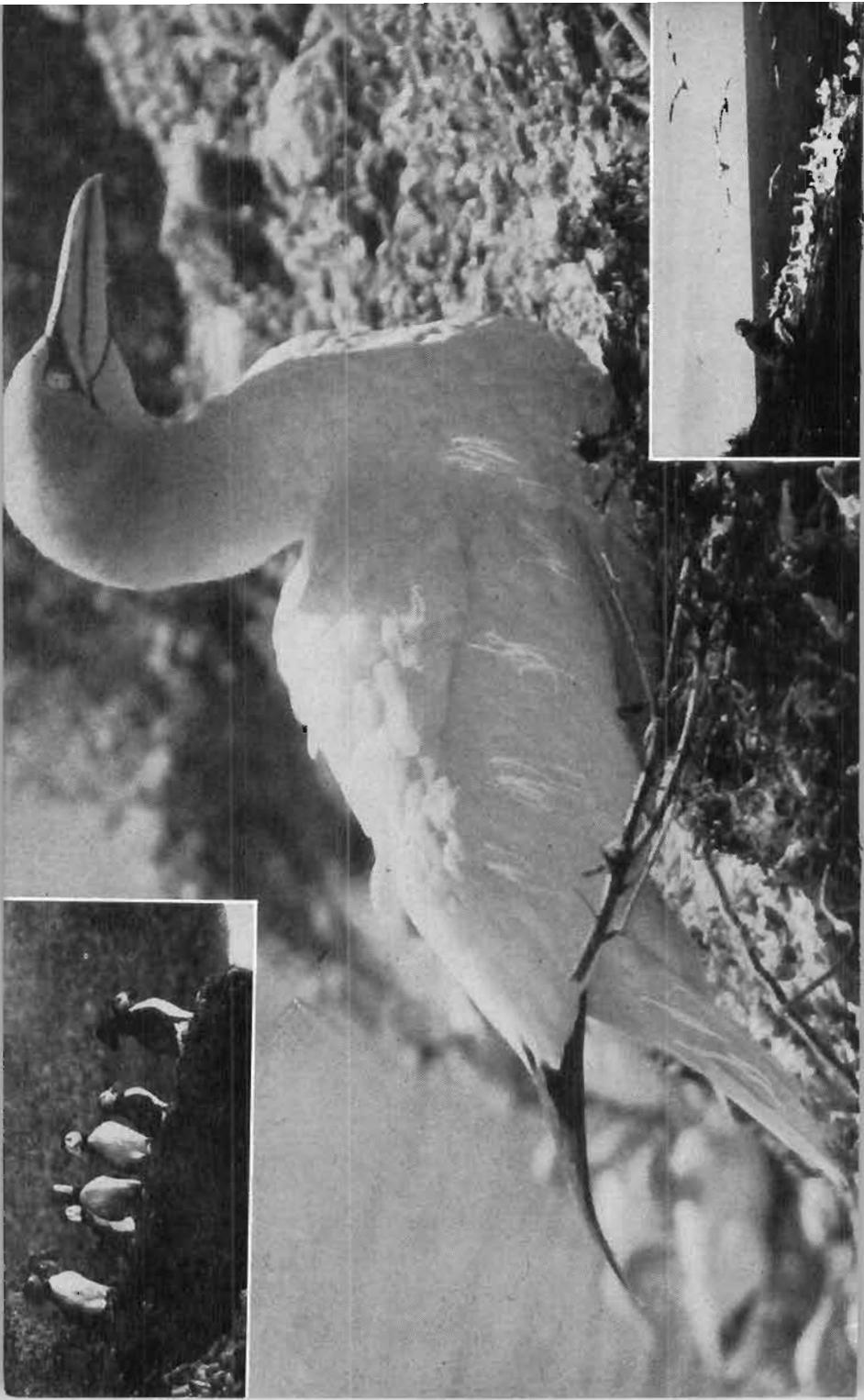
Il est naturel que la Gaspésie, comme toute région neuve, pauvre et isolée, ait dû et doive encore aujourd'hui faire appel à des dévouements extérieurs pour l'établissement, l'affermissement et le développement de sa vie religieuse. Ce qui est moins naturel, c'est que ces mêmes dévouements, se faisant « Hébreu avec les Hébreux, Israélite avec les Israélites » à l'instar de saint Paul, soient souvent allés jusqu'à s'identifier avec la vie de leur petite patrie d'adoption, en dépit de ses particularités psychologiques et sociales ; jusqu'à se faire « tout à tous » au milieu de leur peuple, à ce point de ne plus vouloir s'en séparer ou d'en conserver au moins, une fois partis, un souvenir impérissable.

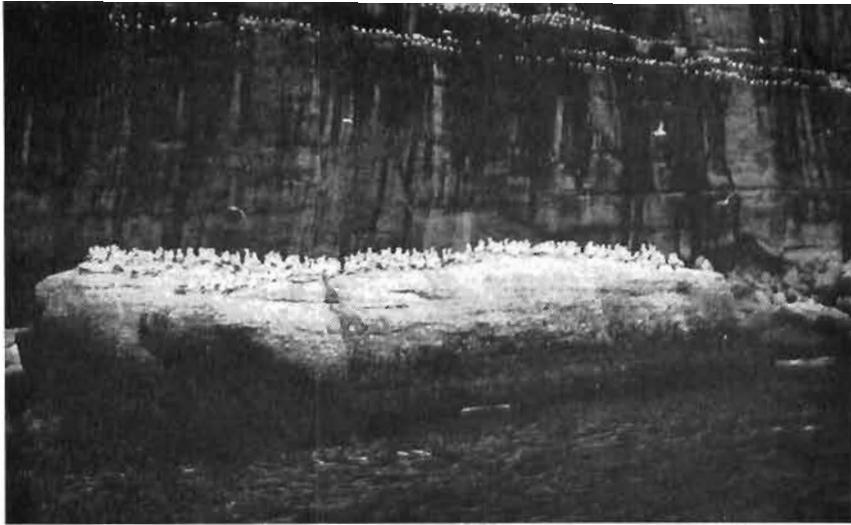
Simple affaire de « s'attacher à sa misère » ? Pourquoi pas plutôt conséquence à la fois de la grâce d'état et de l'existence, à côté d'éléments naturellement humains, de qualités attachantes et d'un milieu captivant ? Quoi qu'il en soit, la Gaspésie — et donc Percé, pour sa part — doit une immense dette de reconnaissance

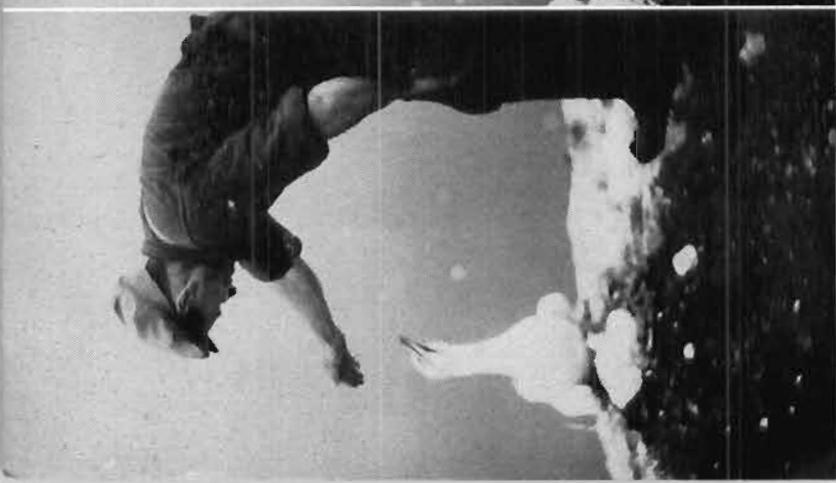




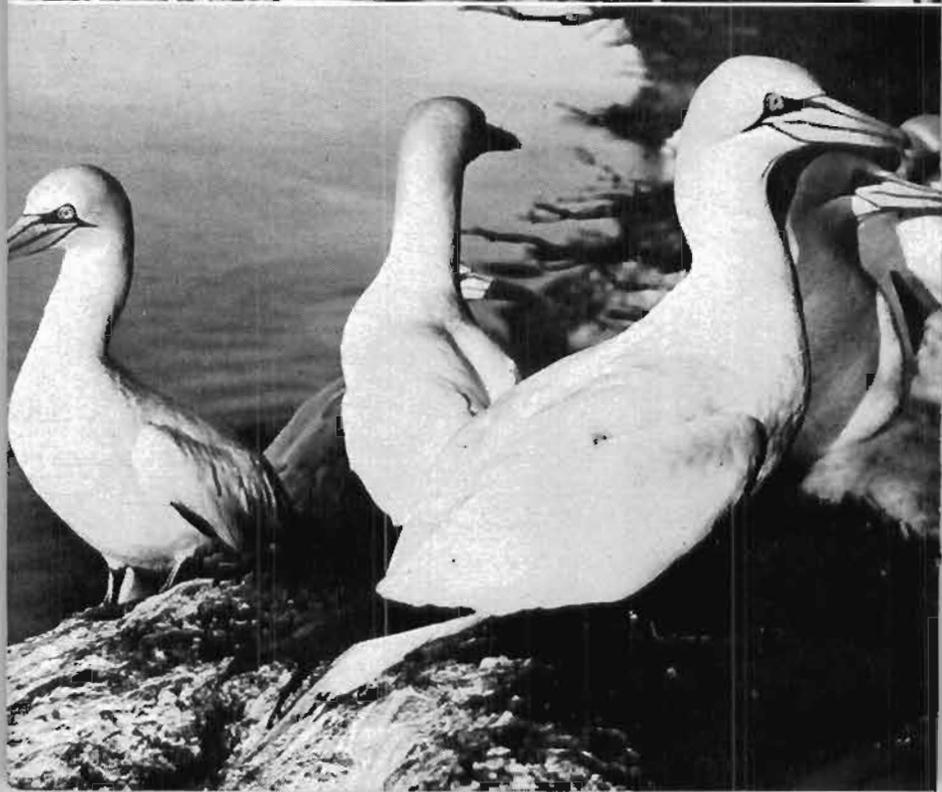
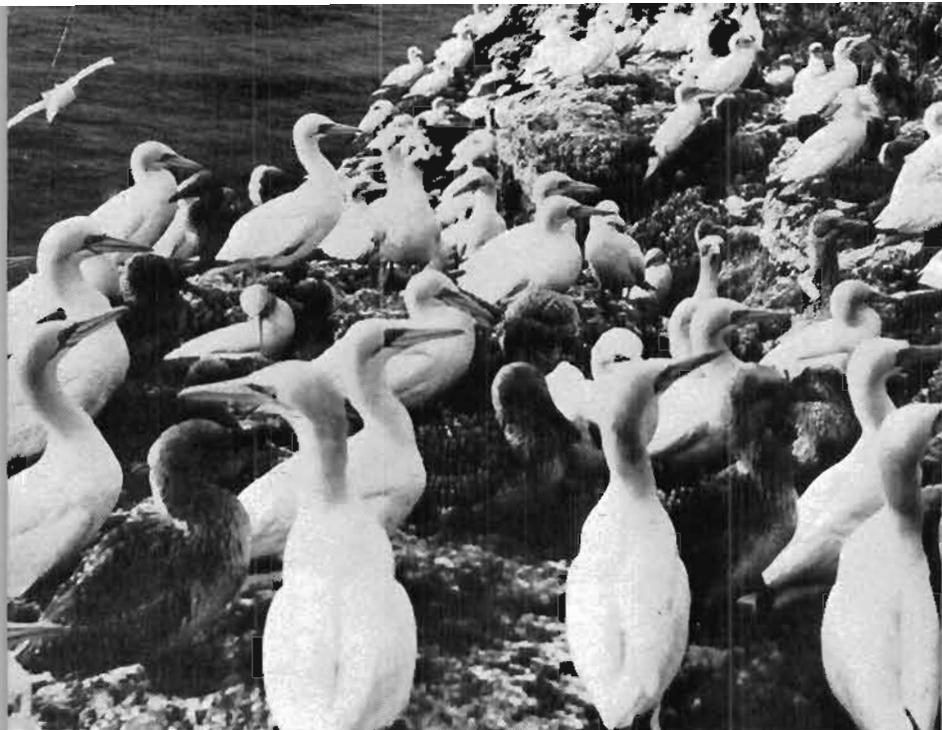












à tous ses valeureux apôtres. Et la Gaspésie doit à la gratitude d'inclure dans cet hommage ému les séminaires où ces mêmes apôtres se sont formés : Québec, et surtout Rimouski, dont la bienveillance à l'égard des Gaspésiens a toujours été caractéristique.

Il est toutefois deux noms particulièrement éminents, et qui brilleront toujours au premier rang : celui de M^{sr} Léonard, gaspésien lui-même, qui a obtenu la création du diocèse de Gaspé et dont la mémoire parmi son peuple est celle d'un saint. Et celui de M^{sr} Ross, qui en fut le premier Evêque et auquel vingt-deux ans de labeur épiscopal ardu ont acquis, en même temps que la gloire d'un homme d'état distingué, selon la parole d'Omer Héroux, les mérites incalculables d'un « grand Evêque, animateur et créateur, (multipliant) les œuvres fécondes et (recommençant) après trois siècles, dans la région gaspésienne, les actes admirables des fondateurs de la Nouvelle-France », selon Thomas Chapais. La Gaspésie se doit de conserver à jamais pieusement la mémoire de son premier Evêque.

v — FAITS DIVERS

Voici une liste de faits divers, non rapportée ailleurs, concernant la vie de l'église et dont les archives paroissiales ont enregistré le souvenir :

- 1826, 4 août — Don d'un terrain par Théophilus Fox.
- 1831, 4 août — Erection d'un Chemin de Croix.
- 1841, 3 juillet — Don de six cents dollars par Philippe Robin.
- 1842, 3 juillet — Etablissement de la Confrérie du Cœur Immaculé de Marie.
- 1857, 8 novembre — Première messe dans l'église du Cap-d'Espoir, célébrée par M. Guilmet, curé de Percé.
- 1859, 18 mai — Décret de M^{sr} Baillargeon fixant les limites de la paroisse de Percé.
- 1860, 23 mars — Décret d'érection canonique de la paroisse.
- 1860, 25 juin — Décret nommant les premiers marguilliers.
- 1862, 25 juin — Erection d'un deuxième Chemin de Croix.
- 1867, 6 mars — M. Guilmet demande à M^{sr} l'Evêque que faire : une licence d'auberge a été accordée à un protestant, I. Moriarty. M^{sr} l'Evêque lui répond d'user de son jugement (5 avril).
- 1874, 20 février — M^{sr} Langevin défend de vendre le terrain de la fabrique situé entre le pied du Chemin Sainte-Anne et le cimetière.
- 1875, 8 mars — Arpentage de la terre de la fabrique.
- 1880, 2 janvier — Promesse des paroissiens de payer un supplément de bois.

- 1897, 30 sept. — Bénédiction de la statue de St-Antoine.
 1899, 16 juillet — Bénédiction d'une croix sur le Mont-Joli.
 1905, 19 juillet — Erection d'un nouveau Chemin de Croix.
 1905, 12 décembre — Bénédiction de la Statue de St-Michel, qui surmonte le maître-autel, don de M. M. Cain.
 1906, 8 décembre — Bénédiction de la Statue de la Sainte-Vierge, don de Mme A. L'Espérance.
 1919 — Don de cinq cents dollars, applicable au paiement du maître-autel, par l'Avocat S. Garneau.
 1919 — Bénédiction d'une nouvelle croix sur le Mont-Joli.
 1933 — Croix neuve sur le Mont-Joli.
 1945, 29 juillet — Bénédiction d'une nouvelle croix sur le Mont-Joli.

vi — FABRIQUE

Le Conseil de Fabrique fut formé trois mois après l'érection canonique de la paroisse. Comme toutefois ses activités sont limitées à l'administration d'ordre mineur des biens strictement matériels de la paroisse, il n'entre pas dans les cadres de ce travail de les relater. Nous voulons donc nous contenter de donner la liste des marguilliers qui l'ont composé depuis sa fondation. Sans omettre d'ailleurs de souligner le fait que les marguilliers de Percé ont toujours été, selon l'esprit de leur fonction, des « gens de probité et d'honneur » (Rituel de Québec, 630) et des « conseillers », appelés à exercer leurs devoirs « avec le concours du curé, représentant de l'Evêque » (Notes de Droit paroissial du Notaire Sirois). Notons qu'un marguillier démissionnaire perd son droit au titre d'ancien marguillier (Mignault). Rappelons enfin que, lorsqu'un Conseil de Fabrique est fondé, c'est l'Evêque qui en nomme les premiers titulaires.

b) Organisation anglicane

L'Eglise anglicane eut des adeptes à Percé dès les premiers jours du Régime anglais en Canada. Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur le recensement de 1777, que nous reproduisons plus loin. Aussi, en même temps que l'Eglise catholique s'y organisait, travailla-t-elle de son côté à assurer à ses ouailles le secours de ses ministres.

i — MISSIONNAIRES

Le 25 février 1790, le Révérend Motz, de Québec, écrivait à l'Evêque John Williams, de Londres, qu'il n'y avait pas de ministre en Gaspésie et lui suggérait d'en envoyer un. La réponse

ne vint qu'en 1819, alors que le Révérend John Suddard était nommé à Gaspé et le Révérend Wm. Knagg, visiteur de la côte gaspésienne. Ce dernier y resta quelques années seulement.

Le premier ministre protestant attaché d'une façon permanente au service de la côte gaspésienne fut le Révérend William Arnold, qui arriva ici en 1826 et fixa son pied-à-terre, d'abord à New Carlisle puis à Gaspé, où il épousa Marie-Charlotte O'Hara, fille du premier colon anglais de Gaspé, et où il mourut en 1857.

Détail intéressant, le Révérend Arnold était fils de Benedict Arnold, officier américain de l'armée de Montgomery blessé au siège de Québec en 1775, attaché à l'armée anglaise avec le titre de Brigadier-Général en 1781, à la suite de la méconnaissance par Washington de ses précieux services, puis commerçant à St-Jean, N.B., avant de retourner mourir à Londres, en 1801, à l'âge de soixante ans ; sa seconde femme, Margaret Shippen, appartenait à une famille loyaliste de Philadelphie.

En 1837, les activités du Révérend Arnold ayant été limitées à la région de Gaspé, un second ministre était nommé missionnaire pour la côte de la Baie des Chaleurs, le Révérend Edward Cuisack, avec résidence à New Carlisle. En 1842, le Révérend Cuisack voyait à son tour le champ de son ministère restreint aux limites du Canton de Percé, avec résidence à l'Anse-du-Cap.

Au Révérend Edward Cuisack succédèrent les Révérends R. Short, en 1851 ; Septimus Jones, en 1855, et Silas Crosse, en 1857. Puis vint le Révérend Wm. Gow Lyster, de 1864 à 1903. A sa mort, survenue le 14 avril 1903, ses fidèles de Percé se firent un devoir de rendre un hommage spécial « au bon exemple, aux enseignements profonds, aux brillantes réalisations qui l'avaient rendu cher à tous, non seulement comme Pasteur mais comme un ami dont ils garderaient longtemps un souvenir affectueux. »

Puis, ce furent les Rév. Matthew Ker (1903), G. I. Harding (1906), Warren (1913), Oakley (1928), Dickson (1929), Hibbard (1937), Campbell (1939), Mitchell (1941), Bennett (1944) Harper (1945) et Reed (1947).

ii — VISITES EPISCOPALES

Au début de juin 1789, l'Evêque Charles Inglis — né en Irlande, ancien maître d'école à Philadelphie et ex-assistant à New York ; au surplus, Loyaliste et spécifiquement préposé au siège d'Halifax en 1787, avec autorité sur tout le Canada jusqu'à 1793, s'arrêtait à Percé, au cours d'une visite en Gaspésie.

Ses impressions ne furent pas brillantes : « Pas d'endroit pour la pratique du culte. Quatre à cinq cents âmes, ici (Gaspé) et à l'Île Percée ; elles vivent dans un état de paganisme. La majorité se compose de papistes et de protestants dissidents... »

Trente ans plus tard, commençaient les visites du Très Révérend

George Jehosaphat Mountain, fils du premier Evêque anglican de Québec, le Très Révérend Jacob Mountain, qui y construisit la cathédrale anglicane. D'abord ministre au Nouveau-Brunswick, puis assistant de son père en 1816, Archidiacre en 1821, Evêque anglican à Montréal en 1836 et à Québec en 1837, le Très Révérend G. J. Mountain visita la Gaspésie deux fois comme Archidiacre, en 1824 et 1826, et trois fois comme Evêque de Québec, en 1837, 1845 et 1859. Sa fille Armine publia ses mémoires en 1866.

Il n'est pas sans intérêt d'y relever les détails suivants : « A l'Anse St-Georges (Grande Grève), écrit-il, il y avait deux locaux réservés au culte : le premier, une petite chapelle protestante ne se distinguant en rien, à l'extérieur, des maisons ordinaires ; l'autre, une bâtisse encore plus chétive, dont on pouvait deviner l'objet par la fruste croix de bois plantée au milieu du cimetière qui y attenait ; ce signe suffit, en même temps qu'il est bien convenable et caractéristique, car pourquoi avoir en horreur l'emblème de notre foi, parce que la superstition l'a perverti ? »

Les gens de l'endroit, originaires pour la plupart de Guernesey et de Jersey, ne comprenaient pas l'anglais. « S'étant rendu compte, continue le T. R. Mountain, que je parlais français et que j'avais avec moi un rituel français, en vue des baptêmes que j'aurais à faire, ils me délèguèrent leur prédicant pour me demander de bien vouloir leur donner le service en français. A la vérité, je n'avais jamais eu l'occasion d'improviser en français : je n'avais même jamais prêché en cette langue. De plus, comme j'avais deux visites à faire, je ne pouvais escompter sur le temps requis pour coordonner d'avance mes pensées et mettre sur pied mon instruction.

« Toutefois ma principale objection portait sur la convenance qu'il y avait pour moi à donner le service en cette chapelle. Je considérai cependant que, si ces gens étaient devenus méthodistes, c'était dû au fait qu'ils n'avaient pas eu de vrais pasteurs pour les instruire. Eux-mêmes ne se regardaient pas comme des séparatistes : ils avaient en effet recours aux rites de l'Eglise pour les sacrements, les mariages, les funérailles, et en observaient scrupuleusement les prescriptions. Ils étaient anxieux d'aller écouter les prédications du ministre, toutes les fois qu'il venait les visiter. Mais, comme ces visites ne pouvaient pas être fréquentes, ils n'hésitaient pas, lorsqu'ils le pouvaient, à franchir les douze milles qui les en séparaient pour aller entendre le ministre.

« D'ailleurs, le ministre lui-même avait l'habitude d'utiliser cette même chapelle. Si donc j'allais refuser, je serais une cause d'embêtement pour ce brave homme. Je me dis enfin que c'était pour eux, avec ou sans ministre, le lieu de la prière publique.

« J'en vins donc à cette décision de laisser le prédicant annoncer un service en français. Bien que je n'eusse pas eu le temps de

réfléchir beaucoup, je crois que mon attitude fut la meilleure en pareille circonstance.

« Après avoir fait mes deux visites et administré le baptême à quelques enfants, je pensai un peu à ce que j'allais dire... La petite chapelle était à son comble. Cette première expérience, sans me satisfaire au point de me faire espérer des compliments, ne réussit pas trop mal cependant. Je réussis à éviter toute hésitation et toute confusion. »

L'Archidiacre se rendit ensuite à Gaspé, où il passa trois jours, employés à la prédication et à l'étude de la situation religieuse de cet endroit. Il entendit alors « ce dont, écrit-il, nous ne pouvons nous enorgueillir en notre Cathédrale de Québec : la cloche appelant les paroissiens à l'office. Bien que, ajoute-t-il, le temple lui-même ne fût qu'une simple grange, dont la peinture n'avait jamais approché, cependant il était édifiant de se rappeler sa construction : en une semaine, on avait transformé un emplacement en bois debout en une chapelle, levée, murée et couverte ; là où, le dimanche précédent, il n'y avait que des arbres vigoureux, on faisait le service, le dimanche suivant, en une modeste chapelle. »

Le 27 août au soir, il laissa la baie de Gaspé, en barque, en compagnie du missionnaire, alors le Rév. John Suddard, pour aller visiter les postes de la côte. Ils ramèrent et gouvernèrent chacun son tour, s'arrêtèrent à la Malbaie et passèrent « le dimanche à Percé et à l'Anse-à-Beaufils ».

À l'automne de 1826, l'Archidiacre constate qu'il n'y a aucun missionnaire protestant sur la côte de Gaspé. « Il serait facile, remarque-t-il, de les conserver fervents, si nous pouvions leur accorder un service régulier. Il y a un défaut dans notre organisation : il nous faudrait des hommes « of a humbler class », à qui nous pourrions confier la tâche de voir aux groupements dispersés et aux petits établissements, de manière à procurer à tous un service convenable. Nous devrions avoir un ordre distinct de diacres, dans lequel nous accepterions des personnes, qui, sans viser plus haut, pourraient très bien être préposées à l'accomplissement de certaines fonctions du ministère. »

Lors de sa visite de 1837, l'Evêque Mountain constate que les églises de Gaspé, Malbaie, Percé, ne sont ni peinturées ni terminées. A cette occasion, Percé lui donne des consolations et l'Evêque se montre très flatteur à son égard : « Ayant atteint Percé samedi soir, le 8 juillet, écrit-il, je fis avertir les fidèles de préparer un service pour le lendemain. C'était la deuxième fois que le mauvais temps me forçait à passer deux dimanches dans la région, au grand avantage des fidèles et à ma grande reconnaissance. Cette fois, je me voyais rivé à l'endroit précis où je choiserais d'être interné, si la nécessité se présentait. Percé est en effet un centre important et qui manque de secours spirituels. J'avoue que, si les choses tournaient ainsi, sans faute de ma part, j'en serais heureux.

J'y prêchai deux fois. Le lendemain, lundi, j'eus l'occasion d'officier à un enterrement venant de l'Anse-à-Beaufils, à l'occasion duquel je prêchai, le tout à la grande édification du peuple, si peu habitué aux offices religieux. Vers le soir, je retournai à mon bateau. *Je ne me rappelle pas avoir jamais rien vu de plus impressionnant* : Percé avec son rocher, son site merveilleux, sa montagne (Sainte-Anne), l'immensité de l'océan, l'oasis de la Malbaie. Panorama sauvage et hautement pittoresque à la fois. »

Faible dédommagement, à la vérité, pour les tracas qu'il avait connus : « Saleté, promiscuité, puanteurs, mal de mer, ennui, dégoût profond, alors qu'en même temps mes pensées se portaient vers mon cher et heureux chez-moi et toutes les bénédictions que Dieu m'y a données, desquelles une se détachait (sa fille Armine). N'allez pas croire cependant que je me suis laissé aller à l'impatience ou à la tristesse. Quoique, en effet, je ne fasse pas toujours ce que je dois, cependant, lorsqu'il s'agit des tracas du voyage, j'ai adopté comme pratique de songer plutôt aux grands dangers auxquels les autres s'exposent ; cette pratique ne peut manquer de réconcilier avec les tracas de moindre importance. »

À l'occasion de sa dernière visite, en 1859, il y eut quelque chose d'absolument inouï. Jusque-là, toutes les ordinations n'avaient eu lieu qu'à Québec et Montréal. Exceptionnellement, quelques-unes avaient aussi eu lieu aux Trois-Rivières et à Sherbrooke. Or, cette année-là, dans le but d'édifier le peuple et de lui inspirer confiance, le Bishop Mountain ordonna à Paspébiac même le ministre qu'il voulait y laisser.

N'y a-t-il pas lieu de rendre un hommage bien mérité au zèle vraiment apostolique du Lord Bishop Mountain ?

À partir de ce moment, les anglicans, comme les catholiques, eurent le bonheur de recevoir régulièrement les visites de leur Evêque.

2 — PRATIQUE

a) *Ce qu'on en a dit*

Les gens de Percé devaient rester « gens peu aysés à convertir », selon l'expression employée jadis par M^{sr} de St-Vallier, aussi longtemps, note le Père Hugolin, « que les provinces du littoral de la France, les îles de la Manche, la Nouvelle-Angleterre et Québec déversèrent sur Percé, à la saison de la pêche, une population d'occasion et fort mélangée, pour qui Percé n'était qu'un lieu de rendez-vous annuel, où les lois humaines se résumaient dans la crainte des capitaines de vaisseaux et les lois divines dans une crainte assez platonique de Dieu, pour ceux des pêcheurs qui le craignaient. »

Aussi n'est-il pas surprenant de retrouver, après 1760, dans

la bouche du missionnaire, les mêmes doléances que nous avons recueillies, cent ans plus tôt, de la plume de M^{sr} de St-Vallier. « Je suis actuellement à Percé, écrit l'abbé Bourg en 1788... C'est un endroit où la boisson gâte beaucoup l'ouvrage du Seigneur. J'ai beau, tous les ans, leur faire sur ce point les observations les plus fortes, je ne connais presque point de changement. Les habitants de cet endroit sont Français et Irlandais, tous pêcheurs. Un Irlandais, catholique de nom, comme il y en a plusieurs, il y a deux jours, étant ivre, s'est noyé. J'ai ordonné qu'il fût enterré hors du cimetière et refusé aux Irlandais d'y aller. C'est une chose horrible, c'est le troisième cet été qui périt par la boisson. »

M^{sr} Plessis revient à la charge, le 10 juin 1824. « La dernière fois (1821), écrit-il, que nous visitâmes votre endroit, nous remercîâmes Dieu de l'amélioration... Vous nous parûtes rougir de anciens désordres qui vous avaient rendus célèbres entre nos Diocésains... Vous nous pressâtes de vous accorder la résidence d'un missionnaire... Vous établîtes une souscription pour parvenir à la construction de l'église... (Malheureusement, les choses ont changé...) Quoi ! Votre église n'est pas encore achevée et déjà voilà des querelles qui s'élèvent sur l'occupation des bancs... Autre désordre... c'est la mauvaise coutume que vous avez de profaner le dimanche... Mais cette Religion sainte est bien autrement déshonorée par l'ivrognerie qui domine au milieu de vous et par le libertinage et les autres excès qui en sont la suite... Croyez-vous que (votre missionnaire) soit fort excité à se dévouer comme il le fait au salut de vos âmes, lorsque vous y êtes vous-mêmes si indifférents?... »

Mêmes constatations, mêmes exhortations de la part de M^{sr} Baillargeon, le 24 février 1858 : « Lorsque nous visitâmes la mission de Percé, il y a quelques années, nous eûmes la satisfaction d'apprendre (et de constater que vous vous étiez améliorés)... et à mesure que vos affaires spirituelles s'amélioraient, vos affaires temporelles devenaient aussi meilleures... Comment se fait-il que déjà le démon de l'ivrognerie a reparu parmi vous?... Voulez-vous donc ramener ces temps où l'esprit du mal était maître chez vous, où votre maison était devenue un enfer, par les dissensions, les malédictions, les querelles... Voulez-vous que vos fils deviennent débauchés, blasphémateurs, irréligieux, que vos filles prennent le chemin qui conduit au déshonneur et à la honte?... »

Un ancien missionnaire de Percé, M. Guilmet (3 août 1860), trouve la raison de ce triste état de choses en ceci, que « les enfants ont été conçus, sont nés, ont grandi dans la boisson... Percé, continue-t-il, est un poste exceptionnel sous tous les rapports : population mixte, énergique, remuante, qui demande un bras rude et vigoureux pour les (sic) contenir. Centre des pêcheries du Golfe, conséquemment réunion d'un immense (sic) nombre de pêcheurs étrangers trop souvent la portion malade des différentes paroisses du Canada (sic)... »

Dès lors, Percé sert facilement de point de comparaison. Ainsi, pour prouver que la Pointe-St-Pierre devrait avoir un missionnaire résident, le missionnaire de Douglastown insiste sur ce fait que la population y est meilleure que celle de Percé... où il y en a un... M. Guilmet, de son côté, qui n'obtient pas assez vite, à son gré, la permission de construire une église au Cap-d'Espoir, fait remarquer (30 décembre 1857) que « cette population... vit mieux et plus indépendante qu'à Percé (sic). Elle est plus industrielle et plus morale. Quoi qu'on en dise, elle est destinée à devenir dans peu, plus populeuse que Percé, plus importante... » « Comparaisons, commente l'ironique M. Sirois, ancien curé de Barachois, qui ne prouvent pas grand'chose... quand on sait qu'en Gaspésie, il faut savoir se consoler... »

Les Ordonnances épiscopales mêmes, que l'Evêque laisse parfois à l'occasion de ses visites officielles, d'entièrement complimentaires qu'elles sont, à Barachois par exemple, revêtent ici un caractère de sévérité qui semble friser l'aigreur... On a Percé *sur le brain*... Lors de sa visite du 12 juin 1884, les Ordonnances de M^{sr} Langevin procèdent comme suit :

- 1o — Nous avons examiné...
- 2o — Nous blâmons...
- 3o — Nous censurons...
- 4o — Nous ordonnons...
- 5o — Nous condamnons...
- 6o — Nous insistons...
- 7o — Nous défendons...
- 8o — Nous ordonnons...
- 9o — Nous interdisons...

Un parti-pris, apparent du moins, semble même responsable de certaines contradictions réelles. Ainsi, à sa visite du 27 juillet 1876, M^{sr} Langevin ordonne... « IV — que l'on se procure des parements d'autel d'étoffe convenable pour *chaque couleur*... » Par contre, à sa visite suivante, le 25 juillet 1880, Monseigneur ordonne « que l'on *ôte* les parements d'autel *de couleur*... »

Jusqu'à l'Evêque anglican Inglis, qui y va de son compliment : « Quatre à cinq cents âmes, ici (Gaspé) et à l'île Percé, écrit-il ; elles vivent dans un état de paganisme. »

Un ancien curé de Barachois, M. Sirois, complète le pedigree de la façon la plus pittoresque : « Les Gaspésiens, écrivait-il à son successeur, seraient les gens les plus aimables du monde, s'ils n'étaient pas si voleurs... » C'est flateur !

b) *Ce qu'il faut en croire*

S'il faut accepter tous ces témoignages à la lettre, il est évident que les choses ont changé à Percé. Il n'est pas rare, en effet, de voir

aujourd'hui les étrangers agréablement impressionnés par ce qu'ils y voient : « Population vaillante, remarque Mme MacWhirter, vigoureuse et charitable, animée des sentiments les plus généreux et les plus dévoués. »

Il leur arrive même de se demander comment elles ont pu être ce qu'on en dit : « On comprend difficilement, souligne Clarke, qu'une population si brave et si rangée, avec sa belle église et sa pratique religieuse minutieuse, ses charmantes habitations et sa fierté locale grandissante, ait jamais pu être si mal famée. »

N'est-il pas même remarquable que cette question que Clarke se contente de suggérer délicatement, personne ne se la soit jamais posée clairement pour tenter d'y répondre franchement ?

Le fait que la construction des quais et la multiplication des hâvres, en faisant disparaître la population nomade et en supprimant par le fait même bien des choses blâmables, ont nécessairement permis une amélioration considérable des mœurs, suffit-il à tout expliquer ? Ou encore l'esprit rigoriste, parfois janséniste, de temps ?

Nous ne le croyons pas. Il faut chercher, plus loin et plus haut, d'autres faits qui éclairent davantage la situation.

Nous avons vu comment M^{sr} Gosselin trouve le tour d'atténuer, en faveur des fidèles de Québec, l'excessive sévérité de M^{sr} de St-Vallier. Et nous nous sommes demandé : pourquoi ce qui est vrai de Québec ne le serait-il pas de Percé ? Ne serions-nous pas justifiable de pousser davantage notre enquête et de nous demander de-rechef : pourquoi ce qui était vrai en 1686 ne le serait-il pas en 1787, en 1820, 1860 et 1900 ?

N'est-il pas permis, du reste, pour faire la part équitable des choses, de considérer les tempéraments et les procédés ? Ainsi par exemple, alors qu'en 1884 M^{sr} Langevin ne trouve que matière à blâmer, censurer, condamner, défendre, interdire, son Coadjuteur, M^{sr} Blais, à six ans seulement d'intervalle, en 1890, trouve les belles paroles suivantes à l'adresse de la population de Percé :

I — Nous avons examiné...

II — Nous voyons avec plaisir...

IV — Nous rendons grâces à Dieu du bon ordre qui règne dans les affaires de la Fabrique et des excellentes dispositions qui animent en général les paroissiens de St-Michel de Percé.

V — Nous sommes également satisfait de ce que nous avons appris sur l'état de la Mission de l'Île Bonaventure... Nous bénissons affectueusement les habitants et leur souhaitons toutes sortes de prospérités temporelles et spirituelles en Notre-Seigneur... »

Puis, comme il n'est possible à personne de se rendre compte personnellement, en une visite d'une journée ou deux, de la mentalité et des habitudes de vie d'une population, il est clair que les

impressions et sentiments de l'Évêque-visiteur ou correspondant devaient nécessairement se ressentir de l'état et de la tournure d'esprit du missionnaire lui-même : état de dépression ou d'enthousiasme, tempérament optimiste ou pessimiste... Nous en relevons précisément un exemple frappant dans la sermon servie à bras raccourcis aux fidèles de Percé par M^{sr} Plessis.

Nous avons cité certains passages de cette sermon, datée du 10 juillet 1824 et dont l'original est conservé aux archives sous le titre de « Lettre véhémement de M^{sr} Plessis ». Quiconque lit cette lettre reste nécessairement sous l'impression que, s'il y avait jamais eu quelque bien à Percé, il n'y avait à ce moment-là que du mal... Exagération évidente donnant dans le pessimisme.

D'autre part, nous relevons dans les notes du Cahier des Visites la citation suivante, qui a trait à la visite du même M^{sr} Plessis à Matane, en mai 1812 : « La peuplade fut bientôt assemblée, la population se bornant à dix ou douze familles... Croirait-on que dans une population aussi peu nombreuse que celle de Matane, il se trouve DES Canadiens, DES Américains, DES Écossais, DES Allemands, DES Acadiens, DES Irlandais, DES Anglo-Américains, DES Micmacs ? C'est néanmoins la pure vérité. (Formule rituelle de conteur). Aussi, rien n'est-il plus ordinaire que d'y entendre la même personne parler trois ou quatre langues. Ce qu'il y a de plus extraordinaire est que des familles ainsi composées, vivent dans une concorde admirable, au lieu que dans les autres endroits où toute une peuplade est composée non seulement de personnes de la même nation mais encore de la même famille, les haines et les dissensions règnent de la manière la plus scandaleuse. L'évêque n'oubliera jamais l'horrible spectacle de cette nature que lui donna en 1811¹ un des établissements les plus voisins de la Baie-des-Chaleurs... Le nouveau seigneur est humain et pourrait rendre heureux tout tenancier qui viendrait prendre des terres en concessions... »

Comment ne pas voir en tout cela une exagération évidente dans le sens de l'optimisme, surtout si l'on réfléchit que les tribunaux devaient être appelés plus tard à régler les différends qui affectaient la seigneurie de Matane ?

En outre du fait qu'à Matane : « on choisit la maison la plus

1. La persistance de cette impression de scandale chez M^{sr} Plessis rappelle à l'auteur la persistance non moins solide de l'impression d'indignation qu'avait provoquée chez M. Henri Bourassa, en 1930, cette réflexion bien anodine et spontanée — échappée à une quantité de non-Gaspésiens — « d'un charmant abbé gaspésien, intelligent par ailleurs » : que les paysages suisses ne sont pas plus pittoresques que les paysages gaspésiens... Au point que, dans une de ses conférences-mémoires qu'il donna à l'école du Plateau dix ou douze ans plus tard, le vieux luteur — que nous n'avons nullement cessé d'admirer pour si peu — ne pouvait trouver de meilleur exemple que cette anecdote pour prouver l'existence chez les Canadiens français d'un esprit de suffisance enfantine et d'un amour irréfléchi de la bagatelle...

spacieuse pour y établir la chapelle et y assembler le peuple. (Qu')elle se trouva être celle de James Forbes, pilote, absent, dont la respectable femme (Marie McKinnon Forbes) exerça envers les voyageurs apostoliques l'hospitalité la plus généreuse et de la meilleure grâce du monde... (Qu')elle se chargea de les nourrir et leur présenta, entre autres choses du pain qui par sa blancheur et sa qualité ne le cédait à celui d'aucun autre endroit du Canada (et qu')elle prodigua à ses hôtes tous les autres secours qu'ils purent désirer ou qu'elle put imaginer qu'ils désiraient » : autant de choses que la population catholique de Percé ne pouvait offrir, vu qu'il fallait bien faire les offices à l'église et loger au presbytère existant alors, tout aussi pauvres et modestes qu'hospitaliers ; à part cela, disons-nous, n'y aurait-il pas ceci par-dessus le marché que le rédacteur de ces notes manquait peut-être lui-même d'enthousiasme à l'égard de la Gaspésie ?

N'est-il pas en effet un peu décourageant de voir l'abbé Ferland, par exemple, donner une tournure ridicule à la manière dont la population de Percé s'y prend pour souhaiter la bienvenue à M^{re} Turgeon, en 1836 : « Sur la crête du Mont-Joli, se contenta-t-il d'observer, un groupe nombreux d'hommes et de femmes paraît occupé à nous souhaiter la bienvenue. Quelques hourrahs parviennent faiblement jusqu'à nous ; une fumée blanchâtre jaillit en tourbillonnant ; et le grondement du canon, répété puissamment par les échos, porte l'épouvante au milieu des habitants ailés du Cap Percé, qui s'élèvent par nuages et remplissent l'air de leurs chants aigus. » Un point, c'est tout : l'abbé Ferland n'a pas su voir ce qui se cachait d'esprit de foi et d'affection sous l'enveloppe rustique de cette démonstration, aussi touchante qu'adaptée à la nature du lieu et proportionnée aux moyens des habitants. Le Bishop Mountain, lui, devait le voir chez ses fidèles et le souligner avec émotion, lors de sa première visite, en 1824.

M. Sirois ? Tous ceux qui l'ont connu savent qu'il ne lui en coûtait pas de sacrifier l'objectivité pour donner libre cours à la fine malice naturelle, dont il était si riche et dont le trop-plein débordait si souvent. Les cultivateurs de Sainte-Luce et du Bic n'ont pas oublié la malice avec laquelle il savait leur rappeler que les poids de la balance se faisaient plus légers et les mesures plus étroites, lorsqu'il s'agissait du foin et de l'avoine de dîme et des patates de supplément...

Quant à M. Guilmet, il nous suffit de relire sa correspondance, dont les archives paroissiales conservent jalousement une bonne tranche, pour nous rendre compte que nous sommes en présence d'un homme bâti tout d'une pièce, ardent, vaillant et débordant de zèle, mais en même temps un peu naïf et sujet à des moments d'enthousiasme et de dépression et, par conséquent, facilement entraîné à exagérer en l'un ou l'autre sens. Lisons plutôt :

« Mon principe, écrivait-il à son Evêque le 6 octobre 1858, est

qu'un prêtre doit peser, consulter, mûrir lentement, faire attention au passé, présent et futur, avant de rien entreprendre, non seulement pour les choses d'une importance majeure mais aussi pour les plus minimes en apparence. Puis, fondé sur la prudence et soutenu par le bras de Dieu, qui ne fait jamais défaut au cœur humble, je dis qu'un prêtre doit marcher sans crainte, rire des obstacles, se diriger avec un courage énergique vers le but désiré...

« Ceci posé, j'entre dans l'application pratique du principe mien-énoncé plus haut... Prouvons aujourd'hui que j'avais raison alors...

« J'ose assurer Votre Grandeur que je suis heureux de ce résultat, non pas tant pour ma justification personnelle que pour faire voir qu'une jeune tête peut quelquefois être susceptible d'un peu de prudence... »

Une autre lettre, du 25 décembre 1867, nous décrit les consolations que lui a fait goûter la Messe de Minuit : « ...A minuit, j'avais terminé les confessions ; j'étais depuis dix heures consécutives au confessionnal. Dans ce moment, la sacristie était encombrée à outre mesure : assis près de moi étaient tous les chefs de famille sur les marches de l'autel et des confessionnaux, et surtout en arrière sur le buffet. Dans les portes se dressaient les jeunes gens, debout, formant une brillante couronne.

« Dans cet instant, Monseigneur, s'est trouvé concentré le bonheur de ma vie pastorale, nobles et généreux cœurs tous déposés à mes pieds, ou plutôt ne formant qu'un avec le mien.

« J'ai voulu dire un mot, mais mes larmes, mon émotion, partagées par mon peuple qui pleurait, en ont plus dit que les plus longs discours.

« Nous avons chanté le cantique si populaire : *Allons au banquet divin*, puis chacun a pris sa place dans l'église et la messe a commencé. Le chant, la musique, la profusion des lumières, les décorations de l'église, la beauté des cérémonies qui seront faites au parfait, le chœur rempli de clercs et de chantres, tout se réunissait pour faire de la Messe de Minuit la plus belle dont j'ai été témoin...

« Si jamais je dois quitter Percé un jour, mon existence serait brisée. Je n'aurais qu'à me retirer du ministère pour me préparer dans la retraite et la solitude au jugement rigoureux qui attend le pasteur ; on ne recommence pas de semblables travaux deux fois dans la vie : le courage, la santé y trouveraient leur tombeau... »

Contraste frappant que ces éloges, fruit évident d'un moment d'enthousiasme et marchant de pair avec les récriminations indignées rappelées plus haut... M^{sr} Gosselin, dans son Histoire de l'Eglise au Canada, établit un semblable parallèle entre deux lettres de M^{sr} de St-Vallier, adressées à peu de distance l'une de l'autre, la première excessivement élogieuse, la seconde, désespérément sévère : celle précisément que nous avons rappelée plus haut.

Ne serions-nous pas au surplus, en présence de ces deux pro-

cédés distincts, qui consistent, le premier à fustiger le mal pour le faire détester et en prévenir la contamination ; le second, à louer le bien pour le faire aimer et en faciliter l'extension ? Procédés qui ont chacun leurs tenants respectifs, qu'un même homme peut même utiliser à tour de rôle, selon la prospérité ou l'adversité des circonstances.

Sans verser dans quelque manie, acrimonie ou phobie que ce soit et sans s'arrêter à monter en épingle les élucubrations bêtes et mensongères d'une Marie Lefranc ou d'autres de même acabit qui méritent simplement le mépris, il y a lieu, semble-t-il, de se demander si nos pères et frères dans la langue et la foi, dont la vie dure et le travail pénible au milieu des nôtres ont été si méritoires et ont droit à tant de reconnaissance de notre part, ont toujours su parler de nos pères et frères gaspésiens avec toute la considération qu'ils méritaient peut-être. N'en ont-ils pas parlé trop souvent un peu comme les missionnaires parlent des Nègres d'Afrique ? N'est-il pas un peu humiliant même, pour nous tous, que les Américains aient été les premiers à entonner le cantique des beautés naturelles de la Gaspésie — et de Percé en particulier — et des qualités attachantes de sa population ? Aussi nous pardonnera-t-on d'avoir suivi avec un sourire amusé les réactions indignées, soulevées par les écarts de langage de tel prédicateur français renommé, en 1918, de telle revue américaine, en 1944, et de combien d'autres encore, à l'adresse des Canadiens français dans leur ensemble. Sur les routes de Gaspésie, comme sur toutes les autres, il faut goûter soi-même à la poussière pour en discerner la nuance.

Quand on sait que rien d'humain n'est jamais si bien qu'il ne comporte quelque mal, ni jamais si mal qu'il ne comporte quelque bien, sinon toujours pour soi du moins pour les autres... Quand on sait de plus que le meilleur moyen de transformer un honnête homme en bandit est de lui répéter continuellement qu'il EST un bandit... Quand on sait, enfin que la bonne parole d'encouragement adressée au malade peut avoir tout autant d'influence que les soins les plus assidus et les remèdes les mieux dosés.

Ne pourrions-nous pas conclure ce petit plaidoyer pro domo en invitant le lecteur à jeter un coup d'œil sur le tableau convenable des vocations religieuses originaires de Percé et en suggérant qu'il eût peut-être été possible de tout concilier, par une simple distinction entre la population nomade et saisonnière qui affluait à Percé pour l'été, et qui, bien que rangée et disciplinée chez elle, était exposée, une fois éloignée, à devenir facilement *malcommode* sinon nécessairement libertine ; et la population stable et sédentaire de Percé, chez l'ensemble de laquelle se retrouvaient sans aucun doute, comme la fleur en sa graine, cet esprit de foi, cet attachement à son église, cette confiance au prêtre, qui la caractérisent encore aujourd'hui ?

Depuis quand cueille-t-on des raisins sur des épines ?... Mal-

LISTE DES PRETRES, RELIGIEUX ET RELIGIEUSES ORIGINAIRES DE PERCÉ

<i>Noms séculiers</i>	<i>Fil(le)s de</i>	ENTREE	<i>Noms religieux</i>	<i>Dénominations</i>	<i>Résidence actuelle</i>
Caron, William	Alphonse	1923	Père	Congrégation du S.-C.	Québec
Michel	"	1927	"	" " "	Hillsgrove, R.I.
Xavier	"	1931	"	" " "	" "
Flynn, Edmond	Edmond	1886	"	Rédemptoriste	Décédé en 1925
Fournier, Ignace	François	1925	"	Mariste	Boston, Mass.
Grenier, Régis	Dr Simon	1920	Abbé	Séculier	Sainte-Thérèse
Lévesque, Pierre	Joseph	1926	"	"	Montréal
Winter, Chs-Alph.	Juge Peter	1858	"	"	Décédé en 1904
Arbour, Jacqueline	Charles	1944	Sr M. de-la-Trinité	Trappistine	Saint-Romuald
Joséphine	Jean		Sœur Arbour	C. de la Providence	Rivière-du-Loup
Boucher, Délima	J.-Octave	1894	" Boucher	" "	Décédée en 1947
Madeleine	"	1894	" "	" "	" " 1925
Philomène	"	1894	" "	" "	" " 1928
Bourget, Éveline	Augustin	1940	Sr de la Présentation	Oblate de S.-Joseph	Montréal

Caron,	Alphonse		Sœur Cécile	Sœur de la Charité	Montréal
Léa	"		" Léa	" " "	"
Stella	"		Ste A-nastasia	Ursuline	Jacket River
Théodora	"		Sœur Madeleine	Sœur de la Charité	Décédée
Flynn, Aglaé	Edmond	1918	Mère Saint-Nil	Réparatrice	Trois-Rivières
Catherine	"	1905	Marie-de-la-Croix	Jésus-Marie	Sillery
Évangéline	Avoc. W.A.E.	1928	Mère Sainte-Irène	Jésus-Marie	Sillery
Lydia	" "		Sr Ste-Éléonore	Sœur de la Charité	Décédée
Joséphine	Ths-William	1935	Sr Bernadette	Bénédictine	Saint-Eustache
Harper, Eugénie	Geo.-Alfred	1922	Sœur Eugénie	Sœur de la Charité	Worcester, Mass.
Jeanne	"	1925	Sœur Jeanne	" " "	Toledo, Ohio
LaFolley, Margaret	Georges	1898	Sr Emmanuel	C. de la Providence	Montréal
LeBel, Lucienne	Dr Joseph	1946	Sr Saint-David	Ursuline	Québec
LeBouthillier, Eug.	Georges		Mère Saint-Luc	Jésus-Marie	Décédée en 1913
LeCouteur, Jane	John				
McCarthy, Susan	Dennis	1906	Sr M. Florena	Jésus-Marie	Mexique
Rooney, Margaret	Thomas	1887	Sr Marie-de-Jésus	Précieux-Sang	Décédée en 1904
Wall, Sarah Jane	Peter	1908	Sr M.-Sylvius	Jésus-Marie	Albany, N.Y.

heureusement, il est plus facile de détruire une réputation que de la reconstruire... Et la détonation des bombes à l'adresse de ceux qui n'assistent pas à la messe continue de se produire sur la tête de ceux qui sont présents...

Ce qui ne veut pas dire que nous acceptons d'emblée cette heureuse trouvaille du Révérend Père Hugolin que, depuis le passage ici de tel curé, on ne boit plus que du thé... Le thé fût-il très fort, l'exagération en bien comme en mal reste toujours de l'exagération... Et il n'est jamais permis à l'historien de faire d'une question de fait une question de personne... Entendons-nous donc sur ceci : à Percé comme ailleurs, il y a toujours eu du bon et du mauvais ; beaucoup plus de bon que de mauvais ; et il en est ainsi encore aujourd'hui. C'est déjà une consolation de savoir qu'on n'est pas pire que les autres... A condition toutefois de savoir aussi viser plus haut.

3 — CONSTRUCTION

a) EGLISES

i — Catholiques

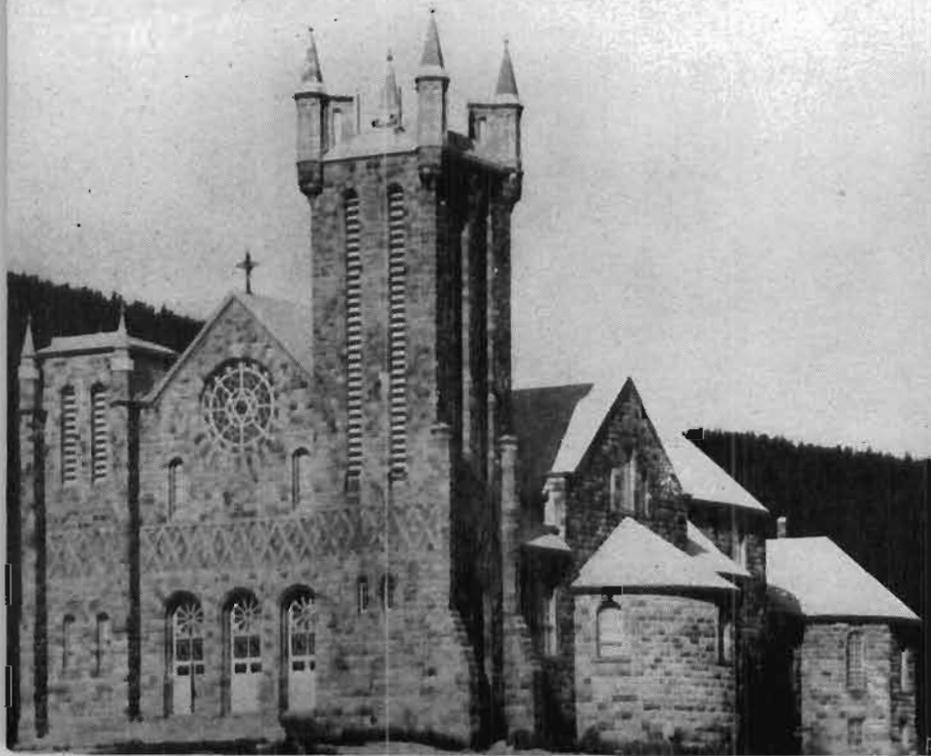
Quand et où fut construite la première église catholique de Percé, après 1760 ?

Dans un document daté de « mars 1876 », conservé aux archives de la paroisse, il est fait mention des « deux églises qui ont déjà été bâties avant celle-ci *sur ce même terrain...* » La question de l'emplacement est donc réglée : il a toujours été le même qu'aujourd'hui. La raison du choix de cet emplacement ? La proximité, et donc la commodité, du groupement que l'église devait desservir. Pourquoi alors ne serait-il pas le même exactement que celui de l'église du Frère Didace ? Il est plausible de le supposer. Les conditions géographiques, et donc aussi les conditions économiques, du groupement desservi étaient les mêmes : commodités d'eau, de climat et de travail.

Quant à la date, elle est plus aléatoire. Un autre document, de 1823 mais sans date exacte, conservé au même endroit, contient les noms d'un groupe de contribuables qui signèrent à ce moment-là une souscription « pour la bâtisse de la nouvelle église ». Il y a donc eu une première église, construite avant 1823. Quand ?

Nous savons : 1 — que l'abbé Bourg visita Percé annuellement entre 1773 et 1795 ; 2 — que, en 1777, la population catholique de Percé comptait environ vingt-cinq familles, comprenant une cinquantaine d'enfants et quelques centaines d'employés pêcheurs au service des propriétaires de graves ; 3 — que l'abbé Le François résida à Percé de 1802 à 1807.

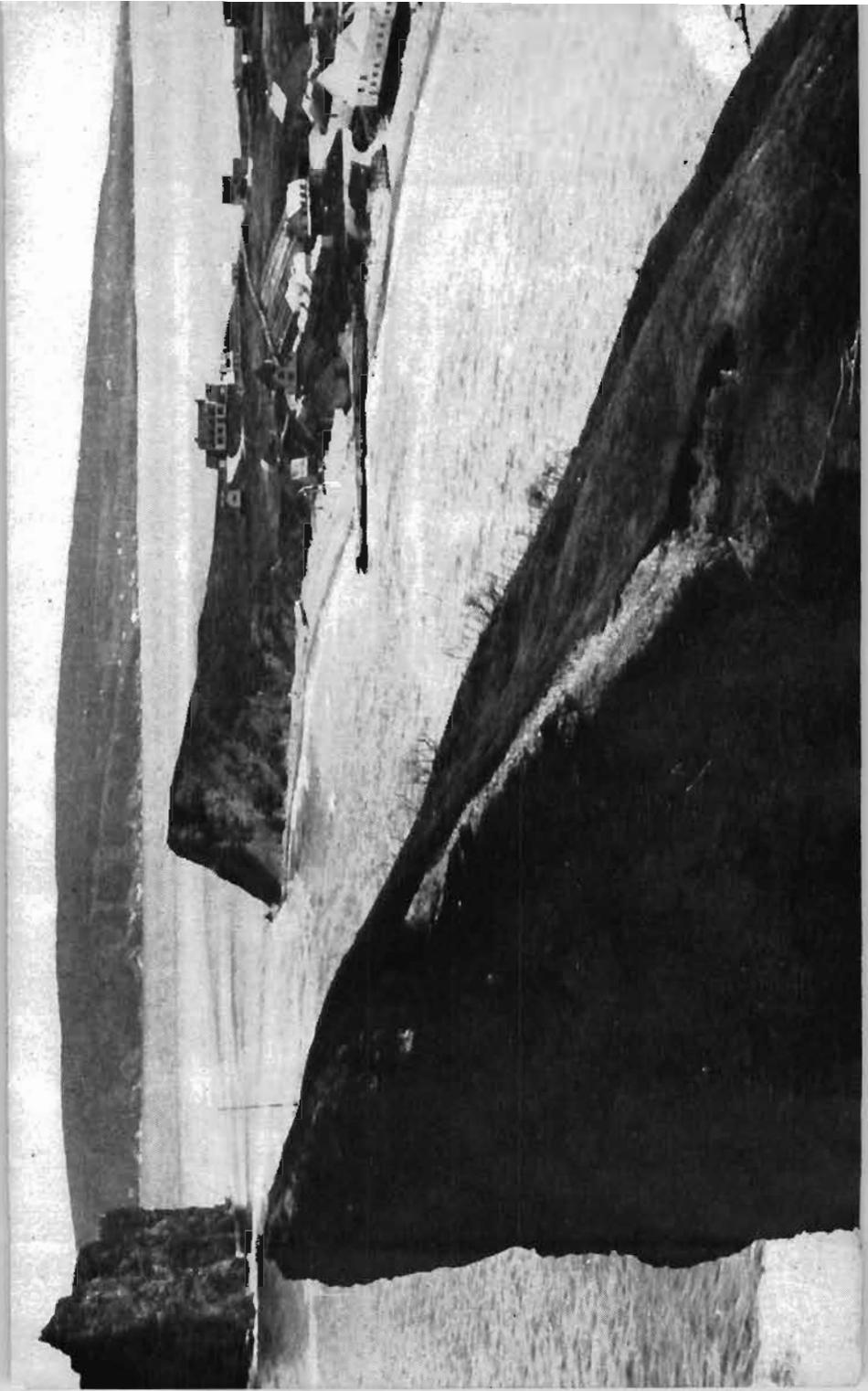


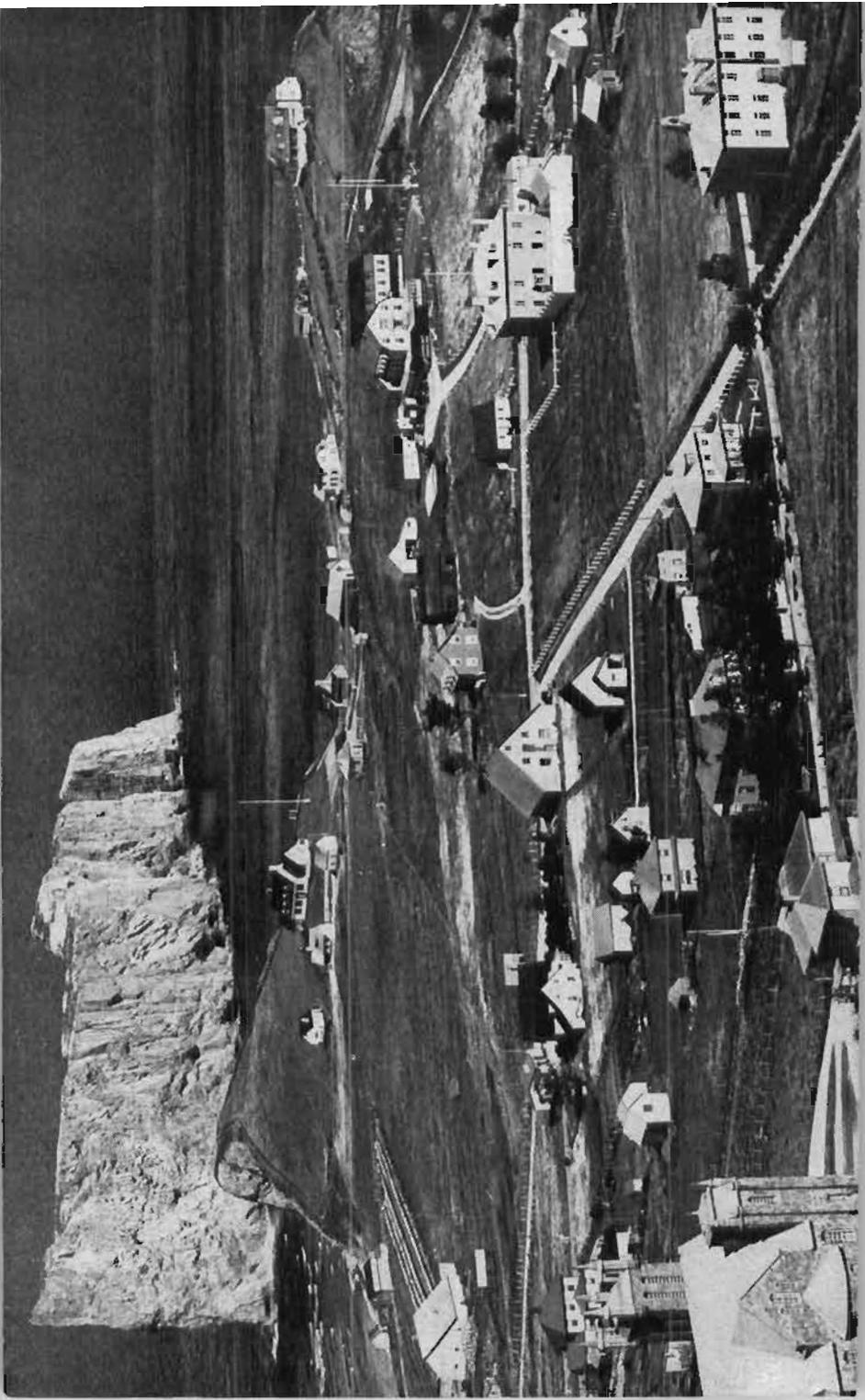


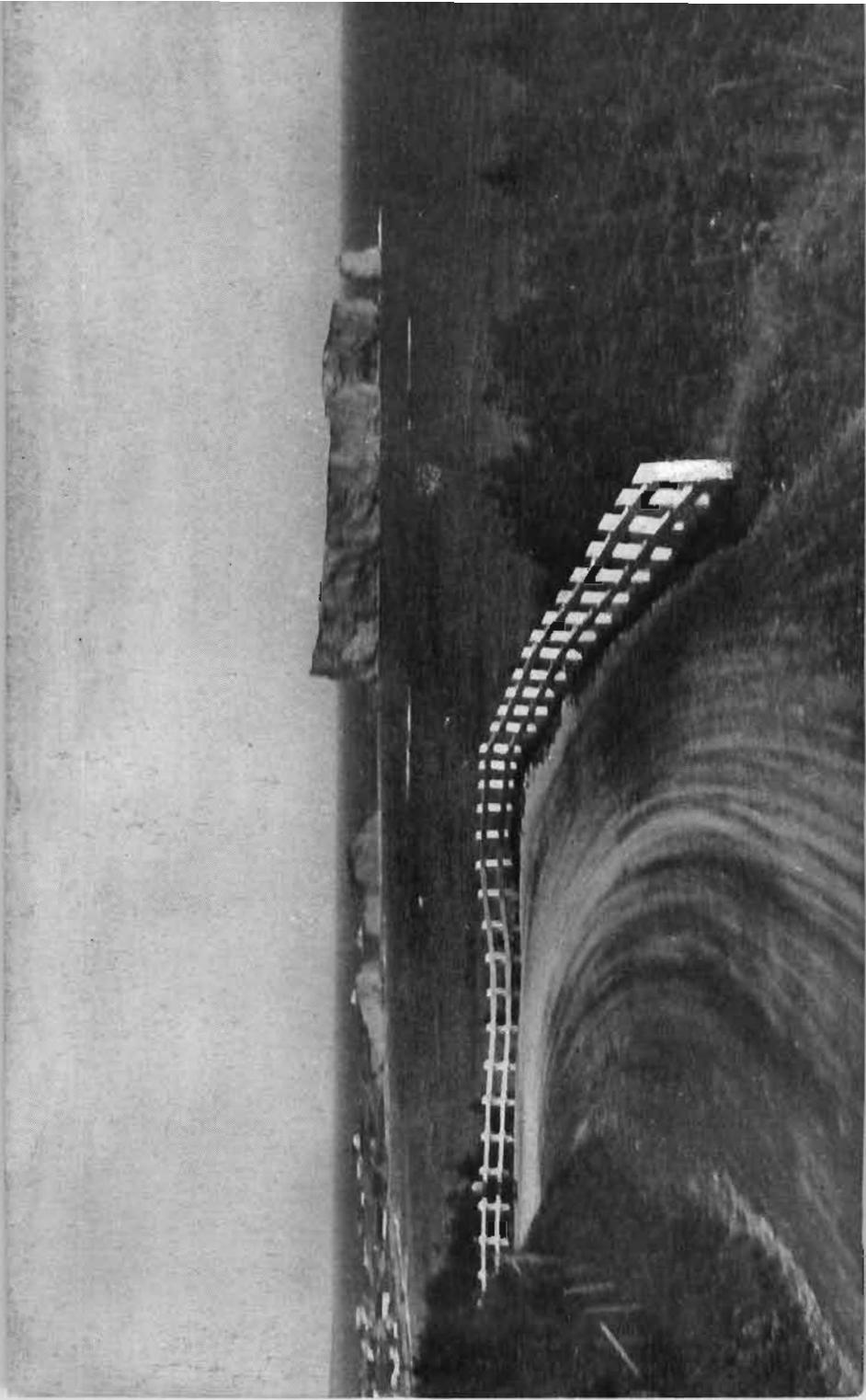


(Copy) List of the Families with the Cattle and Fishing Craft belonging to Percis and Neal Bay. 1777.

Mens Names	Women	Children	Cattle	Craft	Wants
Peter Flaxer	-	-	-	Watt 26	100
Mr. Richardson	-	-	-	4 B.	20
Wm. Giddes	-	-	-	4 B.	20
Andrew Ferry son	/	3	2 Cows	2 B.	8
Michael Connor	/	5	-	3 B.	12
John Churchward	/	/	-	3 B.	12
Abraham Hayden	/	-	-	1 B.	4
Patrick Fleming	-	-	-	4 B.	20
Christopher McKeown	-	-	-	1 B.	4
Donald Macrae	-	-	-	1 B.	4
John Guece	-	-	-	1 B.	4
John Robinson	/	-	1 Cow	2 B.	8
James Hensley	/	2	2 B.	2 B.	8
William O'Brien	/	-	-	4 B.	20
Edward Ryan	-	-	-	1 B.	4
Edward Finnet	-	-	-	2 B.	8
Duncan McDonell	/	/	4 Cows	3 B.	12
William McFee	/	/	2 B.	5 B.	24
Michael Woodson	-	-	-	2 B.	8
James Walsh	-	-	-	1 B.	4
Thomas Dwyer	/	-	-	2 B.	8
John McGeo	-	-	-	1 B.	4
Michael Tainton	-	-	-	3 B.	12
George Daulton	/	-	-	2 B.	8
William Smith	-	-	-	3 B.	12
John B. Goro	/	3	-	2 B.	8
Charles Kellewee	-	-	-	3 B.	12
Francis Pagella	/	7	2 Cows	2 B.	8
Dominico Capalle	-	-	-	1 B.	4
Francis Robert	/	5	-	2 B.	8
Paul Bignelli	/	3	-	2 B.	8
John B. Koryet	/	3	-	2 B.	8
Roque D. Wash	/	5	2 Cows	1 B.	4
Joseph Arbou	/	4	4 B.	3 B.	12
Guo Bourget	/	5	2 B.	2 B.	8
Jean La Velle	-	-	-	1 B.	4









La première église fut-elle construite par l'abbé Le François ou par la population elle-même, au temps de l'abbé Bourg ? Il semble que cette deuxième hypothèse soit la plus plausible : d'une part, en effet, l'importance de la population l'exigeait ; d'autre part, si elle n'avait été construite qu'entre 1802 et 1807, la nécessité d'en construire une nouvelle ne se serait certainement pas posée dès 1823. Concluons donc que la première église catholique construite à Percé, après 1760, le fut vers 1780...

En 1823, « Par devant les témoins soussignés (MM. O'Leary, Louis Boucher et Edmond Flynn), furent présents Messieurs les habitants de l'église de Percé (qui) s'engagent respectivement... à fournir et payer pour la bâtisse de la nouvelle église... la somme sous-mentionnée... en deux années ($\frac{1}{2}$ en 1823, $\frac{1}{2}$ en 1824) ; de plus, promettent de donner la main pour monter la charpente (de la grève au lieu de construction)... » Suivent trente-huit noms dont trois se retrouvent présentement à Percé : Gorman, Bourget et Flynn. La souscription s'élevait à \$310.00... Et la deuxième église fut construite.

Le 12 septembre 1858, à la demande des paroissiens, M^{sr} Bailargeon charge M. Fafard, de Douglastown, de venir examiner les lieux, en vue de la construction d'une troisième église.

Le 14 octobre, Monseigneur publie un décret, suivant lequel « sera construit une nouvelle église et sacristie en pierre à environ trente pieds au sud-ouest de la présente avec portail à l'ouest, de cent pieds de longueur, cinquante-huit pieds de largeur et vingt-huit pieds de hauteur... »

Le 18 mai 1859, en réponse à une requête du 18 avril, un nouveau décret de M^{sr} l'Evêque autorise l'usage du bois au lieu de la pierre et réduit la hauteur à vingt-quatre pieds.

Le 21 octobre, William Lindsay, de Douglastown, signe le contrat de construction pour le montant de huit cent trente louis (\$3,320.00). Thomas Caron finit l'intérieur et le clocher en 1866. Le curé était alors M. Guilmet.

C'est vers le même temps, en 1865, que M. Guilmet construisit la chapelle, qui existe encore, de l'île Bonaventure. Un cimetière y fut installé tout à côté. Les circonstances ne permirent jamais malheureusement d'en prendre un soin assidu. Et M^{sr} Blais se voyait obligé, à l'occasion de sa visite de 1905, de suggérer « que les rats soient chassés ou détruits dans la chapelle de l'île Bonaventure ou ne puissent plus pénétrer dans les tiroirs du vestiaire où se trouvent les ornements sacrés. » De fait, les rats disparurent, mais les mites les remplacèrent avantageusement.

En 1875, l'église de 1860 ayant besoin de réparations considérables dont l'architecte T.-J. Lepage dresse la liste, une question importante est mise d'avant : plutôt que de faire de nouvelles dépenses pour une église construite sur un terrain marécageux (partiellement vrai), et vu que le centre de la population catholique

s'est déplacé vers le sud-ouest, ne serait-il pas plus opportun d'en construire une neuve, au point de jonction de la Grande-côte (Côte-à-Stibre) et du chemin du deuxième rang (Irishtown) ?... Une requête est rédigée à cette fin, en mars 1876, sur laquelle aucune signature n'apparaît ; une contre-requête suit immédiatement, signée par cent douze contribuables.

A sa visite de 1876, Monseigneur l'Evêque déclare en assemblée qu'il ne permettra jamais de construire une nouvelle église en dehors du village. On propose alors, comme nouveau site, le Mont-Joli, où M. Mark Bunton consent à vendre un arpent de terrain au montant de \$240.00.

Après bien des pourparlers, requêtes et contre-requêtes, M^{gr} l'Evêque, lors de sa visite de 1880, décide définitivement que l'église actuelle devra être réparée et presse les Syndics MM. John Gorman, Joseph Boucher et Joseph Simoneau de se mettre à l'oeuvre : ce qu'ils firent. Et les travaux furent exécutés à l'été de 1881 par Michel Guay, de Port Daniel. Cela se passait du temps de M. Bossé.

A l'arrivée de M. Lavoie à Percé, en 1893, la question à l'ordre du jour était la construction d'une nouvelle église. Son règlement comporta toute une série de démarches, de requêtes, d'assemblées, de discussions, de mémoires portant une empreinte, tantôt de générosité et de dévouement, d'esprit de soumission et de collaboration ; tantôt de mesquinerie et de passivité, de résistance et d'entêtement. On y vit de tout, depuis les corvées les plus édifiantes d'une population pauvre, mais pleine d'attachement à sa paroisse, d'entrain pour son église et de confiance en son curé, — et avec combien de raison ! — jusqu'à la citation de ce même curé devant les tribunaux par un puissant du jour, heureux de camoufler sous l'apparent scandale de l'omission d'insignifiantes formalités légales son manque d'attachement à sa paroisse d'emprunt, son absence de fierté pour son église et ses ressentiments personnels à l'égard de son curé... Toutes choses pénibles dont il serait trop long et trop peu édifiant, ni profitable d'ailleurs, de dévoiler les dessous, mais qu'il n'est pas permis cependant de dissimuler sous un silence injustement indulgent.

Le résultat net fut le suivant : en octobre 1907, M. Lavoie quittait Percé après quatorze ans d'un travail de géant, laissant derrière lui, en même temps qu'un souvenir impérissable de dévouement et d'attachement à Percé, une œuvre dont chaque pierre fait le plus grand honneur à la nature et au peuple de Percé, et dont savants et artistes chantent les beautés avec enthousiasme et vénération. Le résultat ? Les événements ont amplement fourni à tous l'occasion de regretter l'incompréhensible tolérance accordée alors à la mauvaise foi... Le résultat ? L'ombre du curé-bâtitseur, forte de la force du titulaire St-Michel, veille sur son œuvre et ne cesse d'alimenter les sources limpides capables d'en assurer le parachèvement, le perfectionnement et la permanence. Cette œuvre, c'est ce que Clarke ap-

pelle le « chef-d'œuvre glorieux du roc de Percé », son église, Suivons le cours des événements.

Le 3 mars 1895, trois arbitres, Jos Laterreur, J. Boucher et John Proulx, concluent à la nécessité de construire une nouvelle église. Trois Syndics, William Flynn, Charles Lamb et le Protonotaire Lavoie (qui devait précisément être l'Ego contra de toute la construction), sont élus le 17 janvier 1897 et chargés de voir à la construction. Le contrat est confié à H. Morin, des Trois-Pistoles. La pierre est prise aux Cannes-de-Roches, fournie à peu près gratuitement et transportée ici sur la glace, l'hiver, et en chalands, l'été.

Pour pouvoir construire la nouvelle église sur l'emplacement de l'ancienne, on construisit d'abord la sacristie, qui fut bénite le 21 novembre 1901. Le 28 septembre 1902, Monseigneur Blais bénissait la pierre angulaire et, le 12 juin 1905, Sa Grandeur bénissait l'église elle-même. Il était réservé à M. Martin d'en terminer l'intérieur, en 1912.

Le 30 septembre 1906, muni d'une délégation de M^{sr} Blais, M^{sr} Bossé, ancien curé de Percé, procédait à la bénédiction d'un carillon de quatre cloches qui, depuis, n'ont cessé de chanter ou de pleurer, selon que la paroisse pleure ou chante. En 1939-40, enfin, l'église se voyait parée de sa toilette actuelle.

En 1944, une filiale de l'église de Percé était construite aux Cannes-de-Roches, sous le vocable de l'Apparition de St-Michel ¹, et la cloche de l'ancienne église prenait la route de son clocher. La première messe y fut célébrée le 11 février 1945, fête de l'Apparition de Notre-Dame à Ste-Bernadette, à Lourdes.

Souignons ici le geste honorable de l'avocat Auguste Beaudry, qui se fit un devoir de défendre gratuitement son curé, au cours des poursuites que lui intenta le Protonotaire J.-X. Lavoie, en 1902 et 1906.

Il n'est pas inopportun non plus de citer en mention spéciale la générosité qui, de tout temps, a fait honneur à la population de Percé, plus particulièrement à l'occasion des travaux de réfectionnement et d'embellissement, effectués au cours des dix dernières années et pendant la construction de la chapelle des Cannes-de-Roches.

Il est bien permis aussi de rappeler les noms des fidèles bedeaux et constables disparus, Abraham Lévesque et Pierre Lévesque, et des dévoués maîtres-chantres qui ne sont plus, Pierre Galarneau et Antoine Quirion.

ii — *Eglises anglicanes*

Il semble bien que la première église anglicane de Percé fut construite par le Révérend Knagg, en 1820. Outre, en effet, qu'elle existait, lors de l'arrivée ici du Révérend Cuisack, le cimetière qui

1. Pour les descriptions, voir la première partie.

lui était adjacent contient des restes qui remontent à cette date. Elle était construite au centre du Cap-Canon, à côté du petit enclos qui servait de cimetière. Un règlement interdisait de creuser des fosses à moins de dix-huit pieds de l'église. Elle portait le nom de « Christ's Church » et ses fidèles s'appelaient eux-mêmes « Protestant Episcopal inhabitants of Percé ».

La première église anglicane de Percé ne fut jamais terminée à l'intérieur. Lorsqu'en 1860 le moment vint, ou de la réparer et d'en profiter pour finir l'intérieur, ou de la démolir pour en construire une nouvelle, on jugea qu'il valait mieux se rallier à cette seconde alternative, d'autant que son emplacement ne convenait plus à la population.

De généreuses contributions de matériaux et d'argent furent recueillies et le terrain, les ornements et ustensiles, donnés. Et, le 6 janvier 1862, une nouvelle église était ouverte au culte, dont les bancs furent vendus et dans laquelle la collecte avant le sermon fut inaugurée. C'est cette même église, réparée en 1908, que l'on voit encore aujourd'hui, au point de jonction du chemin de l'Irlande et de la Grande côte. Elle porte le nom de St. Paul's Church et ses fidèles s'inscrivent simplement « Members of St. Paul's Church ».

En 1903, M. G. LeBas faisait don d'un autel, en même temps qu'une souscription pourvoyait à l'aménagement d'un sanctuaire et que M. Frederick James léguait le vitrail artistique qui le décore.

L'église anglicane du Coin-du-Banc est dédiée à Saint Luc, a été construite en 1890 et est desservie par le ministre de Malbaie, présentement le Révérend Apps.

b) PRESBYTERES

Nous pouvons bien supposer que le premier presbytère fut construit vers 1780, en même temps que la première église. Nous savons par ailleurs que son site était à quelques pieds plus au nord que celui d'aujourd'hui.

Le 24 août 1857, M^{sr} Baillargeon autorisait M. Gingras, alors curé, à en construire un autre, au même endroit. Le 5 septembre 1870, M^{sr} Langevin permettait de réparer ce dernier, à condition qu'il n'en coûtât... rien... à la fabrique.

Le 12 mars 1892, enfin, M^{sr} Blais autorisait le curé, M. Pérusse, à construire le presbytère actuel. Commencé par M. Pérusse et terminé par M. Lavoie, les travaux furent effectués par M. Joseph Boucher et M^{sr} Blais en fit la bénédiction, le 26 juillet 1895.

c) CIMETIERE

Le cimetière n'a pas bougé ; il a été simplement agrandi et refectionné. Il occupa tout d'abord, à partir d'environ 1780, seulement le petit monticule sur lequel s'élève aujourd'hui le Calvaire.

Après plusieurs Ordonnances non exécutées de M^{sr} Baillargeon, M^{sr} Langevin élève la voix, le 10 juillet 1871. Soulignant que le cimetière est dans un bien mauvais état, que les fosses sont creusées au petit bonheur et sans aucun ordre, M^{sr} l'Evêque ordonne de l'agrandir et d'en prendre soin. « Nous jugeons, écrivait-il à l'occasion de sa visite, qu'il est urgent d'agrandir le cimetière... Nous défendons qu'à l'avenir on se permette d'enclorre aucun terrain particulier... et nous désirons que les petites clôtures qu'on y a élevées disparaissent aussitôt que faire se pourra. » Ce fut l'occasion d'un premier agrandissement, au nord du monticule.

Plusieurs fois, par la suite, M^{sr} Blais et M^{sr} Ross revinrent à la charge, ordonnant de « faire enlever tous les arbustes et les broussailles qui croissent dans le cimetière » (2 juin 1901), « de faire brûler ou relever les croix et inscriptions funèbres, qui y sont tombées ou renversées » (12 juin 1905).

L'agrandissement actuel, ainsi que la délimitation des lots, la construction du mur d'enclos, l'érection du Calvaire, du monument à Notre-Dame-des-sept-Douleurs et du charnier, furent décidés, autorisés, préparés et exécutés au cours des années 1943-46.

Le cimetière conserve les restes d'un ancien curé, M. Martin, qui y fut enterrée le 4 janvier 1934.

d) ECOLES

i — Catholiques

Aux premiers jours du Régime anglais, l'enseignement fut clairsemé à Percé, comme sur toute la côte gaspésienne du reste. Nous savons, d'après le rapport de la Commission d'enquête présidée par l'Honorable J.-T. Taschereau, qu'en 1820 il y en avait deux seulement dans le district : à Douglastown et à New Carlisle.

Par ailleurs, dans sa Relation de voyage de 1836, l'abbé Ferland note que, si Douglastown « est une des meilleures paroisses du district, (dont) la population est polie, intelligente et religieuse », c'est que l'instruction « y est généralement répandue... depuis un grand nombre d'années... (grâce à la présence parmi eux) d'un bon maître d'école. » Nous savons que les deux centres loyalistes de New Carlisle et de Douglastown reçurent au début un traitement tout à fait privilégié.

Faudrait-il en conclure qu'à ce moment-là, il n'y avait pas encore d'école à Percé ? Vraisemblablement, oui. Aucun des documents conservés aux archives de la paroisse : mémoires sur les conditions religieuses, correspondances, Ordonnances ou exhortations épiscopales, ne fait mention d'école. A quoi attribuer ce fait ? D'abord, il faut vivre avant d'étudier ; puis, la déclaration de principe de Charles Robin, pour brutale qu'elle fût, exerçait nécessairement une influence fatale : « Sera-t-on meilleur pêcheur, parce que plus ins-

truit ? » Le missionnaire, enfin, continuellement en courses apostoliques, pouvait-il vraiment promouvoir effectivement la cause des écoles ?

Est-ce à dire que toute cette période fut caractérisée par une absence complète d'instruction et que l'ignorance fut le lot, sinon de tous d'au moins la plus grande partie de la population ? Il ne semble pas.

Outre en effet qu'au nombre de ceux qui vinrent des paroisses d'en bas de Québec s'établir ici, quelques-uns au moins possédaient quelques rudiments scolaires, il en fut toujours distribué quelque peu, par des maîtres ambulants, des professeurs privés ou des citoyens plus instruits.

Il semble bien qu'on a considérablement exagéré le degré d'ignorance qui aurait caractérisé la population ancienne, non seulement de Percé mais de toute la Gaspésie. Cela tient à plusieurs facteurs : d'abord, il faut admettre que le degré d'instruction, lorsque instruction il y avait, n'était pas très poussé : il fallait aller si loin alors pour se « faire instruire » que, seuls ou à peu près, ceux que la grâce invitait au sacerdoce s'y résignaient. Puis beaucoup, qui savaient lire et écrire mais dont la main n'était pas celle d'une « maîtresse d'école », avaient pris l'habitude de dire simplement : « Ben, signez donc pour moi », ce qui entraînait malheureusement l'« ont déclaré ne savoir signer » des registres et des actes publics.

Les circonstances enfin voulurent que, en bien des cas, les actes des registres paroissiaux, dont l'étude a surtout donné lieu à cette opinion, fussent rédigés en l'absence des personnes qui eussent dû les signer : soit que leur rédaction eût été différée ou eût été faite dans la paroisse-mère, alors que la cérémonie — baptême, mariage, sépulture — avait eu lieu dans une mission. Il arriva même parfois qu'ils fussent tenus fort négligemment, comme le prouve l'Ordonnance suivante — combien juste ! — laissée par M^{or} Langevin, à l'occasion d'une visite pastorale à Percé : « nous nous voyons obligé, quoique bien à regret, de censurer de la manière la plus sévère la négligence incroyable avec laquelle ont été tenus les registres... ainsi que les nombreuses transpositions et lacunes qui s'y trouvent, et nous ordonnons... de compléter tous les actes qui manquent d'ici au premier d'Août prochain, sous peine de suspense Ipso facto. ». Du reste, nous avons eu l'occasion de rencontrer plusieurs paroissiens qui, d'après les registres, « ont déclaré ne savoir signer » et qui, cependant, écrivent très bien.

Toujours est-il que la première école, dont les archives scolaires (School papers) d'Ottawa fassent mention à Percé, remonte à 1839, et le premier titulaire dont le nom nous soit connu est Auguste Béchard, maître d'école féru de quelques lettres grecques et latines, dont l'établissement à Percé remonte probablement à ce moment-là.

Natif de Québec, le professeur Béchard nous est encore connu par ses activités comme journaliste. C'est ainsi que nous décelons

sa présence ici, en 1857, et que nous apprenons qu'il y était alors depuis plusieurs années.

La tradition reconnaissante a conservé les noms de ses successeurs, de quelques-uns au moins : Étienne Beaulieu, Jean Cauvier, Antoine Lacombe, Pierre Groleau, Sauveur Dupré.

La tradition garde aussi le souvenir de l'emplacement des deux premières écoles : là où se trouve présentement l'Hôtel Percé d'abord, puis là où s'élève maintenant l'Hôtel Normandie. Il n'y avait alors qu'une école pour tout Percé.

Lorsque le besoin se fit sentir d'une nouvelle école pour le Cap-Blanc et le Cap-Rouge, vers 1860, on en construisit une neuve au centre du village, au coin du chemin principal et de l'avenue actuelle du couvent.

En 1875, cette même école et son emplacement étaient échangés avec la Compagnie Valpy-LeBas contre un autre emplacement situé un peu en arrière, sur lequel se trouvait une bâtisse, qui servit d'école jusqu'à 1910 et qui existe encore aujourd'hui : petite résidence de couleur crème avec tambour à côté.

Telles sont, en termes aussi exacts que possible, les origines modestes de l'enseignement primaire à Percé.

Nous pouvons vraisemblablement supposer que l'ère de l'érection canonique des paroisses (1860-70) marqua aussi le début de l'ère des écoles en Gaspésie ; ainsi en fut-il à Percé.

La deuxième école qui vit le jour fut, nous l'avons vu, celle du Cap-Blanc, qui desservit d'abord tout le « Chemin-d'en-bas », de la Côte-de-la-Surprise à l'Anse-à-Beaufils. La troisième fut l'école de l'Irlande, pour tout le deuxième rang. Enfin, l'école des Caps, à la jonction des deux chemins à travers et autour des montagnes ; l'école du Cap-Rouge et celle des Cannes-de-Roches, qui, toutes, étaient en usage en 1895.

Quand fut organisée la Commission scolaire, nous l'ignorons. Les archives nous la présentent en pleine activité, en 1895. De ce moment à 1912, nous la voyons réparer les écoles de l'Irlande (1895), des Caps (1903) et du Cap-Blanc (1905) ; agrandir celles du Cap-Rouge (1903) et des Cannes-de-Roches (1911) ; diviser l'arrondissement de l'Irlande, organiser celui de la Petite-France (1907-1911) et y construire une première école. Notons en passant que c'est la première fois que nous rencontrons dans les archives cette appellation savoureuse : « Petite-France ». L'école du village cesse enfin d'être simplement l'école No 1, pour devenir « l'école modèle » (1905), et être reconstruite en 1910.

De tout ce qui précède, nous croyons pouvoir conclure que l'école du village, nécessitant un renouvellement en 1910, devait remonter aux environs de 1860 ; tandis que les autres, n'exigeant que des réparations, devaient avoir été construites vers 1875 ou 1880.

En 1912, un généreux octroi gouvernemental de \$8,000.00 permettait à Percé de s'ériger une Académie commerciale, dont elle con-

fait la direction aux Frères de la Croix, de Rimouski. Trois frères en prirent possession. En 1915, M^{sr} Blais permettait qu'« un pensionnat de garçons (y) soit ouvert... dirigé par les Chers Frères de la Croix de Jésus... »

Les charges de cette Académie devenant toutefois trop lourdes pour la Commission scolaire, les Frères tentèrent de l'administrer à leurs frais. Il leur suffit d'un an pour se rendre compte qu'ils ne pouvaient pas arriver davantage. En 1921, elle retombait au rang d'école du village, à deux classes d'abord, puis, à trois classes, en 1936. Entre temps, le mobilier de l'Académie était vendu à l'encan, son système de tuyauterie et de calorifères était donné à l'église et le bois du fini intérieur entrainé dans la construction de la chapelle des Cannes-de-Roches.

En 1942, était inaugurée « la classe du professeur ».

De 1912 à 1945, plusieurs classes étaient renouvelées deux fois : Cap-Blanc (1917 et 1941), Irlande (1911 et 1939), Cap-Rouge (1915 et 1932) ; celle de la Petite-France était renouvelée en 1936 et celle des Caps, en 1938. Quant à celle des Cannes-de-Roches, elle faisait place à deux nouvelles, construites en 1943.

Enfin, en 1944, une généreuse contribution gouvernementale de soixante-quinze pour cent (\$14,500.00) permettait à la Commission scolaire de concrétiser un vœu émis dès 1924 : avoir son couvent... Les religieuses se firent attendre : septembre 1947 verra les Religieuses de la Présentation, de St-Hyacinthe, combler ainsi un vœu ancien, en même temps qu'une lacune considérable de l'organisation scolaire paroissiale.

Comme corollaire de cette amélioration, ce qu'on avait continué d'appeler « l'Académie » est devenu la salle paroissiale.

En même temps que, de 1895 à 1946, les écoles se multipliaient et se renouvelaient, passant de 5 à 8, les salaires augmentaient : \$100.00 en 1895, \$200.00 en 1920, \$300.00 en 1940, \$500.00 en 1944 et \$700.00 en 1946 ; les conditions hygiéniques étaient améliorées ; les lieux d'aisance extérieurs cédaient graduellement le pas à d'autres, reliés à l'école par le hangar à bois, en attendant ceux dits *hydroseptiques* installés dans l'école même ; la chaudière et le verre communs disparaissaient, l'aération obtenait droit de cité, on apprenait à laisser pénétrer le soleil, les mobiliers scolaire et pédagogique s'enrichissaient d'acquisitions toujours nouvelles : du long banc de planche brute au pupitre verni et de l'unique mappemonde au musée en miniature et à la bibliothèque embryonnaire dont toutes les écoles d'aujourd'hui sont fières.

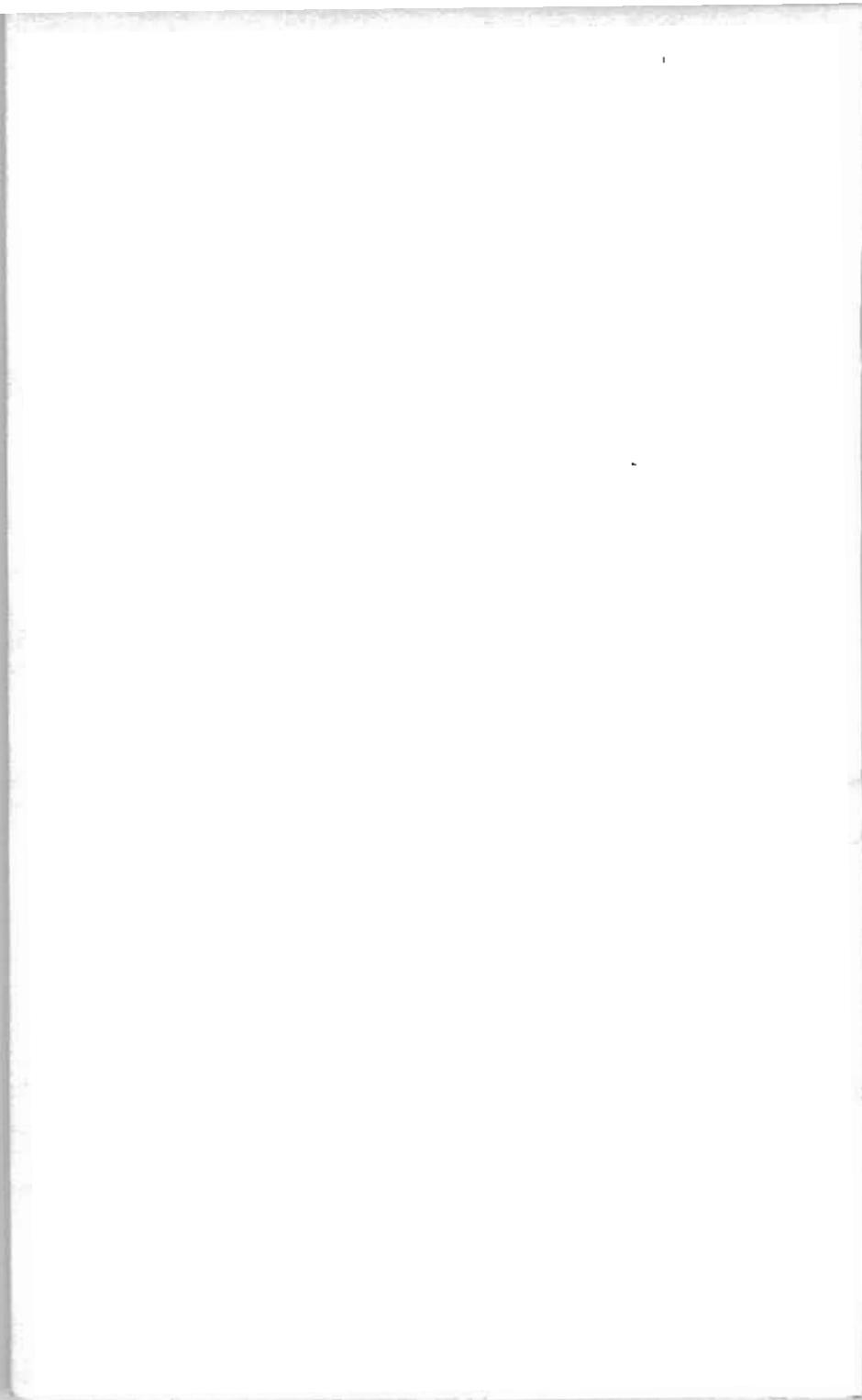
Reconnaissons, à l'honneur de la Commission scolaire de Percé, qu'elle a accompli beaucoup en peu de temps, dans des conditions parfois difficiles et avec des moyens précaires. A son honneur aussi, son bel esprit de collaboration avec son curé, toutes les fois qu'elle a eu des questions importantes à décider. Esprit de collaboration auquel elle donnait une nouvelle forme et dont elle étendait la por-

tée à l'automne de 1946, en devenant membre de l'Association diocésaine des Commissions scolaires de Gaspé, récemment fondée.

ii — *Ecole protestante*

C'est en 1882 que la première école protestante fit son apparition à Percé, au coin nord de la Grande-côte (Côte-à-Stibre) et de la rue principale. Avant l'existence de cette école, les enfants de religion protestante, ou bien fréquentaient l'école catholique ou bien allaient au dehors, surtout à New Carlisle.

Une seconde construction la remplaça en 1929 : c'est l'école actuelle, au coin est de la rue principale et de l'Avenue de l'église. Un Conseil de Syndics est chargé de son administration.



II — HISTOIRE CIVIQUE

A — Courbes démographiques

1 — Avant 1760

Jusqu'à l'arrivée des Denys, en 1672, la population de Percé fut strictement nomade : Bretons, Normands, Rochelais, Basques, etc, qui y affluaient par centaines chaque année pour la saison de la pêche s'en retournaient l'automne venu. Les Sauvages eux-mêmes s'en éloignaient pour la saison de la chasse.

Même au cours des tentatives d'établissements sédentaires des Denys, le gros de la population demeura nomade, composée de pêcheurs saisonniers. De sorte qu'il est peu probable que la population blanche stable, qui y demeurait hiver et été, ait jamais dépassé la cinquantaine.

Un recensement, fait par l'intendant De Meules au début de 1685, relève les familles suivantes : « Boissel, sa femme et huit enfants ; Lamothe, sa femme et quatre enfants ; Lespine, sa femme et quatre enfants ; Le Gascon et sa femme. » Soit, en tout, vingt-quatre personnes, à part les missionnaires et la famille du Seigneur : une trentaine en tout. Les Sauvages, de leur côté, étaient estimés à quatre ou cinq cents.

Au moment de la destruction de la mission, en 1690, le Père Jumeau signale que les pirates « pillèrent, ravagèrent et brûlèrent les maisons des Habitants, qui sont bien au nombre de huit ou dix familles », soit le double de 1685.

2 — Après 1760

Bien qu'il soit impossible de retracer d'une façon certaine l'existence à Percé, entre 1690 et 1760, de quelque population sédentaire, qui aurait par la suite continué d'y demeurer après la Conquête, il est cependant plausible d'y croire. D'une part, en effet, nous savons que l'armateur Jean Barré, à qui le Cap-Barré doit son nom, s'occupa de pêche dans nos parages, de 1745 à 1760. D'autres part, nous savons aussi que, lors du premier recensement du District de Gaspé par Nicholas Cox, en 1777, Percé comptait déjà onze familles de langue française comportant une population totale de 138 âmes. Population stable, il va de soi.

Or, comment supposer vraisemblablement qu'en si peu de temps après la Conquête, alors que les conditions étaient encore si précaires, une population si considérable ait eu le temps de venir des paroisses d'en bas de Québec se fixer ici ? Qui sait même si, parmi ces onze familles, il ne s'en trouvait pas quelques unes des « huit ou dix » dont parle le Père Jumeau ? Nous savons d'ailleurs que le

Père Aulneau, Jésuite, y vint au cours de l'été de 1734. Nous savons encore que c'est un nommé Joseph Arbour qui, en 1759, servit de guide aux envoyés de Wolfe et sauva la vie de quelques-uns ivres et en train de se noyer à la Grande-Rivière. Or nous retrouvons ce même nom ici. Alors, au moins celui-là était ici avant 1760.

Quoi qu'il en soit, voici le recensement de 1777¹ :

NOMS	Femmes	Enfants	Vaches	Bateaux	Serviteurs
Peter Fraser	0	0	0	26	100
Geo. Richardson	0	0	0	4	20
Geo. Geddes	0	0	0	4	20
Andrew Ferguson	1	3	2	2	8
Michael Connors	1	5	0	3	12
John Churchward	1	1	0	3	12
Abraham Hayden	1	0	0	1	4
Patrick Fleming	0	0	0	4	20
Christopher McKenzie	0	0	0	1	4
Donald Macrae	0	0	0	1	4
John Dunn	0	0	0	1	4
John Robinson	1	0	1	2	8
James Hensley	1	2	2	2	8
William O'Brian	1	0	0	4	20
Edward Ryan	0	0	0	1	4
Edward Sinnet	0	0	0	2	8
Duncan McDonald	1	1	4	3	12
William McFee	1	1	2	5	24
Michael Reardon	0	0	0	2	8
James Walsh	0	0	0	1	4
Thomas Range	1	0	0	2	8
John McGrac	0	0	0	1	4
Philip Fainton	0	0	0	3	12
Geo. Raukillen	1	0	0	2	8
William Smith	0	0	0	3	12
John Bte Moro (Moreau)	1	3	0	2	8
Charles Belliveau	0	0	0	3	12
Francis Pagelle (Paget)	1	7	2	2	8
Dominico Garatte	0	0	0	1	4
Francis Robert	1	5	0	2	4
Paul Bigonette	1	3	0	2	8
Jean-Bte Bourget	1	3	0	2	8
Rocque d'Eraché (Daraïche)	1	5	2	1	4
Joseph Arbour	1	4	4	3	12
Lewis Bourget	1	5	2	2	8
Jean LaVielle	1	0	0	1	4

1. Comme les registres de l'Etat civil, tant catholiques que protestants se rapportent à une population débordant des limites de Percé et que le lieu d'origine des parties en cause n'est pas toujours indiqué, nous sommes obligé d'utiliser seulement les recensements.

Il y avait donc à Percé, dès 1777, trois célibataires, huit familles et 35 enfants d'origine française, employant quatre-vingt-quatre serviteurs et possédant vingt et un bateaux et dix vaches. Ne serait-il pas plausible de conclure que ces familles représentaient partiellement l'élément français qui avait survécu à la Conquête ?

Quant au mode d'établissement adopté alors, il va de soi que, la nature géographique de Percé restant la même, son peuplement devait normalement suivre la même courbe qu'avant 1760 : population sédentaire peu nombreuse, population saisonnière plus considérable. Nous trouvons là précisément l'explication de ce grand nombre de « serviteurs » énumérés par Cox mais dont il ne donne pas les noms.

Si l'on admet que ces « serviteurs » représentent l'élément saisonnier, il nous est facile alors d'établir une comparaison exacte entre cet élément et l'élément sédentaire, soit : dix-sept célibataires et dix-neuf familles comptant quarante-huit enfants ; en tout, une population stable de cent trois âmes contre un total de quatre cent trente-deux travailleurs saisonniers.

Conclusion d'autant plus plausible qu'elle correspond, pour la partie sédentaire, aux chiffres donnés par Bouchette en 1815, et, pour la partie saisonnière, à ceux des rapports dressés par les Commissaires nommés en 1819 et 1830 pour enquêter sur les conditions de la Gaspésie. Bouchette en effet nous apprend qu'il y avait à Percé, en 1815, vingt-cinq à trente familles, ce qui représente une augmentation de onze familles entre 1777 et 1815 ; et les Commissaires-enquêteurs, de leur côté, fixent « entre trois cents et six cents » le nombre de personnes venant annuellement faire la pêche en Gaspésie. Nous savons que la plupart de ces pêcheurs saisonniers venaient à Percé.

Ce recensement nous montre en même temps qu'à ce moment-là, la population de Percé se composait, en proportions et de moyens assez identiques, d'habitants d'origine anglaise, irlandaise et française, comme suit :

<i>Origine</i>	<i>Célibataires</i>	<i>Familles</i>	<i>Enfants</i>	<i>Serviteurs</i>	<i>Bateaux</i>	<i>Vaches</i>
Anglaise	6	6	4	214	57	3
Irlandaise	8	5	9	134	32	8
Française	3	8	35	84	21	10

Par où l'on voit aussi que la population sédentaire catholique devait être dans une proportion approximative de quatre à un par rapport à la population non-catholique, tandis que les « serviteurs » étaient vraisemblablement catholiques dans leur ensemble.

Ce caractère mi-sédentaire mi-nomade de la population de Percé devait durer jusque vers 1880. « Pendant l'hiver, écrit l'abbé Ferland dans la Relation de son voyage de 1836, Percé est un

village isolé renfermant environ cinq cents âmes. Mais, dès les premiers jours de juin, l'aspect a complètement changé : des goélettes et des navires arrivent chargés de marchandises ; ils versent sur le rivage une population nouvelle, qui apporte la vie et le mouvement. Et nous n'avons pas oublié ce qu'en disait le Curé Guilmet en 1860 : « Centre des pêcheries du Golfe... réunion d'un immense nombre de pêcheurs étrangers. »

Nous savons que les trente-cinq enfants d'origine française entrés dans le recensement de 1777, augmentés d'un certain nombre de « serviteurs » qui se marièrent et se fixèrent à Percé par la suite, formaient nécessairement une bonne partie de ce groupement sédentaire de quelque cinq cents habitants qui, en 1836, souhaitait une bienvenue si enthousiaste à M^{re} Turgeon, par des hourrahs émouvants et des coups de canon assommants : première contribution de Percé au « Miracle gaspésien » que nous avons signalé plus haut.

La population d'origine anglaise et irlandaise se composa, au début, de soldats licenciés de l'armée de Wolfe, puis s'accrut de quelques unités loyalistes, entre 1783 et 1790, et entre 1812 et 1815, de quelques soldats licenciés de la guerre canado-américaine.

Quant à la population jerseyaise, toute d'origine française — elle ne parlait que le français à son arrivée ici — mais généralement de religion anglicane, elle semble n'être venue à Percé qu'après 1777. Noyée, du reste, au milieu d'habitants ne partageant, les uns ni sa langue ni sa religion, d'autres sa langue mais non sa religion, d'autres enfin sa religion mais non sa langue, et vraisemblablement préoccupée tout autant de bonnes affaires et d'heureux mariages que de religion vraie et de langue ancestrale, elle se fit tantôt catholique ou protestante, tantôt de langue française ou anglaise, selon l'étiquette de ses alliances, sans jamais toutefois se départir de son amertume héréditaire à l'égard de la France d'une part ni, d'autre part, de son profond attachement à la Couronne britannique. Sentiments que lui pardonnaient bien les Loyalistes américains et les anciens soldats anglais « exilés » en terre gaspésienne.

D'où ce loyalisme à toute épreuve, qui devait à la longue déteindre sur toute la partie est de la Gaspésie et se manifester tour à tour par des gestes éloquents, comme par exemple les généreuses contributions en hommes aux deux grandes guerres de 1914 et de 1939, et des protestations verbales non moins éloquentes : « L'humble requête des soussignés, sujets très dévoués et très loyaux de Votre Majesté, lisons-nous en préambule d'une requête au Roi datée du 4 juillet 1833, représente qu'ils approchent Votre Majesté poussés par le devoir d'exprimer leur gratitude pour le Soin Paternel dont ils sont l'objet de la part de Votre Majesté... et d'assurer Votre Majesté qu'aucun de vos loyaux sujets de l'Amérique Britannique ne peut être plus cordialement attaché au Gou-

vernement et à la personne de Votre Majesté que les habitants de ce Comté, composés à la fois d'émigrants des Îles Britanniques et de descendants de ces Loyalistes qui sacrifièrent les attaches du sang et leur terre natale aux obligations de leur allégeance politique et préférèrent s'exiler volontairement en cette région alors sauvage et désolée, plutôt que de renoncer à leur titre de sujets britanniques, qu'ils considèrent comme leur plus précieux héritage.»

Les habitants de langue anglaise de Percé et des alentours, se voyant si peu nombreux, ne manquèrent pas de demander une plus forte immigration de leurs frères de sang. Dans leur requête de 1834, adressée au Roi lui-même, ils demandent ceci entre autres choses, « que le Gouvernement de Votre Majesté veuille bien encourager l'émigration de sujets de Grande Bretagne vers le District de Gaspé, et la colonisation des terres vacantes de la Couronne par des colons de Grande Bretagne, industriels et de mœurs frugales, assez en moyens pour se faire vivre tant que leurs terres ne leur fourniront pas leur subsistance. » Mais cette requête, comme bien d'autres, demeura lettre morte.

Consultons maintenant le recensement de 1831, dont voici d'abord la copie :

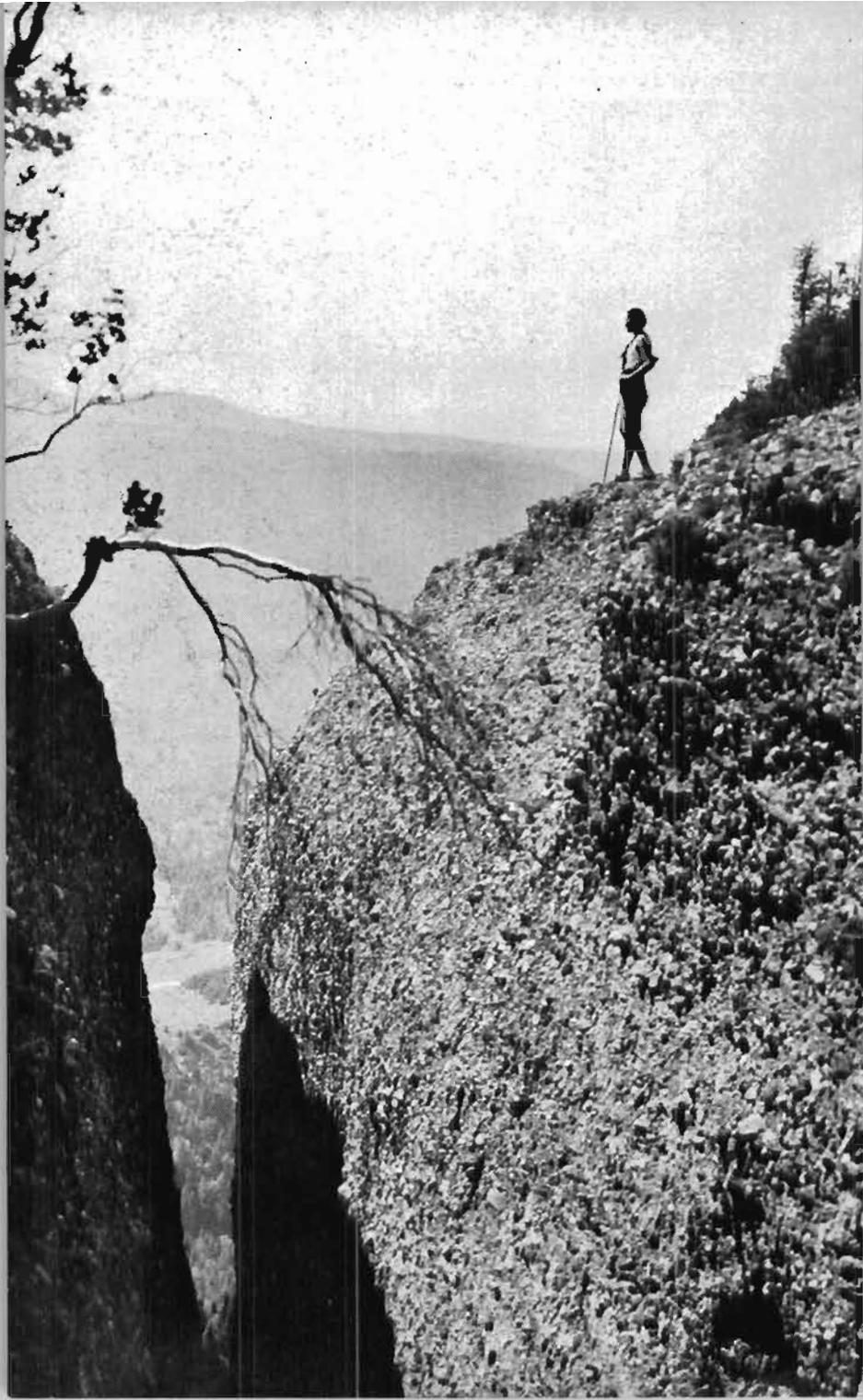
<i>Noms recensés</i>	<i>Noms corrigés</i>	<i>Profession</i>	<i>Population</i>
Yosithe, Edwd.	O'Leary	Pêcheur	10
Mellot, Joseph	Méthot	"	3
Caron, Paul		"	5
Lebec, Jacques	Lévesques	"	8
M. Gennis, Mary	McGinnis	Fermière	2
M. Gennis, Mary, Jr	McGinnis	"	5
Bourge, Susan	Bourget	"	3
Bourge, Misse	Bourget	Pêcheur	6
Bourge, Nichs	Bourget	"	3
Lebec, Joseph	Lévesque	"	4
Dunne, Jacques		"	7
Chrétien, Louis		"	5
McGennis, Alexr		Publicain	4
Annet, Wm.		Geôlier	5
Moriarty, Thos		Fermier	11
Bouche, Nichs	Boucher	Marchand	3
Du Guis, Frangl	Duguay	Pêcheur	6
Conney, Patrick		Forgeron	9
Cassidy, Hugh		Publicain	6
Walsh, Stephen		Charpentier	3
Nickaley, John	Nicolas	Pêcheur	4
Dennehe, Wm.	Donohue	"	5
Wettell, Andis	Loisel	"	5
Holey, Sarah	O'Leary	Fermière	1
Denehy, Wm.	Donohue	Pêcheur	10

Robin, Charles		Marchand	4
Malvy, George		Pêcheur	10
Moloy Edmd		"	8
Lamb, Lource	Lawrence	"	8
Rooney, James		Marchand	5
Blodin, John	Blondin	Pêcheur	6
Brock, John		"	4
Lenfesty, James		"	15
Le Gros, John		Fermier	12
Le Marquand, James		"	12
Loizel, John		"	10
J. B. Greneau	Grenier	"	8
Asperot, John	Aspirot	Journalier	12
Le Martre, Thos	LeMaître	Pêcheur	12
Buslaur, John	Despard	"	24
Dowen, Stephen	Dowell	"	24
Hamon, Edwd		"	8
Le Terre, Wm	Laterreur	"	8
Le Rue, Julien	Larue	Journalier	10
Ballem, James		"	12
Dumain, Edwd	?	Pêcheur	12
Wall, Wm		"	14
Le Broy, John	Arbour	Journalier	14
Master, Clement	?	Pêcheur	6
Morin, J. B.		"	4
Dorion, Thos		"	4
Le Rue, J. B.	Larue	"	6
De Pres, John	Després	Journalier	6
Cloutier, Louis		"	4
Fortin, Louis		Pêcheur	4
Morrrough, J. B.	Noro-Moreau	"	6
Gudmotle, Louis	?	Journalier	8
Blanthie, Chas	Blanc-Pied	Pêcheur	6
Fournier, Louis		"	8
Jervis, Thos	Gervais	"	8
Boulee, Chas	Boulet	Journalier	11
Couture, Fabien		Pêcheur	11
Kennedy, Fabien		"	2
Bouchard, Joseph		"	6
Cox, Plk		Journalier	7
Martin, J. B.		"	8

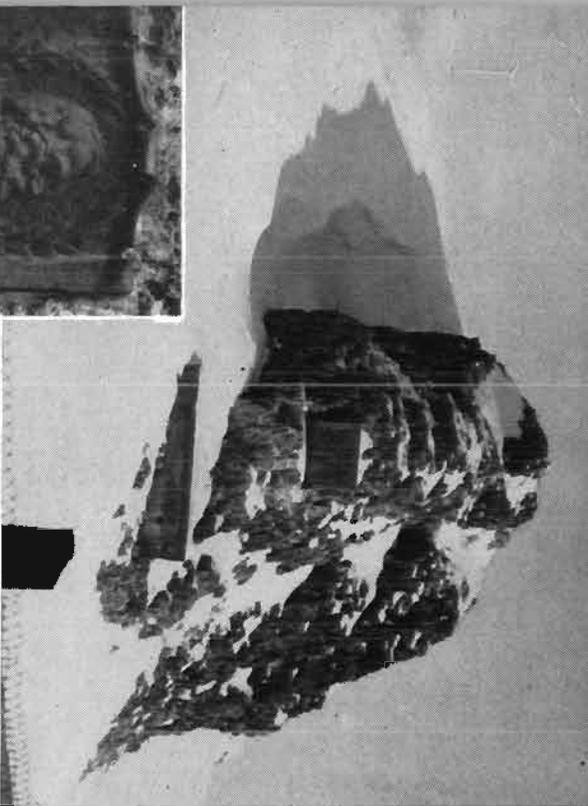
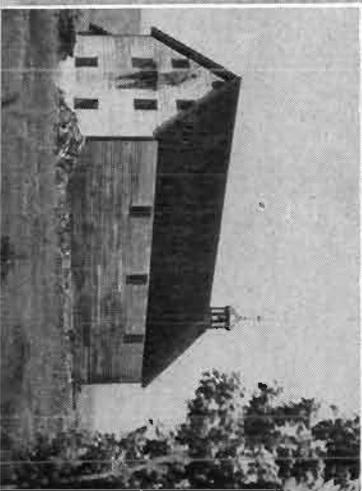
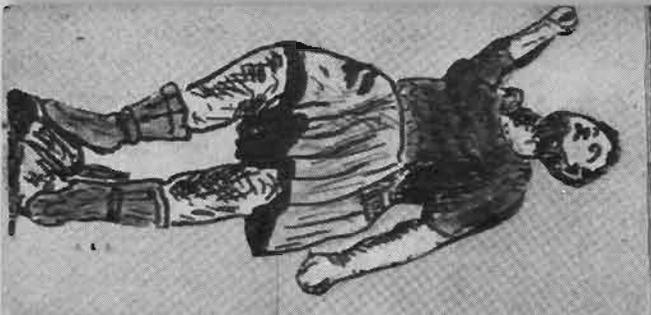
Les points saillants de ce recensement, comparés avec ceux du recensement de 1777, sautent aux yeux :

1 — Remarquons d'abord que les noms y sont écrits au son... mal prononcé : d'où la nécessité pour nous d'y ajouter cette colonne CORRIGÉE que nous y voyons. De plus, faut-il y voir sim-

















plement l'effet de la négligence ou des déformations de noms trop considérables pour être corrigées, mais trois noms au moins (Gorman, Daraïche et Paget) en sont absents, qui apparaissaient sur le recensement de 1777 et apparaissent aussi dans les registres de l'année 1831.

2 — Des vingt-cinq noms d'origine anglaise et irlandaise, recensés en 1777, un seul (Walsh) se retrouve en 1831, tandis que s'y retrouvent trois noms de langue française comptant quatre familles : J.-B. Moreau (déformé en Noro et Morrourh), J.-B. Bourget, J. Arbour et L. Bourget. Les habitants d'origine anglaise et irlandaise présents à Percé en 1777 se sont donc déplacés, ceux-ci vers Douglastown et ceux-là vers la Malbaie. De sorte que, seules les familles d'origine française ne doivent pas leur accroissement uniquement à l'immigration. Nous assistons par contre à l'apparition d'un contingent jerseyais.

3 — Nous y rencontrons 29 nouveaux noms d'origine française, portés par 37 familles représentant une population de 257 âmes ; 11 nouveaux noms d'origine irlandaise, portés par 14 familles représentant une population de 123 âmes ; 6 nouveaux noms d'origine anglaise et écossaise, portés par 8 familles groupant 48 âmes ; 7 noms enfin d'origine jerseyaise, portés par 7 familles comptant une population de 72 âmes.

4 — De la population totale, 50% sont de langue française et 50% de langue anglaise, tandis que 75% sont catholiques et que 25% sont protestants.

5 — Ces chiffres concordent avec ceux de l'abbé Ferland en 1836 : « Pendant l'hiver, dit-il, Percé est un village isolé renfermant environ cinq cents âmes. »

6 — Et nous assistons ainsi à la deuxième étape de la contribution de Percé à ce que nous avons appelé le « Miracle gaspésien ».

1871...

Il nous faut par la suite attendre à 1871 pour avoir des renseignements précis sur la population de Percé. D'une part, en effet, ce n'est qu'en 1869 que les statistiques religieuses des registres paroissiaux commencent à se limiter à la seule paroisse de Percé ; d'autre part, jusqu'à 1871, le District de Percé pour les fins du recensement décennal comprend tout le canton de Percé et non pas seulement la municipalité. Même depuis 1871, il nous faut soustraire des chiffres donnés par les recensements un certain nombre de familles comprises dans la municipalité actuelle de Bridgeville et appartenant à la paroisse de Barachois, ainsi qu'un certain nombre relevant de la municipalité de Percé mais appartenant à la paroisse de Cap d'Espoir et toutes celles appartenant à l'Île Bonaventure. De sorte que, de 1871 à 1931, nous croyons être assez

près de la réalité en diminuant de 25% les chiffres donnés par les recensements officiels.

Voici maintenant quelques faits que nous permet de souligner le recensement de 1871. Il y avait alors à Percé 303 familles en tout, portant 130 noms différents et donnant une population totale de 1743 âmes. Sur les 130 noms que nous y rencontrons, 33 seulement apparaissent déjà sur le recensement de 1831, dont 13 d'origine anglaise, irlandaise, écossaise ou jerseyaise donnant une population d'environ 200 âmes, et 20 noms d'origine française portés par 60 familles donnant une population d'environ 400 âmes.

Les noms que nous rencontrons alors à Percé, en plus de ceux qui s'y trouvaient déjà en 1831 et en 1777, et que nous retrouvons encore dans les limites actuelles de la paroisse, sont les suivants : Bernier, Bilodeau, Birmingham, Boulanger, Bunton, Cahill, Cain, Cloutier, Collin, Crosnier, Dachev, Furlong, Gagné, Gendreau, Harper, Hogan, Hickson, Jean, Labbé, Laflamme, LaFolley, Langlois, LeBlanc, LeBreton, Mabé, Mahan, Proulx, Quirion, Rail, Ryan, Simoneau, Tremblay, Trudel, Tuzo, Valpy, Vibert, Warren.

Quant aux noms que nous ne rencontrons plus dans les limites actuelles de la paroisse de Percé et que nous trouvons sur le recensement de 1871, relevons les suivants, à part ceux des recensements de 1777 et de 1831 qui ont disparu : Anderson, Anglehart, Baker, Bartlett, Bélanger, Blais, Bolduc, Brown, Cass, Chambers, Chicoine, Clavet, Comeau, Connick, Coughlin, Cantell, Dagneau, Delorier, Desgagné, Duchesneau, Duguay, Dyotte, Ferlatte, Fitzgerald, Galarneau, Galichan, Gallon, Gaudreau, Hacquail, Hamon, Hennessey, Heyden, Hopin, Huard, Knox, Lacombe, Lagacé, Lake, Lamb, Lambert, Lapointe, Lasor, LeBrun, Lessard, Martel, Moir, Moran, Moriarty, Morneau, Nicolas, Normand, Paquet, Paradis, Parent, Parisé, Pignell, Poitras, Proteau, Richard, Romeril, Ste-Croix, Sheehan, Soucy, Talbot, Thibault, Thivierge, Trachy, Young. Par où l'on voit que Percé a été pour un grand nombre la porte d'entrée en Gaspésie. Si en effet plusieurs de ces noms ont complètement disparu de la région, la plupart se retrouvent aux alentours de Percé.

Voici en second lieu un tableau indiquant la marche qu'a suivi le peuplement de Percé :

Recensements	Population Catholique	Protestant	Anglaise	Française
1831	496	376	120	246
1871	1,743	1,420	323	752
1881	1,805	1,541	264	466
1891	1,800	1,590	210	642
1901	1,868	1,703	165	601
1911	1,768	1,527	241	564
1921	1,472	1,290	182	445
1931	1,520	1,346	274	430
1941	1,192	1,097	95	381

N.B. 1) Comme nous l'avons dit plus haut, ces chiffres incluent, jusqu'à 1931, une petite partie des paroisses de Barachois et de Cap d'Espoir et toute la population de l'île Bonaventure. Pendant toute cette période, il nous faut donc soustraire 25% environ de la population totale donnée par les recensements pour avoir la population comprise dans les limites actuelles de la paroisse de Percé.

2) Par où l'on voit que la population de la paroisse proprement dite de Percé a suivi une courbe constamment ascendante jusqu'à 1901, alors qu'elle a commencé à décroître un peu, pour se stabiliser au chiffre qu'elle comporte aujourd'hui. Ce chiffre d'ailleurs est son chiffre normal, si l'on tient compte des coupures qui lui ont été faites et de ses possibilités économiques.

Voici enfin un tableau indiquant la courbe des naissances, mariages et sépultures de la population catholique. Nous n'avons pas celle de la population non-catholique.

Années	Catholiques	Baptêmes	Mariages	Sépultures
1881	1,541	57	11	45
1891	1,590	60	5	27
1901	1,703	64	4	29
1911	1,527	44	6	8
1921	1,290	37	4	13
1931	1,346	28	4	12
1941	1,097	34	5	11

Par où l'on voit que tous les taux, de naissances, de mariages et de sépultures, ont été en décroissant : constatation partiellement consolante et partiellement regrettable.

ILE BONAVENTURE

Nous savons que, sous le Régime français, un poste de pêche était établi à l'île Bonaventure, puisque le Père Denys et le Frère Didace y avaient construit une chapelle dédiée à sainte Claire ; nous en ignorons toutefois l'importance exacte.

Après la Conquête, l'existence d'une population sur l'île nous apparaît avec le rapport de Bouchette, en 1815 : « Quatre familles et pas de place pour en loger davantage... »

Bouchette cependant se trompait. Le recensement de 1831 assigne en effet à l'île Bonaventure une population de 35 familles comptant 172 âmes, réparties comme suit : 13 familles d'origine irlandaise, 16 d'origine jerseyaise, 6 d'origine anglaise et 2 d'origine française. Colonie attirée là par la Compagnie LeBoutillier, communément appelée « Les Buttlers », distincts de la famille de l'Honorable John LeBoutillier et dont il ne reste aucun descendant dans la région.

Voici ce recensement :

<i>Noms recensés</i>	<i>Noms corrigés</i>	<i>Profession</i>	<i>Population</i>
Duval, Peter		Marchand	10
Rucy, John	Roussy	Planteur	6
Morrissey, Edwd		Pêcheur	7
Flynn, John		"	3
O'Briann	O'Brien	"	1
Morrissey, John		"	12
Morrissey, Wm		"	6
Morrissey, John Junr		"	3
Morrissey, James		"	1
Hennesy, Wm		"	5
Sirk, Wm	Sisk	"	2
Wall, Wm		"	6
Cody, Wm		"	7
De La Cour, John		"	2
Laurence, John	Lawrence	"	7
Mager, John	Mauger	"	2
La France, Louis		"	8
Mounteny, Wm		"	5
Le Couture	LeCouteur	"	3
Clow, Peter		"	2
Maujer, Ph.		"	4
Jillen, John	?	"	2
Major, Ph Junr	Mauger	"	2
Pommea, Peter	"	"	2
Buttler, Richd	LeBoutillier	"	2
Barry, Peter		"	2
Miley, John	Myles	"	2
Cotter, Henry	LeCouteur	"	6
Le Marquand, P.		"	4
Le Marquand, P. Junr		Journalier	17
Le Mesurier, C.		Pêcheur	8
Le Craw, Michl	?	"	8
Henry, Isaac		"	8
Lambert, Jeny	Johny	"	5
Simpson, Chs		"	2

Sur le recensement de 1871, nous retrouvons une partie des noms que donne le recensement de 1831 avec, en plus, trois noms nouveaux qui se sont maintenus à l'île et à Percé : Brochet, Journeau, Aubert. En même temps, le nom de Paget, qui apparaissait déjà sur le recensement de 1777 et non sur celui de 1831, réapparaît sur celui de 1871.

Par où l'on voit que la partie du territoire de la paroisse de Percé qui a vraiment diminué, est celle de l'île Bonaventure : de 172 âmes qu'elle comptait en 1831 et de 127 en 1871, elle en

compte aujourd'hui une vingtaine à peine. Ce qui est aussi normal pour ses possibilités économiques... à moins que quelque développement industriel ou touristique tout à fait inattendu lui ramène quelque bon jour un nouvel accroissement de population.

B — Administration civile

1 — CONSEIL CANTONAL

Le premier Conseil de Percé fut un conseil *cantonal*, comprenant les municipalités actuelles de Ste-Thérèse, Cap-d'Espoir, Percé et Bridgeville, soit, le *Canton Percé*. Organisé le 31 juillet 1855, en vertu de l'« Acte des chemins et municipalités » voté au cours de la Session de l'hiver précédent, il tint sa première séance le 6 août suivant. Les premiers conseillers, nommés aux termes de la loi par le Gouverneur, étaient Philippe LeBoutillier, Philippe Mabé¹, William Baker, Peter Lanfestey, Henri Paradis, John Hogan et James Cain. Ils élirent Philippe LeBoutillier maire, engagèrent Joseph E. Tuzo comme secrétaire et prêtèrent leur serment d'office.

Le jeune Conseil se mit à l'œuvre immédiatement et résolument. Tout était à faire dans ce domaine. Sans faire tout, il s'intéressa cependant à tout et trouva le tour de faire beaucoup. Plans, confection et entretien des chemins et des ponts : bien que le système municipal de voirie et de canaux ait été constamment amélioré depuis, il est cependant demeuré substantiellement le même ; maintien de l'ordre et de la paix : il y eut jusqu'à douze constables, nommés pour empêcher les enfants de jouer sur le grand chemin et les conduire à la maison après huit heures du soir, prévenir la tenture des rets le samedi après-midi et le port du fusil le dimanche ; réglementation du commerce, ambulante et permanente, générale et spéciale : c'est ainsi que la vente au détail des spiritueux fut réservée aux taverniers et que, seule, la vente en gros fut permise aux marchands généraux ; classification de l'industrie : on eut par exemple la « maison de tempérance », hôtel d'où la boisson était exclue, et l'Hôtel proprement dit, où l'on pouvait s'en procurer ; protection de l'habitant paisible contre la piraterie maritime, de la main-d'œuvre locale contre celle de l'extérieur, des « talents de chez-nous » contre les artistes étrangers, du pêcheur gaspésien contre le pêcheur américain, du pauvre contre le riche, des vieux contre les jeunes, des tempérants contre les ivrognes, du piéton

1. C'est ainsi que ce nom d'origine franco-jerseyaise, s'écrivait anciennement.

contre le cheval, de la propriété contre les cochons et les vaches du voisin, du poisson contre le gaspillage, la négligence et la malpropreté.

Tout cela en quinze ans, et sans grever la population de taxes indues : c'était le temps du travail gratuit, des corvées de matériel et de main-d'œuvre. Bien plus, à sa disparition, le Conseil cantonal de Percé laissait à son successeur, le Conseil municipal de Percé, une somme de \$4,000.00, représentant la part reçue du Gouvernement fédéral à l'occasion de la répartition du Fonds de l'indemnité seigneuriale (produit net de la liquidation des seigneuries et des réserves ecclésiastiques).

2 — CONSEIL MUNICIPAL

Ainsi donc, le 10 janvier 1870, un nouveau Conseil, vraiment municipal celui-là, voyait le jour à Percé, résultat de multiples démarches faites depuis 1864, en vue d'obtenir une répartition moins onéreuse de la besogne d'administration locale¹.

Le nouveau Conseil existait à peine que, déjà, une difficulté sérieuse se présentait : « Vu, lisons-nous au procès-verbal de sa première séance exécutive, que le Conseil de cette municipalité a toujours, jusqu'au 31 décembre 1868, tenu ses séances au Palais de justice ; Vu que depuis lors le Shérif (alors Philippe Vibert), pour certaines raisons que nous ne connaissons pas, l'en empêche ; Vu que le dit shérif a cependant permis au Conseil de Comté et aux « Dissidents » (vraisemblablement, les Méthodistes) d'y tenir des réunions ; Vu que le Conseil de Percé a régulièrement, depuis 1864, payé sa contribution annuelle de quarante-huit dollars au « Fonds des édifices et jurés »² ; Vu qu'il a largement contribué à l'érection du nouveau Palais de justice : Il est résolu de demander au Shérif de rétablir les choses dans leur condition antérieure... »

N'ayant pas obtenu satisfaction, le Conseil demande au Gouvernement de l'exempter au moins de sa contribution annuelle de quarante-huit dollars au « Fonds des édifices et jurés ». Ce qu'il obtint par l'intermédiaire de son député Pierre Fortin. Le capital représenté par cette annuité permit la construction d'une salle de Conseil, qui existe encore aujourd'hui.

Les fondements de l'organisation municipale intérieure ayant

1. Une autre municipalité, celle de Bridgeville, devait être détachée de Percé en 1932.

2. *Building and Jury Fund.* — Fonds constitué par des contributions annuelles des municipalités et par certaines amendes pour pourvoir à l'entretien des Palais de Justice et Prisons et au paiement des Jurés assignés pour service dans les causes criminelles. Chaque municipalité payait annuellement \$12.00 à ce fonds, mais celle où se trouvait le Palais de Justice payait \$24.00. Il semble que la contribution de Percé était de \$48.00. En plus les amendes payables à la Couronne étaient versées à ce fonds.

été jetés par le Conseil précédent, le nouveau, en plus d'expédier la besogne routinière imposée par l'administration ordinaire et l'entretien général, fait porter ses activités sur l'armature économique de ses commettants. Il allait recouvrer en nature ce que son prédécesseur avait déboursé en argent pour le Palais de Justice.

A la suite d'une tempête qui avait causé la perte d'une centaine de barges, le Conseil demande au Gouvernement fédéral, le 10 février 1879, la construction d'un brise-lames : ce qu'il obtient en 1889.

Le 28 juin, il demande au Gouvernement provincial la confection du cadastre pour le comté, et le canton de Percé spécialement. Cela vint aussi, mais en 1898 seulement.

Le registre des minutes de 1881 à 1902 ayant été perdu, les activités du Conseil municipal, pendant cette période, nous sont absolument inconnues.

A partir de 1902, le Conseil passe des résolutions et des règlements ayant pour objet : la nécessité de compléter le tronçon de chemin de fer de Paspébiac à Gaspé (1903), en suivant le littoral, comme l'avait promis à Percé, en 1901, Sir Wilfrid Laurier lui-même ; l'importance d'un embranchement vers le village (1911)¹ ; l'opportunité de favoriser le tourisme en encourageant la construction d'hôtels (1911), de trottoirs (1914-1938-1939-1946, année où une résolution à cette fin était défaite par un referendum), de prolonger le quai de la gare (1923), d'un nouveau quai à eau profonde (1936-1937-1939), du chemin de ceinture par les côtes et non par le Portage du Coin-du-Banc à l'Anse-à-Beaufils (1920-1922-1925) ; la réfection de ceux qui existent déjà (1904-1911-1918-1927-1930) ; la prévention de la mendicité (1925), des assemblées contradictoires (1936), des désordres (1938), des costumes inconvenants (1945-1946), des morsures de chiens (1918-1943) ; l'urgence de venir en aide aux pêcheurs (1904-1932-1934-1935) ; les moyens d'enrayer la variole (1902-1911-1929) et l'influenza (1918), de promouvoir l'hygiène (1933-1935) ; des protestations contre le projet d'érection d'un Conseil de village (1933), le retour du service des postes tous les deux jours (1925) ; la reprise des démarches visant au transfert du Chef-lieu (1925-1944) ; la convenance d'adresser un message de sympathie au Gouverneur-Général, à l'occasion de la mort d'Edouard VII (1910), et de décréter fête civique le jour de la visite du Gouverneur-Général, Lord Byng de Vimy (1923) ; l'utilité d'abolir les règlements antérieurs prohibant la vente des liqueurs alcooliques et

1. On reconnut de bonne heure la bêtise de ceux qui, sous prétexte de prévenir la détérioration de Percé, avaient obtenu que l'influence du député fit faire à la voie ferrée le détour qu'on lui connaît... « par respect pour le Chef-lieu », disait avec humour l'ancien curé du Cap-d'Espoir, M. Poirier.

d'autoriser l'établissement d'un dépôt de vente en gros et en détail (1941), règlement qui fut annulé par le referendum exigé pour sa mise en vigueur.

Il est facile de se rendre compte que ce second Conseil fit lui aussi de la bonne besogne, et cela, sans jamais endetter lui non plus ses commettants. Il n'est pas non plus inopportun de souligner le bon esprit d'entente et de collaboration qui a toujours animé le Conseil municipal de Percé à l'égard des autorités religieuses, toutes les fois qu'il s'est présenté des questions importantes d'intérêt général.

3 — CONSEIL DE COMTE

En plus d'avoir son Conseil municipal, Percé a toujours été le siège du Conseil de Comté de Gaspé-Est, qui réunit régulièrement les maires des municipalités — actuellement au nombre de vingt-sept, depuis la Grande-Vallée jusqu'à Newport — qui le composent, en vue d'étudier les problèmes qui intéressent tout le District ou des problèmes propres à quelque municipalité particulière, mais dont l'importance spéciale mérite son appui.

Depuis son établissement en 1867, le Conseil de Comté de Gaspé s'est occupé d'une quantité de questions, dont nous soulignerons les principales, ainsi que celles qui intéressent Percé d'une façon spéciale.

L'administration judiciaire d'abord. La première question dont s'occupa le Conseil de Comté fut celle du Chef-lieu. Il était alors question de la construction d'un nouveau Palais de justice et du transfert du Chef-lieu à Gaspé. Par une manœuvre habile, quelques maires faisaient voter en 1867 une résolution demandant que ce transfert se fit et une autre, décidant qu'à l'avenir les réunions du Conseil seraient tenues à Gaspé-Baie-Sud. Le Secrétaire, Ed. Le-Boutillier, qui était de Percé, n'ayant pas donné suite à la première résolution, on décida, à la réunion suivante, de le remplacer par Henry Lowndes, de Gaspé. C'était alors le Conseil de Gaspé-Baie-Sud qui menait le bal.

Dès le 9 décembre 1868, tout rentrait dans l'ordre : une résolution était votée, qui déclarait les précédentes illégales, demandait le maintien du Chef-lieu à Percé et nommait Robert D. Vibert, de Percé, Secrétaire.

Cette question du Chef-lieu devait revenir sur le tapis, en septembre 1944 et mars 1945, pour être résolue de la même façon (cf. Ch. suivant).

En 1876 et 1882, le Conseil de Comté demande que le Juge du District soit obligé d'élire domicile à Percé ; il s'agissait, en 1882, du Juge Cimon. En 1883, il demande l'établissement d'un Lock-up (prison d'urgence) à Gaspé, à cause des troubles qu'y occasionne l'affluence des étrangers ; la révision du Cadastre, en

1937-38-39 ; l'abolition de la juridiction concurrente¹ de Bonaventure avec Gaspé, qui venait d'être obtenue au détriment du District de Gaspé (1935-37).

En vue d'améliorer les conditions sanitaires de la région, le Conseil demande l'agrandissement de l'hôpital de Chandler (1920) et fait tout ce qu'il peut pour seconder l'organisation et le maintien de l'Unité sanitaire de Gaspé (1930-35).

Le Conseil songe aussi à l'électricité et demande au Gouvernement de voir à l'exploitation des pouvoirs d'eau de la Gaspésie (1937-43-44). Ainsi en est-il de l'installation du service télégraphique (1871) et de la réouverture des usines de Chandler (1937). L'amélioration du service postal fait de même l'objet de bien des délibérations et de plusieurs résolutions : demande d'un service quotidien (1873-79), d'un service rapide par bateaux, de Campbellton à Gaspé (1888), d'un service quotidien par chemin de fer (1897-1922).

L'organisation des voies de communications reçoivent une large part des activités du Conseil : réglementation des traverses de Gaspé et de Douglastown (1868) ; demande d'un pont pour Douglastown (1888), d'un pont-levis pour l'Anse-à-Beaufils (1909) ; défense de l'usage des short-sleighs (1868) — où l'on voit que la question des shorts n'est pas d'hier — ; demande d'un pont pour Percé (1937) ; de trottoirs pour le même endroit (1940) ; de l'amélioration du chemin de ceinture (1937) ; de la construction et de l'amélioration du chemin de fer, dont la charte remontait à 1875 (1887-91-98-1903-05-37). Jusqu'à la construction de terrains d'atterrissage qui fait l'objet d'une résolution, en vue du développement du transport aérien futur.

C'est toutefois la protection des pêcheries et l'amélioration du service chargé de s'en occuper qui reçoivent la plus grande part : recommandation d'une organisation de primes de pêche à titre d'encouragement aux pêcheurs (1881) ; demande d'un bateau-côtier pour les protéger (1879) — on obtint successivement les bateaux Alliance, Doris, Canadienne, Lady Head — ; demande d'un premier quai à Percé (1879), d'un second pour suppléer à l'insuffisance du premier (1895), puis d'un troisième pour remplacer les deux autres que la mer avait emportés (1937-39) ; demande d'un brise-lames pour la Malbaie (1881), de brise-lames flottants pour suppléer à la conformation défectueuse des havres de pêche (1888) ; et de bien d'autres quais ; à noter que c'est à la demande et à l'insistance du Conseil de Comté qu'est due en bonne partie la construction de cette chaîne de havres de pêche qui bordent la côte ; demande au Gouvernement de remplacer les secours directs

1. Privilège par lequel les causes criminelles et civiles de Gaspé (fédéral) pouvaient être jugées à New Carlisle, mais non celles de Bonaventure, à Percé. Etabli en 1935, ce privilège unilatéral fut aboli en 1937.

par la construction de havres (1932) ; demande de permettre la coupe gratuite du bois destiné à la construction des barges (1893) ; insistance pour que l'école moyenne des pêcheries projetée soit construite à Grande-Rivière (1944) ; de même, que la station biologique fédérale y soit aussi construite (1936) ; demande enfin que la Province remette au Fédéral l'administration des pêcheries du Québec (1937), que les autorités compétentes s'occupent de trouver de nouveaux marchés pour le poisson (1938) et qu'un Bureau provincial des pêcheries soit installé en Gaspésie (1936).

Qui dira, après cela, que le Conseil de Comté n'a pas tranché à Percé de la bonne et belle besogne et que ses membres n'ont pas droit à des félicitations sincères ?

4 — POSTES

Le premier bureau de poste de toute la Gaspésie fut établi à Gaspé en 1804, alors qu'il n'y en avait que quatre dans la Province du Bas-Canada. Toutefois, il porta d'abord le nom de Douglstown et fut confié à Henry Johnson du même endroit. L'été, le transport des postes se faisait par bateau ; l'hiver, un ou deux courriers étaient transportés à pied et en raquettes ; le prix du postage des lettres était de trois shillings¹, il n'était pas question alors de colis postaux et la Commission des liqueurs n'existait pas encore...

Pas de service de vente par poste non plus ; lorsque, l'automne, les derniers bateaux laissaient la côte, les dames plus fortunées confiaient aux capitaines de bateaux la commande de leurs toilettes printanières... qui leur arrivaient avec le départ des glaces, le printemps suivant. Ainsi on suivait la mode, non d'une saison mais d'une année à l'autre.

En 1835, on demande un service régulier. On l'obtient en 1839 et Benjamin Patterson est le premier à transporter le courrier régulièrement une fois par semaine, de Gaspé à Port Daniel.

En 1851, un second courrier, Abraham Patterson, inaugure le service entre Gaspé et Percé, deux fois par semaine. Plus tard, vers 1875, ce fut trois fois par semaine ; puis, plus tard encore, quand le chemin de fer eut acquis assez d'entraînement et d'expérience, tous les jours.

Depuis, les bureaux de poste se sont multipliés, les services se sont accrus et les courriers, perfectionnés. Et Percé compte présentement six bureaux de poste : celui du village, qui existait en 1837 ; ceux du Cap-Blanc et du Cap-Rouge, qui remontent à 1904 et 1930 respectivement ; celui de l'Irlande, ouvert en 1914 ; celui du Coin-du-Banc, établi en 1879 et celui des Cannes-de-Roches, de date récente : 1936. Le bureau de poste actuel du village a été construit en 1938.

1. 75 sous.

Dès le début de l'établissement du Parlement du Bas-Canada, il n'y eut qu'un bureau de douanes établi à Gaspé. Ce minimum d'organisation comportait nécessairement de grands inconvénients. Voyons, par exemple, ce qu'en dit François Buteau, commerçant de Québec, appelé à témoigner devant le Comité d'enquête de 1830 : « Les bateaux, dit-il, qui vont faire le commerce sur la côte de Gaspé se trouvent obligés d'aller là pour avoir leurs papiers ; c'est une baie dans laquelle on n'entre pas avec le même vent que celui qui mène à Québec. Plusieurs bâtiments ont perdu de quinze à vingt jours pour se soumettre à cette obligation. Plusieurs ont ainsi été empêchés de retourner à Québec, à l'automne. Je crois qu'il faudrait un bureau de douanes à Percé, où il est facile à tous d'arrêter. »

Des requêtes furent alors adressées aux Autorités gouvernementales et royales, dont l'une en 1796, une deuxième en 1819 et une troisième en 1834. « Les requérants exposent, commentait Lord Dorchester en transmettant la première, qu'il résulte de cette loi une grande détresse pour eux et pour leurs familles... » « Les soussignés, concluait la troisième, adressée au Roi lui-même, implorent donc de Votre Majesté qu'Elle recommande au Parlement d'amender cette loi... et de les mettre ainsi sur le même pied que les habitants d'Halifax. »

Mêmes récriminations, requêtes semblables en 1834 et 1835. Hugh O'Hara, alors préposé à la charge d'agent et anxieux de conserver à Gaspé tout le trafic douanier, pare à cette demande en suggérant aux autorités d'exempter les bateaux de la côte de l'obligation de se rapporter à Gaspé. Les choses toutefois demeurèrent encore plusieurs années dans le même état et la population finit par s'y habituer.

Le Gouvernement se décida enfin à faire accorder l'objet de ces requêtes, à l'occasion de la réorganisation du district, sous l'Union, en 1842. Les préposés au nouveau bureau des douanes de Percé, qui n'existe plus aujourd'hui, furent successivement MM. Georges LeBoutillier, William Flynn, Edmund Flynn et Philippe LeBoutillier.

6 — TELEGRAPHE

Dès 1865, on commença à ruminer l'établissement d'une ligne télégraphique autour de la Gaspésie. Le député Pierre Fortin prit la chose en mains et s'en occupa activement. Stimulé et soutenu par les Conseils municipaux et le Conseil de Comté, il eut la consolation de voir ses démarches couronnées de succès.

Le Conseil de Percé, pour sa part, passait la résolution suivante, le 28 décembre 1868 : « Que, vu les grands avantages que

procurerait à cette Municipalité la construction d'une ligne de télégraphe... ce Conseil s'oblige à fournir gratuitement à aucune (sic) compagnie de télégraphe qui se chargera d'accomplir cet objet tant désiré, tous les poteaux nécessaires... de telles dimensions et à tel endroit... que la compagnie voudra bien désigner... » Entre temps, les ingénieurs étudiaient les lieux et préparaient des plans.

Le 25 octobre 1870, le député adressait la bonne nouvelle au Maire du Conseil, Edmund Flynn : « J'ai l'honneur de vous faire savoir que les négociations que nous avons entamées, mon collègue aux Communes, M. le Dr Robitaille, et moi, il y a près de deux ans, avec la Compagnie de télégraphe de Montréal, et que nous avons poursuivies depuis sans relâche, se sont terminées d'une manière favorable... »

La Compagnie s'engageait à établir, au cours de l'été de 1871, une ligne allant de Matapédia au Cap-des-Rosiers, à condition de trouver, sur place et gratuitement, les poteaux nécessaires et d'obtenir le transport de ses ouvriers et matériaux gratuitement, part que le Gouvernement d'Ottawa consentit à contribuer.

Pour Percé, cela représentait une contribution de « huit cent trente-deux poteaux de cèdre bon et sain, de vingt-cinq pieds de long, de douze pouces de diamètre à la distance de cinq pieds du gros bout ; de plus l'écorce devra être pelée sur ces poteaux jusqu'à la distance de cinq pieds du gros bout... distribués et placés sur le côté sud du chemin à toutes les cinquante-cinq verges... ou trente-deux poteaux par mille... »

Le 9 janvier 1871, le Conseil votait vingt-cinq dollars pour acheter les soixante-seize poteaux qui manquaient encore, soit, trente-trois sous chacun... Les prix ont changé depuis ! Et la Compagnie aussi, qui est aujourd'hui la C.N.T. (Télégraphe Canadien National). Sans compter la télégraphiste, qui fut dès le début Mme Edmund Flynn, sœur du Curé Guilmet.

7 — TELEPHONE

En 1910, la Compagnie de téléphone de Gaspé et Bonaventure, incorporée le 12 avril 1907, installait sept boîtes téléphoniques à Percé. Aujourd'hui (1947), le nombre des boîtes dépasse presque la centaine.

8 — BANQUE

La première banque à s'établir à Percé fut la Banque Nationale, en 1910. Le gérant en était M. Narcisse Roy, qui la tenait dans la maison de sa mère (en deuxième noces Mme Dumais), devenue la résidence d'été de M. le Juge Brasset.

En 1928, la Banque Canadienne Nationale ouvrait une agence dans le bureau du Shérif d'alors, M. Jas. T. Tuzo, gérée par M. Francis Tuzo. En 1938 enfin, un nouveau gérant, M. Edouard LeBoutillier, l'installait dans le bureau qu'elle a conservé depuis.

9 — L'ELECTRICITE

restait à venir... Elle vint lentement... Mais elle vint !

Au cours de l'hiver de 1945, une organisation coopérative s'esquissait, en vue d'obtenir de la Compagnie de Chandler, si possible, le pouvoir requis pour électrifier le réseau de Pabos à Percé. Cette Compagnie ne le pouvant pas, une deuxième coopérative se formait à Percé, au mois de mai 1945, dans le but d'acquérir le pouvoir électrique de la Base navale du Fort Ramsay de Gaspé et de l'utiliser pour électrifier le réseau Percé-Pabos.

Au cours de l'été, cependant, une expertise démontrait que ce pouvoir pouvait alimenter toute la partie de Gaspé-sud qui s'étend de Pabos au Cap-des-Rosiers, en passant par la Rivière-au-Renard.

Conséquemment, le 9 septembre 1945, au cours d'une assemblée qui groupait des délégations plus ou moins nombreuses des quatorze paroisses échelonnées sur le parcours du réseau projeté, soixante-cinq personnes signaient la formule de déclaration de fondation de la « Coopérative d'électricité de Gaspé-sud », avec une souscription globale de \$540.00 non payée. La Coopérative compte aujourd'hui (mars 1947) plus de 1,700 membres, avec un capital souscrit de \$95,000.00, dont \$75,000.00 payés.

Les travaux de construction de la ligne, commencés en juin 1946, seraient maintenant complétés, n'avait été la rareté des matériaux, due aux conditions économiques difficiles de l'après-guerre. Espérons que la réapparition des matériaux sur le marché permettra à notre Coopérative de mener son entreprise à bon terme le plus tôt possible.

La « Coopérative d'électricité de Gaspé-sud » a été fondée, agit et est régie d'après la « Loi de l'électrification rurale », votée à la Session provinciale de 1945, interprétée et appliquée par l'« Office de l'électrification rurale », dont l'Honorable Juge Thomas Tremblay est présentement le président. N'est-il pas convenable de souligner ici le dévouement des deux députés de Gaspé, l'Hon. Dr Pouliot et le Lt Langlois ?

10 — CROIX ROUGE

En 1940, une section de la Croix Rouge s'organisait à Percé, dont Mme H.-P. Renouf a toujours été l'âme dirigeante et dont les activités ont surtout consisté, au cours de la guerre, dans la préparation et l'envoi de paquets d'encouragements vestimentaires et comestibles aux soldats de Percé outre-mer.

11 — C.P.C. et RESERVE

Signalons l'organisation, à l'occasion de l'apparition des sous-mariniers allemands dans le fleuve, d'un Comité de Protection Civile et d'un peloton de l'Armée de Réserve.

Voici, à titre documentaire, la liste des députés qui ont représenté le Comté de Gaspé depuis sa fondation :

Gouvernement	Gaspé et	1792	MM. Édouard O'Hara	Gaspé
Constitutionnel	Bonaventure	1800	Wm. V. del Venden	Percé
1792-1841		1804	Geo. Pyke	Québec
		1814	Geo. Brown	"
		1816	J. Cockburn	"
		1820	J.-T. Taschereau	"
		1827	Rob. Christie	"
	Gaspé seul	1830	" "	"
		1832	Wm. Power	"
		1833	J. LeBoutillier ¹	Gaspé
Union	" "	1841	Rob. Christie	Québec
1841-1 67		1854	J. LeBoutillier	Gaspé
Confédération	" "	1867	Pierre Fortin ²	Québec
Fédéral		1874	L. G. Harper	Percé
		1875	John Short	Douglastown
		1878	Pierre Fortin	Québec
		1887	L.-Z. Joncas	Gaspé

		1896	Rod. Lemieux ¹	Montréal
		1911	Dr L.-P. Gauthier	Ste-Anne
		1917	R. Lemieux	Montréal
		1930	M. Brassac	Percé
		1940	J.-S. Roy	Gaspé
Provincial	" "	1945	Lt L. Langlois	Ste-Anne
		1867	Pierre Fortin	Québec
		1878	E. J. Flynn ⁴	Percé
		1890	A.-F. Carrier	Québec
		1892	E.-J. Flynn	PerMé
		1901	F. X. Kennedy	Douglstown
		1905	L.-J. Lemieux	Montréal
		1909	J.-L. Perron	"
		1913	G. Lemieux	"
	Gaspé-nord	1930	Thomas Côté	Ste-Anne
		1936	Alph. Pelletier	"
		1939	P. Casgrain	Rimouski
		1944	Alph. Pelletier	Ste-Anne
	Gaspé-sud	1930	A. Chouinard	Cap-d'Espoir
		1936	Dr C.-E. Pouliot ⁵	"

1 et 2. Devinrent conseillers législatifs.
3. Devint Sénateur.

4. Devint Premier Ministre.
5. Actuellement Ministre de la Chasse et des Pêcheries.

C — Administration judiciaire

1 — DISTRICT DE GASPE

Dès l'établissement du Gouvernement Royal militaire anglais au Canada, en 1764, l'importance que l'Angleterre attachait à la Gaspésie, par suite de sa situation géographique et des rapports enthousiastes de Wolfe et de ses officiers, (Bell, Amherst et Wolfe lui-même, auquel survivaient son journal et sa correspondance) lui valut d'être constituée district distinct sous le nom de « District de Gaspé », avec à sa tête un Lieutenant-Gouverneur. Le premier, qui semble n'être jamais venu sur place, fut un certain Elliott, assisté au judiciaire par des juges de paix... dont les noms, si toutefois il y en eut vraiment, se sont perdus dans la poussière de l'oubli...

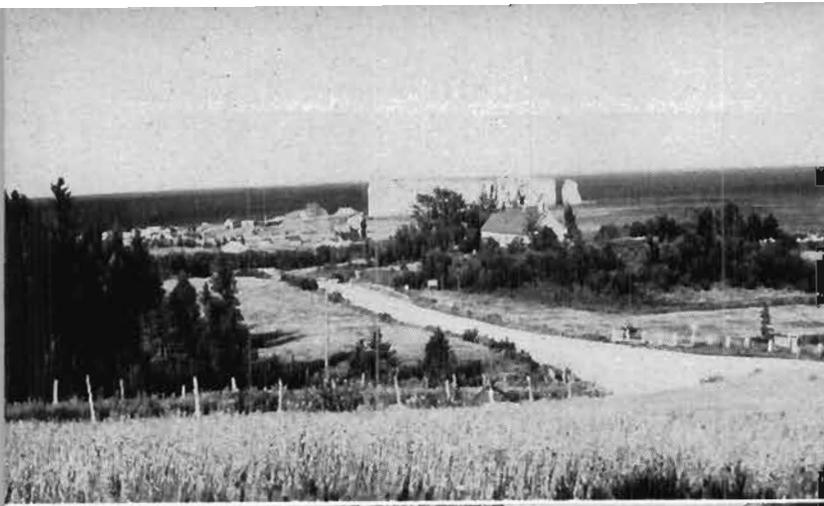
2 — LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

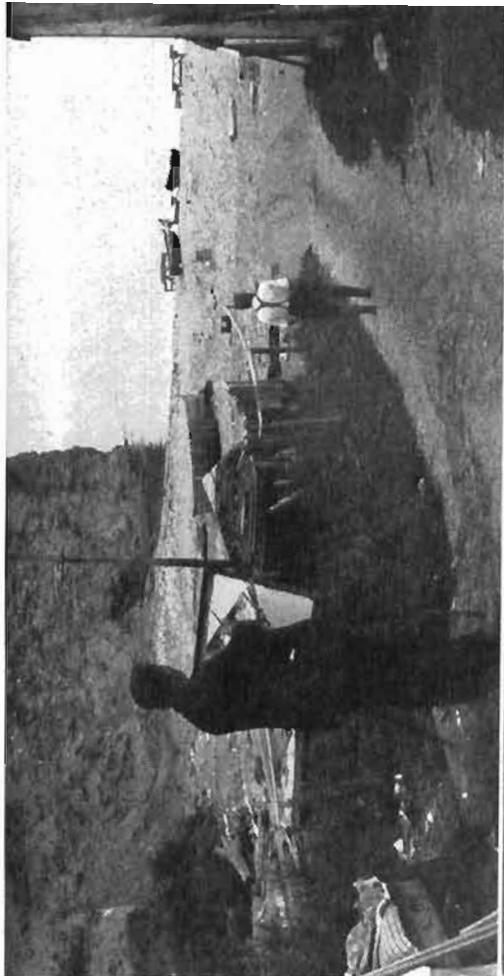
Lors de l'abolition, en 1774, du Gouvernement Royal et de la révocation des lois et ordonnances adoptées sous son empire, Gaspé conserva sa prérogative. Le premier Lieutenant-Gouverneur sous ce nouveau régime fut Nicholas Cox, qui avait servi comme officier de Wolfe aux sièges de Louisbourg et de Québec. Il avait de plus pris part à la défense de Québec contre les Américains, en 1776, comme officier d'état-major de Lord Dorchester.

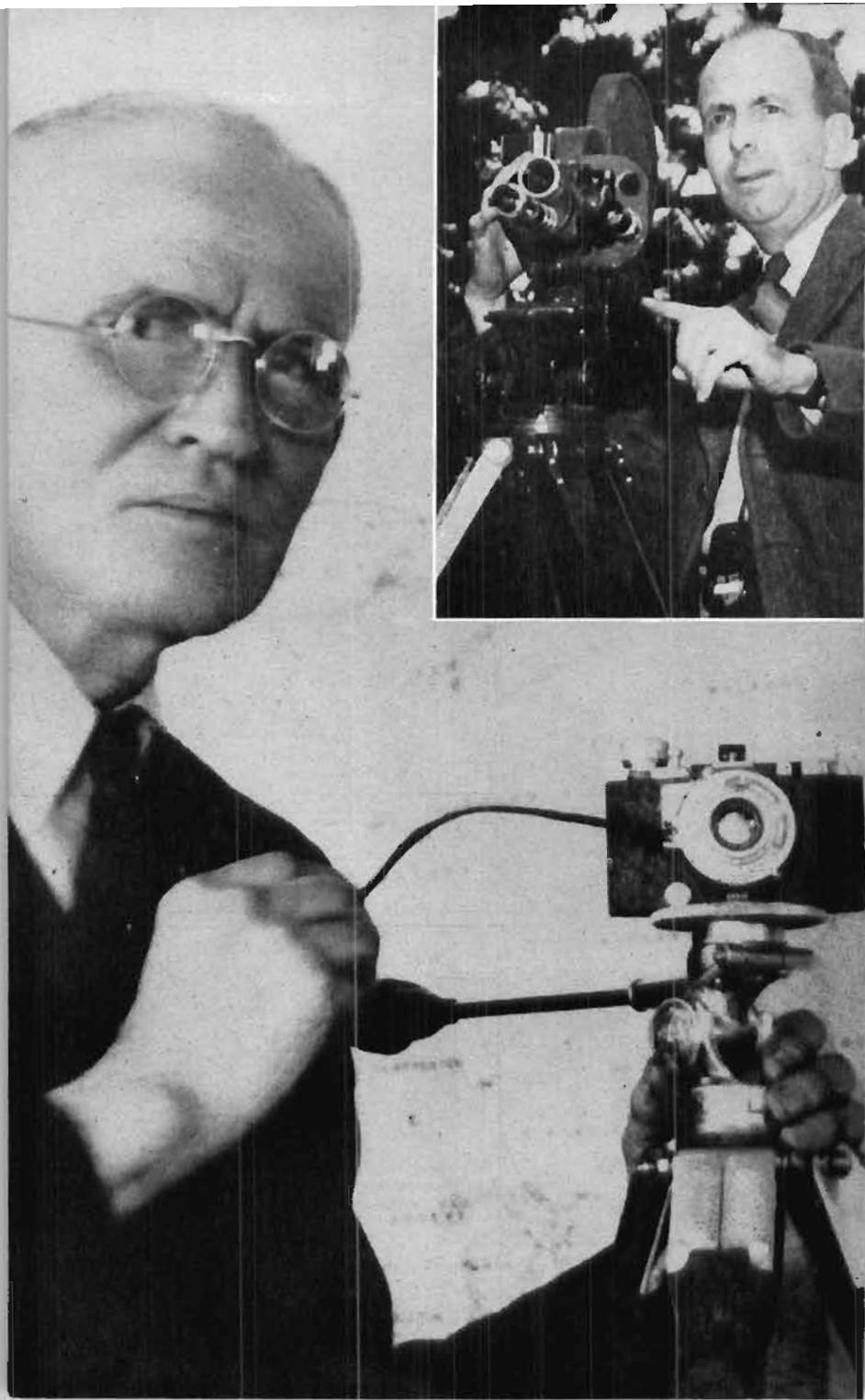
Cox arriva en Gaspésie au printemps de 1777. Sa résidence devait être établie à Gaspé. En fait, probablement à cause de la plus grande importance de Percé à ce moment-là, c'est ici qu'il vint se fixer, moyennant quelques alternances à New Carlisle. Il se mit au travail immédiatement : recensement, établissement des Loyalistes, défense de la côte contre les pirates américains, plaidoyers et démarches en faveur des habitants dont il avait la charge. Cox semble n'avoir ménagé ni son temps ni ses peines pour assurer à ce district gaspésien des bases solides. Le tout, semble-t-il, avec un esprit de justice et de discipline qui lui a gagné l'attachement de tous. Son salaire était de 1,000 Livres par année... et quelques autres choses. »

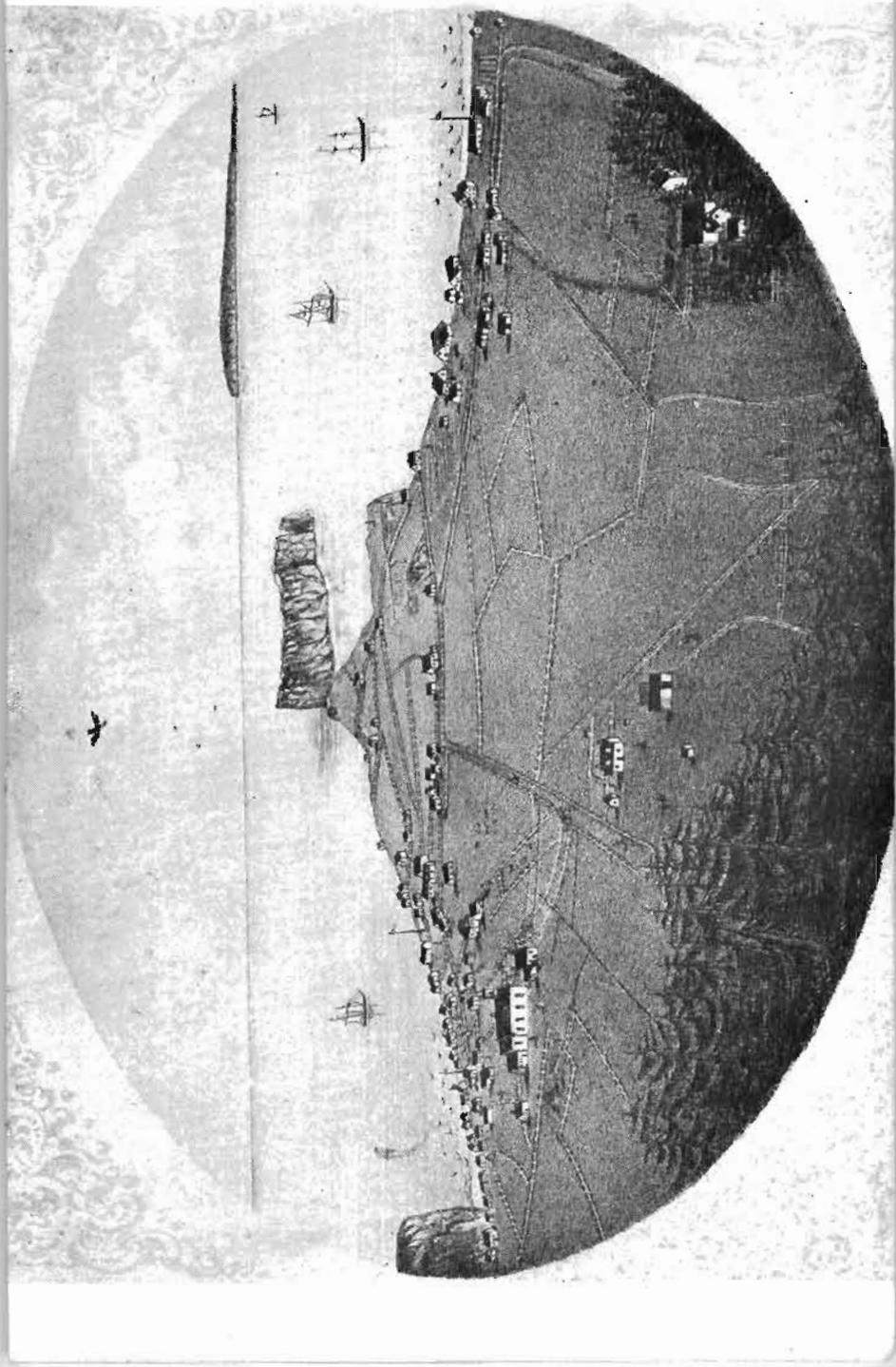
Cox ayant pris sa retraite et obtenu sa pension en 1788 (il mourut en 1794, après avoir loyalement servi son Roi pendant cinquante-deux ans) et le nouveau Gouvernement constitutionnel ayant conservé à Gaspé son privilège antérieur, tout en appelant « Comté » ce qui jusque-là s'appelait « District de Gaspé », le Colonel Francis Le Maistre lui succéda ; sa Commission est datée du 4 septembre 1794. Adjudant-général de la milice de Québec, Le Maistre vint lui aussi se fixer à Percé. Y fit-il quelque chose ?

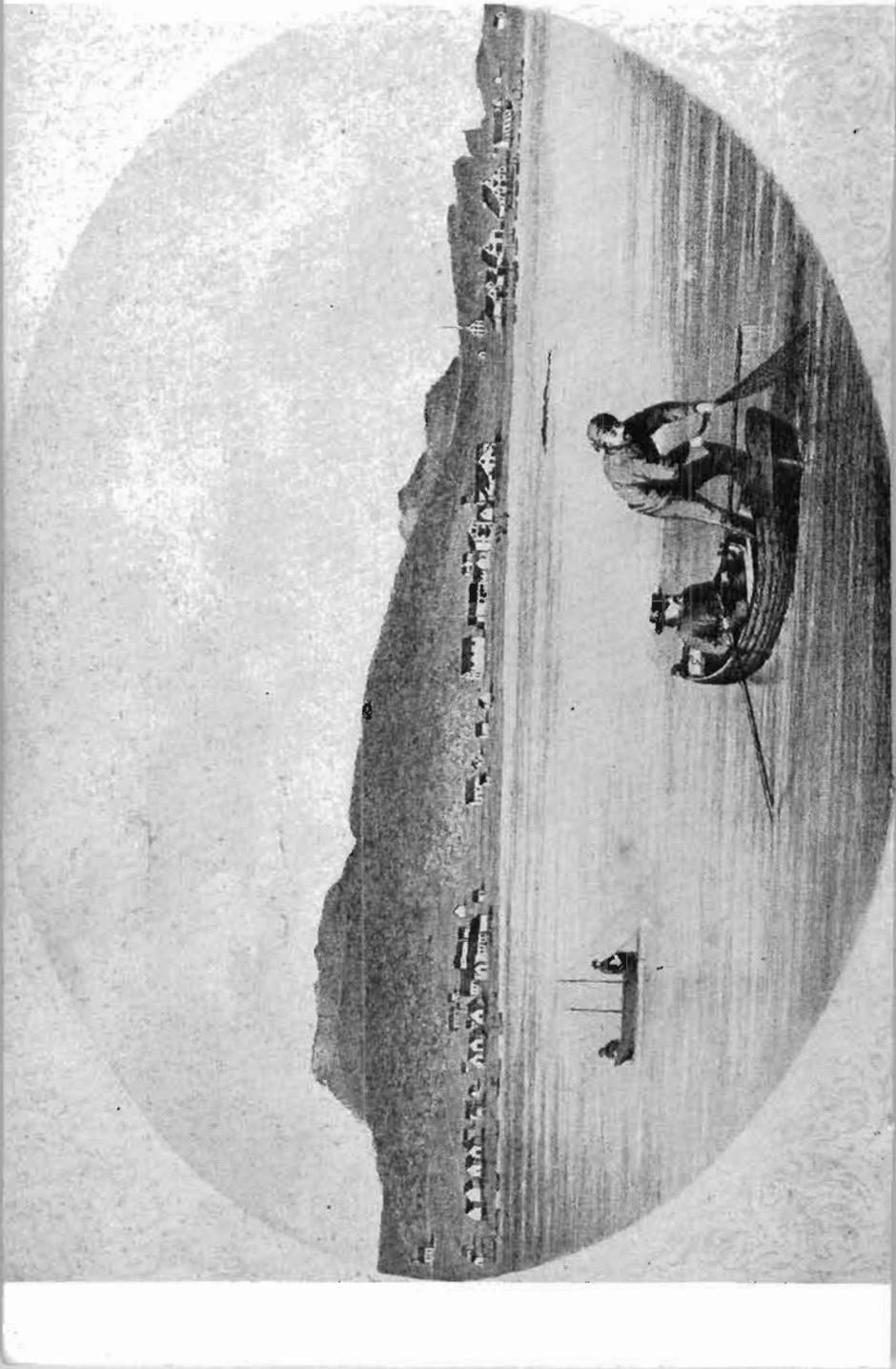


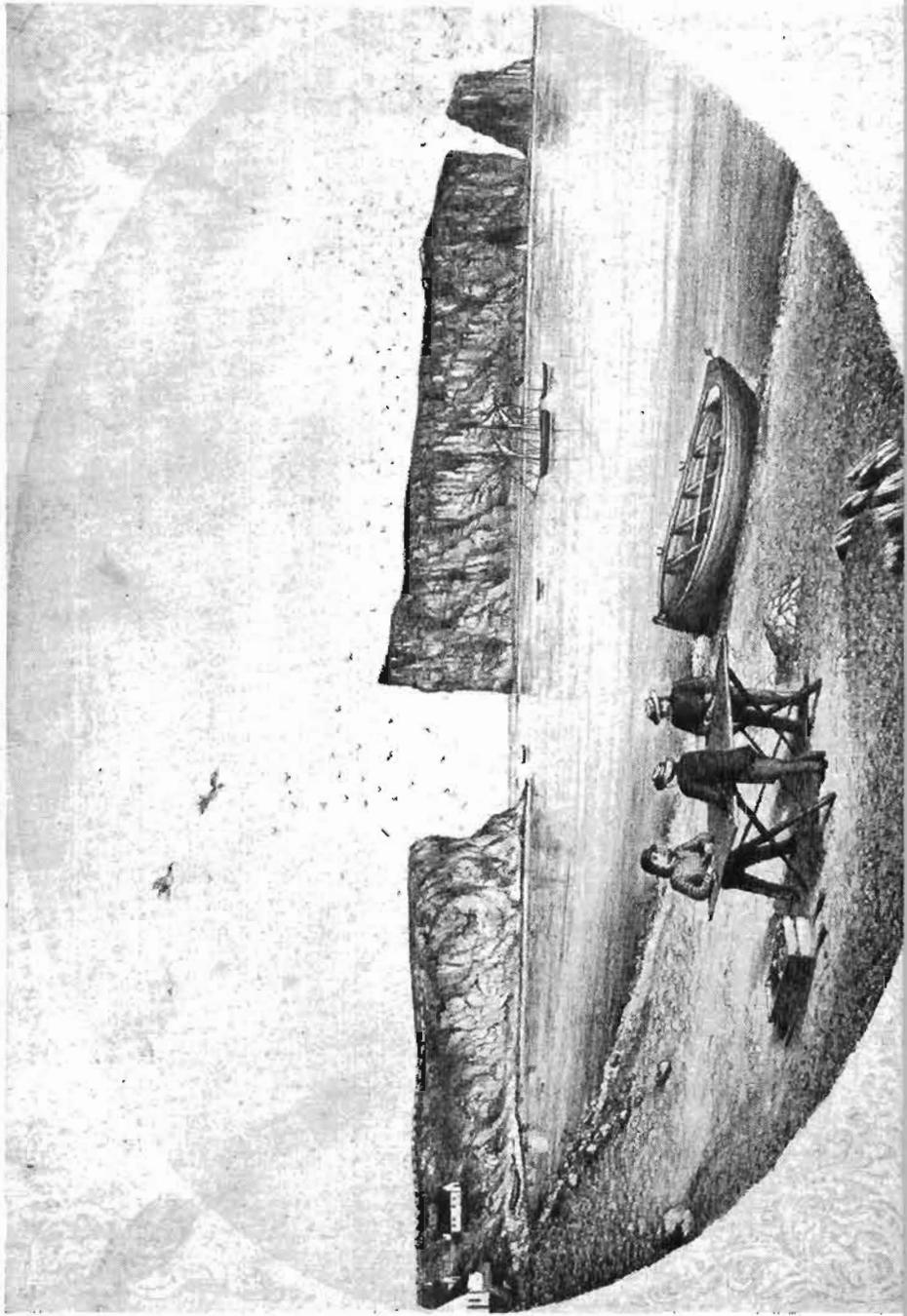














Rien qui ne le dise : une ordonnance seulement signée de sa main, datée de Percé mais à l'adresse du chef des sauvages de Restigouche. En même temps qu'on apprenait sa mort en 1805, la Gazette officielle annonçait la vente à l'encan, de ses meubles le 4 juin, et de sa propriété le 28 novembre suivant.

Le troisième et dernier Lieutenant-Gouverneur de Gaspé fut un capitaine de *schooner*, Alexander Forbes. N'ayant toutefois, ni l'esprit de devoir de Cox ni même l'amour de la résidence de Le Maistre, Forbes fut vite considéré par l'Echiquier de la province comme un rond-de-cuir inutile et sa besogne comme une pure sinécure, alors qu'il y avait par ailleurs bien des bouches à nourrir.

De 1821 à 1833, la Chambre se disputa avec le Gouverneur, qui insistait pour le maintien du poste et du salaire, alors qu'elle diminuait le salaire à 300, puis à 200 £ et en venait à refuser de *coucher* le titulaire sur la liste civile. En 1833, tout s'arrangea : la Chambre accepta de payer les arrérages dus à Forbes et de lui assurer une pension, mais abolit définitivement le poste de Lieutenant-Gouverneur de Gaspé.

La résidence du Lieutenant-Gouverneur était construite sur le lot occupé aujourd'hui par les installations touristiques de l'Hôtel Bleu-Blanc-Rouge. Les comptes démontrent que le Gouvernement y fit faire des améliorations en 1779, 1780, 1781 et 1785. En 1811, Théophilus Fox fut chargé de la démolir afin d'en utiliser le site pour y ériger la première prison.

3 — LA JUSTICE

L'organisation, en 1793, du Gouvernement constitutionnel et de ses rouages administratifs amena, en Gaspésie comme dans le reste de la province du Bas-Canada, l'établissement d'un système judiciaire nouveau : un « District inférieur de Gaspé », puis une Cour provinciale pour les causes civiles, composée d'un juge résident et limitée aux actions personnelles ne dépassant pas quatre-vingt Louis (\$320.00) et sans appel, toutes les autres actions devant être prises devant la Cour du Banc du Roi, à Québec. Elle tint ses sessions à Carleton, New Carlisle, Percé et Douglastown. Les lois civiles françaises y étaient appliquées.

En même temps, pour le criminel, la Loi statuait : « Qu'il sera tenu quatre fois par année, dans le District inférieur de Gaspé, une session générale de la paix, par les juges de la paix du District ou trois des dits juges, pour la conservation de la paix suivant les lois criminelles d'Angleterre et les Ordonnances en force en cette province ; les sessions, pour le District inférieur de Gaspé, seront tenues à Bonaventure, Carleton, Percé et Douglastown, pendant les huit jours suivant immédiatement les termes de la Cour provinciale.

« Les extraits certifiés de toutes reconnaissances, qui pourront être ci-après forfaites dans les sessions générales et spéciales de la paix pour le District inférieur de Gaspé, seront transmis une fois pour chaque année dans la Cour du Banc du Roi qui sera tenue pour le District de Québec, en février. »

Ce système judiciaire comportant bien des inconvénients, des plaintes se firent jour. La Commission d'enquête de 1819 et le Comité spécial de 1830 les enregistrèrent : « l'administration de la justice est très défectueuse », constatait le rapport de 1820.

En 1830, les témoins exposent que, si la Cour civile donne satisfaction, il n'en va pas de même pour la Cour des Sessions ; ils expliquent que ces Cours sont à Carleton, New Carlisle, Percé et Douglstown ; la prison est à New Carlisle ; le juge et le Shérif demeurent à Paspébiac, le Greffier à New Carlisle, un juge de paix à Restigouche, un à New Richmond, un à Bonaventure, un à New Carlisle, un à Percé et quelques-uns dans la Baie de Gaspé... On tient les sessions dans le temps où les gens peuvent le moins facilement laisser pour agir comme jurés... Ce qui amène le Président à choisir les jurés sur place... pour ensuite en faire ce qu'il veut... », etc.

Pierre Laforce, notaire à Québec, ajoute que la perception des honoraires, laissée à l'arbitraire des fonctionnaires, occasionne une exploitation déplorable.

A la lumière des témoignages entendus (une douzaine), le Comité constate « qu'il paraît que la distribution des juges de paix est défectueuse et qu'une proportion non équitable de ces juges de paix est prise d'entre des personnes qui ne sont pas suffisamment liées à la masse des habitants, tant par la résidence que par la propriété. Que les sessions de quartier et le choix des jurés produisent du mécontentement. »

Puis il conclut « qu'une nouvelle Commission de la paix est nécessaire pour le District et que des juges de paix résidents et qualifiés en propriétés réelles devraient être nommés, sans aucune distinction d'origine ou de religion, et également fixés dans toutes les parties les plus peuplées des Comtés de Gaspé et Bonaventure ».

Pendant cette période, on relève les noms suivants des Commissaires de la paix, à Percé :

1788	Joseph Arbour	1836	John Blondin
1794	Thomas Dunn		Peter Mabé
1824	Isaac Déchêne		Peter Duval
	J. S. Tuzo		

Il fallut attendre le Gouvernement d'Union pour obtenir certains redressements. Le 9 juillet 1842, Wm. Cochrane et P.-B.

Dumoulin étaient nommés pour enquêter sur l'administration de la justice en Gaspésie. Le 6 octobre suivant, ils publiaient le rapport de l'enquête qu'ils avaient conduite au cours de l'été. Dans ce rapport, les Commissaires : 1 — constatent le bien-fondé des griefs signalés plus haut ; 2 — suggèrent l'établissement : a) d'une Cour de District pour Gaspé et pour Bonaventure ; b) d'une Cour Supérieure ; 3 — proposent Gaspé comme siège de ces Cours¹.

Le résultat pratique de cette enquête, dont le rapport fut accepté et appliqué, fut de doter le district d'un organisme judiciaire qui, sans être parfait, était bien supérieur au précédent. En dépit des modifications qu'il a subies, il est demeuré substantiellement le même.

Présentement, notre organisme judiciaire comporte une Cour de magistrat dont les sessions ont lieu chaque semaine ; une Cour Supérieure, qui siège deux fois par année ; une Cour d'Assises, qui siège à intervalles irréguliers, selon les besoins, et des juges de paix pour les petites chicanes et les assermentations.

Entre temps, la région de Ste-Anne-des-Monts obtenait sa propre Cour de Magistrat et la permission de transférer à Rimouski ses causes relevant de la Cour supérieure. Seules ses causes criminelles continuèrent d'être entendues à Percé. Ce qui a lieu encore aujourd'hui.

4 — LE CHEF-LIEU

Comment expliquer que, à l'encontre des autres suggestions de ce rapport, celle de placer à Gaspé le siège de la Cour de Gaspé (le Chef-lieu), et du Bureau d'enregistrement non seulement soit restée sans effet mais que celui-ci ait été fixé à Percé ? Serait-ce parce que Robert Christie, alors député de Gaspé à Québec et qui favorisait Gaspé, n'était pas *persona grata* auprès du Gouvernement ? On sait qu'avant l'Union, il s'était fait expulser cinq fois de la Chambre. N'est-il pas plausible de croire que ce fut simplement la résultante du fait qu'il existait alors à Percé une Cour des sessions et une prison ?

Cette prison, située alors, avons-nous dit, sur l'emplacement de l'ancienne résidence du Lieutenant-Gouverneur, aujourd'hui propriété du Bleu-Blanc-Rouge, avait été construite en 1811, augmentée d'une salle d'audience en 1817 et terminée en 1828, en exécution d'un Acte du Gouvernement sanctionné le 15 novembre 1809. Elle avait été fixée à Percé à cause de la mauvaise réputation de ses habitants. La lettre sévère de M^{rs} Plessis est de cette année-là.

1. Gaspé venait d'être divisé en deux comtés, Bonaventure et Gaspé. Jusqu'à 1936 cependant, ces deux comtés constituaient le même District (inférieur) judiciaire de Gaspé, avec deux Chefs-lieux, l'un à Percé et l'autre à New Carlisle.

Elle devait par la suite, nous allons le voir, être d'une importance stratégique considérable : comme quoi le bien peut parfois dériver du mal. Plusieurs documents, datés de 1828, désignent cette construction comme suit : « une maison en pierre, achetée récemment ». Le premier Palais de justice aurait-il été construit en pierre ?

Cette prison fit son temps. Lorsqu'arriva 1860, le besoin commença à se faire sentir d'une nouvelle construction. Thomas Pye, de Gaspé, profita de son rapport de 1866 sur l'état des affaires en Gaspésie pour jeter l'alarme : « Le palais de justice et la prison, dit-il dans son chapitre sur Percé, sont sous le même toit et constituent une disgrâce pour la province ». Et, comme il était important de préparer l'opinion sans tarder, Pye insinua habilement : « Le Palais de justice et la prison de Percé, étant dans un état de délabrement, il est tout probable que de nouveaux édifices vont être érigés au Bassin de Gaspé, qui deviendra alors Chef-lieu... »

Ainsi, on ne construira pas la prison à Gaspé parce que c'est le Chef-lieu, mais Gaspé deviendra Chef-lieu, lorsque et parce que la prison y aura été logée. Imitation habile et consciemment projetée du procédé inconsciemment suivi à Percé. Requêtes aux autorités gouvernementales, communiqués aux journaux, délégations personnelles, tout fut mis à contribution par les citoyens de Gaspé.

Comme on peut bien croire, une réaction proportionnée ne se fit pas attendre de la part de Percé : aux grands maux les grands remèdes ; à loup, loup et demi. Un mouvement défensif d'ensemble fut habilement déclenché.

Un loustic de Ste-Anne-des-Monts, témoin amusé de cette petite guerre, y alla de son grain de sel : « Les journaux en font foi, écrit-il, la guerre à coups de plumes continue entre le Bassin de Gaspé et Percé... Des deux côtés on allègue les raisons les plus convaincantes... Des deux côtés on chante victoire... N'importe... le Bassin divorcera avec Gaspé. Il y a incompatibilité d'humeur, voyez-vous... »

La partie semblait d'autant moins assurée pour Percé que le Lieutenant-Gouverneur de Québec, le premier sous la Confédération, était apparenté à la famille Belleau de Gaspé. Bien plus, à la suite de manœuvres habiles de la part des tenants de Gaspé, le Conseil de Comté se prononçait, le 15 janvier 1867, par un vote de 6 à 3, en faveur du transfert, en même temps que du choix immédiat de Gaspé comme lieu de réunion du Conseil de Comté et de la nomination d'un Secrétaire y demeurant : ça pressait... De fait, les deux séances suivantes, du 20 mars 1867 et du 5 février 1868, eurent lieu à Gaspé. On découvrit même subitement la négligence scandaleuse qu'il y avait à conserver les archives dans une bâtisse qui pouvait brûler : quand le feu sacré du zèle s'en mêle !...

Comme conséquence des avantages marqués, et si abondam-

ment démontrés, militant en faveur du transfert du Chef-lieu, une loi était effectivement votée en ce sens, au cours de la Session de 1868.

Par contre, il y avait dans les revendications mêmes de Gaspé un élément fondamental de différend, portant sur le site à choisir à Gaspé pour l'emplacement du Palais de justice : la Municipalité de Gaspé-Baie-Sud réclamait, et obtint de fait par un vote favorable, cet honneur à titre de plus grande ancienneté. Elle s'engageait du reste à en donner gratuitement le terrain. Le tout, il va de soi, au détriment du Bassin de Gaspé. D'où, une fois la première effervescence passée, le refroidissement chez le Conseil du Bassin, qui se voyait frustré à cause de son imprévoyance. Aussi, dès le 9 décembre 1868, avant que rien n'eût pu être fait en exécution de la loi, le Conseil de Comté passait-il une nouvelle résolution déclarant illégales celles de l'année précédente et rétablissant Percé comme lieu de réunion et domicile du Secrétaire. C'est depuis ce temps que le Conseil de Gaspé-Baie-Sud est en faveur du maintien du Chef-lieu à Percé...

Entre-temps, au cours de l'été de 1868, après bien des tracasseries et plusieurs refus, le Curé Guilmet réussissait à obtenir la permission d'aller présenter personnellement, aux frais du Conseil municipal, une requête au Lieutenant-Gouverneur, Sir Narcisse Belleau. De son côté, le Conseil municipal s'engageait à donner un terrain et à défrayer la moitié du coût de la construction, si seulement la Loi était rappelée et Percé choisi comme site de la nouvelle construction.

Conclusion : la Loi ne fut pas rappelée, mais le Palais de Justice fut reconstruit à Percé en 1870 et le député de Gaspé, Pierre Fortin, fut... *réélu* aux élections de 1871.

Les années passèrent... Les démarches en faveur du transfert du Chef-lieu à Gaspé recommencèrent... Il serait trop long d'en retracer les détours.

Mais un coup fatal attendait Percé, à la Session provinciale de 1944, alors qu'une loi était votée, décrétant, non plus seulement une nouvelle construction à Gaspé mais le transfert même du Chef-lieu...

Les élections étant très rapprochées, les travaux du nouveau Palais de justice commencèrent immédiatement. L'heure sonna et le député Casgrain, qui avait piloté le projet... *ne fut pas réélu*... Où l'on voit que, vieilles choses comme vieilles gens jouissent d'une vénération qu'il est dangereux de vouloir bousculer et qu'un moment psychologique existe pour tout condamné à mort, où la sympathie populaire se tourne vers lui... Littéralement parlant, en matière de Chef-lieu, l'esprit est... conservateur.

De nouveau, le Conseil de Comté se mit de la partie, à l'occasion de ses réunions du 13 septembre 1944 et du 14 mars 1945.

A cette dernière, il passait la résolution suivante : « Attendu qu'à sa session du mois de septembre dernier, ce Conseil de Comté s'est opposé au changement du Chef-lieu du District de Gaspé et du Bureau d'Enregistrement de la Division de Gaspé, alléguant qu'il n'y a pas de raison sérieuse pour faire ce changement, que l'argent que coûterait une nouvelle construction pourrait être employé plus avantageusement aux besoins urgents de la région et que ce Conseil était satisfait du site actuel du Chef-lieu ;

« Attendu que le District de Gaspé est depuis plusieurs années divisé pour fins judiciaires, la partie nord ayant sa Cour de justice et son Bureau d'Enregistrement et que, par conséquent, la partie du District intéressé au Chef-lieu est celle que comprend le Comté provincial de Gaspé-Sud, lequel Comté comprend 27 municipalités ;

« Attendu que, par résolution de leur Conseil, quinze de ces municipalités se sont prononcées contre ce changement, et que ces municipalités représentent la majorité en population et en évaluation ;

« Attendu que ce Conseil est encore d'avis qu'il n'y a pas lieu de faire ce changement ;

« A ces causes, ce Conseil de Comté, réuni en session régulière, réitère son opposition au changement du Chef-lieu et du Bureau d'Enregistrement du District et demande au Gouvernement de cette Province de ne pas le faire. »

Le vote fut de 10 à 2 en faveur de la résolution.

Et voilà comment il se fait que le Chef-lieu, le Bureau d'Enregistrement et le Palais de justice continuent d'être à Gaspé, DE DROIT, mais toujours à Percé, DE FAIT.

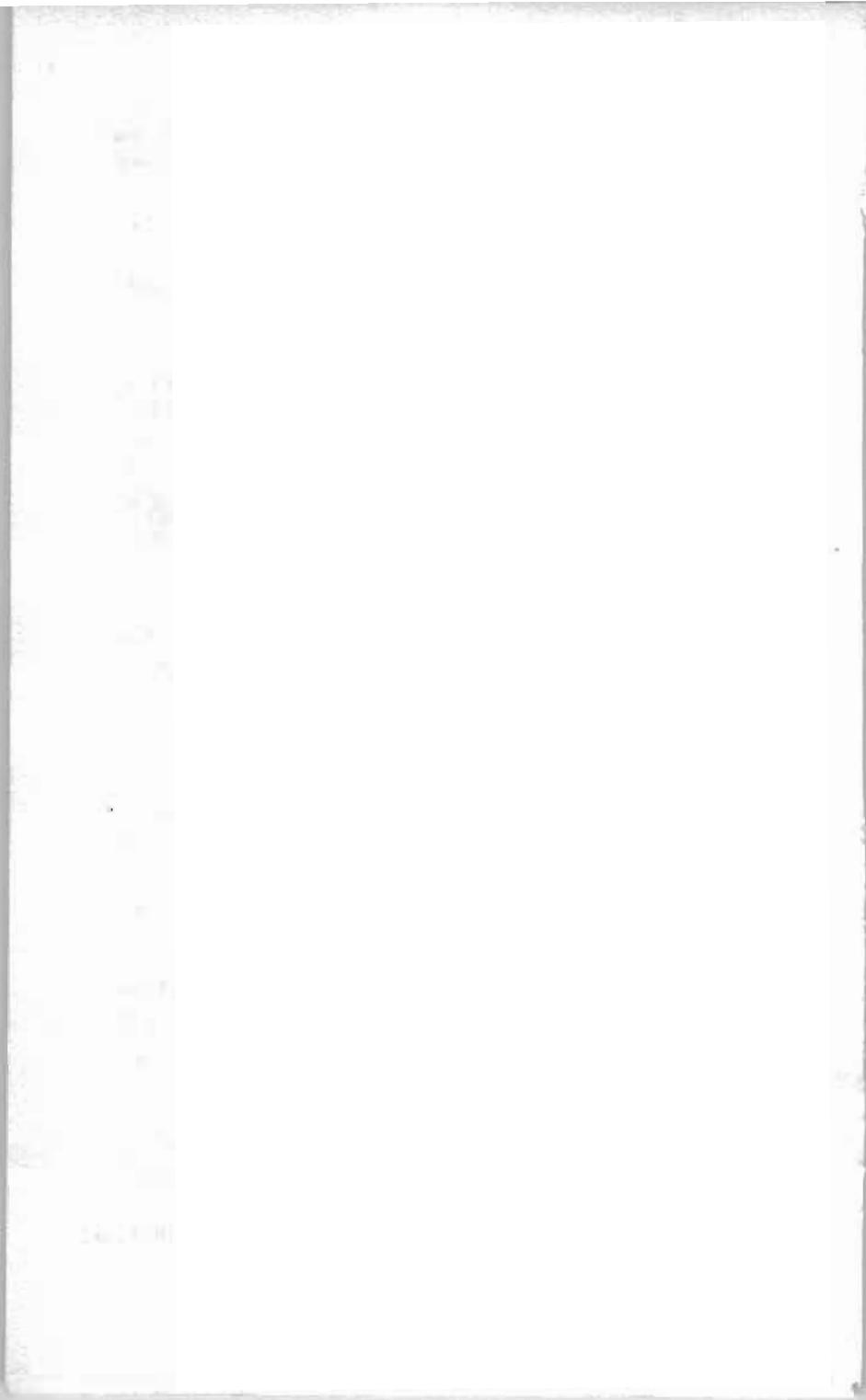
Il est clair qu'un motif sérieux, sinon l'unique ni le principal, de cet acharnement à demander le transfert du Chef-lieu a toujours été l'appât du prestige social, du fonctionnarisme multiforme et des revenus appétissants qu'il comporte : protonotaires, shérifs, geôliers, gardiens, juges de paix, crieurs, constables, huissiers, officiers judiciaires et civils de toutes classes, constituent nécessairement une classe convenablement rétribuée et respectée ; juges, avocats, jurés et témoins y établissent leurs quartiers à intervalles réguliers ; hôteliers, charretiers, garagistes, marchands, fournisseurs divers, aides de toutes catégories y trouvent leur compte... Et voilà !

Jusqu'à 1844, le Bureau d'Enregistrement de tout le District judiciaire de Gaspé — comprenant Bonaventure et Gaspé — fut à New Carlisle. La réorganisation du système judiciaire, en 1844, amena l'établissement d'un second Bureau d'Enregistrement à Percé, pour le District de Gaspé proprement dit. Depuis, un troisième Bureau d'Enregistrement a été établi à Sainte-Anne-des-Monts, en 1860.

5 — LE PERSONNEL

Voici la liste des Protonotaires, Registrateurs et Shérifs qui se sont succédés à Percé depuis l'établissement du Chef-lieu, en 1844 :

<i>Protonotaires—Registrateurs</i>		<i>Shérifs</i>	
1844	MM. G.-F. Tremblay John Wilkie Peter Winter	MM. Martin Sheppard	1844
1858	P. G. Harper	Philip Vibert	1859
1874	J.-X. Lavoie	Louis-Z. Joncas	1871
1910	Alph. Garneau	Jas. T. Tuzo	1888
1944	Léo Cloutier S. J. Flynn	Frank Flynn M. James Furlong	1938 1939



III — HISTOIRE ÉCONOMIQUE

A — Pêche

1 — *Avant 1760*

a) *PECHE NOMADE*

Nous avons rappelé, dès le début de cet ouvrage, que Cartier avait passé un jour et deux nuits à Percé, lors de son premier voyage au Canada en 1534, et qu'il en avait longé la côte, à l'occasion de son retour en France, en mai 1536, à la suite de son deuxième voyage.

Bien que nous n'ayons pas de renseignements bien précis sur la période qui s'écoula depuis les expéditions de Cartier jusqu'à l'arrivée de Champlain à Québec, nous savons cependant que les pêcheurs Français — Bretons, Normands, Rochelais, Basques, etc. — dont l'ambition et l'esprit d'aventure avaient été éveillés par les récits du navigateur malouin, prirent de bonne heure l'habitude de venir faire la pêche à la morue sur les bancs de Terre-Neuve et les côtes de la Gaspésie.

D'autre part, comme Percé l'emportait alors sur les autres postes de la côte, à la fois par les points de repère mieux connus qu'il offrait au pêcheur et au navigateur jusqu'à soixante-quinze milles de distance, la plus grande sécurité de ses abris et l'exceptionnelle richesse poissonneuse de ses bancs de morue, il est naturel qu'il ait été, à l'égal de Gaspé, un des premiers sinon le premier établissement de pêche de la Gaspésie, sous le Régime français.

Lescarbot nous apprend que, dès 1610, Champlain y envoie ses gens se joindre à leurs compatriotes français : « ... Puis vinsmes à l'île Percée... et à l'environ d'icelle y a une autre île dite l'île de Bonaventure... en tous lesquels lieux se fait grand'pêcherie de poisson sec et verd... Le dix-huitième jour d'Août... arrivasmes à l'île Percée, où nous trouvâmes le sieur Prevert de Saint Malo... »

Rien de plus naturel aussi que Percé soit devenu, dès le début et alternativement avec Gaspé, un poste de relais pour les bateaux faisant le service entre la Vieille et la Nouvelle France.

A la suite toutefois du coup-de-main des frères Kirk contre M. de Roquemont dans la Baie de Gaspé, il semble bien que la Compagnie des Cent Associés se soit quelque peu désintéressée de l'établissement de Percé. Une chose est sûre : jusque vers 1640, l'établissement de Percé n'est pas permanent ; les pêcheurs y viennent en nomades (« pêcheurs ambulands », comme on dit alors)

au début du printemps, pour s'en retourner à la fin de l'automne.

Nous savons aussi qu'en 1632 l'extrémité est de la Gaspésie était concédée au Commandeur de Razilly, nommé Gouverneur de l'Acadie, que le sieur d'Aulnay lui succédait en 1635 et que Nicolas Denys de la Ronde les accompagna en 1643 comme maître des pêcheries. C'est ce dernier qui devait tenter le premier d'établir la pêche sédentaire à Percé.

b) PÊCHE SÉDENTAIRE

Nommé par Louis XIV, le 3 décembre 1653, « Gouverneur et notre Lieutenant Général représentant notre personne, en tout le pays, territoire, côtes et confins de la Grande baie de St-Laurent, à commencer au Cap de Canseau jusqu'au Cap des Rosiers », Nicolas Denys organise un poste à Percé. Le but de la concession du Roi est claire : elle attribue « le droit et faculté et pouvoir de faire une Compagnie sédentaire de la pêche des morues, saumons, maquereaux, harengs, sardines, vaches marines, loups marins et autres poissons qui se trouveront en toute l'étendue dudit pays... » Et l'acte de concession signale que le concessionnaire est sur place depuis dix ans déjà. Le 9 novembre 1667, cette concession lui était renouvelée par la Compagnie des Indes Occidentales, qui venait d'obtenir (1661) de Colbert des privilèges concurrents.

L'entreprise ne fut pas un succès. Aussi, le 20 juillet 1672, l'Intendant Talon, qui n'aimait pas la Compagnie des Indes Occidentales non plus que les monopoles, transférait « la Seigneurie de l'Île Percée » à Pierre Denys, fils de Simon et neveu de Nicolas, et à ses associés, Charles Bazire et Charles Aubert de la Chesnaie.

L'oncle Nicolas protesta auprès de Colbert, mais la concession fut confirmée le 2 novembre 1676 par l'Intendant Duchesneau. Avec obligation cependant de laisser libre accès aux flotilles françaises qui y venaient préparer et sécher leur poisson. Le succès de ce dernier, en dépit des concussions dont se plaindront plus tard les pêcheurs auprès de son successeur et cousin Richard, ne fut pas plus grand que celui de son oncle Nicolas. Il sollicita alors de l'Intendant certaines faveurs pour se compenser des pertes subies, d'autant que ses associés demandaient la somme de 13,029 livres 4 sols 5 deniers (\$2,605.84¼) pour se retirer de la compagnie.

En fin de compte, Pierre Denys dut se retirer et l'établissement de Percé retomba, vers 1685, aux mains du vieil oncle Nicolas. Ce dernier en confia la gérance à son fils Richard, qui entreprit d'y installer des colons. Malheureusement, nous savons que la ruine complète de l'établissement n'était pas loin. Abandonné à lui-même par suite de l'incurie de Richard Denys, il devait au surplus tomber victime de la rapacité des Bostonnais en 1690.

Quoi qu'il en soit, l'échec n'était que partiel : un pas important avait été fait en vue de coloniser la Gaspésie, une population blan-

che avait accepté d'affronter les rigueurs des hivers de Percé et des travaux de culture avaient été amorcés.

Voici, du reste, l'inventaire des biens qu'y laissaient les Denys : « un grand magasin de cinquante pieds de long et vingt-cinq de large suffisant pour serrer le poisson d'un navire de trois cents tonneaux et loger son équipage ; un petit logis pour le commandant ; une chapelle et logement pour deux Récollets ; plus cent arpents de bonne terre où il y en a plus de la moitié prête à labourer et l'autre peu de travail à faire pour y mettre la charue... plus cinq maisons d'habitations... »

Écoutons Nicolas Denys nous parler de la richesse de la pêche qui s'y faisait de son temps : « J'y ay veu jusques à unze navires pescheurs qui ont tous chargé de morue ; la pesche y est très abondante, on y prend grand nombre de maquereaux et harangs pour la boitte, l'éperlan, et le lanson donnent aussi à la coste où ils s'échouent qui est encore très bon pour la boitte, la molue les suit, ce qui rend la pesche bonne... »

Le même auteur nous décrit l'organisation de la *grave* où on fait sécher le poisson : « Le long de la coste, qui est platte, les pescheurs y ont apporté de petits cailloux pour faire une grave, afin de faire sécher la molue ; au-delà de cette grave il y a des prairies où ils font des vignaux ; ces prairies se sont faites pour la grande quantité de sapins que les pescheurs y ont abbatus pour faire leur échafaux, et qu'ils abattent tous les jours, toute cette coste là n'estant auparavant que sapins, à présent il n'y en a plus que des petits qui y sont revenus, ils leur en faut aujourd'hui aller chercher à la montagne qu'est à deux portées de fuzil de la coste, et les apporter sur leurs épaules, ce qui est une grande fatigue... »

Quant à la manière dont le commerce du poisson était conduit, un petit fait l'illustre bien : Percé, poste de pêche important qui exportait annuellement des centaines de mille livres de poisson, ne pouvait pas en expédier une seule livre à Québec ou Montréal directement. Tout le poisson était d'abord expédié en France, puis re-expédié à Québec et Montréal, assurant ainsi aux Seigneurs des cargaisons à leur bateaux pour l'aller et le retour et, au Gouvernement, un double droit d'importation et d'exportation.

Les conditions des employés nous sont décrites dans un mémoire de l'Intendant de Meules : un bourgeois entouré de quelques familles de pêcheurs avec lesquels il partage dans les proportions de trois à lui contre un à l'équipage (2 pêcheurs), soit, trois partis sur cinq et auxquels il fournit barge, grément, nourriture, etc... Le pêcheur, sorti à la pointe du jour, ne devait rentrer que dans l'après-midi avec une certaine quantité de morue. Il devait aussi voir au tranchage et au séchage.

De 1690 à 1760, aucune tentative sérieuse de relever l'établissement de Percé. La pêche nomade (« ambulante ») n'y reparait même pas probablement d'une façon considérable : la situation ex-

posée de l'île Bonaventure et de Percé, d'une part, et, d'autre part, l'état de guerre et de piraterie qui exista presque constamment pendant cette période, entre la France et l'Angleterre, la rendait trop précaire et trop risquée. Tout au plus Frontenac songe-t-il, en 1698, à fortifier Percé : « Nous joindrons, écrit-il, M^r l'Intendant et moy à nostre lettre commune, un mémoire que nous présente le S^r de Gallifet, major de Québec, pour l'établissement d'un poste à l'île Percée qui nous paraît à l'un et à l'autre d'une très grande utilité pour la sécurité d'une pesche sédentaire, comm'aussy pour rendre la navigation de nostre rivière plus facile et la mettre à couvert des insultes des pirates qui sont venus dans cette dernière guerre jusques à vingt lieues de Québec ». Les choses en restèrent là.

2 — Après 1760

Tout ayant été détruit le long de la côte de Gaspé au cours de la Conquête du Canada par les Anglais, il fallut nécessairement, à la suite du traité de Versailles, en 1763, tout recommencer, tout réorganiser.

a) *NATURE*

Disons immédiatement, à l'honneur de l'Angleterre, qu'elle comprit plus vite et plus intelligemment que la France n'avait su le faire, l'importance que comportait la Gaspésie pour le développement et la conservation de son nouveau domaine colonial.

Au lieu de se contenter de la pêche nomade, elle organise immédiatement, ou du moins laisse organiser, comme le démontre bien le recensement de 1777, des établissements sédentaires où elle groupe des soldats licenciés de l'armée de Wolfe ; elle ouvre la porte aux commerçants jerseyais et accueille sans formalités la main d'œuvre d'origine irlandaise et française qui se présente. Aussi voit-on naître et croître, en moins de cinquante ans, une vie bien supérieure à celle que la France avait à peine réussi à y introduire en cent cinquante ans. Il est vrai que les circonstances avaient changé, mais tout de même... La France avait manqué de ce sens pratique des affaires, que l'Angleterre possède pleinement.

À Percé, comme sur toute la côte gaspésienne, la pêche fut la première industrie à revoir le jour. Les familles d'origine française qui y étaient déjà reprirent leurs « grèves » de l'Anse-du-Nord » et les nouveaux venus : soldats anglais licenciés et immigrants irlandais, s'installèrent sur celles de l'Anse-du-Sud, non occupées encore. Puis arrivèrent les commerçants jerseyais, qui eurent vite fait leur nid au milieu de leurs devanciers.

Les seules pêches considérables que Percé ait jamais connues sont celles de la morue, du hareng et du homard. Alors toutefois que la pêche au hareng se fait surtout au printemps pour traîner en

longueur au cours de l'été et que la pêche au homard se limite aux mois de mai et juin, la pêche à la morue commence en juin et se prolonge jusqu'en novembre. Il reste donc que la plus importante des trois fut toujours celle de la morue, avec comme à côté, l'industrie de l'huile de foie de morue.

b) *VOLUME*

Le volume de la pêche à Percé fut toujours considérable jusque vers 1880, alors que commença sur la côte la construction de cette chaîne de quais et de havres que l'on y voit aujourd'hui. Centralisée jusque-là en quelques points de la côte seulement, la pêche devint peu à peu exclusivement locale et la pêche nomade disparut complètement.

Percé, qui était l'un de ces centres, connut des pêches vraiment... miraculeuses. Les documents parlent de 500 et 600 barques de pêche stationnées à Percé, et ces chiffres correspondent exactement à ceux qui ont trait aux populations sédentaire et nomade combinées. C'était au temps, les rapports et recensements de 1831 et de 1861 en font foi, où des postes importants de pêche existaient aussi à l'Île Bonaventure et au Coin-du-Banc. Ainsi, Bouchette nous apprend que, en 1831, il y avait 38 barges de pêche à l'Île, qui employaient 150 hommes.

Il est assez difficile de déterminer exactement d'où venaient les pêcheurs de l'extérieur. Il est clair que tous les pêcheurs de la côte ne venaient pas ici. Nous croyons toutefois pouvoir dire qu'il en venait d'à peu près tous les points de la côte, depuis Paspébiac jusqu'à Grande Vallée ; sans compter ceux qui venaient des paroisses d'en bas de Québec, des jeunes gens pour la plupart : d'où l'explication de ce double fait, savoir, qu'il y a à Percé des familles dont les ancêtres viennent d'un peu partout, comme il y a un peu partout des familles dont les ancêtres sont originaires de Percé : échanges de bon voisinage.

Comme les statistiques compilées au cours du XIX^e siècle ne portent que sur les quantités de poisson expédiées par les deux ports de Gaspé et de Paspébiac, où toutes les expéditions de la côte étaient centralisées, nous ne pouvons pas nous faire une idée exacte de la quantité de morue prise à Percé même. Nous pouvons cependant nous en faire une idée assez approximative.

D'une part, en effet, ceux qui ont connu Percé et en ont parlé s'accordent à dire que c'était alors le principal poste de pêche, même du Canada : « Percé est strictement un poste de pêche important, le plus considérable du Canada », écrit Bouchette en 1815 et Pye fait la même constatation en 1866. Un rapport, publié à Ottawa en 1855, souligne que « C'est Percé qui a le plus grand nombre d'hommes et de vaisseaux employés à la pêche. » D'autre part, la quantité

totale de morue expédiée de Gaspé et de Paspébiac varie entre 30,000 qts en 1783, 80,000 en 1820 et 250,000 en 1871.

Il nous est donc certainement permis de conclure que la part moyenne attribuable à Percé, à partir de 1820, a dû varier entre 50,000 et 150,000 qts¹. Ce qui donnerait une moyenne de 200 à 250 qts par barge.

Loin d'être exagérés, ces chiffres sont plutôt inférieurs à la réalité. Le rapport de 1831 de Bouchette estime en effet à 350 quintaux (175 drafts) la quantité moyenne de morue prise par les barges de deux pêcheurs, en neuf semaines. Il faut retenir cependant que nous parlons de *moyenne*, dont la détermination amène nécessairement une forte réduction du maximum par le minimum.

Le personnel adonné à la pêche et à la préparation de la morue passait enfin de 1,800 employés fournissant 300 barges en 1820, à 5,000 employés accommodant 600 à 700 barges et 30 schooners, en 1861.

Voici, en un petit tableau, des statistiques comparatives se rapportant à la région dont une partie au moins des pêcheurs venaient à Percé anciennement et qui, tirées des rapports officiels, sont aussi approximatives que possible.

Années	Population	Pêcheurs	Barges et schooners	Quintaux.
1820	5,000	1,800	300	60,000
1861	15,000	5,000	700	100,000
1944	40,000	2,500	600	150,000

Les différences que nous remarquons ici entre les proportions des barges et des quantités de poisson par rapport à celles du personnel proviennent de deux facteurs:

1 — Anciennement, on ne pêchait qu'à la « ligne de main », tandis qu'aujourd'hui on pêche à peu près exclusivement à la ligne dormante (« trawl »).

2 — Anciennement, on se limitait à deux préparations de la morue : morue salée et morue séchée et les marchés étaient limités à l'Italie et à l'Amérique du Sud ; aujourd'hui, au contraire, la multiplicité des produits — morue séchée, salée, désossée, en filets divers — exigés par les nouveaux marchés, anglais et américains, exigent l'utilisation d'ateliers spécialisés et d'entrepôts et transports frigorifiés : d'où un rajustement dans la main-d'œuvre adonnée à la fois à la prise de la morue et à sa préparation. En même temps, produit plus considérable avec moins de main-d'œuvre.

Les temps ont changé depuis. Percé a passé, du premier rang qu'il occupait comme poste de pêche, au dernier ou à peu près et ne compte plus qu'une vingtaine de pêcheurs exclusivement adonnés à la pêche et nullement adonnés à une culture concomitante. Ainsi,

1. On comptait alors en quintaux ; aujourd'hui, on parle de livres et de « drafts » ; le draft est le double du quintal.

en 1945, Percé arrivait presque au bas de la liste, avec une prise inférieure à 4,000 « drafts », comparativement aux quelque 10,000 « drafts » de Newport, aux 8,000 de Grande-Rivière et aux 12,000 de Rivière-au-Renard.

Les prix aussi ont subi des fluctuations : depuis \$1.00 le quintal jusqu'à \$15.00 le quintal. Le prix des foies lui aussi suivit sa courbe, depuis 0 jusqu'à 5c, 10c, 20c, 30c et 50c le gallon.

De même, la quantité d'huile extraite des foies a passé, de 20,000 gallons en 1820, à plus de 50,000 gallons en 1944. (Les rapports ne nous donnent ici que les statistiques de toute la province, soit 149,230 gallons de foies, qui ont donné : 98,914 gallons d'huile médicinale et 32,523 gallons d'huile commerciale, sans compter 129 caisses de foies en conserves.) La raffinerie de l'huile de foie de morue médicinale a été organisée récemment par les laboratoires Nadeau, en Gaspésie, et une compagnie américaine à Rimouski.

c) REGLEMENTATION

Les premiers règlements de pêche furent édictés par Henri III et Henri IV. Ils s'étendaient à tous les détails de quelque importance, sans excepter les méthodes de prise et de préparation du poisson. Et, malgré le refus des Basques de s'y conformer, la sécurité relative qu'ils assurèrent aux pêcheurs fit prospérer leur industrie.

Le « Service de Protection des Pêcheries » fut organisé en 1848. Il fut complété en 1858 par le « Service des Pêcheries maritimes des Terres de la Couronne ». Lors de la Confédération, l'administration des pêcheries passait au Fédéral. En 1922, le Gouvernement de Québec en reprenait l'administration. Cette époque marqua l'inauguration des Coopératives de pêcheurs ; l'organisation de la classification du poisson et du service de la boette ; la construction des entrepôts frigorifiques (29 en Gaspésie) neigères et ateliers à filets (48 en Gaspésie) et des hangars à classification (20 en Gaspésie). La multiplication des subsides pour les barges ; l'application des méthodes scientifiques de préparation du poisson ; la recherche des marchés pour le poisson frais et congelé ; enfin, l'établissement du prêt maritime aux pêcheurs. Il est clair que Percé retira sa part d'avantages de toutes ces heureuses initiatives.

Il fut un temps où les pouvoirs publics se virent dans l'obligation d'intervenir contre le gaspillage du hareng par les pêcheurs Gaspésiens et la malpropreté des pêcheurs américains qui, vers 1860, fréquentaient les bancs de morue de la région. Nous en trouvons des échos dans les protestations répétées du Conseil de Percé, en 1855 et 1870.

B — Commerce

Dans les conditions que nous venons de décrire, il est facile de comprendre l'intime relation qui a toujours existé, à Percé, entre

l'industrie de la pêche et le double commerce, général et spécial : vendre son poisson au « marchand » et acheter sa marchandise, tel était pour le pêcheur *l'intérieur* du cercle ; acheter au pêcheur son poisson et lui vendre sa marchandise, tel était pour le « marchand » *l'extérieur* du même cercle. Nous parlons ici de l'époque postérieure à 1760.

1 — POISSON

a) DEBUTS

Le recensement de 1777 et le rapport de la Commission d'enquête envoyée en Gaspésie en 1819-20 nous révèlent le procédé adopté alors : chaque propriétaire de grève est un petit « Bourgeois », qui sert d'intermédiaire entre le pêcheur et le commerçant ; ceux qui font usage de sa grève, de ses échafauds, de ses hangars et de ses barges doivent lui vendre leur morue. Les pêcheurs, de leur côté, procèdent par groupes de trois ou quatre ; les uns se chargent du grément et du travail de pêche proprement dit, les autres s'occupent du travail de terre et fournissent le sel. A son tour, le petit « Bourgeois », vend au commerçant établi sur place ou ambulante.

C'était, en somme, un système de petite industrie, mais qui était condamné à devenir la proie du grand commerce, dont le propriétaire devait supplanter les petits pour devenir l'unique « Bourgeois ».

En effet, les titres de possession des lots de grève manquaient malheureusement ; de plus, le droit dit du « dernier équippeur », qui livrait le pêcheur malchanceux à la merci du « Bourgeois » et du commerçant, comportait un grand danger d'accaparement : deux facteurs qui rendaient l'ensemble de l'organisation défectueux et que la Commission d'enquête signala, mais sans obtenir de redressement¹.

Il arriva donc... ce qui devait arriver : les petits « Bourgeois » les plus habiles et les commerçants les plus fortunés finirent par absorber les moins chanceux et les moins argentés, en attendant d'être tous avalés par les grandes Compagnies jerseyâises, qui devinrent ainsi les seuls « Bourgeois ».

b) EVOLUTION

Le système du monopole s'ensuivit, qui produisit certainement « de merveilleux résultats financiers, mais qui était plus semblable à l'esclavage qu'à un libre trafic... » (« L'Est du Canada », du géographe Raoul Blanchard) et qui fit des habitants « des espèces de serfs entièrement dans la dépendance... » (M^{sr} Plessis, Mémoire de 1815).

1. Le « dernier équippeur » était celui qui avait avancé le grément : il avait le premier droit d'achat de toute la prise.

L'industrie de la pêche et le commerce du poisson devinrent ainsi une exploitation de l'humble travailleur, tout autant et plus que des ressources mêmes, de la mer. Basée sur le système des « pitons » (« Bons » pour tout) dans la production et complétée par le système du « troque » et des comptes ouverts (crédits) dans la consommation, il en résulta une condition antisociale déplorable pour le pêcheur. Sa barge appartenait à la compagnie. Sans pouvoir, la plupart du temps, soulever le métal d'une pièce de monnaie ou palper un billet de banque, il était libre de s'endetter l'hiver, pour se débarrasser au cours de l'été. Il avait en somme la seule liberté de travailler et de travailler, de s'endetter et de s'endetter, sans aucune perspective de voir jamais le bout de ses comptes et la mesure de son enlèvement. Et les propriétés hypothéquées par les pères, devaient être rachetées par les fils.

Il est clair que, dans de telles conditions, les compagnies, persuadées, d'une part, que la bonne instruction ne fait pas nécessairement le bon pêcheur et, d'autre part, que le bon profit fait le bon commerçant, n'eurent souvent qu'une seule préoccupation : tirer du corps du pêcheur le plus grand rendement possible, sans se soucier le moins du monde de son émancipation et de son relèvement. Ce devait être là un des principaux soucis des missionnaires et des curés.

Disons toutefois, à la décharge de ces mêmes compagnies, que l'industrie de la pêche, en raison même des risques qu'elle comporte, est peut-être la plus aléatoire qui soit et donc la plus dangereuse. Tantôt c'est une tempête qui détruira toute une flottille de pêche en quelques heures ; tantôt c'est une mauvaise saison qui empêchera la préparation du poisson ; enfin, il reste toujours les fluctuations imprévisibles du marché.

Fait d'autant plus vrai, alors, que la seule navigation connue était la navigation à la voile ; qu'aucun port n'était encore aménagé, ni aucun quai construit ; que l'échange et la circulation monétaires ne connaissaient pas l'expansion d'aujourd'hui ; qu'aucun service de transport rapide n'accommodait le commerce ; que les communications téléphoniques et télégraphiques n'existaient pas ; que les entrepôts frigorifiques étaient inconnus ; que par-dessus le marché la piraterie faisait ses ravages¹, et que le service des douanes était défectueux². Aussi voyons-nous toutes ces compagnies faillir les unes après les autres, après avoir connu des moments de prospérité et de succès » (Stucker : « La Patrie », 1^{er} octobre 1944). Et il nous souvient avoir entendu répéter souvent, il y a trente-cinq et quarante ans, que le moyen le plus assuré, pour le marchand bien établi, de se condamner à mort était de se mettre « dans le poisson ».

A Percé, notamment, plusieurs compagnies existèrent, concurrentiellement ou les unes après les autres : les LeBoutilliers, appelés « les

1. Voir 1^{ère} partie, Ch. sur la piraterie.
2. Cf. chapitre sur l'administration civile.

Butlers » et distincts de la famille de l'Hon. John LeBoutillier, commerçant aussi ; les LeBas, les LeBruns — et d'autres encore — qui se firent simplement « laver ». La Cie Biard est une compagnie récente. Seule la Compagnie Robin réussit à surnager dans le grand commerce du poisson, grâce apparemment à l'esprit de discipline et de tradition qui inspira toujours ses administrateurs : tout y était strictement règlementé à la manière d'une communauté, le gérant y jouant le rôle supérieur.

« La cloche sonnait le réveil ; la cloche appelait les hommes au travail ; la cloche invitait tout le monde aux repas, etc. Le coucher lui-même ne devait pas se faire après une certaine heure. Les menus de chaque repas de la semaine étaient détaillés sur une liste gardée au magasin et à la cuisine. Le jeune homme devait se pourvoir de l'autorisation de la compagnie avant de prendre femme, autorisation qui n'était accordée qu'en considération de son temps de service, de sa compétence et de son salaire. Ce régime s'explique par le fait que la compagnie, qui se recrutait en Jersey, amenait ses employés dès l'âge de treize ou quatorze ans, pour les soumettre à un long apprentissage et à une éducation solide » (Stucker : « La Patrie », 1^{er} octobre 1944).

N'y aurait-il même pas lieu de souligner le respect scrupuleux des Robins pour le dimanche et leur souci constant de maintenir à n'importe quel coût, en dépit d'une préférence marquée à l'égard de leurs coreligionnaires et d'un esprit de corps jerseyais bien compréhensibles, des relations sociales amicales avec les autorités religieuses catholiques ? Question d'intérêt certes, mais aussi conséquence évidente de l'esprit de discipline dont ils étaient pétris. C'est ainsi que nous voyons Philippe Robin léguer en 1840 une somme de mille louis à M^{sr} Turgeon, avec instruction de la partager entre les églises de Bonaventure, Paspébias, Port-Daniel, Grande-Rivière et Percé. La part de cette dernière, qui fut par la suite divisée avec l'église du Cap-d'Espoir, fut de six cents piastres.

Du reste, la correspondance même de Charles Robin, tout en prouvant bien la primauté chez lui du principe de l'intérêt, démontre aussi que, ce principe, il savait au besoin l'appliquer psychologiquement, et humainement : « Donnez à ce bateau, recommande-t-il à son représentant le 26 octobre 1783, le nom de Saint-Pierre, patron des pêcheurs... Ce nom est familier aux habitants et leur fera plaisir... Il ne faut rien brusquer... Les pêcheurs ont leurs habitudes ; attendons qu'ils les abandonnent d'eux-mêmes pour adopter les nôtres de la même façon... C'est le meilleur moyen de nous faire accepter... Ne blâmons rien chez eux. Appelés à vivre avec eux, faisons généreusement les sacrifices nécessaires pour leur faire oublier qu'ils sont les vaincus et nous, les vainqueurs... Toute attitude contraire les éloignerait de nous : et alors, où iraient-ils pauvres comme ils sont. N'y a-t-il pas là une situation bien propre à nous inspirer une grande commisération pour eux ? »

Cette commisération identifiée avec l'intérêt, elle s'échappe encore de la plume de Charles Robin au cours de la correspondance qu'il échange avec les autorités, à l'occasion de l'établissement des Loyalistes en Gaspésie. Un premier contingent de 200 familles venait d'être installé le long de la partie supérieure de la Baie des Chaleurs, par les soins du Lieutenant-Gouverneur Cox, et un deuxième, de 300 familles, était en route. Charles Robin, craignant à la fois pour les terres de ses pêcheurs et l'alimentation de son commerce, intervient immédiatement, et de nouveau par la suite, auprès de Cox pour le prier de laisser les terres aux pêcheurs « dont la contribution à l'enrichissement du Royaume et à l'entretien de la Marine est immense. »

Deux ans plus tard, il revient à la charge auprès de l'Hon. John Collins, de Québec, pour insister sur la nécessité d'améliorer la condition des pêcheurs et l'importance de leur industrie.

A son arrivée sur la côte gaspésienne, en 1764, Charles Robin s'associa avec Wm. Smith, déjà établi à Bonaventure, celui-ci devant contrôler les établissements du haut de la Baie-des-Chaleurs et celui-là, les autres. Après quelques années, ils se séparèrent. Puis ce fut, successivement : Charles Robin & Co. jusqu'à 1886 ; C. Robin & Co. et The Charles Robin Colas Co., Ltd. jusqu'à 1904 ; enfin, Collas & Whitman et Robin, Jones & Whitman, avec quartiers-généraux à Halifax depuis 1904. La Cie Robin est à Percé depuis 1781 et à l'Anse-à-Beaufils, depuis 1820.

Reconnaissons aussi, avec M. Louis Bérubé, que « le développement que (les Compagnies) ont fait connaître à nos pêcheries, les activités qu'elles ont créées partout sur notre littoral maritime doivent apporter une certaine mesure de compensation à ces abus qui nous révoltent à juste titre aujourd'hui, mais que les lois et coutumes d'alors pouvaient tolérer avec beaucoup plus de facilité ». Ca se passait même dans le bon vieux temps...

Ajoutons enfin, pour en remercier la Providence, que la nature de sa vie finit par façonner au pêcheur un tempérament qui fait facilement de lui un philosophe capable de dominer les circonstances et d'être heureux en dépit de conditions adverses : « Doué d'un tempérament très sentimental ; contemplateur enthousiaste de l'immensité des mers ; de par sa nature latine, aventurier audacieux en même temps que poète qui s'ignore, le pêcheur gaspésien, comme son frère napolitain et marseillais, préfère assez facilement la splendeur d'un beau coucher de soleil et la sensation d'une course risquée sur la crête des vagues en furie à la saveur d'un mets plantureux ou à l'enivrement d'une fête aristocratique... » (Stucker ; « La Patrie, » 1^{er} octobre 1944).

Quoi qu'il en soit de toutes ces circonstances atténuantes, qu'il était simplement équitable de rappeler, il reste indéniable cependant que le régime sous lequel vécurent longtemps les pêcheurs gaspésiens était, de sa nature même et en dépit d'une certaine adaptation psy-

chologique, trop anti-social et donc trop inhumain pour durer. Aussi, les compagnies elles-mêmes se virent-elles forcées, avec le temps, en raison même de leurs propres intérêts, d'adoucir leur pression trop exclusivement commerciale. On les vit vers 1880 substituer l'échange monétaire au système des « pitons » et introduire un certain système d'encouragement à l'économie ainsi qu'une rémunération davantage proportionnée au travail. Il devint possible au pêcheur laborieux, tenace et économe, d'acquiescer en pleine possession son grément de pêche et de toucher en argent, à l'automne, le solde qui lui revenait sur son poisson.

« Les pêcheurs qui en ont les moyens, écrit Langelier en 1884 (« Esquisse sur la Gaspésie »), construisent eux-mêmes leurs embarcations, se pourvoient à leurs frais de tous les appareils nécessaires, pêchent pour leur propre compte et vendent leur poisson frais aux marchands ou bien le préparent et attendent à l'automne pour le vendre aux spéculateurs, qui parcourent toutes les côtes pour acheter tout le poisson qu'ils peuvent trouver. Ceux qui n'ont pas le moyen de se procurer les embarcations ainsi que les autres appareils nécessaires les louent des grandes maisons qui font le commerce du poisson. Le loyer d'une embarcation toute grée varie de vingt-cinq à trente-cinq dollars par saison et le bail stipule invariablement que tout le poisson qui sera pris dans une embarcation ainsi louée devra être vendu exclusivement au marchand qui fournit l'embarcation » (Droit du « dernier équippeur »).

C'est ainsi qu'à Percé précisément, dès 1900 et 1910, tous les pêcheurs possédaient en propre tout leur équipement de pêche. Bien plus, un certain nombre trouvèrent moyen d'acquiescer de belles fermes. Plusieurs même parvinrent à économiser de bons petits pécules sonnants. Force nous est cependant de constater de nouveau que, en dépit de cette amélioration incontestable, les profits des « Bourgeois » continuèrent d'être exagérés, même lorsque des circonstances exceptionnelles (l'après-guerre de 1914 par exemple), où même simplement plus favorables, permirent aux pêcheurs de *toucher* un prix exceptionnel, ou simplement encourageant, pour leur produits. Que dire alors des temps où le marché fut exceptionnellement défavorable, comme par exemple à l'occasion des sanctions imposées par la Société des Nations, contre l'Italie, principal débouché de notre poisson sec?

c) **ETAT ACTUEL**

Aussi une réforme plus radicale s'imposait, qui finit par se concrétiser dans l'organisation des coopératives. Percé se hâta d'y adhérer dès 1941. Appuyée sur la caisse populaire fondée en même temps, encouragée par les autorités religieuses, aidée financièrement par le Gouvernement et puissamment pilotée par l'organisation centrale des Pêcheurs-Unis, la Coopérative des pêcheurs de Percé comp-

te déjà de belles réalisations. Ainsi, les deux dernières années vérifiées à date ont donné les résultats suivants :

Années	Capital payé	Ventes	Salaires payés	Bénéfices nets	Ristourne
1944-45	\$1,835.15	\$44,750.17	\$6,716.47	\$9,092.99	\$8,538.34
1945-46	\$ 977.58	\$52,136.85	\$7,712.41	\$9,066.05	\$8,472.75

Il appartiendra à l'histoire de demain d'en enregistrer davantage. Soulignons simplement cet autre fait que l'organisation coopérative a contribué dans une large mesure à instaurer, à Percé comme ailleurs, un équilibre économique dont personne n'avait jusque-là trouvé la recette.

2 — BOISSON

Nous avons dit au début de ce chapitre, que, en échange de son poisson, le pêcheur recevait la marchandise du « Bourgeois ». Cette marchandise, il va de soi, se limitait au nécessaire : farine, pois, biscuit de matelot, mélasse et... rhum.

Quoi qu'il en soit en effet de l'extension qu'a prise, en ces dernières années, le multiforme commerce de la boisson, il y a lieu cependant de se demander s'il fut jamais plus florissant que pendant la période allant de 1800 à 1900. Aussi entendons-nous missionnaires, curés et évêques pester à l'envie — et parfois d'une façon exagérée, nous l'avons vu, — contre tous les maux... et surtout contre les méfaits de ce commerce et les ravages de l'intempérance : l'abbé Bourg en 1787, M^{sr} Plessis en 1824, M^{sr} Turgeon et M. Guilmet en 1860, M. Bossé en 1880... Jusqu'à Félix O'Hara, qui trouva moyen de s'en plaindre, alors qu'il était un des premiers à en profiter.

C'est toutefois de 1861 à 1866 que ce commerce connut son apogée, alors que le port de Gaspé, déclaré « port libre » (sans douanes), déversa le rhum à flots sur toute la région, au prix de quarante sous le gallon. C'est précisément pendant cette période que les résolutions du Conseil municipal concernant la vente des spiritueux et les désordres dus à l'ivrognerie se multiplient : les unes, pour accorder des licences de tavernes ou en restreindre le nombre ; d'autres, pour défendre aux marchands généraux d'en vendre, sinon par quantités de trois, cinq, huit ou dix gallons ; d'autres enfin, pour multiplier les constables et gardiens de la paix (jusqu'à douze) ! pendant l'été. Le Conseil avait alors le zèle du novice tandis que les pêcheurs saisonniers, de leur côté, avaient l'entraînement du profêt.

Depuis l'établissement du contrôle de ce commerce par le Gouvernement, c'est la Commission des Liqueurs qui prospère, avec son compagnon naturel, le marché noir, dont Percé, à raison de sa proximité des îles pourvoyeuses de St-Pierre et Miquelon et de la multiplicité de ses hôtels, n'a jamais cessé d'être un centre... privilégié, utilisé même comme point de jonction pour la distribution à l'extérieur.

C — Agriculture

Nous avons rappelé les tentatives des Seigneurs Denys, sous le Régime français, pour fonder à Percé un établissement sédentaire en vue de l'organisation non seulement de la pêche mais aussi de la culture. « La terre n'est pas moins » (bonne)... que la mer écrivait Pierre dans un rapport officiel. Et il veut donner lui-même l'exemple : aussi entre-t-il dans son inventaire de 1688 : « cent arpents de bonne terre où il y en a plus de la moitié prête à labourer et l'autre, peu de travail à faire pour y mettre la charrue... »

Nous savons aussi ce qu'il advint de tout cela. Il était réservé au Gouvernement de Londres d'organiser définitivement l'agriculture à Percé, comme dans le reste de la Gaspésie. L'histoire de l'agriculture gaspésienne est toutefois plutôt pénible, c'est une histoire de titres.

1 — ABSENCE DES TITRES

Dès le 1^{er} mars 1765, le Gouverneur Murray publiait une proclamation invitant ceux qui voulaient des terres à en demander. Les concessions qui furent faites alors comportaient le défrichement, en trois ans, de trois acres de terre pour chaque concession de cinquante acres. Les premiers concessionnaires furent des soldats et officiers licenciés de l'armée de Wolfe. S'acquittèrent-ils bien de leurs obligations ? Il est permis d'en douter.

Après les soldats et officiers licenciés de l'armée, Londres établit en Gaspésie, de 1784 à 1792, un contingent de Loyalistes américains, d'origine anglaise et irlandaise : Percé en reçut quelques-uns.

Le Capitaine Justus Sherwood, envoyé par le Gouverneur Haldimand pour s'enquérir de la situation, signale entre autres choses « quantité de bonnes terres légèrement boisées... » et suggère que « les colons soient fournis d'animaux, d'instruments aratoires et d'autres nécessités ».

« On a dit, écrit Hopkins, que les Loyalistes ont fourni au Canada le meilleur sang dont les treize colonies pouvaient s'enorgueillir. » « Règle générale, remarque Hosmer, les Loyalistes étaient des hommes importants, qui avaient aux Etats-Unis des intérêts même supérieurs à ceux de leurs adversaires... Leurs propriétés étaient les plus belles, leurs manoirs imposants s'élevaient sur les crêtes des collines les plus en vue ; ils possédaient les prairies les plus riches et les mieux cultivées... »

Aussi le Gouvernement de Londres se crut-il tenu en justice de les dédommager des pertes qu'ils avaient subies pour lui rester fidèles. Il se rendit aux suggestions du Capitaine Sherwood et les gratifia généreusement. Malheureusement, beaucoup se trouvèrent si dépaysés qu'il ne purent tirer profit de ces avantages. Et ce n'est pas

sans une pointe d'ironie que le Juge Thompson se voyait obligé de constater, en 1820, au sujet du demi million de dollars dépensés par Cox, à cet effet : « On a dû faire beaucoup de travaux souterrains, car on ne voit rien à la surface qui puisse justifier une pareille dépense. »

Dès leur arrivée ici, les premiers habitants d'origine française ne se montrent pas moins anxieux d'acquérir des terres que de posséder des grèves. Malheureusement, aucun titre valable ne fut alors donné à personne. Aussi les voyons-nous tous, dès 1818, se joindre à ceux des autres paroisses pour demander au Gouvernement de leur donner des titres valides.

Le 27 avril 1819, une Commission d'enquête était nommée, composée de Jean-Thomas Taschereau, Michel-Louis Juchereau-Duchesney et George Waters Allsopp, afin d'étudier les réclamations. Elle vint siéger à Percé, du 24 juillet au 10 août, reçut mille réclamations au nombre desquelles elle promit d'en régler six cent trente et une. Puis, elle fit rapport, recommanda entre autres choses l'établissement d'une société d'agriculture « comme il en existe dans tous les autres districts, » mais... les choses en restèrent là.

En 1830, les habitants reviennent à la charge, se plaignent que rien n'a été fait. Le rapport du Comité spécial, nommé alors pour réviser celui de la Commission de 1819 et devant lequel témoigna un nommé Hugh Cassidy demeurant à Percé depuis douze ans, constate qu'aucune patente n'a encore été émise. Il admet en même temps que « les souffrances et pertes qui depuis plusieurs années résultent pour la population agricole du District de Gaspé, du manque de bons titres pour leur terres, et l'échec qu'elle a dû éprouver dans ses progrès d'un semblable ordre de chose, est très évident ; et votre Comité doit observer que les terres restent sans culture, en conséquence de la continuation des mêmes maux. Il paraît que des certificats de location sont encore accordés par un agent du Gouvernement, et il est évident qu'avant de pouvoir se procurer un bon titre, il faut, après des délais infinis, encourir des charges considérables, qui comportent, entre autres :

A l'agent des terres à Gaspé	£1.00.s0
Pour arpentage	.10. 0
Pour agence à Québec, pour obtenir les patentes	1.00. 0
Pour les patentes.	.18. 0
	<hr/>
	3.8.0 (soit, \$14.00)

« Sous une semblable administration, les côtes vastes et importantes du district de Gaspé et les excellentes terres incultes qui les composent resteront longtemps sans y voir de bons établissements, et avec une population souffrante, luttant contre l'adversité et se plaignant avec raison... »

Les choses continuèrent de rester dans le même état. En 1834, dans leur requête adressée au Roi, les habitants d'origine anglaise insistent de nouveau et, désireux de détruire la mauvaise note laissée par Cox, en 1777, à l'effet que « le terrain est très montagneux... dur... exige un travail très considérable... » basent leur demande d'encouragement à l'émigration anglaise en Gaspésie sur le fait que, « en dépit de la sévérité du climat, le sol n'est pas défavorable à la culture, (qu'il est même) fertile et égal, sinon supérieur, au sol de la plus grande partie de la Province... »

Après bien des tergiversations, Lord Durham publiait, le 31 octobre 1838, une proclamation par laquelle il annonçait que tous les habitants, qui seraient en mesure de démontrer qu'ils détenaient leurs lots le 10 septembre précédent et qu'ils y avaient dix âcres en culture, recevraient leurs titres légaux. Combien de colons de Percé reçurent alors leurs titres? Pas un seul. La liste des titres accordés de 1760 à 1890 démontre que pas un seul titre ne fut donné avant 1856, alors qu'il en fut concédé près d'une centaine en quarante ans.

Voici la liste de ces titres accordés aux citoyens de Percé qui y ont encore des descendants:

1856 — Septembre 5 : Arbour, Jean

“ Julien

“ Louise

Bourget, Amasie

“ Nicolas

Labbé, Joseph

Méthot, Joseph

Trachy, Edward

20 : Bilodeau, Michel

Birmingham, John

Blondin, Joseph

Bourget, Jean

Bunton, Mark

Caïn, James Jr

Caron, Xavier

“ Victor

Donahue, Wm.

Dorion, Étienne

Fennessey, Richard

Flynn, Edmund Jr

“ Edmund Sr

Furlong, Michael

LaFolley, Philip

LeBoutillier, John

Lamb, Lawrence

Lenfestey, Ths

Mahan, Hugh Sr

Mercier, Pierre

		Paget, Francis
		Proulx, Joseph
		Rooney, James
		Simoneau, Charles
1859 — Juin	13 :	Furlong, Michael
		Sisk, William
	Sept.,	10 : Hickson, Owen
	Décembre,	3 : Succession J. S. Tuzo
1860 — Sept.,	15 :	Cain, James Jr
	Octobre,	16 : Joseph-E. Tuzo
1861 — Mai	11 :	Peter, Mabey
		" Vibert
	13 :	Jean, Jean
1861 — Mai,	25 :	Gorman, Thomas
		Proulx, Charles
1862 — Mai,	28 :	Cain, Thomas Sr
	Juin,	14 : Lamb, John
	Nov.,	19 :
		Ryan, Matthew
	28 :	Després, Michel
1864 — Mars,	26 :	Jean, Wm.
		28 : LaFolley, Philip
	Mai,	18 : Cain, James
	Juin,	10 : Mahan, Hugh
		15 : Laterreur, Joseph
1865 — Janvier,	26 :	Furlong, John
		" George
1868 — Mai	15 :	Gorman, John
		Thomas
1872 — Août,	21 :	Simoneau, Joseph
	Octobre,	9 : LeBlanc, Paul
1873 — Nov.,	5 :	Cloutier, Noël
1874 — Nov.,	13 :	Dénnehe, Joseph
		Lévésque, Ambroise
1875 — Mai,	3 :	Chs Robin & Cie
1878 — Décembre,	17 :	Laterreur, Joseph
1879 — Mars,	13 :	Dacey, Daniel
1881 — Décembre,	28 :	O'Leary, John
		Michael
		Patrick
1885 — Mars,	7 :	Caron, Frs-Xavier
		24 : Corp. Episc. Rimouski
1886 — Janvier,	19 :	Donohue, John
		Furlong, Peter
		27 : O'Leary, Michael
1888 — Sept.,	27 :	W. O. Vibert
1889 — Avril,	17 :	Birmingham, Matthew
1890 — Février,	21 :	Tuzo, James T.

2 — INSTABILITE DES TITRES

Les concessions de ces patentes, claires en elles-mêmes, ne le furent toutefois jamais quant à la détermination des lots sur lesquels elles portaient. Plus tard, en 1898, un premier cadastre officiel fut dressé pour Percé, mais les inexactitudes des titres ne furent jamais tirées au clair. C'est ce travail de révision du cadastre du comté que le Gouvernement a confié à l'ancien protonotaire, M. Alphonse Garneau, en 1943. Plusieurs paroisses ont eu leur tour à date. Percé aura bientôt le sien.

Est-il surprenant, après cela, que l'agriculture n'ait jamais été très florissante à Percé comme en bien d'autres endroits de la Gaspésie ? D'autant que le morcellement des terres, la pauvreté d'un sol trop souvent négligé à cause de cela, l'appât d'un gain rapide à la pêche ou facile à la journée, furent toujours et sont encore des facteurs destinés à faire de plusieurs « habitants » de Percé, comme de la Gaspésie en général des cultivateurs-pêcheurs ou des cultivateurs-journaliers.

Il est nécessaire de signaler, pour le regretter, ce manque de secours de la part des autorités gouvernementales, qui, après avoir mis sur pied en Gaspésie un établissement d'importance, s'en soucia si peu par la suite, de sorte que cet établissement ne dut sa survivance qu'à sa seule vitalité intrinsèque ? A tel point que, étaient encore vraies en 1900, quoique dans une moindre mesure, les remarques suivantes du Comité spécial d'enquête de 1830 : « La grande distance du District de Gaspé du siège du gouvernement, le manque de communication par terre et la longueur et l'incertitude de la navigation durant la saison de l'été, le place dans une condition à être peu connu par le Gouvernement et la Législature, ce qui fait que ses besoins intérieurs ne sont pourvus que d'une manière imparfaite.

« Le peu de moyens des habitants du District et les grandes dépenses qu'il aurait fallu encourir pour envoyer une personne du District, pour suivre les sessions du Parlement Provincial, ont pour la plupart du temps empêché les habitants de prendre avantage de ce moyen constitutionnel de représenter leurs intérêts : ils se sont de fait prévalus des services de Messieurs résidant à Québec, qui en partie ont eu des occasions de connaître personnellement le District, et dont les efforts ont été dans plusieurs instances très marquées pour promouvoir au meilleur de leur jugement les avantages et le bonheur du District, mais il est évident qu'ils ne pouvaient avoir l'avantage de l'observation personnelle ni celui de communiquer avec la masse des habitants, pour considérer les mesures qu'il était nécessaire de proposer et leurs effets lorsqu'elles seraient réalisées.

« Le Comité est d'opinion que le District de Gaspé a droit à l'attention particulière de la Législature, eu égard à son étendue,

aux avantages particuliers dont il peut être au reste de la Province et à ses grandes ressources. »

C'est la même plainte que, en 1901, Arthur Buies formulait en un style indigné dans sa Monographie de la Matapédia : « L'éloignement de la Gaspésie, y lisons-nous, l'isolement féroce où l'a tenue l'absence des communications, les perfidies d'une tradition obstinée qui enracinait de plus en plus tous les ans dans l'esprit public l'idée que la Gaspésie n'était et ne serait jamais qu'un pays de chasse et de pêche ; l'ignorance profonde, épaisse, où tout le monde était tenu au dehors sur la valeur et la nature réelle d'une contrée que l'on croyait presque inhabitable et qui jouit, au contraire, d'un climat remarquablement régulier et tempéré ; ces quelques causes, et d'autres encore, y ont paralysé jusque dans leurs germes toutes les tentatives de colonisation et de culture. »

C'est précisément en se basant sur ces « perfidies d'une tradition obstinée » que le Révérend Père Hugolin faisait plus tard cette constatation pessimiste, qu'il voulait par-dessus le marché doubler d'une prophétie non moins pessimiste : « Percé, disait le Père, est venu à bout de se peupler de quelques cents habitants, presque tous pêcheurs : voilà tout. Pêcheurs impénitents mourront les gens de Percé... » C'est catégorique, pessimiste... mais non réaliste... Manifestation brutale de cette mentalité surannée, flagellée par Arthur Buies.

Certes, le fait que le contraire s'est produit est évidemment surprenant... Mais pourquoi le surprenant ne pourrait-il pas se produire parfois en Gaspésie, même à Percé ?

Toujours est-il que, en dépit de toutes ces conditions désavantageuses au possible, Percé a réussi, comme le reste de la Gaspésie, à mettre en valeur une partie considérable de son domaine arable, à mettre sur pied des fermes convenables, à les faire prospérer, à leur faire produire, souvent entièrement parfois avec un excédent, le foin, l'avoine, l'orge, les légumes nécessaires pour alimenter familles, chevaux, bétail, porcs, moutons, poules... et se parer même assez souvent de belles fleurs qui font soupirer des « Look, my dear » aux Américaines éprises de belles natures...

Voici, du reste, ce qu'en disait une chronique du Ministère de l'Agriculture parue en 1934 dans notre ouvrage « Gaspé depuis Cartier », et dont nous avons adapté les statistiques aux conditions actuelles :

« La Gaspésie forme une région presque exclusivement agricole. Sur une population totale de 85,464 habitants, 56,742 sont établis sur des fermes. L'agriculture y est surtout organisée pour répondre au besoin familial. Celle de la côte gaspésienne présente le type de la polyculture... visant plus à faire vivre l'agriculteur, à pourvoir à ses besoins qu'à se spécialiser en vue d'une vente à bénéfices. Les domaines y sont généralement de peu d'étendue ; le cheptel de chaque cultivateur est assez restreint : en moyenne il comprend

un cheval, deux vaches, deux porcs, quatre moutons, trente poules. C'est qu'un grand nombre de cultivateurs sont également pêcheurs en été, ou ouvriers saisonniers en hiver. La Gaspésie compte 9,774 fermes, dont cinq pour cent seulement sont hypothéquées. De nombreuses organisations agricoles groupent les agriculteurs : sociétés coopératives, sociétés d'agriculture, cercles agricoles, cercles des jeunes agriculteurs, cercles des fermières. Plus de vingt beurreries et trois fromageries groupent près de mille cinq cents patrons possédant en moyenne quatre vaches chacun. Un couvoir coopératif d'une capacité de 16,000 œufs distribue des poussins améliorés aux aviculteurs de la côte.

« Le dernier recensement canadien (1941) montre que l'agriculture y progresse, que l'organisation de la ferme s'y améliore et que le domaine agricole s'agrandit dans les vallées et vers les terrasses supérieures.

« Par suite des fréquentes pluies d'été, les pâturages revigorés se prêtent admirablement à un élevage rémunérateur des bovins de boucherie, des troupeaux de moutons ; ils sont également favorables au développement de l'industrie laitière. Ces produits, qui ne sont point ruineux pour la terre, se prêtent à l'exportation économique vers les marchés intérieurs.

« La saison automnale y est exceptionnellement longue et belle, mais le printemps y est tardif. Les arbres fruitiers s'y développent bien, les légumes y viennent à merveille. On y exploite cette arrière-saison pour mettre sur les marchés des grandes villes du continent des fruits et des légumes frais qu'on ne produit plus dans les régions du sud »¹.

Ce qui est vrai de l'ensemble de la Gaspésie l'est aussi de Percé, avec ses cent cinquante fermes, petites et moyennes, sa coopérative de beurrerie, fondée en 1927 et qui compte quatre-vingts membres ; sa coopérative d'arts domestiques, fondée en 1940 et qui compte soixante-quinze dames et jeunes filles ; son élevage du cheval, du porc, des vaches et des poules.

A la culture se rattache l'industrie de la pierre-à-chaux, exploitée au moyen d'un broyeur hydraulique, par M. John Bourget, et d'un broyeur mécanique, par M. Louis Boucher.

A la culture peut se rattacher aussi l'élevage du renard et du vison, auquel quelques habitants se sont toujours livrés.

Quel peut être l'avenir de l'agriculture à Percé ? Pas beaucoup différent de ce qu'est son présent, quant à son volume, étant donné l'impossibilité d'agrandir son domaine. Sa qualité toutefois peut être améliorée et le sera sans doute le jour où la population agricole voudra profiter en plein des avantages offerts par l'École d'agriculture de Ste-Marie (Val d'Espoir), qui a déjà de si belles

1. Cf. chapitre « Supplément documentaire », 3 — « Faits et statistiques ».

œuvres à son crédit et dont l'influence pourrait être considérablement accrue, si on voulait y avoir davantage recours. De sorte qu'elle semble bien devoir toujours être en mesure d'assurer, dans une proportion approximative de 50%, la vie des habitants de Percé.

Voici les chiffres du recensement de 1941 sur les conditions agricoles de Percé :

Population totale	1,192
Vivant sur des fermes	796
Personnes y travaillant	231
Nombre de fermes	144
de 1 à 10 acres	12
de 11 à 50 acres	80
de 51 à 200 acres	52
Superficie totale	Env. 22,000 acres
affectée	6,725
cultivée	2,707
Valeur des fermes	\$371,873.
Revenus de 1940	Env. \$90,000.
Valeur du cheptel	\$38,673.
Nombre de chevaux	160
bétail	741
vaches	368
moutons	219
porcs	170
poules	2,849

EPILOGUE

Notre premier mot a été à l'adresse de nos frères du dehors ; notre dernier sera pour nos frères du dedans. Que l'avenir de la Gaspésie, et de Percé particulièrement, apparaisse plus brillant que son passé, cela ne semble pas douteux. Que l'on se rappelle seulement, avec Sir Thomas Chapais et tant d'autres, que la « péninsule gaspésienne est l'une des plus riches en ressources naturelles inexploitées, l'une des plus pittoresques, l'une des plus captivantes non seulement de la province de Québec, mais du Canada tout entier », et que Percé particulièrement est le « Paradis du géologue, du botaniste, de l'ornithologiste », du touriste voyageur ou artiste.

Or, d'une part, d'ici l'ouverture de l'ère minière, l'industrie touristique semble bien en train, sinon de primer toutes les autres ressources naturelles, du moins d'en égaler les principales en importance. Si, en effet, on dépouille les statistiques de ce qu'elles ont actuellement d'anormal, on constate vite que l'industrie de la pêche lui cédera bientôt la priorité, si ce n'est déjà fait, et que l'industrie du bois fera probablement de même, le jour où le marché redeviendra normal. Reste l'agriculture, dont l'importance en produits naturels de base restera nécessairement toujours capitale. C'est que la Gaspésie réserve à l'industrie touristique les deux facteurs qui constituent toute sa raison d'être : une nature particulièrement attachante et une population caractéristiquement distincte.

D'autre part, bien qu'exceptionnellement prometteuse, l'industrie touristique comme toute organisation humaine porte en elle-même son germe de mort : en même temps qu'elle exige une nature attachante et une population distincte, elle sème sur son passage le virus du nivellement, tant par le courant d'idées fausses dont elle occasionne souvent la dissémination que par le désir qu'elle contribue à faire naître et germer, chez beaucoup de nos gens, d'aller tenter fortune en ville.

Il importe donc avant tout, si nous voulons situer dans leur vrai cadre nos perspectives d'avenir, de nous préparer à satisfaire à ces exigences sans cesser de parer à ces dangers. Nous avons un produit à offrir : comment le rendre attrayant sans le gâter ? Dans sa partie matérielle, la nature l'a fait tellement beau que nous n'y pouvons rien ajouter : il défie l'imagination du poète et le pinceau de l'artiste.

Reste l'élément humain, dont l'amélioration ou la détérioration dépend de nous. D'où le problème circonscrit : comment et dans quelle mesure nous adapter sans cesser d'être nous-mêmes ? C'est

ici qu'il devient nécessaire de mettre en lumière les leçons du passé et d'inventorier les possibilités du présent.

Des défauts détestables et des qualités attachantes constituent chez nous des caractéristiques bien marquées. Défauts détestables : indépendance innée, jalousie congénitale, esprit d'aventure, qui prouvent bien notre ascendance raciale ; qualités attachantes : esprit foncièrement religieux, audace naturelle, complaisance débonnaire. Et ces caractéristiques qui font de nous ce que nous sommes, nous les devons au sang, à l'esprit, au cœur, au travail, aux privations, à la patience et à la persévérance de nos pères... Nous leur devons, à eux tout autant qu'aux exigences de l'industrie touristique, de rester substantiellement ce qu'ils nous ont faits.

Tout comme nous nous devons à nous-mêmes d'atténuer plus stratégiquement nos défauts et d'accentuer plus intelligemment nos qualités. Atténuer plus stratégiquement nos défauts, par l'acceptation d'une discipline plus rigoureuse, la compréhension des relations de coordination et de subordination nécessaires au bien commun et l'assujettissement à une vie stable ; en même temps, accentuer plus intelligemment nos qualités, par la consolidation de nos convictions religieuses, une circonscription plus sage de nos audaces et une canalisation plus logique de nos complaisances.

Le présent nous offre-t-il les possibilités d'atteindre à cet idéal ? Pourquoi pas ? Nos pères ont taillé le domaine qu'ils nous ont légué alors que, non seulement ils étaient abandonnés à eux-mêmes mais qu'ils avaient tout contre eux ; et nous serions incapables d'agrandir, d'améliorer et d'embellir ce même domaine, alors que les sympathies et les secours nous viennent de partout ? Allons-nous confesser déchéance à ce point ?...

Ne l'oublions pas : pour nous comme pour nos pères la clé du progrès réside dans la fidélité à nos origines raciales, religieuses et sociales, l'acharnement au travail, la patience dans les difficultés et la collaboration dans l'effort. Gravons bien dans notre esprit que, si l'histoire d'hier nous fournit des alibis, celle de demain sera inexorable...

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	9
PROLOGUE	11
Première partie : NATURE DE PERCÉ	
I — NATURE PHYSIQUE	
A — Vers Percé...	
1 — En route	17
2 — Percésie	19
3 — Nous arrivons	20
B — A Percé...	
1 — Le nom	23
2 — Le village	25
3 — La paroisse	26
4 — La municipalité	27
5 — La Commission scolaire	27
6 — Le Chef-lieu	27
II — NATURE ESTHETIQUE	
1 — Le Mont-Sainte-Anne	29
2 — Le Rocher	32
3 — Le Mont-Joli	35
4 — L'île Bonaventure	38
5 — Les monuments religieux	46
III — NATURE TOURISTIQUE	
1 — Tourisme moderne	51
2 — Tourisme ancien	55
IV — SUPPLEMENT DOCUMENTAIRE	
1 — Faits et statistiques	61
2 — Au gré des vents	75
3 — Notules	76
4 — Climat	77
5 — Pèlerinage à Ste-Anne	78
6 — Bénédiction des barges	80
Deuxième partie : HISTOIRE DE PERCÉ	
I — HISTOIRE RELIGIEUSE	
A — Avant 1760...	
1 — Organisation	83
2 — Pratique	87
3 — Construction	90
4 — Destruction	92

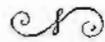
B — Après 1760...	
1 — Organisation	93
2 — Pratique	102
3 — Construction	112
II — HISTOIRE CIVIQUE	
A — Courbes démographiques...	
1 — Avant 1760	123
2 — Après 1760	123
B — Administration civile...	
1 — Conseil cantonal	133
2 — Conseil municipal	134
3 — Conseil de Comté	136
4 — Postes	138
5 — Douanes	139
6 — Télégraphe	139
7 — Téléphone	140
8 — Banque	140
9 — Electricité	141
10 — Croix-Rouge	141
11 — Réserve	141
12 — Députés	142
C — Administration judiciaire...	
1 — District de Gaspé	144
2 — Lieutenants-gouverneurs	144
3 — La justice	145
4 — Le Chef-Lieu	147
5 — Le Personnel	151
III — HISTOIRE ECONOMIQUE	
A — Pêche...	
1 — Avant 1760	153
2 — Après 1760	156
B — Commerce...	
1 — Poisson	160
2 — Boisson	165
C — Agriculture...	
1 — Absence de titres	166
2 — Instabilité des titres	170
EPILOGUE	174
APPENDICES...	
1 — Liste des illustrations	
2 — Guide publicitaire	



BIENVENUE



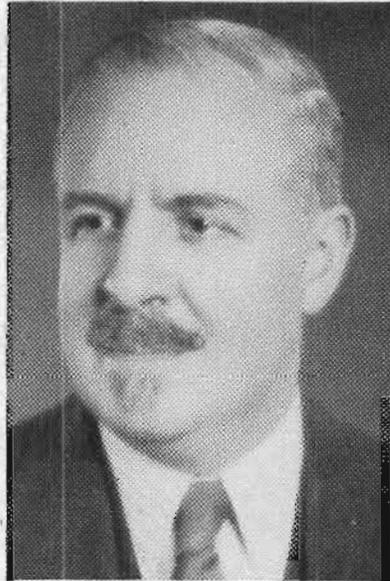
aux visiteurs de la Gaspésie



INDEX PUBLICITAIRE

Hon. Dr C.-E. Pouliot	IV et XXVII
Lt L. Langlois, M.P.	VI
Hôtel Percé	VIII
Hôtel Normandie	IX
Hôtel Pic-de-l'Aurore	X
Hôtel Bleu-Blanc-Rouge	XI
Garage Collin	XI
Garage Pelletier	XII
Garage Furlong	XIII
Arts Domestiques	XIV
Hôtel Restigouche	XV
Au Bon Secours	XVI
Les Trois Sœurs	XVI
Meagher's Cottages	XVII
Banque Canadienne Nationale	XVII
The Black Whale	XVIII
The Linwol Shoppes	XVIII
Gaspesia Sulphite	XVIII
Noé Duguay	XIX
Pidgeon's	XIX
Robin, Jones & Whitman	XX

La Fabrique de Percé	XXII
Stibre-D'Allaire-Bisson	XXIV
Mme W. A. E. Flynn	XXIV
Hon. Omer Côté	XXV
Etablissement de pisciculture	XXX
Conseil Municipal	XXXI
L.-O. Roy	XXXIII
J.-A. & F. Gagnon	XXXIV
Keays Construction	XXXV
J. Hector Lamb	XXXV
H.-J. Roy	XXXVI
Conseil de Comté	XXXVII
Hon. Antonio Talbot	XXXVIII
Ministère de la Santé	XL
Commission Scolaire	XLI
Hôtel Madeleine	XLII
Hon. J.-D. Bégin	XLIII
Hon. J. Robinson	XLV



HON. C.-E. POULIOT, M.D.

Si la nature de Percé est belle, son histoire ne l'est pas moins. Si la contemplation de son paysage provoque l'admiration, l'étude de son histoire fait aimer ce coin si exclusivement pittoresque de notre province, et avec lui, toute la Gaspésie, joyau touristique du Québec.

L'absence de l'histoire de Percé était une lacune que l'on déplorait de vieille date : monsieur le curé Roy a tenu à la combler, et il s'est acquitté de cette tâche difficile de façon précise et particulièrement brillante. A la préparation et à la rédaction de son volume il a évidemment apporté le même soin, le même souci de la perfection qui l'ont signalé à la direction spirituelle de ses paroissiens, aussi bien que dans les organisations temporelles de sa paroisse.

En des tableaux non moins saisissants que les panoramas alpins du Chemin des Falls et du Mont Sainte-Anne, l'auteur de « Gaspé historique » nous peint avec une exactitude remarquable et dans un style qui dénote l'aisance avec laquelle il manie sa langue, les premiers pêcheurs, les pionniers de l'agriculture et les héroïques missionnaires de Percé et leur œuvre magnifique, devenue comme l'auteur le dit si bien, « le miracle gaspésien ».

A titre de Gaspésien de cœur, profondément attaché à ce coin de terre béni pour lequel la Providence a voulu que je donne le meilleur de moi-même, à titre aussi de député du comté de Gaspé-Sud et de ministre de la Chasse et des Pêcheries, chargé d'assurer son progrès économique, je remercie monsieur le curé de Percé de m'avoir procuré le plaisir et l'insigne honneur de présenter au public cette partie historique de son ouvrage, que Son Excellence monseigneur l'évêque de Gaspé a si exactement appelé « une brillante fresque d'histoire ».

Camille-Eugène Pouliot, m.d.

le 25 avril 1947.



LE L. LANGLOIS, M. P.

A titre de représentant de Gaspé au Parlement fédéral, je suis heureux de souhaiter la bienvenue la plus cordiale à nos visiteurs.

La Gaspésie est un des joyaux touristiques les plus précieux de la Province de Québec et du Canada : à titre de Gaspésien, je me réjouis qu'il soit connu et aimé de plus en plus. Percé est la perle de ce joyau : puissent tous nos visiteurs l'estimer à sa valeur.

A titre de co-paroissien et d'ami personnel, il m'est particulièrement agréable de féliciter le dévoué curé de Percé de l'ouvrage intéressant et instructif qu'il livre présentement au public. Puisse-t-il connaître le succès qu'il mérite !

Lt L. Langlois, M.P.



HOTEL PERCÉ HOTEL

Rendez-vous des Connaisseurs

Confort et service XXe siècle dans un cadre antique

27 chambres 24 chalets

51 douches 51 téléphones

Cuisine typiquement gaspésienne

•
Etabli en 1946

Philippe SAVARD, propriétaire

*Quiconque vient seul à l'HOTEL PERCE
y revient avec ses amis*

VIII



PERCÉ

HOTEL NORMANDIE

FACE A LA MER

MOBILIER MODERNE FINI ERABLE

Arrangements pour excursions de bateau et de pêche

TERRAIN DE TENNIS pour ses hôtes

75 CHAMBRES AVEC BAIN OU DOUCHE

Cuisine exquisite

Spécialité : Poisson de toutes sortes

Conditions spéciales à la semaine, sur demande.



IX



PERCÉ

PIC-DE-L'AURORE

1936 : 25 chambres — 10 chalets

1947 : 50 chambres — 30 chalets

Hôtellerie Spécifiquement Gaspésienne :

Plans dressés par MM. Ernest et Gérard Guité.

Tentures, tapis, lingerie, par Mme Guité

Décorations par Mlles Guité

Mobilier par des ouvriers gaspésiens

Hospitalité et cuisine gaspésiennes

*« Votre PIC-DE-L'AURORE est le plus bel endroit
que j'aie jamais vu » (Un touriste)*



BLEU-BLANC-ROUGE

Posé là avec ses trois couleurs de ciel apportées de la vieille France, face au soleil, face à la mer, face au ROCHER, BLEU-BLANC-ROUGE assure la fraîcheur, la paix, l'accommodation. Hôtel typiquement canadien-français, BLEU-BLANC-ROUGE réserve au touriste cet accueil plein de naturel avenant et de simplicité attachante, d'exquise politesse et de grande hospitalité, de cuisine invitante et de menus appétissants qu'il vient demander au vieux Québec.

J.-ERNEST BOULANGER, Propr.



GARAGE

et
Magasin général

J.-A. COLLIN, Propr.

Etabli en 1935



J.-ALPHONSE PELLETIER

VENDEUR AUTORISE

CHRYSLER • PLYMOUTH • CAMIONS FARGO

•

Accessoires et pièces de rechange

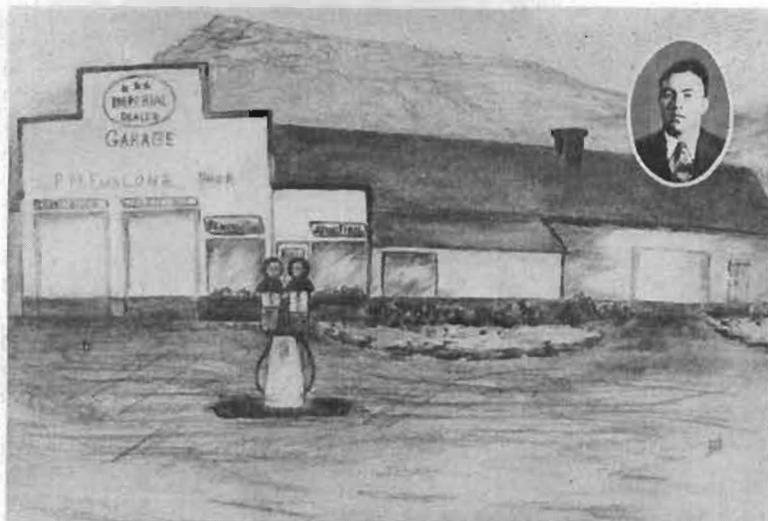
Produits Chrysler Corporation

•

Gasoline et Huile McColl Frontenac

SPECIALITES : { Remisage de nuit
Inspections générales
Réparations de pneus
Graissage.

XII



Peinture par Mme Furlong

GARAGE MODERNE
PERCÉ

Gasoline — Huile — Graissage — Lavage

ESSO et 3-ETOILES

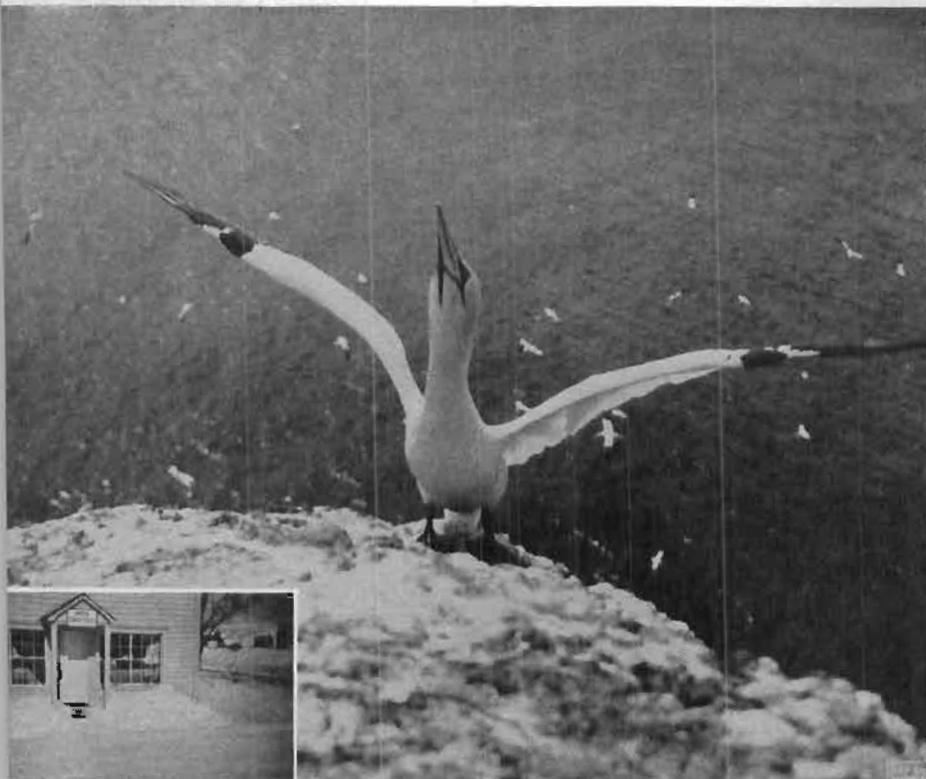
Remisage de nuit et inspection générale

Accessoires et pièces de rechange

Soudure acétylène — Peinturage — Débossage

Réparations de toutes sortes

P.-M. FURLONG, Prop.

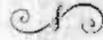


Comptoir des
ARTS DOMESTIQUES
DE PERCE

TISSAGE ET TRICOT

Fondée en 1941 par 20 membres, la Coopérative des ARTS DOMESTIQUES compte aujourd'hui 75 membres, dames et jeunes filles. Tous les articles vendus à son comptoir sont l'œuvre de ses membres ou de cercles de fermières de la région. Chaque membre détermine elle-même le prix de son travail. Le Conseil de direction augmente ce prix d'un certain pourcentage pour frais d'administration ; le surplus est distribué aux membres sous forme de ristournes substantielles.

Présidente : Mme Stella LeBel ; Vice-Prés. : Mme W. A. E. Flynn ; Secrétaire : Mme Léon Bourget ; Bibliothécaire : Mme L. Boulanger ; Directrices : --- Mmes Fort. Bourget, Méd. Méthot, Ths. Gorman.



HÔTEL RESTIGOUCHE
MATAPEDIA, P.Q.

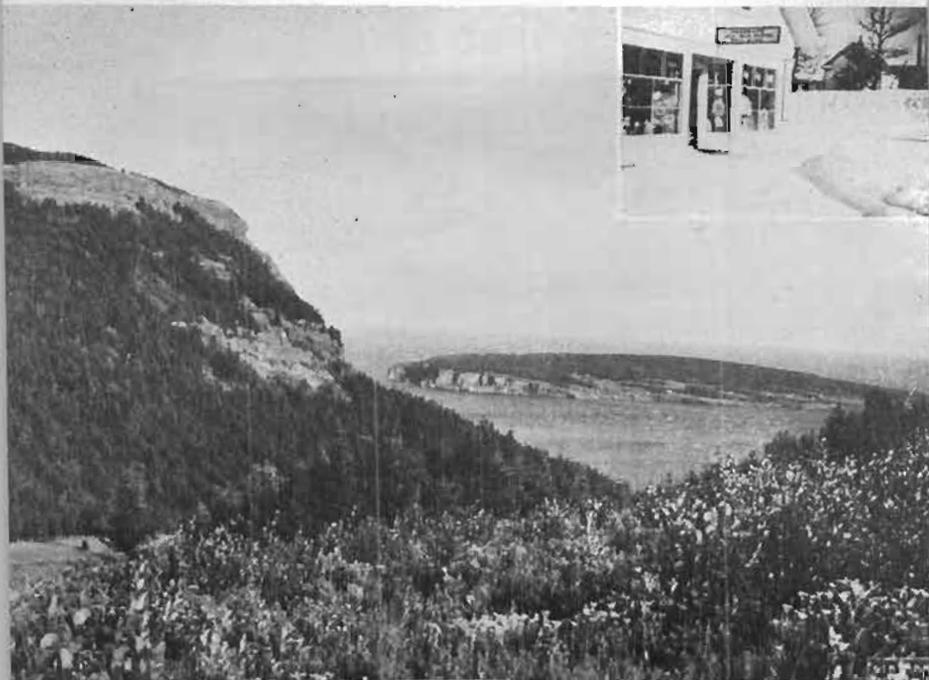
Où se rencontrent les rivières Restigouche et Matapédia

•
Chasse et pêche au saumon

•
Plage pour baigneurs

•
Tennis — Garage

XV



AU BON SECOURS
DE PERCE

En face du Bureau de poste
RENDEZ-VOUS DU TOURISTE
Remèdes brevetés — Produits de beauté
Photographies artistiques — Souvenirs
Cartes postales, caméras, pellicules
Fondée en 1930
Mme STELLA LE BEL, Prop.

Bienvenue aux Chalets
LES TROIS SOEURS
THREE SISTERS
PERCE

Chalets modernes donnant sur la mer
Vue magnifique du ROCHER et de l'ILE
J.-E. LeBoutillier, Prop.



AUX CHALETS ACCUEILLANTS
MEAGHER'S COTTAGES
PERCE

En face de l'Hôtel Normandie
Centrale du téléphone

Bureau d'information touristique

J. F. Meagher, *Maire et Préfet, Prop.*

LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE

assure aux visiteurs de la Gaspésie
les services de ses 21 bureaux

MONT-JOLI

Sainte-Angèle	Barachois
Saint-Noël	Gaspé
Carleton	Rivière-au-Renard
Cascapédia	Mont-Louis
S. C. de Caplan	S.-Anne-des-Monts
Paspébiac	Matane
Chandler	Rivière-Blanche
Grande-Rivière	Baie-des-Sables
Cap-d'Espoir	S.-Oct.-de-Métis
Percé	Price



PERCÉ

THE BLACK WHALE

is a community shop run for the benefit of the craft workers of Percé and near-by villages. Any surplus is used for community projects such as the Dental Clinic, Etc.

PERCÉ

GASPÉ

THE LINWOL SHOPPES

Jeager woollens
Lansea Sportswear
Metalcraft
Chanel perfumes

Brown's Irish linen
Munro tweeds
Handicrafts
Murray Bay blankets

A. M. KENNEDY, Propr.

GASPESIA SULPHITE COMPANY LTED

Head office
QUEBEC, P.Q.

Mill
CHANDLER, P.Q.

CORDIALE BIENVENUE

XVIII



PASPÉBIAC

NOË DUGUAY

Bois Construction Chemins

Tél. 601-13

PERCÉ

PIDGEON'S

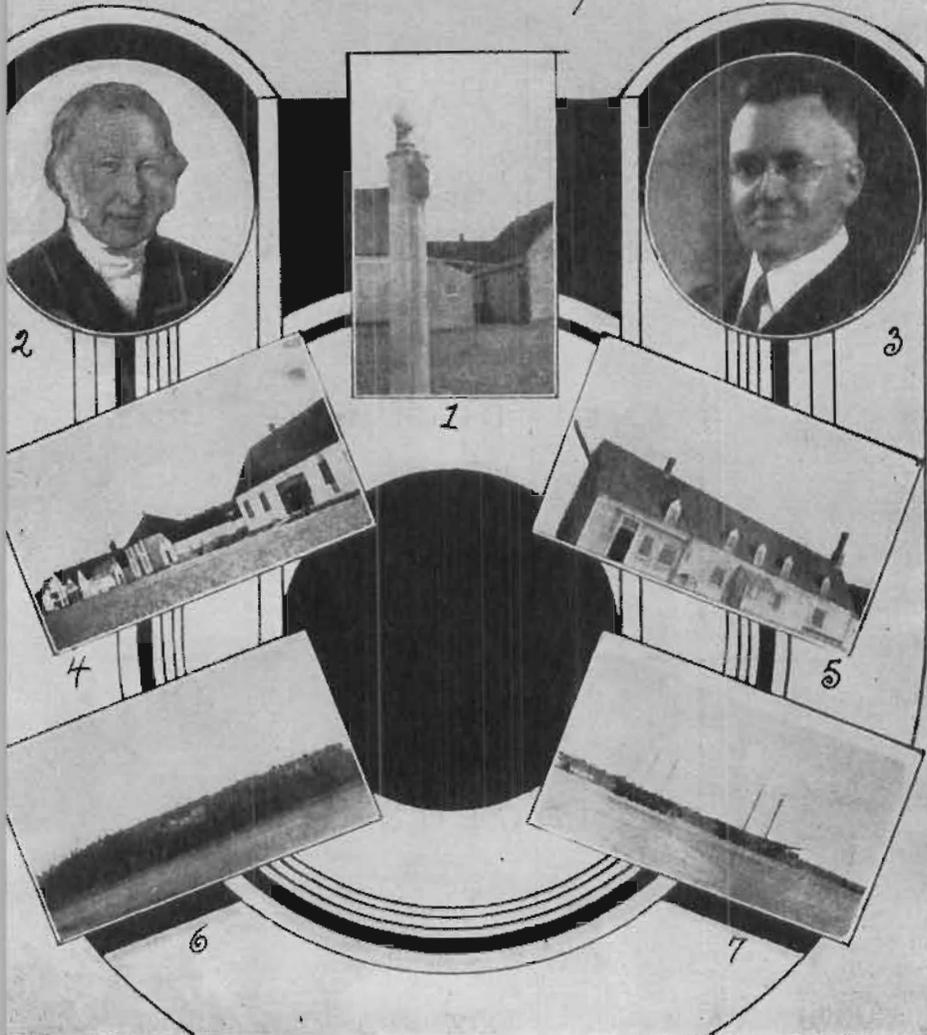
Cartes Souvenirs Sandwiches

M. G. Pidgeon, Propr.

XIX

ROBIN JONES & WHITMAN

Established 1766



ROBIN, JONES & WHITMAN

La Compagnie Robin, Jones & Whitman remonte à 1766

Son fondateur fut Charles Robin, de Jersey, qui, de concert avec son frère Philippe, s'établit d'abord à Paspébiac puis sur l'Île du Cap Breton, sous les noms respectifs de Charles Robin & Co. et Philippe Robin & Co.

Les établissements de Charles Robin progressèrent vite et beaucoup, au point de devenir les plus importants de la côte. En 1836, la compagnie adoptait la raison sociale de C. Robin & Co. Quelques années plus tard, elle s'associait avec la Cie Collas pour devenir la « Cie Charles Robin - Collas Co. Ltée. » En 1904, une fusion s'opérait avec la Cie Whitman, sous le nom de « C. Robin - Collas Co. Ltée », avec siège social à Halifax.

Jusque là, tout le capital venait de Jersey et le commerce se faisait avec l'Europe.

En 1910, un nouvel et dernier amalgame était effectué avec A. G. Jones & Co., de Halifax, et The Atlantic Fish Companies of Luxembourg, N.S.

La nouvelle compagnie fut désormais connue sous le nom de Robin, Jones & Whitman. Elle a marché de progrès en progrès. Elle possède présentement seize établissements dans Québec, deux dans le Nouveau-Brunswick, quatre dans la Nouvelle-Ecosse et un en Jersey. Le Bureau-Chef est à Halifax, où la Cie possède des quais, des entrepôts et des ateliers considérables pour la préparation du poisson.

Le Gérant-Général des établissements du Québec est M. E.-Q. Bouillon, de Paspébiac. Le Gérant de Percé est M. H.-P. Renouf.

BUREAU DE DIRECTION

Président : A.-H. Whitman
Secrétaire : P.-L. Whitman

Vice-Prés. : A.-N. Jones
Directeurs : E.-A. Bouillon
W.-M. King



Le Curé et les marguilliers de Percé souhaitent
la bienvenue à leurs visiteurs.



MM. C.-E. Roy, curé ; Louis Boucher, William
Bourget, Archange Lemieux, marguilliers du Banc.

FABRIQUE DE PERCÉ

MARGUILLIERS ELUS	1904	Jos. Després
1861 William Arbour	1905	Charles Proulx
1862 Joseph Laterreur	1906	Alf. M. Donohue
1863 Matt. Birmingham	1907	Dom. Laflamme
1864 James Coughlin	1908	
1865 Edmond Flynn	1909	Césaire Proulx
1866 P. Galarneau	1910	Moïse Boulanger
1867 F.-X. Caron	1911	Nap. Laterreur
1868 Thomas Rooney	1912	George Furlong
1869 Messie Bourget	1913	Olivier Méthot
1870 Thomas Rooney	1914	John Cain
1871 John Gorman	1915	Thomas Simoneau
1872 Henri Paradis	1916	Vital Gagné
1873 James Sisk	1917	Narcisse Bourget
1874 F.-X. Caron	1918	Jos.-Ant. Boucher
1875 Wm. Flynn	1919	Wilfrid Bourget
1876 John Dennehey	1920	Augustin Bourget
1877 Ambroise Bourget	1921	James Furlong
1878 Wm. Flynn	1922	Basile Laflamme
1879 Richard Knox	1923	Philéas Bourget
1880	1924	
1881 Dr. Pidgeon	1925	Onésime Méthot
1882 André Bourget	1926	Charles Proulx
1883 Narcisse Boulanger	1927	Jos. Langlois
1884 J.-O. Boucher	1928	Médéric Méthot
1885 Ed. Trachy	1929	François Despard
1886 Jos. Simoneau	1930	Daniel Dachev
1887 F.-X. Caron	1931	Stanislas Robin
1888 Moses Donohue	1932	Jeter John Furlong
1889 John Flynn	1933	Florian Simoneau
1890 J.-Sylva Bourget	1934	Joseph LeBlanc
1891 Jos. Méthot, f. de J.	1935	Thomas Dunn
1892 James Aubert	1936	J.-M. Laflamme
1893 Martin Cain	1937	Eugène Hickson
1894 Protonotaire Lavoie	1938	Joseph Cloutier
1895 Michael O'Leary	1939	J. J. Birmingham
1896 Charles Lamb	1940	Jérôme Méthot
1897 Jean Laflamme	1941	Herman LaFolley
1898 Emmessie Bourget	1942	Onésiphore Bourget
1899 Narcisse Langlois	1943	Louis Lemieux
1900 James O'Brien	1944	Joseph Cain
1901 Charles Morin	1945	William Bourget
1902 Lawrence Lamb	1946	Louis Boucher
1903 Will. Hichson	1947	Archange Lemieux



GRANDE-RIVIÈRE
STIBRE-D'ALLAIRE & BISSON

Entrepreneurs

Bois Construction Voirie

Henri Stibre
Gde-Rivière
Tél. 13-13

Léo D'Allaire
Cap d'Espoir
Tél. 8-4

William Bisson
Gde-Rivière
Tél. 26



PERCÉ
CHAMBRES PRIVÉES
Mme W. A. E. Flynn

XXIV



HON. OMER CÔTÉ,
Secrétaire de la Province

L'ORGANISME SCOLAIRE GASPÉSIEN

La cause de l'enseignement en Gaspésie a été depuis quelques années l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement, qui l'a dotée de nombreuses institutions tout à fait modernes. Voici brièvement le bilan de l'organisme scolaire gaspésien.

La Région No 8 du Département de l'Instruction publique, de laquelle relève la Gaspésie, compte présentement 173 municipalités rurales, 1004 écoles, dont 843 primaires, 83 primaires-complémentaires, 20 primaires-supérieures, 30 de colonisation et 20 indépendantes ; un personnel enseignant de 1,500 et 36,668 élèves.

Les Inspecteurs se tiennent constamment en contact avec les commissaires d'écoles. Il en résulte une coopération intelligente qui ne peut donner que de bons fruits.

En plus des anciennes écoles normales de Rimouski et de Gaspé, cinq écoles normales ont été ouvertes depuis trois ans, sur la recommandation du Comité Catholique, à Mont-Joli, Sainte-Anne-des-Monts, Matane, Amqui et Carleton.

Un projet est actuellement à l'étude, visant à doter cette région de plusieurs écoles primaires-supérieures de garçons, avec des cours adaptés aux besoins locaux et régionaux.

Grâce aux octrois accordés par le Gouvernement, l'enseignement ménager a également progressé en Gaspésie, au cours des dernières années. On y compte trois écoles ménagères régionales, à Rimouski, Matane et Gaspé et deux écoles ménagères moyennes, à Sainte-Anne-des-Monts et à Grande-Rivière.

Le Gouvernement accorde aux écoles ménagères régionales un octroi de base de \$1,500.00 par année et paie à chaque élève, jusqu'à concurrence de 60, une bourse de cinquante piastres. L'octroi de base pour les écoles ménagères moyennes est de \$500.

La région gaspésienne manifeste un esprit de progrès et de collaboration avec les autorités scolaires qui est tout à son honneur.

LES PÊCHERIES DU QUÉBEC

Les pêcheries commerciales du Québec, dont le rendement annuel constitue une partie importante des pêcheries canadiennes, jouent un rôle de tout premier plan dans l'économie des neuf comtés maritimes de notre province.

En effet, elles apportent chaque année plusieurs millions de dollars au sein d'une population d'environ 200,000 personnes, et l'on estime qu'une quinzaine de mille personnes, soit les pêcheurs, les employés des usines de transformation de poisson, et ceux des entreprises industrielles et commerciales dont la production est alimentée en tout ou en partie par nos pêcheries de mer, tirent en quelque sorte leur subsistance du golfe Saint-Laurent.

Aussi, le gouvernement provincial fait-il tout en son pouvoir pour assurer le maintien, le développement et l'amélioration de nos pêcheries sous leurs différents aspects : scientifique, industriel et commercial.

L'amélioration constante de nos pêcheries est assurée par les recherches scientifiques, techniques et océanographiques effectuées par la Station biologique du St-Laurent, de l'Université Laval, le département de biologie du ministère, l'École supérieure des Pêcheries, de Ste-Anne-de-la-Pocatière et l'École moyenne des Pêcheries, de Grande-Rivière. La Station expérimentale de Pêche de la Gaspésie, de l'Office fédéral des Recherches sur les Pêcheries, joue un rôle prédominant dans le domaine de la recherche pure et appliquée. Enfin, des enseignements périodiques sont prodigués aux inspecteurs, et les jeunes pêcheurs bénéficient aussi de cours spéciaux, en vertu de la loi de l'Aide-à-la-Jeunesse.

Dans le domaine industriel, les nombreux entrepôts frigorifiques, les séchoirs artificiels, les usines de préparation, les neigères, les fumoirs et les hangars de classification, le crédit et l'assurance maritimes que le département des Pê-

cheries met à la disposition des pêcheurs et de leurs producteurs, ainsi qu'une foule de services comme celui de la boîte, ont graduellement introduit l'emploi de méthodes modernes. Il en est résulté des produits capables de concurrencer avantageusement sur tous les marchés. De plus, le département a institué un comité consultatif composé de représentants en vue de l'industrie, dont l'utilité et l'importance sont reconnues.

Enfin, l'amélioration commerciale est assurée à la fois par les divers services de contrôle et d'inspection, ainsi que par les agences commerciales dont le rôle est de faciliter l'accès des marchés domestiques et étrangers aux produits marins du Québec.

CHASSE ET PÊCHE SPORTIVES DANS LE QUÉBEC

La chasse et la pêche sportives, outre de procurer des divertissements sains et fort agréables à des milliers de québécois et de touristes qui aiment la forêt et les plaisirs cynégétiques et halieutiques qu'elle peut leur fournir, constituent l'une des plus grandes ressources naturelles du Québec.

Le gouvernement de notre province, en créant le département de la Chasse et de la Pêche, a voulu systématiser la protection et la conservation de cette ressource qui nous vaut chaque année des millions de dollars, afin d'assurer la permanence de son exploitation.

Pour que le gibier et le poisson continuent d'abonder, on admettra qu'il est de la plus élémentaire sagesse qu'ils soient laissés en paix lorsqu'ils se reproduisent. Autrement, ce serait l'extinction, en une génération, d'à peu près tout ce que contiennent nos forêts. Ceci explique et justifie le pourquoi des saisons de chasse et de pêche et des périodes de prohibition qu'elles comportent.

Mais, le département de la Chasse et de la Pêche est allé encore plus loin dans ce domaine : il a érigé des parcs na-

tionaux et des réserves dans lesquels le gibier est protégé à l'année. Le plus fameux de ces sanctuaires est sans contredit le Parc des Laurentides, d'une superficie d'environ 4,000 milles carrés, qui est situé entre Québec et la région du Lac St-Jean.

C'est l'intention de l'honorable docteur C.-E. Pouliot, ministre de la Chasse et des Pêcheries, de faire du Parc de la Gaspésie une réserve de réputation égale à celle du Parc des Laurentides, au point de vue de la pêche. Il fallait tout d'abord le rendre accessible. Depuis qu'il est ministre, les travaux ont été repris et sont poussés sans relâche. Les béliers mécaniques taillent, en pleine forêt, et parfois au prix d'immenses difficultés, le prolongement vers l'ouest de la pittoresque route de la rivière York. Elle rejoindra la route qui reliera la Baie des Chaleurs à la rive nord de la Gaspésie, de New-Richmond à Sainte-Anne-des-Monts. Il va de soi que ce nouveau réseau routier, attendu depuis si longtemps, facilitera considérablement le développement de la colonisation, de l'exploitation forestière et minière, du mouvement touristique et des échanges commerciaux entre les principaux centres gaspésiens.

* * *

Pour revenir à la grande cause de la conservation, ajoutons que si les saisons de chasse et de pêche et l'établissement des réserves sont indispensables, il est tout aussi important d'imposer des limites raisonnables à l'habileté ou à la détermination du chasseur et du pêcheur. Les gardes-chasse sont là pour faire respecter l'observance des saisons et des limites de chasse et de pêche.

Le département maintient également un Office de Biologie, dont les recherches d'ordre pratique ont déjà donné des résultats encourageants. Les stations de pisciculture (Gaspé en possède une, dont il est question plus loin) viennent compléter ces recherches en produisant, sous la surveillance d'experts, des centaines de milliers d'alevins et de fretins de truite et de saumon qui servent à l'ensemencement des lacs et rivières dont les populations ont tendance à diminuer.



ÉTABLISSEMENT DE PISCICULTURE

Cet établissement s'occupe de l'incubation du saumon et de la truite, en vue de leur multiplication. D'abord organisé à l'Anse-aux-Cousins, en 1875, par le Gouvernement fédéral, puis transporté à Gaspé Harbour en 1902, il passait sous la juridiction du Gouvernement provincial, en 1921.

En 1938, l'organisation actuelle était mise sur pied : une station expérimentale, incubateur, plusieurs établissements auxiliaires, un grand étang où sont déposés, le printemps, les saumons dont les œufs sont extraits, l'automne, et vingt-deux petits étangs, où les petits distribués, selon leur âge, en attendant d'être expédiés dans les lacs et les rivières du pays.

ATTRACTION CARACTERISTIQUE DE GASPE

CONSEIL MUNICIPAL



1 — Arthur Méthot, conseiller ; 2 — D. O'Leary, conseiller ; 3 — Louis Boucher, conseiller ; 4 — Jos. Meagher, maire ; 5 — Geo. Cabill, conseiller ; 6 — Michel Donohue, conseiller ; 7 — J.-E. LeBoutillier, secrétaire.

Bienvenue

de la part du Maire, des Conseillers, du Secrétaire
et de leurs prédécesseurs.

MAIRES

1870 MM:	L. G. Harper	1921	E. Alf. Donohue
1876	Edmund Flynn	1927	M. J. Furlong
1902	Charles Lamb	1937	Thomas Dunn
1918	E. A. Hickson	1946	Jos. Meagher

CONSEILLERS

1870 MM.	Edmund Flynn	1974	Peter Lenfesty
	John Gorman		P. Vibert
	John Rail	1875	F.-X. Caron
	John Coughlin		Jos. Laterreur
	Ambroise Lévesque	1876	Mark Bunton
1872	Edmund Flynn	1877	Richard Knox
	John Gorman	1878	Frs Lebrun
	Joseph E. Tuzo		James Sisk
	Peter Furlong		Thomas Lamb
	John Jean Jr	1879	John Donahey

1881	Charles Lebas		William Biard
	Martin Cain	1921	Peter John Cain
	George Furlong		John Lévesque
			Philius Bourget
			William Mahan
			Jérôme Méthot
		1923	Herman LaFolley
1902	F.-X. Caron	1925	Médéric Méthot
	Césaire Proulx	1926	François Despard
	Patrick Cain	1927	Thomas Dunn
1903	Thomas Edm. Flynn		James Sisk
	George Mahan		P.-G. Leblanc
1904	Narcisse Langlois	1928	Thomas Gorman
	James Vibert		Daniel O'Leary
	Charles Langlois	1930	Arthur Cahill
1905	Jean Laflamme	1932	Onésiphore Bourget
	Michael G. Furlong	1934	Robert Keighan
	John D. Flynn		J.-M. Laflamme
1908	Michael Donohue	1936	Léon Bourget
	Peter Furlong		Alfred Cahill
1910	Capt. B. Boulanger	1937	Eugène Donohue
	John C. Lenfesty		Magloire Simoneau
1912	George Cahill	1938	Rodolphe Langlois
	Eugène Donohue		Alfred Lanfesty
1913	John Mahan	1939	Fortunat Bourget
	Peter John Furlong	1940	George Birmingham
1915	Philip Cahill	1941	Archange Lemieux
	M. J. Birmingham	1942	Léon Bourget
1917	Peter John Cahill		Roy Mahan
	Augustin Bourget	1943	Clifton Flynn
	Joseph Simoneau	1944	George Cahill
1918	Alfred Donohue	1945	Arthur Méthot
1919	John James Mahan		Michael Donohue
	Edward Valpy		Louis Boucher
	Jos.-A. Boucher	1946	Daniel O'Leary
	Moïse Boulanger		

SECRETAIRES

1870	MM. E. J. Flynn	1915	John LaFolley
1874	William Flynn	1915	Phil. LeBoutillier
1905	S. J. Flynn	1921	Paul Garneau
1906	Ths. E. Flynn	1927	Ed. LeBoutillier
1911	Narcisse Roy		



SAINTE-ANNE-DES-MONTS

LOUIS-OLIVIER ROY

Marchand Général

Gros et Détail

C.P. 16 — Tél. 16

Dans les affaires depuis 1924

L.-O. ROY, LTÉE

Industriel et marchand de bois

Bois de sciage et bois de fuseau

C.P. 16 — Tél. 44 et 45

XXXIII



AMQUI

GRANDE-RIVIÈRE

J.-A. & F. GAGNON LTÉE

Bois et matériaux de construction

Président : J.-A. Gagnon

Vice-Prés. : Adhémar Gagnon Sec. : Ferdinand Gagnon

Le président J.-A. Gagnon, père de 19 enfants, fonda son établissement d'Amqui en 1904 et celui de Grande-Rivière, en 1936. Entre-temps, 9 moulins virent le jour par ses soins, dont deux de bois ouvré.

Autres établissements Gagnon :

Jean-Baptiste Gagnon, industriel, Saint-Nil
François Gagnon, industriel, St-Charles Garnier
Ozanam Gagnon, marchand, Grande-Rivière.

CHANDLER

KEAYS CONSTRUCTION

General Constructors

J. EVERETT KEAYS

Tel. 313

CORDIAL WELCOME

J. - HECTOR LAMB

Usine de blocs de ciment pour
solages, murs, cheminées,
remblais

•

Tuyau de drain et d'égout
de 6" à 42" de diamètre

XXXV



H. - J. ROY

Comptabilité publique

Agent d'affaires



SAINTE-ANNE-DES-MONTS

XXXVI

Le Préfet et les membres
 du Conseil de Comté de Gaspé-Est
 souhaitent la plus cordiale bienvenue
 à tous leurs visiteurs.



J. Meagher, Préfet

MUNICIPALITES

Baie de Gaspé-Nord
 Baie de Gaspé-Sud
 Bridgeville
 Cap-d'Espoir
 Chandler
 Cloridorme
 Douglas Est
 Douglas Ouest
 Gaspé-Village
 Grande-Grève
 Gde-Rivière-Est
 Gde-Rivière-Village
 Gde-Rivière-Ouest
 Grande-Vallée
 Anse-au-Griffon
 Newport
 Pabos

PERCE, Chef-Lieu

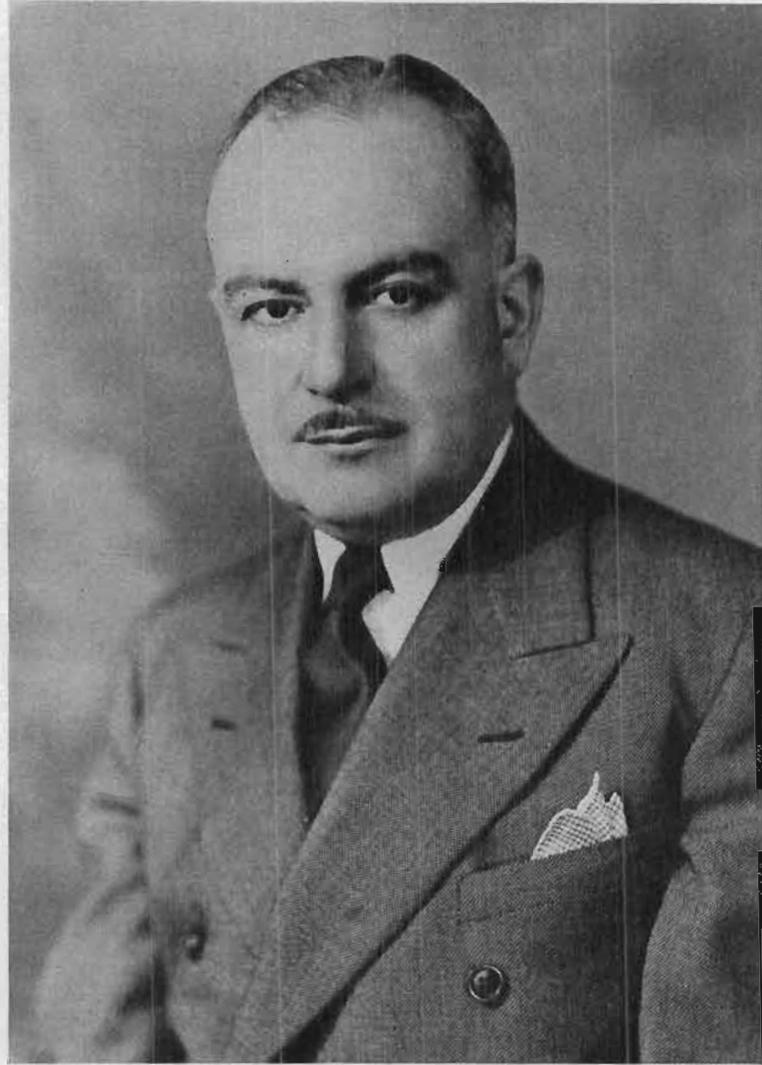
Rivière-au-Renard
 Cap-des-Rosiers
 St Frs-de-Pabos
 Saint-Maurice
 S.-P.-de-Malbaie, 1
 S.-P.-de-Malbaie, 2
 Sainte-Thérèse
 Sydenham Sud
 York

MAIRES

MM. Wm. Annett
 Wilson Boyle
 Simon Quirion
 Hon. Dr Pouliot
 Mtre G.-E. Blanchard
 Eust. Beaudoin
 I. F. Kennedy
 Geo. R. Ascah
 Chs. T. Davis
 W. H. Roberts
 Jos. Beaudin
 Wm Bisson
 Xavier Diotte
 W. Fournier
 Jacques Dunn
 J. Everett Keays
 Sam. Duguay

JOS. MEAGHER, Préfet

Albert Morris
 Arthur Kavanagh
 Thomas Dupuis
 Emile Cloutier
 D. Robertson
 C. LeMarchand
 P. Bouchard
 Evar. Fournier
 H. LeBoutillier



HONORABLE ANTONIO TALBOT
Ministre de la Voirie

LA VOIRIE EN GASPÉSIE

La Gaspésie est, au point de vue touristique, une des régions les plus importantes de la province. Il n'y a guère d'endroits aux États-Unis et au Canada où son nom ne soit connu. Le nombre de visiteurs qui en font le tour augmente d'année en année.

Au printemps de 1945, le Gouvernement de la province a entrepris la réfection complète du chemin de ceinture gaspésien, détérioré surtout au cours de la guerre par suite du trafic militaire lourd. Des travaux très considérables ont été exécutés à date, qui seront terminés d'ici quelques années. 126 milles ont été améliorés en 1945 et 255 milles en 1946 : travaux de redressement, d'élargissement et de revêtement d'asphalte.

De grandes difficultés doivent être surmontées, dans le comté de Gaspé-nord surtout. Là se trouve la partie la plus accidentée du littoral. Et, en même temps qu'il faut améliorer la route, il faut lui conserver son caractère pittoresque.

Dans le comté de Gaspé-sud, un nouveau chemin en construction reliera Percé au Coin-du-Banc. Appelé Chemin des Caps, il offrira des panoramas plus beaux et une sécurité plus parfaite que le chemin actuel dit Chemin du Fowl.

La route de la Gaspésie est maintenant recouverte d'asphalte sur une longueur de 152 milles. Le Gouvernement de Québec prévoit qu'il pourra terminer d'ici quelques années la réfection complète de la route, y compris des revêtements en béton bitumineux sur tout le parcours. La Gaspésie sera alors dotée de l'une des routes les plus modernes de la province et du pays.

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET LA GASPÉSIE

La construction d'un sanatorium de trois cents lits, à Gaspé, et l'érection d'un hôpital, à Chandler, vont compléter l'œuvre accomplie en Gaspésie par le gouvernement de la province de Québec.

Déjà, la Gaspésie compte trois Unités sanitaires dont les médecins hygiénistes et les infirmières ainsi que les inspecteurs assurent une protection efficace à la population. Par exemple, au cours de 1947, dans les trois Unités qui desservent les trois comtés, on a procédé à l'immunisation antidiphthérique complète de 2,200 enfants. Il y a eu, durant cette période, près de trois cents cliniques de puériculture et plusieurs milliers d'enfants et de bébés en ont largement bénéficié.

La lutte à la tuberculose est conduite par deux médecins qui parcourent les villages et villes et tiennent régulièrement des cliniques. Chaque été, un camion radiologique accompagné d'un personnel compétent de médecins et d'infirmières parcourt la Gaspésie et s'occupe de dépister les tuberculeux.

Enfin, le service médical au colon qui est l'une des importantes divisions du ministère provincial de la Santé, entretient treize dispensaires et dix-neuf gardes-malades dans les régions de colonisation de la Gaspésie.

C'est dire que le ministère de la Santé assure à la population de la Péninsule les services de médecins hygiénistes diplômés et de vingt-sept infirmières dans les trois comtés de Gaspé-est, Gaspé-ouest et Bonaventure. Rien n'est épargné pour répandre dans les familles les notions indispensables d'hygiène et de médecine préventive.



M. J. Furlong, Prés. ; MM. L. Bourget, O. Rail, D. O'Leary, J. Laflamme, conseillers ; M. J.-E. LeBoutillier, Secr.



Le Président, les Commissaires et leurs prédécesseurs de la Commission Scolaire de Percé souhaitent la bienvenue à tous leurs visiteurs.

	PRESIDENTS :	1897	Moses Donohue
1895	MM. L.-C. Lavoie, curé	1898	F.-X. Caron
1907	Dr Simon Grenier	1899	Lawrence Lamb
1920	Jos.-A. Boucher		Sauveur Després
1921	Narcisse Blondin	1900	Philip Cahill
1922	James Furlong	1901	Dr J.-A. Pidgeon
		1902	Vital Gagné
	SECRETAIRES :	1906	James O'Brien
1895	MM. William Flynn	1907	Ths. W. Flynn
1905	S.-J. Flynn	1908	Patrick Cain
1927	Ed. LeBoutillier	1909	A.-M. Donohue
		1910	George Cahill
	COMMISSAIRES :	1911	John D. Flynn
1895	MM. J.-X. Lavoie	1912	Simon Molloy
	Wm. Cahill		Ed. Boulanger
	Flor. O'Leary	1915	Jos. Meagher
	Jos. Laflamme		Peter Molloy
1896	Charles Morin	1916	MM. N. Boulanger
	Jean Arbour		Moses Donohue Jr
		1917	Joseph Arbour

1920	Eugene Donohue	1928	Thomas Dunn
	Antoine Quirion	1931	Wilfrid Cain
	Emile Pellerin	1932	Alphonse Méthot
1922	Jos.-A. Boucher		J.-J. Simoneau
1924	Benoît Langlois	1937	Léon Bourget
1925	Augustin Bourget	1941	Archange Lemieux
1926	Magloire Simoneau		Charles Langlois
	Narcisse Després	1943	Daniel O'Leary
1927	Peter G. LeBlanc	1945	Jean Laflamme
	Joseph LeBlanc		Omer Rail



RIVIÈRE MADELEINE

HÔTEL MADELEINE

Etabli en 1925

25 chambres — 5 chambres avec bain

Eau courante, chaude et froide

Pêche à la truite et au saumon

HOSPITALITE CORDIALE

Mme J.-C. SIROIS, Prop.



HON. J.-D. BÉGIN,
Ministre de la Colonisation

COLONISATION EN GASPÉSIE

Soucieux d'étendre notre domaine agricole par l'ouverture de paroisses nouvelles, le ministère de la Colonisation de la province de Québec attache aussi une grande importance au parachèvement de ce qui a été commencé.

Il semblerait en effet illogique d'ouvrir de nouvelles régions à l'agriculture si nous devons laisser périliter par ailleurs des colonies fondées il y a cinq, dix ans et davantage. Les cadres insuffisamment remplis paralysent fatalement l'essor d'une paroisse. Ainsi donc la consolidation fournit de nouveaux bras à la terre et assure du même coup la sécurité de milliers de colons établis depuis plus ou moins longtemps. Bien plus, la consolidation place le nouveau défricheur dans une situation privilégiée puisqu'elle le fait entrer de plein pied dans un milieu déjà pourvu d'un système paroissial, voire économique et social.

Le ministère de la Colonisation projette précisément de pratiquer cette politique dans la Gaspésie. C'est pourquoi un travail d'enquête se poursuit actuellement dans les paroisses de Saint-Gabriel Lallemand et de Saint-Jogues de Hope. Dès que l'on sera entièrement au fait de la situation dans ces deux colonies, on s'emploiera à en remplir les cadres.

Dans la paroisse nouvelle comme dans la paroisse de consolidation, l'Etat veut assurer la sécurité du colon et de sa famille et vise à doter la province d'une colonisation plus humaine, rationnelle et plus rapide.

Quels moyens emploie le ministère de la Colonisation ? La classification des lots par des techniciens, des chemins appropriés, l'égouttement des sols, des primes basées sur le travail et en accord avec la hausse du coût de la vie, la bienfaisante motorisation pour l'essouchement, l'épierrement et le labour, voilà quelques-unes des formes que revêt le concours apporté par l'Etat québécois aux conquérants de nos terres neuves.



HON. JONATHAN ROBINSON, K.C.
Ministre des Mines

LES ROCHERS DE PERCÉ

Sans les rochers multicolores, les falaises et les montagnes qui donnent à Percé son charme unique parmi les grandes villégiatures d'été du monde, en vérité, Percé n'existerait pas. Son nom, en effet, ne provient-il pas de cette célèbre masse si délicieusement teintée qu'est le Rocher Percé qui, tel un majestueux transatlantique, semble monter la garde tout près de son rivage ?

Les différentes couches de ces rochers, telles les pages d'un volume, permettent de lire plusieurs chapitres — quelques-uns datant de 350 millions d'années — de l'histoire de notre croûte terrestre. Rien d'étonnant que des géologues soient venus de tous les coins du globe pour étudier son histoire, consignait ensuite leurs observations dans plusieurs volumes de marque et un grand nombre de publications scientifiques. En honneur du pionnier d'entre eux, Sir William Logan, surnommé le « Père de la Géologie canadienne », un monument en pierre a été érigé dans un coin de Percé connu sous le nom de Parc Logan.

Une étude de ces roches montre que Percé et ses montagnes, comme tous les autres endroits de la Gaspésie, ont été à différentes époques un fond de mer plat sur lequel se déposèrent des séries de couches de boue, de sable, de chaux, et parfois de gravier. Avec le temps et la pression de différents agents, ces sédiments se sont durcis pour devenir des couches de schiste, de grès, de calcaire et de conglomérats dans lesquelles sont emprisonnés les restes et les traces de plusieurs variétés de petits animaux de la mer, les fossiles, que l'on peut encore y trouver de nos jours.

Les différentes couches de roches nous apprennent également que, durant deux longs intervalles géologiques, la paix préhistorique de Percé fut rompue par des cataclysmes : la terre se souleva, se cassa ; des montagnes se formèrent, et les strates furent repliées et redressées aux angles presque verticaux que, pour la plupart, elles offrent encore à l'œil.

Ainsi, dans le décor si calme et si pittoresque de notre ère, le visiteur peut repérer, dans les caps de Cap Blanc et de Cap Canon, ce chapitre connu sous le nom d'Ordovicien, et retracer la période dévonienne — une histoire vieille de 250 millions d'années — dans le Rocher Percé lui-même, et dans les Murailles situées au nord. Le chapitre intermédiaire, le Silurien, manque au livre géologique de Percé, mais peut être retrouvé ailleurs en Gaspésie.

Les plus jeunes roches fermes de Percé — bien qu'elles aient tout de même plus de 200,000,000 d'années — sont constituées par les conglomérats rouge-foncés de la formation Bonaventure (période carbonifère) qui forment l'île Bonaventure et le Mont Sainte-Anne. De ces roches proviennent les agates rubanées et multicolores que les visiteurs prennent plaisir à chercher sur les plages de Percé.

A part certaines pierres qui peuvent être utilisées en construction, comme le grès dont l'on a bâti l'attrayante église de Percé, et les agates qui servent de pierres d'ornementation et de souvenirs aux collectionneurs, on ne peut dire que la région de Percé est richement pourvue de minéraux. Il est bien heureux qu'il en soit ainsi, car la beauté de Percé ne risque pas d'être défigurée par les développements industriels qui découleraient nécessairement de la découverte de dépôts de minerai. Tout en conservant son attrait scénique, et en en jouissant pleinement, Percé peut regarder avec fierté les développements miniers dans les autres parties de la Gaspésie.

LES POSSIBILITÉS MINIÈRES DE GASPÉ

Il y a plus de cent ans qu'en différents endroits de l'est de la Gaspésie, y compris la Pointe-au-Goudron (Tar Point) située à quinze milles au nord-ouest de Percé, on découvrit de l'huile minérale à la surface de la terre. Vers la fin du dernier siècle surtout, plusieurs tentatives furent effectuées pour y trouver de l'huile en quantités commerciales. Dépourvues d'expérience ou de conseils géologiques, la plupart de ces entreprises étaient malheureusement vouées dès leurs débuts aux échecs qu'elles ont subis.

Croyant que la situation méritait d'être examinée de près, le gouvernement de Québec, par l'entremise des géologues de son département des Mines, a fait faire une étude intense de la géologie de Gaspé. Comme résultat, on a trouvé qu'à plusieurs endroits il se trouve des structures géologiques favorables à l'accumulation de l'huile, structures qui n'avaient pas été éprouvées. L'huile se trouverait emprisonnée dans des roches du même âge que celles de Percé, lesquelles, contrairement à celles de Percé, n'ont pas été fracturées à un degré qui eût permis l'échappement de l'huile.

Des travaux de forage sont présentement en cours sur des terrains propices localisés par les géologues du gouvernement, dans un secteur attenant à la rivière York, qui se jette dans la mer tout près de la ville de Gaspé. Si jamais une source d'huile jaillit, même d'un seul puits, il ne fait aucun doute qu'il se fera du forage

ailleurs, sur toute la longueur de la Péninsule, soit 150 milles, depuis ses côtes de l'est jusqu'à sa limite ouest, dans la vallée de la Matapédia. L'huile que l'on trouverait en Gaspésie pourrait être facilement expédiée grâce au port de Gaspé, l'un des plus beaux havres naturels du monde.

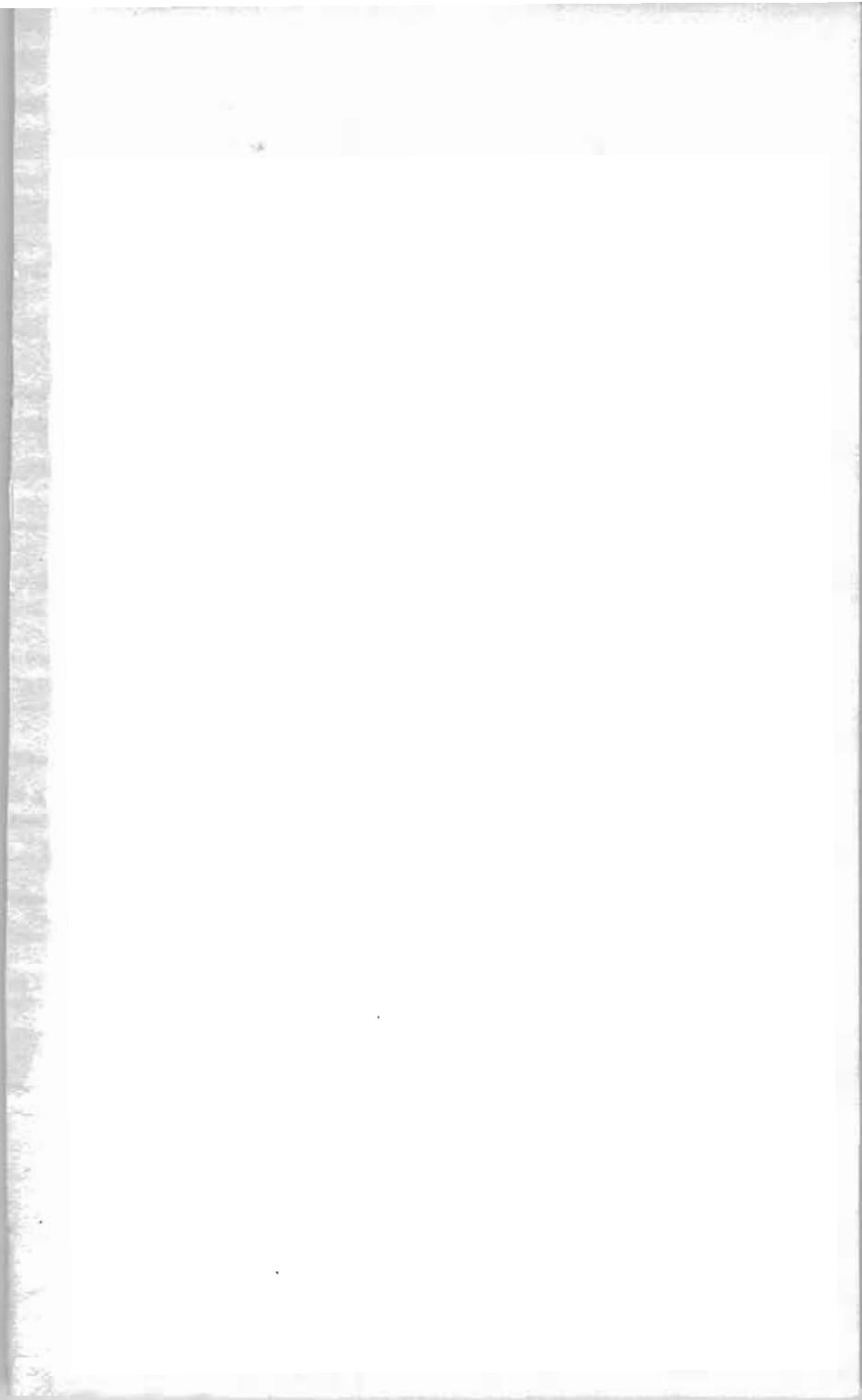
La Gaspésie renferme d'autres substances minérales. Pendant que les roches de Percé étaient soulevées par des forces titanesques créatrices de montagnes, d'autres parties de la Péninsule, en particulier dans les sections accidentées de l'intérieur, furent envahies par des venues de roches en fusion qui, en se refroidissant, ont formé des granits et d'autres masses de rocher ignées. Accompagnant ces intrusions il y avait des solutions métallifères lesquelles, en atteignant la surface, ont déposé leurs minéraux tels que le plomb, le zinc, le cuivre, l'or et l'argent, dans des fissures, ou les ont disséminés parmi les roches ainsi envahies. En plus de ces métaux, le sous-sol gaspésien renferme également de l'antimoine, du chrome, de l'amiante et du fer.

* * *

En prenant comme point de départ les connaissances acquises par l'étude des rochers de Percé et de ceux des côtes environnantes, les géologues du département des Mines de la province de Québec sont en train de déchiffrer graduellement la géologie des régions plus difficilement accessibles de l'intérieur de la Gaspésie. Leurs nombreux rapports et cartes ainsi que les nouveaux chemins en voie de construction, mettent à la portée du prospecteur — et en même temps du touriste, du sportsman et du bûcheron — une contrée vaste et auparavant bien peu connue. En plus de ces rapports, le département a récemment publié un volume, « La Géologie de Québec », dont une importante partie est consacrée à la Gaspésie, et dans laquelle le lecteur peut trouver une bibliographie de tout ce qui a été écrit au sujet de la géologie de Percé et d'autres parties de la Péninsule.

LISTE DES CARTES ET DES ILLUSTRATIONS

PAGES	GROUPES	SUJETS	AUTEURS
8		S. E. Mgr A. LeBlanc	
16-17		La Gaspésie	S. V. Cattermull
24		Altitudes de Percé	R. Pitre
32-33		Percé géographique	R. Pitre
48-49		Percé géologique	R. Pitre
64-65	Paysages gaspésiens	1—Carleton	Ciné-Photo
		2—Grande-Rivière	Terres et Forêts
		3—Cap-d'Espoir	Terres et Forêts
		4—Gaspé	Ciné-Photo
		5—Rivière-au-Renard	" "
		6—Gros-Morne	" "
		7—Ste-Anne-des-Monts	Terres et Forêts
		8—Rivière-Madeleine	Ciné-Photo
		Cap-Chat	" "
80-81	Mont Ste-Anne	1—Vu de l'Anse-du-Nord du Mont-Joli de l'Anse-du-Sud	Eugène Stucker " "
	Pèlerinage	2—L'ascension	" "
		La prière	" "
		La relique	" "
		La communion	" "
		3—La messe	" "
		Médaille: Dr S. Grenier	" "
		4—Ancien monument	" "
		Médaille: M. Pérusse	" "
	Le Rocher	5—Au soleil	H. V. Henderson
		Au clair de lune	" "
		6—En 1760	Capt. H. Smythe
		7—En 1940	E.-L. Desilets
		8—Seul	G. H. Hall
		En compagnie	" "
		En chaperon	" "
96-97	Les Oiseaux	1—Habitat	Eugène Stucker
		2—Au repos	E.-L. Desilets
		3—Le départ	" "
		Le voyage	G. H. Hall
		Le retour	" "
		4—La couveuse	" "
		Famille de Pingouins	H. V. Henderson
		Sociabilité	G. H. Hall
		5—La revue	Mgr Scarlett
		6—L'appriivoisement	G. H. Hall
		7—Freinage acrobatique	Eugène Stucker
		8—Croissez, multipliez...	E.-L. Desilets
112-113	Monuments religieux	1—Eglise St. Paul's	Eugène Stucker
		Chapelle C. de Roches	R. Bélanger
		Chap. Ile Bonaventure	Eugène Stucker
		2—Eglise de Percé	E.-L. Desilets
		Médaille: M. Lavoie	" "
		3—Intérieur de l'église	E.-L. Desilets
	Document historique	4—Recensement de 1777	" "



Curiosités	5—Anse-du-Nord	E.-L. Desilets
	6—Mt-Joli & Cap Canon	"
	7—Côte de la Surprise	Ciné-Photo
	8—Les Trois Sœurs	E.-L. Desilets
128-129 Curiosités (suite)	1—L'Observatoire	H. V. Henderson
	Le Fowl	G. H. Hall
	2—La Crevasse	"
	3—Une Grotte	Eugène Stucker
	Crans de roc	"
	4—Monument aux soldats	E. Seferovicz
	Monument Logan	G. H. Hall
	Canon historique	Eugène Stucker
	Hangar historique	"
	Statue historique	R. Pitre
La Pêche : Grément	5—Les barges	Eugène Stucker
	Les filets	"
	Les lignes	"
Prise	6—Le homard	"
	La morue	"
	Le requin	"
Travail	7—Le tranchage	"
	Le séchage	"
	Atelier à filet	"
A l'Île	8—L'atterrissage	"
	La passerelle	"
	Le pontage	"
144-145 La ferme	1—Le fauchage	"
	Apprentis-jardiniers	"
	La traite	"
	2—L'avoine	"
	Le gazon	"
	Les fleurs	"
Les arts	3—L'étude des oiseaux	"
	La peinture	"
	Les agates	"
	4—La cinématographie	Maurice Gagnon
	La photographie	E.-L. Desilets
160-161 Vieux dessins	1—Percé agricole en 1866	Ths. Pye
	2—Percé pêcheur en 1866	"
	3—Percé tourist. en 1866	"
Amis de Percé	4—De gauche à droite, de haut en bas :	
	MM. Dr L. Brault, Eugène Stucker, J. M. Clarke ; Juge Pouliot, Fr. M.-Victorin et Bernard ; Mme MacWhirter, Mlle L. Roy, Mme B. Lamontagne ; MM. Seferovicz, Mgr Scarlet, M. G. H. Hall ; MM. H. V. Henderson, S. V. Cattermull, R. Pitre.	

216 L34
216 9